

Epist
725^t

Ronce



BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

DE BAWA

LETTRES
DE RANCÉ

SE VEND

AU PROFIT DE LA BIBLIOTHEQUE DE CLERMONT-FERRAND.

LETRES

DE

ARMAND-JEAN LE BOUTHILLIER

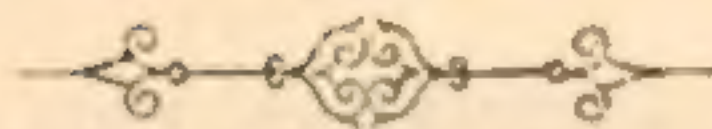
DE RANCÉ

ABBÉ ET RÉFORMATEUR DE LA TRAPPE

RECUEILLIES ET PUBLIÉES

PAR B. GONOD

Bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand



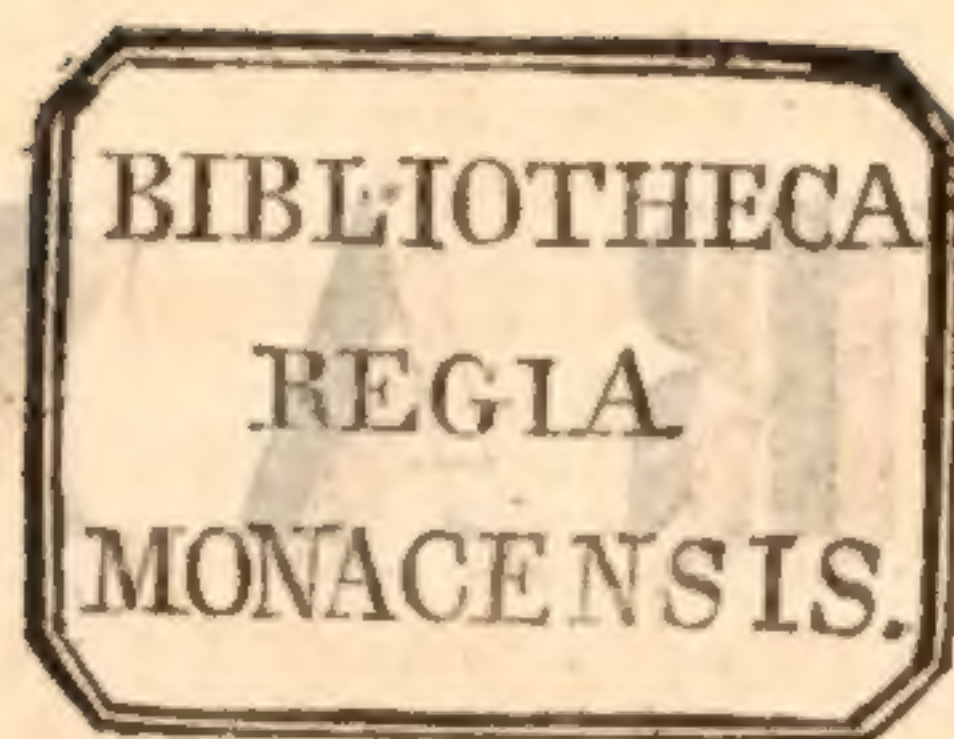
PARIS

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

6 RUE DE LA PAIX

—
4846

84.D.



BIBLIOTHECA

REGIA

MONACENSIS.

INTRODUCTION.

Il est peu d'écrits qu'on lise avec plus d'intérêt que les lettres familières des personnages célèbres.

Dans cette lecture, nous croyons assister en tiers à la conversation intime de deux amis; et, dans ces épanchements du cœur, dans ces confidences de l'amitié, nous espérons retrouver la pensée, les sentiments véritables de l'homme, le mobile de ses actions, et l'explication de sa conduite extérieure. Nous aimons à y voir ou la confirmation des jugements dont il fut l'objet, ou un démenti donné, soit à ses panégyristes, soit à ses accusateurs.

Rancé fut un de ces hommes qui, dans un siècle où la scène était occupée par tant de grands personnages et l'attention publique captivée par de grandes choses, la captiva lui-même vivement, et, du moment

où il eut quitté la scène du monde, devenu acteur, intéressa ses contemporains, intéressa même la postérité à ses œuvres, à ses pensées, à ses sentiments.

Né dans les rangs les plus élevés de la société, au sein d'une atmosphère, il faut bien le dire, toute viciée, Rancé pouvait-il ne pas être atteint de la contagion générale? Naissance, fortune, agréments extérieurs, esprit naturel et cultivé, enjouement, faveur : il avait tout ce qu'il faut avoir pour plaire au monde et pour s'y plaire. La Providence permit qu'il s'y livrât, afin qu'il en connût toutes les déceptions, et qu'il pût, en y renonçant avec éclat, offrir un grand exemple, et exercer, sinon sur le monde universel, du moins sur une portion considérable de la société, l'influence à laquelle il était prédestiné.

En effet, jusqu'à l'âge de trente-deux ans, quoiqu'engagé dans l'état ecclésiastique, où des espérances mondaines seules l'avaient fait entrer, il se livra à toutes les illusions,

à toutes les dissipations du monde. Il but à la coupe, il s'y enivra. L'assoupissement, toutefois, ne fut ni long ni fatal. Une femme meurt ; c'est un coup de foudre qui réveille, qui éclaire Rancé. Dès ce moment, il rompt avec son passé. A une vie de plaisir et de sensualité, va succéder une vie de mortification et de pénitence. Au premier moment, que d'obstacles ! Ses amis, ses parents, son oncle même, l'archevêque de Tours, cherchent à le retenir au monde ; mais la résolution de Rancé est immuable : il se démet de ses plus riches bénéfices ; sa magnifique terre de Veretz, héritage de ses pères, il la vend 210,000 fr. et en donne le prix, avec deux maisons qu'il possédait à Paris, aux hôpitaux de Paris ; il se réduit à une pauvreté volontaire. La victoire est gagnée et définitive.

Rancé se retire dans l'abbaye de la Trappe, dont il était, dès l'âge de dix ans, abbé commendataire, le seul de ses bénéfices qu'il eût retenu, et le plus désert. C'est

là qu'il veut enfouir sa vie ; là il conviera aux charmes de la pénitence les hommes , comme lui , désabusés du monde.

Mais, quand il y arrive, église, dortoirs, cloître , terres , tout est dans le dernier état de dégradation ; et les religieux qu'il y trouve , vivant dans les dérèglements les plus monstrueux , au seul nom de réforme , menacent , les uns de le poignarder , les autres de le noyer dans les étangs de l'abbaye.

Ruines matérielles , ruines morales , le génie de Rancé relèvera tout. Aux anciens moines qui ne consentent pas à subir la réforme , il donne une pension et substitue des religieux dits de l'*étroite Observance* , et bientôt la Trappe va devenir une nouvelle Thébaïde , qui attirera les regards et excitera l'admiration du monde.

Et il se trouve que Rancé , malgré bien des prédictions contraires , a bâti sur des fondements solides. Son ouvrage subsiste ; il a subi l'épreuve de près de deux siècles ; il paraît destiné à traverser d'autres siècles

encore et à offrir à nos neveux un spectacle toujours digne d'admiration , celui des austérités les plus rigoureuses faisant le bonheur de quelques hommes , lorsque la masse des hommes ne trouve que vide et misère dans les plaisirs qu'elle poursuit.

Rancé a passé trente-sept ans dans cette solitude. C'est de là que , par ses exemples, ses conseils , ses ouvrages , ses lettres , il a instruit , édifié , consolé , qui pourrait dire combien d'âmes ?

On a publié plusieurs vies de Rancé. Maupeou , curé de Nonancourt ; Le Nain , sous-prieur de la Trappe et frère de l'illustre Le Nain de Tillemont , avec le concours de Bossuet ; l'abbé Marsollier , chanoine d'Uzès , d'autres encore n'ont laissé ignorer presque aucune circonstance importante de sa vie.

Récemment , M. de Châteaubriand a ranimé cette grande et noble figure , et nous a montré Rancé , non point , comme les autres historiens , en quelque sorte isolé sur son piédestal , mais au milieu de ses contempo-

rains : d'abord dans le sein de cette société si légère , si corrompue , dont nous ne pouvons guère nous faire une idée aujourd'hui , et dont Rancé eut le courage de se détacher ; puis à Rome, où il nous rend témoins des difficultés qu'y rencontrent les idées de réforme ; et enfin nous conduit à la Trappe , ce *royaume des expiations*. Là Rancé , sous nos yeux , dresse le code de sa *législation sur-humaine*, et à peine distrait, soit par la composition de grands et solides ouvrages , soit par les attaques incessantes de la critique et de la calomnie , soit par les visites des plus grands personnages , non plus que par ses souffrances physiques qui , en croissant, ne font qu'accroître sa résignation , il continue résolument son œuvre , et ne semble préoccupé que des *années éternelles*.

Mais sans rien ôter aux divers mérites de ces écrits , on peut dire avec vérité qu'aucun ne peint Rancé ; aucun ne le fait aimer et admirer autant que les ouvrages sortis de sa plume , et particulièrement ses lettres.

Elles nous montrent une des plus belles , une des plus fortes âmes qui aient jamais habité un corps mortel. Quelle fidélité à la reconnaissance ! quelle constance dans l'amitié ! que de prudence dans les conseils ! que de fermeté dans les résolutions ! Peut-on ne pas admirer ce détachement du monde , cette foi dans l'éternité , ce stoïcisme chrétien qu'il oppose constamment à l'ennemi le plus redoutable de la tranquillité d'âme , à la calomnie ? Partout enfin et toujours le sentiment religieux le plus profond et la pratique intelligente et sévère des maximes du Christ.

Ecrites avec un certain abandon , ces lettres ne sont pas sans charme , sous le rapport du style. Le ton en est généralement simple ; mais quelquefois il s'élève avec le sujet , et rappelle les bons écrivains du grand siècle.

En 1701 et 1702 , on a publié deux volumes in-12, intitulés : *Lettres de piété écrites à différentes personnes , par le R. P. D. Ar-*

mand-Jean Le Bouthillier de Rancé, etc. C'est un choix de lettres entre celles que Rancé écrivait à une infinité de personnes de toute condition qui lui demandaient conseil sur ce qu'elles avaient à faire, ou pour le choix de leur état, ou pour le règlement de leur vie.

Ces lettres sont encore fort recherchées, particulièrement des personnes pieuses. On ne lira pas non plus sans intérêt ni sans profit, j'espère, celles que je publie aujourd'hui et dont il me reste à expliquer l'origine.

L'année dernière (1844), lorsque l'attention publique se reporta tout à coup sur Rancé, à l'occasion de sa vie publiée par M. de Châteaubriand (1), M. Dumont-Favier, employé à la mairie de Clermont, annonça à M. Desbouis, ancien employé de la Bibliothèque du roi et archiviste de

(1) Deux éditions existent de cette Vie. Toutes mes citations se réfèrent à la première. La seconde a subi de nombreux retranchements.

la ville de Clermont, qu'il possédait quelques lettres de Rancé. M. Desbouis, plein d'un zèle intelligent pour toute découverte littéraire, voulut bien m'avertir. M. Dumont nous donna jour, et du milieu d'une innombrable quantité de papiers divers renfermés dans un vieux coffre héréditaire, nous retirâmes cinquante-deux lettres de Rancé, que M. Dumont consentit à céder à la bibliothèque de la ville de Clermont.

Ces cinquante-deux lettres sont les premières du recueil que je publie.

Elles sont, à l'exception de quatre, adressées à l'abbé Favier, qui avait été l'un des précepteurs de Rancé et à qui il résigna, en 1661, son abbaye de Saint-Symphorien-les-Beauvais, qui valait 4,000 livres de rente (1). Elles sont toutes autographes ou écrites de la main de Maisne, secrétaire de Rancé.

(1) L'abbé Favier (Jean) était né à Thiers, en 1609, et appartenait à une famille honorable de cette ville, à laquelle s'est alliée la famille Dumont. Il mourut à Thiers, en 1692.

Les vingt-une premières appartiennent à l'époque où Rancé était encore dans le monde. Elles ne renferment aucune trace de ses écarts ; mais on y voit avec intérêt ses sentiments et plusieurs circonstances de sa jeunesse. Le lecteur remarquera la IV^e, où Rancé , âgé seulement de seize ans , raconte d'une plume si ferme la mort de M. de Belin , son beau-frère. Rien de plus attendrissant que la L^e, adressée à son ancien précepteur, âgé de quatre-vingt-trois ans et atteint de la maladie qui devait l'emporter. Je ne parle pas des autres.

J'ai interrompu la série des lettres adressées à l'abbé Favier, pour y placer, à leur date, celles qu'il adresse, soit à sa nièce, M^{me} d'Albon, soit à M. de Bellérophon, celui de ses trois précepteurs qui lui enseigna le grec, et qui vraisemblablement ne fut pas étranger au commentaire grec d'Anacréon que Rancé publia à l'âge de treize ans. Cette dernière lettre révèle un nom qui ne méritait pas l'oubli absolu où

il est resté, et des travaux littéraires qui n'ont pas vu le jour, et qu'il ne serait peut-être pas impossible de retrouver. Elle est en latin, et montre la facilité avec laquelle Rancé écrivait en cette langue.

Je dois la communication de presque toutes les autres lettres du présent recueil au zèle obligeant de M. Pr. Faugère, à qui le monde lettré est redevable de la première édition fidèle et complète des *Pensées* de Pascal (1).

Les lettres LIII à CLXXI, adressées au savant abbé Nicaise, de Dijon, avec lequel Rancé s'était lié dans son voyage à Rome, sont tirées, ainsi que le n° CCXXVI du 5^e volume de la Correspondance de Nicaise, conservée à la Bibliothèque royale (2).

(1) *Pensées, fragments et lettres de Blaise Pascal*, publiés pour la première fois conformément aux manuscrits originaux en grande partie inédits, par M. Prosper Faugère. Paris, Andrieux, 1844, 2 vol. in-8°.

(2) Sur l'abbé Nicaise, voy. Papillon, *Biblioth. des auteurs de Bourgogne*, Moréri, et *Biogr. univ.*, t. xxxi, p. 205.

Les n^{os} CLXXII à CXCVIII sont les lettres adressées à la duchesse de Guise. — Elisabeth d'Orléans, née du second mariage de Gaston de France, frère de Louis XIII, cousine germaine de Louis XIV, épousa en 1667 Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise. Veuve en 1671, et ayant perdu, en 1675, un fils unique qu'elle avait, cette princesse renonça aux grandeurs et vanités du monde, et tourna ses vues du côté de Dieu. Elle lia avec l'abbé de la Trappe un commerce de lettres de piété, qui dura jusqu'à sa mort arrivée en 1696. Plusieurs de ces lettres ont été imprimées dans le recueil de 1701, 1702; celles que je publie aujourd'hui ont été recueillies par M. Hatingais, curé et doyen de La Ferté-sous-Jouarre, en 1770. Elles se rapportent aux années 1692 et 1693. Elles sont conservées, autographes, à l'école royale militaire de Saint-Cyr. J'en dois la communication à M. Boistard, bibliothécaire de l'école, grâce à la bienveillante intervention de LL.

EE. les ministres de l'instruction publique et de la guerre.

Les lettres CXCIX à CCII et CCIX , à Arnould d'Andilly et à M. de Pomponne , son fils , sortent de la riche collection d'autographes de M. Monmerqué , qui a mis à me les communiquer l'empressement le plus obligeant.

Un ami de M. Faugère possède les originaux des n^{os} CCIII et CCIV , adressés à l'évêque d'Aleth.

La collection de M. Feuillet , chef de bureau au ministère des affaires étrangères , m'a fourni les n^{os} CCXIX à CCXXII.

Les n^{os} CCV , CCX et CCXXIII à CCXXV , proviennent de la bibliothèque du roi , *Portefeuille* CORBIE , 41.

J'ai cru devoir à cause , soit de leur importance , soit de la rareté des recueils qui les renferment , donner une nouvelle publicité aux lettres CCXI , CCXIII à CCXVIII.

La première , à Santeul , est copiée sur un imprimé en quatre pages petit in-12 , lettres

italiques, que M. Monmerqué possède relié à la suite de son exemplaire des *Hymni sacri* de Santeul.

J'ai emprunté les n^{os} CCXIII à CCXVI aux OEuvres posthumes de D. Mabillon et D. Ruinart, par D. Vincent Thuillier, t. 1.

Marsollier, t. 2, p. 63 et suiv., a publié la première lettre au maréchal de Bellefonds, n^o CCVIII; la seconde, n^o CCXII, est tirée du recueil des lettres de Bussy-Rabutin, t. VII.

Les deux lettres à Bossuet, CCXVII et CCXVIII, ont été imprimées dans les éditions récentes des OEuvres de Bossuet et dans la Vie de Rancé, par M. de Châteaubriand.

Toutes ces lettres ont été reproduites, dans la présente édition, avec une fidélité scrupuleuse, d'après les originaux déposés à la bibliothèque de Clermont ou d'après les copies dûment collationnées qui m'ont été transmises. J'ai respecté jusqu'à des fautes contre des règles de grammaire non

encore admises du temps de Rancé. Seulement j'ai fait imprimer en italique quelques mots nécessaires pour le sens, qui m'ont paru avoir échappé à la plume de l'écrivain, ou avoir été altérés par les copistes.

Dans les notes que j'y ai ajoutées, j'ai donné les éclaircissements les plus indispensables. Ci-joint un tableau généalogique pour expliquer des relations de parenté nécessaires à l'intelligence de quelques lettres de Rancé.

J'ai publié ces lettres avec l'espoir qu'on y trouverait tout l'intérêt que j'y ai trouvé moi-même, et bien persuadé qu'on ne pouvait les lire sans devenir meilleur.

A Clermont, ce 15 octobre 1845.

TABEAU GÉNÉALOGIQUE.

Denis LE BOUTILLIER,
= Claude de Macheco.

Claude,
surintendant
des finances,
mort en 1652.

Sébastien,
évêque d'Aire,
mort en 1625.

Victor,
archevêque de Tours,
1^{er} aumônier
de Gaston,
duc d'Orléans;
mort en 1670.

Denis,
Sr de Rancé,
secrétaire des command^{ts}
de Marie de Médicis;
mort en 1652;
= Charlotte Joly de Fleury.

Anne,
abbesse de
S.-Antoine-des-Champs,
à Paris,
morte en 1652.

Denis-François,
aumôn. du roi,
abbé de S.-Sym-
phorien-les-
Beauvais,
mort en 1640.

ARMAND-JEAN,
né en 1626;
1^{er} aumônier
de Gaston,
duc d'Orléans;
ABBE DE LA
TRAPPE;
mort en 1700.

Henri,
chevalier
de Malte,
mort
en 1726.

Claude-Catherine,
= 1^o. René de Fau-
doas d'Averton,
comte de Belin;
2^o. Gibb.-Antoine,
comte d'Albon.

Marie,
= Fr. de
Rochemon-
teix,
Sr de la Roche-
Vernassal.

Claude, Isabelle,
religieuses
à l'Annonciade
de Paris.

Marie,
reli-
gieuse
à Pon-
toise.

Thérèse,
reli-
gieuse
aux
Clairets.

Catherine d'Albon,
= François-Christophe
de La Barge.

Louise-Henriette d'Albon,
supérieure de la Visitation
de Riom.

Marie-Claire d'Albon,
= Gilbert d'Hostun
de Gadagne,
comte de Verdun.

LETTRES

DE

L'ABBÉ DE RANCÉ.

I.

A M. FAVIER (1).

4 septembre 1642.

MONSIEUR,

Après la perte que j'ai faite de M. Favier, le contentement que j'ai reçu a été grand de voir qu'il ne s'est voulu engager à personne, pour se réserver entièrement pour moi. Les obligations que je vous ai ne sont pas moindres de lui avoir donné ce conseil-là, ou d'avoir consenti qu'il le suivît. Assurez-vous qu'il ne tournera pas à son désavantage. Si Dieu me fait la grâce de vivre, et que lui me tienne la parole qu'il m'a donnée, il peut ne se point arrêter en son pays, pour y fonder ses espérances; puisque, s'il plaît à

(1) Le père de l'abbé Favier, auquel les lettres suivantes sont adressées.

Dieu, dans peu de temps, il reviendra avec moi en autre posture et considération qu'il n'y a point été. Je suis extrêmement aise que l'occasion se soit présentée de vous renouveler les promesses que je lui ai faites, et les témoignages d'affection que je lui ai donnés auparavant son départ, et aussi de vous donner des assurances que j'embrasserai avec toute sorte de passion les occasions de vous servir comme,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

Ab. BOUTHILLIER DE RANCÉ (1).

II.

A M. L'ABBÉ FAVIER.

De Paris, ce 26^e septembre 1642.

MONSIEUR,

Le séjour que j'ai fait à la campagne m'a empêché de vous faire plus tôt réponse. Comme j'attendois

(1) Rancé avait été tonsuré à l'âge de neuf ans, le 21 décembre 1635. Dès l'âge de douze ans, il fut fait chanoine de Notre-Dame de Paris, et abbé de Notre-Dame du Val, de Saint-Symphorien de Beauvais, de la Trappe, etc. Voy. Châteaubriand, *Vie de Rancé*, 1^{re} édit., p. 33, et Marsollier, t. 1, p. 7.

avec impatience de vos nouvelles , celles que j'ai reçues m'ont donné une grande satisfaction. Je ne saurois vous exprimer l'excès de mon déplaisir en me voyant privé du bonheur de vous voir , ni aussi du contentement qui me reste quand je vois que vous êtes dans les sentiments avec lesquels vous m'aviez quitté. Pour moi , je vous assure que je ne manquerai jamais aux promesses que je vous ai faites ; et , afin que vous n'en doutiez point , de temps en temps je vous les renouvellerai et vous prierai de m'aimer toujours. Monsieur mon père n'a encore mis personne auprès de moi , et ne s'en met pas fort en peine. Qui que ce soit qui y vienne , l'affection que je vous ai tant de fois jurée , et que je suis obligé de vous conserver, ne diminuera jamais , et je serai toute ma vie , etc.

— Monsieur , M. Martin ne reviendra pas sitôt.

III.

AU MÊME.

Ce 11 octobre 1642.

MONSIEUR ,

Je vous laisse à juger si j'ai juste raison de me plaindre et de croire que vous m'estimez indigne de

vos lettres , vous ayant écrit trois ou quatre fois sans avoir reçu aucune réponse. Je ne sais si c'est qu'elles ne soient pas venues jusques à moi , ou que vous ayez déjà oublié les promesses que vous m'avez faites en partant. Pour moi , je vous assure que je ne m'éloignerai jamais des sentiments avec lesquels vous m'avez quitté , et qu'un jour , lorsque je serai en état , je vous le ferai paroître. Cependant je suis en peine de savoir de vos nouvelles , et ne serai point en repos que vous ne m'en ayez donné par une de vos lettres. C'est ce que vous demande , Monsieur, votre , etc.

— Monsieur, j'ai commencé ma physique il y a quelque quinze jours. Je pense que dans trois mois nous pourrons avoir fait. Monsieur de Belin (1) a vu le roi , qui lui a promis un régiment de cavalerie. Le petit baron a été fort malade , et la petite de Belin a été à l'extrémité. Je crois que monsieur mon père est sur le point de mettre le chevalier (2) au collège. Je ne manque de lui témoigner tous les jours le soin que vous avez eu de lui. Je vous prie que , quand vous m'écrirez , vous me fassiez tenir les lettres en sorte qu'elles ne tombent point en d'autres mains que les miennes.

(1) Voyez la note de la lettre IV.

(2) Henri Le Bouthillier , frère cadet de Rancé , né en 1634.

IV.

AU MÊME.

S. d. (1)

MONSIEUR ,

Je vous demande mille pardons si j'ai passé tant de temps sans vous faire réponse. L'excès de ma douleur est une excuse assez légitime pour vous empêcher de vous plaindre de moi. Je crois que la funeste mort du pauvre M. de Belin vous est déjà connue, et je m'assure que ces tristes nouvelles ne vous auront pas moins donné de déplaisir qu'à nous. Il l'a reçue des mains infâmes de ce traître qui avoit eu assez de perfidie et de cruauté pour étrangler sa sœur. Les justes ressentiments de M. de Rancé, mon père, sont tels que vous pouvez les imaginer ; ceux de M^{me} de Belin vont jusques dans le désespoir. Pour moi, si la profession dans laquelle je suis ne me le défendoit, je m'estimerois indigne de vivre, si je ne vengeois la mort, ou, pour mieux dire, l'assas-

(1) Cette lettre, sans date, est de la fin de décembre 1642. — René de Faudoas, comte de Belin, avait épousé Claude-Catherine Le Bouthillier de Rancé, sœur de l'abbé de Rancé. Léonore de Faudoas, sœur du comte de Belin, était la femme de François de Rochechouart, marquis de Bonnivet. Celui-ci mourut en juillet 1647.

sinat d'une personne que j'honorois comme défunt M. de Belin. Je m'assure que vous serez bien aise de savoir de quelle façon il a été tué.

Le jour de Saint-Nicolas, comme il revenoit de la plaine du Roule exercer un cheval de combat qu'il vouloit acheter, environ les quatre heures du soir, assez près de la porte Saint-Honoré, il entendit du bruit. M. de Belair qui étoit avec lui se retourne, et ayant avisé Bonnivet, s'écrie : Voilà Bonnivet ! Ce traître étoit déjà lui troisième à la croupe de leurs chevaux, le pistolet à la main ; de sorte que M. de Belin n'eut pas plutôt tourné la tête qu'il se sentit frappé d'un coup de pistolet, et tomba à la renverse, sans avoir pu se mettre en défense. En même temps Bonnivet s'enfuit, et Belair, voyant M. de Belin par terre, le poursuit, après lui avoir crié par plusieurs fois qu'il tournât visage, il lui donna un coup de pistolet dans l'épaule, et lorsqu'il étoit près de lui mettre son épée dans les reins, son cheval s'abattit sous lui, et ainsi Bonnivet eut tout le loisir de se mettre en sûreté. Il ne laisse pas d'être extrêmement blessé et en danger de mourir. C'est tout ce que je vous peux mander sur cette affaire. Je vous prie, Monsieur, de me conserver toujours vos bonnes grâces et de croire que, tant que je vivrai, je serai, Monsieur, votre, etc.

V.

AU MÊME.

25 mai 1643.

MONSIEUR,

Je n'aurois pas demeuré si longtemps sans vous faire réponse et vous détromper d'une créance que vous me permettez de vous dire que vous avez prise sans beaucoup de sujet, si au sortir d'une petite maladie que j'ai eue, le séjour que j'ai fait à la campagne ne m'en eût empêché. Je ne sais si vous avez reçu ma dernière, ou si je ne me suis pas assez expliqué; mais je vous assure que mon intention a été de vous faire connoître que monsieur mon père est dans des sentiments tout contraires à ceux que vous vous imaginez, et que, depuis votre départ, je l'ai toujours vu disposé à vous faire service. Pour moi, Monsieur, je vous conjure de croire que partout où il ira de vos intérêts, vous connoîtrez que je n'ai jamais eu autre pensée que celle de, Monsieur, votre, etc.

— M. le chevalier est toujours au collège d'Harcourt : il y a sept mois. Il montera à la Saint-Remy prochaine en troisième. Il y a six semaines que j'ai achevé ma philosophie. Je crois que dans deux mois je pourrai soutenir. M. du Chevreil est allé en son pays et m'a laissé un curé d'auprès de Chartres et son cousin pour m'exercer. Je souhaiterois bien que vous fussiez témoin

de cette action-là, comme y ayant beaucoup contribué. Je vous supplie d'assurer M. de Bellérophon (1) de mon très-humble service. J'aurois bien besoin de son assistance, si je soutiens en l'une et l'autre langue, comme j'espère. Je croyois être assez son serviteur pour qu'il ne m'oubliât sitôt qu'il a fait.

VI.

AU MÊME.

S. d.

MONSIEUR,

Il y a environ six semaines que je vis M. votre frère à Paris, quatre heures seulement avant que je soutinsse thèses en philosophie. J'eusse bien voulu qu'il eût pu retarder son voyage, pour vous dire les nouvelles d'une action à laquelle vous avez grande part. Elle se passa autant bien que ceux qui me font l'honneur de m'aimer le pouvoient souhaiter. Je vous l'eusse mandé plus tôt, si dès le lendemain je ne fusse parti pour aller en Touraine, d'où je ne suis de retour que depuis deux jours. Le quinzième de ce mois je dois entrer en théologie, sous M. Le Moine;

(1) On sait que Rancé avait eu trois habiles précepteurs; l'un chargé de lui enseigner le grec, l'autre le latin, le troisième les principes et les maximes de la religion. M. de Bellérophon lui apprit le grec.

et de là je prétends poursuivre jusqu'au bout, me donnant entièrement à l'Eglise, étant mon dessein et celui de monsieur mon père. Je finis, Monsieur, en vous assurant qu'en quelque profession que Dieu m'appelle, je serai toujours, etc.

— Monsieur, je vous prie de me faire la faveur d'assurer M. de Bellérophon que je songe plus en lui qu'il ne fait en moi. Je crois qu'il ne me fait plus l'honneur de me considérer comme son serviteur. Vous pouvez lui dire qu'encore que mes thèses fussent en langage latin, la dispute a été plus grecque que latine. Je crois que M. votre frère vous aura donné une thèse de laquelle il voulut prendre la peine de se charger. J'eusse écrit à M. de Bellérophon ; mais je suis obligé de sortir avec monsieur mon père. Ce sera pour la première fois. Seulement je suis fâché de vous avoir écrit si à la hâte.

VII.

AU MÊME.

(1)
 comme d'une chicane qu'il a accoutumé d'appeler *trikas ἐπιστηνὰς*. Mais dites-lui que je le récuse comme juge intéressé, et que je le connois, il y a longtemps, pour adorateur de ces divins écrits du profane Aristote. Mandez-moi votre sentiment et le sien sur l'épître

(1) Le commencement de cette lettre n'a pu être retrouvé.

françoise. J'espère être en peu de temps grand théologien. Je confère tous les jours deux fois avec un docteur de Sorbonne, qui me lit un cours de théologie beaucoup plus court que celui qu'on voit dans les écoles. Dans huit mois j'aurai vu toute la scolastique, et pendant seize qui me resteront jusqu'à ce que je puisse être reçu bachelier, je me donnerai entièrement à la lecture des Pères, des Conciles et de l'histoire ecclésiastique. Je ne laisse pas d'aller quelquefois entendre un professeur, pour avoir attestation au bout du temps. Le plus tôt que je pourrai, je me mettrai dans la prédication. Je vous entretiens de toutes ces choses-ci, sachant bien que vous y avez intérêt et que vous prenez part en tout ce qui me regarde. Faites-moi raison de M. de Bellérophon, à qui j'ai écrit deux fois sans avoir reçu de ses nouvelles. Qu'il me traite comme il voudra, je serai malgré lui son serviteur. Je vous rends mille grâces des couteaux que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer : ils ont été trouvés parfaitement beaux. Je vous suis très-obligé du souvenir que vous avez de moi. Je finis en vous protestant que partout vous avez en moi, etc.

— M^{me} de Belin se recommande bien fort à vous. Elle a été extrêmement fâchée que vous ne soyez point venu ici à la Saint-Martin, comme vous nous l'aviez fait espérer : cela m'a été plus sensible que vous ne pouvez vous l'imaginer.

VIII.

AU MEME.

De Paris, ce 13 février 1644.

MONSIEUR ,

J'avois différé jusques ici à vous écrire , dans la croyance que j'avois de recevoir de vos nouvelles; mais je vous avoue que j'ai perdu patience et que je n'ai pu me tenir de vous témoigner mon ressentiment , et me plaindre du peu de souvenir que vous conservez de moi. Il y a des siècles tout entiers que je n'ai appris de vos nouvelles que par quelques rares entrevues de M. votre frère. Je ne sais à quoi attribuer un si haut et si profond oubli , car je crois vos paroles trop inviolables pour m'imaginer qu'il ne vous reste plus que de l'indifférence pour moi ; outre que j'en ai des preuves si certaines , que je ne peux justement en douter. Je vous prie , Monsieur, de m'ôter de l'inquiétude dans laquelle je suis , en m'assurant que vous conservez quelques sentiments d'amitié pour une personne qui est de tout son cœur , votre , etc.

IX.

AU MÊME.

De Paris, ce 17 mars 1644.

MONSIEUR,

Je serois coupable du crime duquel je vous ai accusé, si je n'avois une excuse bien légitime pour m'en garantir. Il y a quinze jours que je me donnai un effort au bras droit, ce qui m'a empêché de pouvoir mettre la main à la plume, et qui m'oblige présentement à finir plus tôt que je ne voudrois. J'ai reçu de votre dernière mille joies et mille satisfactions. Je suis bien heureux, Monsieur, que vous conserviez tant d'affection pour moi qui suis de tout mon cœur, votre, etc.

— Lorsque je pourrai vous écrire plus au long, je vous entretiendrai de ce qui s'est passé en l'affaire de M. Arnauld, touchant son livre *De la fréquente Communion*, et du démêlé que l'Université a eu avec les jésuites pour certaines propositions contraires à la piété et à l'Évangile, que leurs casuistes ont mises en lumière, et de la doctrine de l'évêque Jansénius.

X.

AU MÊME.

19 octobre 1644.

MONSIEUR,

Depuis la dernière que je vous écrivis, j'ai toujours attendu de vos nouvelles, non-seulement de celles de votre affaire, mais aussi de celles de votre santé, qui m'est extrêmement chère. M. Martin a écrit à M. Bruno, qui pour lors n'étoit pas auprès de M. le duc d'Orléans; il a fait réponse que vous ne deviez rien craindre de ce côté-là, et qu'il y tiendrait la main, principalement son Altesse ne devant point aller à Bourbon, comme vous me l'aviez écrit. Pour moi, il me semble qu'il n'y a pas lieu d'appréhender. Je vous prie de croire que j'apporterai tout ce qui dépendra de moi pour vous faire avoir toute la satisfaction que vous en espérez; prenant part en tout ce qui vous regarde, et étant, plus que je ne peux vous dire, votre, etc.

— M. d'Albon est en votre pays; il est parti, il y a cinq jours, pour Lyon. M^{me} d'Albon se recommande fort à vous (1).

(1) Le comte d'Albon avait épousé la veuve du comte de Belin, sœur de Rancé.

XI.

AU MÊME.

15 novembre 1645.

MONSIEUR ,

Je vous avoue qu'il faut que ma paresse et ma négligence me servent d'excuse et me mettent à couvert ; et encore me seroit-il assez malaisé de me justifier , si j'avois affaire à une personne qui me fût moins favorable que vous. Ce n'est pas que je n'aie cent fois mis la main à la plume pour vous écrire ; et je vous jure que tout autant d'obstacles et d'empêchements ont été cause que je n'ai pas en cela satisfait à mon inclination et à ce que je vous devois. Néanmoins , Monsieur , vous voulez bien que je vous dise que si vous eussiez eu de moi toute la croyance et la bonne opinion que vous devez en avoir , vous eussiez attribué mon silence à toute autre chose qu'à une indifférence et une méconnoissance fort criminelle : c'est un crime duquel je serai exempt toute ma vie , et je me manquerai à moi-même avant que je cesse d'avoir pour vous la gratitude et la reconnoissance que je dois avoir. Permettez-moi de me plaindre du tort que vous me faites de me dire qu'il ne vous reste autre témoignage de l'affection et de l'amitié que j'ai eue pour vous , que la bonne chance et le traite-

ment que vous recevez de M. d'Albon. Véritablement cette preuve est fort foible et fort légère ; et si vous jetez les yeux sur les protestations que je vous ai faites tant de fois , et que je conserverai inviolablement , vous trouverez quelque chose de plus certain et de moins douteux , ou il faut que vous me teniez pour homme sans foi , sans honneur et sans parole. Une autre fois ayez plus de bonté pour moi , dans l'apparence seulement ; car je suis tout assuré que le fond et le solide n'est pas capable d'altération ni de changement. Je crois vous avoir écrit sur ce que vous me mandiez que vous aviez fait dessein de faire un voyage en ce pays-ci , et vous avoir témoigné la crainte que j'avois que vous ne persistassiez pas dans votre résolution. Je vous conjure encore une fois de me donner ce contentement et cette satisfaction , et de croire que ce ne me sera pas une joie médiocre de voir la personne que j'honore très-parfaitement , à qui je suis attaché par de si étroites obligations , et de pouvoir lui protester de vive voix que je serai toute ma vie son , etc.

— Je ne sais si vous pourrez bien lire mon écriture : je vous ai écrit extraordinairement à la hâte. Je suis fâché que vous ayez si bonne opinion de moi touchant la théologie. Vous trouverez grande différence entre ce que vous me mandez que vous en croyez , et ce qui en est en effet.

XII.

AU MÊME.

1646.

MONSIEUR,

Je viens présentement de recevoir une lettre par laquelle vous me mandez que vous et M. de Bellérophon attendez de mes thèses. Je m'étonne fort de cela. Il y a six semaines que j'en donnai deux de satin à M. votre frère : une pour vous, et l'autre pour M. de Bellérophon. Je ne sais comment vous ne les avez point reçues, car M. votre frère me dit qu'il alloit partir le jour même ; et néanmoins votre lettre est datée du 28 septembre. C'est pourquoi vous deviez avoir vu M. votre frère et les avoir reçues. Je venois de vous écrire quand j'ai reçu celle-ci ; elles sont toutes deux du 13 octobre. Je suis extrêmement aise que vous vous prépariez à faire un voyage en ce pays ici. Nous vous attendons avec impatience, et vous y servirons de tout notre pouvoir.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

XIII.

AU MÊME.

16 octobre 1646.

MONSIEUR ,

J'arrivai hier de Touraine , où M. de Rancé a fait séjour de deux mois et demi. La première chose qui m'est venue dans la pensée a été de m'enquérir de vos nouvelles et de vous mander des nôtres. Notre voyage a été extraordinairement malheureux , et pour moi je crois qu'il avoit été entrepris sous quelque constellation contraire et funeste à notre repos. Notre disgrâce a commencé par le désordre qui s'est mis dans notre équipage : la perte de nos chevaux. Elle a continué par la maladie de M. de Rancé , qui tomba malade trois semaines après être arrivé à Veretz , d'une fièvre continue , avec mal de côté et grande oppression de poitrine ; et pour comble de maux , il ne fut pas plutôt en état de souffrir la fatigue du chemin, qu'étant monté en carrosse pour s'en retourner à une lieue de sa maison , son cocher se laissa tomber de son siège , quitta les guides, et nous abandonna à la conduite de ses chevaux , qui nous entraînèrent près d'une demi-lieue avec une vitesse et une impétuosité qui n'étoit pas imaginable. Il n'y avoit personne de qui

Le reste manque.

XIV.

AU MÊME.

Aux Claies (1), ce 16 mai 1647.

MONSIEUR ,

Ce ne m'est pas une médiocre satisfaction d'apprendre l'état de votre santé , et de savoir que vous avez pour moi les mêmes sentiments d'affection que j'ai toujours reconnus être en vous. Je ne veux plus vous conjurer de me les continuer , dans la croyance que j'ai très-ferme et très-assurée que vous êtes incapable de ne me pas tenir la parole que vous m'avez renouvelée depuis quelques mois. De mon côté , je vous supplie de croire que je serai toute ma vie le même , c'est-à-dire , tout à vous et tel que vous pouvez désirer que je sois. J'ai donné à M. de Rancé la lettre que vous lui écriviez , qui m'a donné charge de vous assurer qu'il vous serviroit , vous et tous ceux de qui vous porteriez les intérêts , en toutes sortes de rencontres , et avec grande affection. Nous sommes présentement aux Claies , depuis un mois tout entier, où je m'ennuie très-fort. Nous partîmes le lendemain de la seconde fête de Pâques , où je prêchai dans les Carmes-Déchaussés ; mon texte fut : *Sperabamus*

(1) Terre près de Versailles , du patrimoine de Rancé.

quòd ipse redempturus esset Israël ; et tout mon discours dessus l'espérance. Je ne vous en dirai pas davantage, nem'imaginant pas que ce que je fis vaille la peine de vous être mandé (1). Je vous prie de me pardonner si j'ai été si longtemps sans vous faire réponse : je vous avouerai avec franchise que vous avez grande raison d'en accuser ma paresse. Une autre fois elle ne me privera pas si longtemps de ce bonheur et de ce contentement. Tenez-moi pour celui qui vous aimera et vous honorera toute sa vie , comme il doit et est obligé de faire ; et croyez que c'est sans compliment que je suis , Monsieur , votre , etc.

XV.

AU MÊME.

Paris, ce 30 juillet 1647.

MONSIEUR ,

Je suis en peine de l'état de votre santé , et je vous prie de trouver bon de m'ôter vous-même de l'inquiétude où je suis. Je sais bien que vous prendrez

(1) Rancé parle ici modestement. Dom le Naim rapporte qu'il y eut concours extraordinaire pour entendre le prédicateur de vingt ans , et que Rancé prêcha avec l'admiration de tout son auditoire.

de bon cœur la peine que je vous veux donner ; et si je n'en étois très-fort persuadé par l'affection que je sais que vous avez pour moi , je ne vous en importunerois pas avec cette liberté. Le long temps qu'il y a que je n'ai reçu aucunes de vos nouvelles me donne lieu d'appréhender que votre disposition ne soit pas aussi bonne que je vous la désire. Je ne sais si vous aurez reçu celle que je vous ai écrite des Claies , datée du commencement de juillet , par laquelle je vous faisois quelque petit reproche d'une discontinuation si grande de la grâce que vous aviez accoutumé de me faire plus souvent , qui est celle de m'écrire. Je vous conjure de me la continuer , si vous m'en jugez digne , et de croire que je suis et serai toute ma vie celui que je dois être , et que vous voulez bien que je sois , c'est , Monsieur , votre , etc.

XVI.

AU MÊME.

Paris , ce 22 décembre 1648.

MONSIEUR ,

J'ai beaucoup de douleur de votre indisposition , et par le mal qu'elle vous fait présentement , et par ses suites , qui , pour l'ordinaire , sont très-longues

et très-incommodes. J'apprends que les avis de M. Raissant ne vous donnent pas tout le soulagement que je vous désirerois. Néanmoins, comme cette maladie n'est pas fort enracinée, vous devez ne rien oublier de ce qui peut en arrêter le cours : je vous en conjure par l'intérêt que je prends à votre santé, qui m'est très-chère, et que je souhaite très-vigoureuse pour l'amour de vous et aussi pour l'amour de moi. Vous avez trop bonne opinion de ma vocation à l'état ecclésiastique ; pourvu qu'elle ait été agréable à Dieu, c'est tout ce que je désire ; et il ne nous est pas permis, étant chrétiens, d'avoir autre pensée ou autre fin de nos actions que celle-là. J'ai pris les quatre-mineurs, le sous-diacre et le diacre, en trois jours consécutifs, des mains de Monsieur le coadjuteur. Etant seul, et par un *extra tempora*, j'ai fait une retraite de douze jours, à la Mission, où j'ai eu grande satisfaction de ces bonnes gens, qui ont plus de piété qu'on ne leur veut faire croire qu'ils ont de grimace. C'est une véritable maison de Dieu : il ne se trouve point ailleurs un pareil exemple. Il n'est pas besoin de vous mettre bien dans l'esprit de M. de Rancé, mon père ; il a grande opinion de vous, et telle qu'il la doit avoir et que je la peux désirer. Il fera tout ce qu'il pourra pour la personne que vous avez recommandée : vous n'en devez point douter. Je n'ai point eu le bien de voir M. votre frère ; je n'étois pas au logis quand il se donna la peine de

me venir chercher. Pour le pauvre Breze, il est mort il y a trois semaines : cela vous affligera ; et je vous peux assurer qu'après vous il n'y avoit point de personne en qui j'eusse confiance comme en lui. Je le pleure toutes les fois que j'y pense. Vous le connoissiez aussi bien que moi, et savez si j'ai sujet de le regretter. — Portez-vous bien, Monsieur, je vous en conjure de tout mon cœur. Voici le temps qui approche auquel nous nous rejoindrons : je le hâte avec impatience. Cependant aimez-moi toujours et ne doutez point que je ne sois, Monsieur, votre, etc.

XVII.

AU MÊME.

Paris, ce 19 février 1650.

MONSIEUR,

Depuis quatre mois j'ai fait trois voyages en Touraine, et ne suis rendu à Paris que depuis quinze jours. Le peu d'arrêt qui a été dans ma vie pendant tout ce temps-là, m'a empêché de vous écrire. Je m'en acquitte à présent que je suis en quelque sorte d'assiette plus assurée par l'embarquement que j'ai pris dans la licence où nous entrons. Je fus examiné

avant-hier par quatre docteurs, dont M. Pereyret (1), qui est de votre pays, étoit le doyen. Je m'en tirai à mon ordinaire, c'est-à-dire fort communément. Je prétends faire deux actes cette année, et achever ma licence par le dernier, que je réserverai pour le mois de février de l'année prochaine, afin d'avoir dix mois à moi pour faire telle étude qui me plaira, jusques au bout de la licence. Je vous enverrai de mes thèses avec soin, pour vous communiquer tous mes desseins et toute ma conduite, comme à une personne de la bonté de laquelle je suis très-persuadé. Trouvez bon que je vous en demande la continuation, avec protestation que de mon côté je conserverai les sentiments dans lesquels vous m'avez toujours vu, et la même affection à vous témoigner que je suis, etc.

XVIII.

AU MÊME.

A Paris, ce 12 février 1651.

MONSIEUR,

Je n'ai pas voulu manquer de vous envoyer les

(1) Jacques Pereyret, de Billom, après avoir été théologal de Mende et official de l'évêque de Clermont, se retira à Paris, où le cardinal de Richelieu lui donna la chaire de controverse qu'il venait de fonder au collège de Navarre.

thèses que je soutins avant-hier en Sorbonne , suivant le dessein que j'ai de vous rendre compte de ce que je fais , comme je l'ai toujours fait. Je ne sais si vous savez qu'il y a trois semaines que je reçus l'ordre de prêtre par les mains de Monsieur de Tours. Je vous l'aurois écrit plus tôt sans le séjour que j'ai fait à la campagne. Je vis toujours dans l'espérance que nous nous rejoindrons. J'en attends les moments avec impatience , comme je les verrai avec beaucoup de joie , étant , comme je l'ai toute ma vie été , etc.

XIX.

AU MÊME.

A Veretz , ce 14 mai 1658.

CE n'est pas seulement parce que je vous ai promis que j'aurois l'honneur de vous mander de mes nouvelles que je vous écris , mais par le plaisir que j'y trouve et par la raison de celui que je m'imagine que vous recevrez quand vous saurez que j'ai fait mon voyage le plus heureusement du monde , et qu'enfin je me suis rendu chez moi. Je n'ai été à Paris que le temps que je n'ai pu refuser à mes affaires : j'en ai trouvé d'assez embarrassantes pour me donner de mauvaises heures. Comme je n'ai ici en quelque sorte

de repos, je vous manderai plus particulièrement de quelle sorte je m'y trouve. J'essaierai de rencontrer de la tranquillité dans les vues et dans les emplois que doit avoir un homme de ma profession, à laquelle je demande à Dieu la grâce de m'attacher autant que je me sens obligé de le faire. Je m'en vais à Tours présentement, et je n'ai que le temps de vous demander la continuation de votre amitié, et de vous assurer que l'on ne peut ni vous aimer plus cordialement, ni vous estimer plus que je fais. Je vous écris sans cérémonie, à la charge que vous en userez de même.

XX.

AU MÊME.

A Veretz, ce 17 juillet 1658.

JE n'avois garde de manquer à la promesse que je vous avois donnée que j'aurois l'honneur de vous écrire aussitôt que je serois chez moi. Mais vous n'avez pas été moins religieux à la vôtre, dont je vous suis extrêmement obligé. Les marques de votre souvenir m'étant infiniment chères, j'ai lu vos deux lettres avec tous les sentiments que je devois, quoique je me sois vu si éloigné de ce que vous vous imaginez que je suis, qu'assurément j'y ai trouvé beaucoup de con-

fusion. Je vous supplie de ne me la pas donner si entière une autre fois, et de croire que, hors une volonté fort foible de m'attacher aux choses de mon devoir plutôt qu'à celles qui n'en sont pas, il n'y a rien en moi qui ne soit tout à fait misérable et qui ne soit digne de votre compassion, bien plus que de votre estime. J'ai été sensiblement touché de ce que vous m'avez mandé qui est arrivé à M. de Bellérophon, sur le sujet de M. son fils; et j'entre dans tous ses déplaisirs autant que l'on le peut, sachant à quel point ils peuvent aller dans un rencontre aussi fâcheux, et ce que font ensemble le ressentiment et la tendresse d'un bon père. Je vous supplie d'avoir la bonté de *le* lui témoigner pour moi; car, en vérité, on ne peut pas être plus dans tous ses intérêts que j'y suis. Je lui aurai bien de l'obligation s'il me fait part de ce que vous me mandez qu'il a fait sur les Cantiques. Je sais l'estime que l'on doit avoir pour tout ce qui vient de lui et le prix de ses ouvrages. Celui-là doit être le plus beau du monde. Je suis bien fâché que M. votre frère se soit mis en peine de me venir chercher, et de ne m'y être pas rencontré; et il me fait trop de grâce d'avoir autant de bonté pour moi que vous me le mandez. S'il se trouvoit quelque chose dans le cours de mes affaires qui méritât les soins d'un homme de la sorte, je ne ferois point de difficulté de m'y adresser, après ce que vous m'en mandez.

Je n'ai rien à vous mander de mes nouvelles parti-

culières. Je vis chez moi assez seul. Je ne suis vu que de très-peu de gens, et toute mon application est pour mes livres et pour ce que je m'imagine qui est de ma profession. J'y trouve assez de goût pour croire que je ne m'ennuierai point de la vie que je fais. J'aurai une grande joie de recevoir quelquefois de vos nouvelles, ce qui vient de vous m'étant d'une très-grande considération. Je vous prie de m'aimer toujours et de vous souvenir de moi dans vos prières, et de croire que l'on ne peut pas vous estimer plus que je fais.

— Comme je vous écris sans aucune façon, je vous supplie d'en faire autant, ou bien je serai obligé de changer de manières.

XXI.

A M. DE BELLÉROPHON (1).

31 octobre 1658.

*Viro clarissimo,rello à Bellerophonte Armandus
Joannes Le Bouthillier de Rancé, abbas, S. P. D.*

QUAS ad me litteras scripsisti pro pridie cal. sept.
accepi tantum circa octobris idus, missæ enim in Pic-

(1) Je donne cette lettre d'après une copie de la main de l'abbé Favier, presque indéchiffrable. J'ai mis en italique quelques mots douteux, et remplacé par des points quatre mots que je n'ai pu lire. La phrase *Fortunam rejicies tum cum arridet?* est placée dans la copie après *angi accipio*, sans doute par erreur du copiste.

tonos , apud quos rerum mearum occasione profectus fueram , vix ad me per varios circuitus post elapsum mensem pervenerunt ; jam à Faviero charissimo te Canticis utriusque testamenti exponendis operam dare audieram , nec dubium fuerat quin labor ille tuus et ingenio tuo et rei magnitudini responderet ; verùm expectationem meam , si fieri potuit , vicisti ; legenti enim et accurato examine omnia perpendenti , ita mihi scripturarum sensum assequutus visus es , illumque tantâ verborum vi atque copiâ reddidisti , ut non modò nihil operis dignitati deesse putaverim , sed toto exoptarem animo , satis tibi otii intra variorum negotiorum curas superare quo cœteris scripturæ libris pari diligentia parique felicitate incumberes. Non te quidem à tanto proposito deterrere decet quòd musæ , quibus te præ cœteris in hac ætate nostrâ charum fuisse sciunt omnes , divinarum rerum majestati minùs convenient ; si quis enim iis de causis liminibus te sacris arcere vellet , nesciret sanè quod et quantum patres ab antiquis illis fontibus hauserunt (*sic*) , cùm poëtarum et philosophorum dictis atque authoritatibus vana Gentilium dicta commenta inanesque fabulas delere *volut*. Si illarum rerum cognitio spernenda et indigna vero theologo ducenda est , quid de Justino , de Clemente Alexandrino et de plerisque aliis sentiendum erit , apud quos ferè passim profanæ antiquitatis monumenta extant ? Potuisti igitur , musis licet amicus , singulorum arcana penetrare ; nec verearis , quæso ,

ne , ut ais , in messem *nostram* falcem miseris ; ager enim quem exercuisti , tuus est ; propriam mihi crede , non alienam segetem collegisti , nec tuam tantum , sed illorum quotquot à patre communi per adoptionem in filios assumpti sunt ; testamentum enim non nisi ad hæredes spectat quorum omnium æqualiter jus est *divina* illius secreta revelandi. Te igitur , quantum possum , hortor , ut mentem communi bono atque utilitati à Deo tibi datam non mutes ; sed quam Canticis exponendis operam navasti , eandem reliquis tum veteris tum novi testamenti libris illustrandis sedulò præstes. Quod enim à te primùm susceptum est ita fortunatò cessit ut impar oneri non videaris ; imò verò magnum aliquod de opere tanto augurari liceat , si ad illud te conferas , nec id deneges ; fortunam rejicies tum cùm arridet ? Occupavit me acer mœror ille quo te adhuc angi accipio ; nec dubitavi quin ex illo filii fato amantissimus acerbum dolorem conceperis ; hunc ipsemet sensi ut debebam. Plura dicere non valeo. Omnia enim fateor ; petii itaque à Faviero nostro , ut et studium et officia nostra polliceretur ; licet enim inter amicos plures summæ auctoritatis viros recenseas , nullus tamen illorum qui me et dignitate et potentioris fortunæ statu antecellunt , propenso in te animo constantique erga te et voluntate et fide superat. Vale. Prid. cal. novembris 1658.

Τῆς οἰκονομίας ἔτος.

—Elucubrationes tuas in Epistolas Pauli , cùm primùm

potueris, ad nos mittas, quæso; mirum enim illarum desiderium nos tenet, sicut et videndi *παρεμβολὰς* tuas in secundum.

XXII.

A M. L'ABBÉ FAVIER.

29 novembre 1663.

IL me reste encore tant de foiblesse de ma maladie, qui a été très-grande, que tout ce que je puis faire est de vous témoigner, par ces deux lignes, l'obligation que je vous ai de toutes vos amitiés, et la joie que j'aurai de vous voir : je n'espère cela qu'à ce printemps, la saison étant trop mauvaise et trop avancée. Aimez-moi toujours, je vous en conjure, et me croyez entièrement à vous avec toute sorte d'estime et d'amitié. Je ne vous dirai pas grand'chose sur mon état, sinon que j'en suis plus content que jamais; et que je ne fus jamais plus résolu, par la miséricorde de Dieu, de passer ma vie dans la solitude et dans la pénitence.

XXIII.

AU MÊME.

27 février 1664.

DANS quelque retraite que je sois , rien ne me peut empêcher de recevoir de vos nouvelles , quand vous me ferez l'honneur de m'en mander ; et je tiens mon temps très-utilement employé , quand je le donne aux choses qui me viennent de votre part. Je vous plaindrois beaucoup plus que je ne fais de tous vos embarras , si je n'étois très-assuré que vous avez toute la vertu nécessaire pour n'en être point troublé , et pour en tirer les avantages qui sont dans le dessein de Dieu sur vous ; et cela me confirme très-fort que j'ai fait sa volonté , lorsque je vous ai été chercher dans le fond de votre pays , et que je vous ai tiré du lieu de votre établissement et de votre repos. J'ai de la joie de ce que le temps de ma profession approche et que la pension que la nécessité seule m'avoit contraint de me réserver sur votre abbaye , va s'éteindre par mes vœux ; au moins vous vous trouverez un peu plus au large , et vous serez plus en état de faire les biens que Dieu désirera de vous. Je ne regarde , non plus que vous , votre commodité particulière , sachant que vous vous considérez comme appartenant à Jésus-Christ , et que vous n'avez point de vue qui ne soit pour son service et pour sa gloire.

Vous m'ôtez la joie que j'avois espérée; car, puisque vous faites état de vous en aller avec M. et M^{me} d'Albon, il n'y a point d'apparence que l'on ait l'honneur de vous voir de longtemps. Il faut se rencontrer au pied de la croix de Notre-Seigneur; c'est un rendez-vous ordinaire des véritables chrétiens. Souvenez-vous encore de mes misères devant lui, et demandez-lui qu'il change et mes mœurs et mon cœur, comme j'ai changé de vie et de profession.

Mon frère vous parlera de l'affaire de M. et M^{me} d'Albon à mon égard. Je ne sais pas

avec conscience manquer à leur parole et à leurs promesses : sachez bien que je ne connois point le sieur B ; que je n'ai mis mon nom dans l'acte de la vente des Claies que pour leur faire plaisir : j'ai leurs lettres et une *indemnité* qu'ils m'ont donnée qui en fait foi, et cependant ils ne se mettent en nulle peine de faire ce qu'ils doivent à mon égard. Je verrai l'ordre que j'y pourrai donner (1). Dieu, qui me commande d'être patient et de souffrir tout, me commande aussi de faire les choses justes et raisonnables, pour ne faire d'injustice à personne.

Je vous supplie, au nom de Dieu, de ne me point oublier dans vos prières, et de demander à Notre-

(1) L'abbé Favier, qui communiquait à M^{me} d'Albon, fille, supérieure de la Visitation à Riom, les lettres qu'il recevait de Rancé, avait barré les dix lignes qui précèdent. Je n'ai pu lire les mots laissés en blanc.

Seigneur qu'il me donne les dispositions nécessaires dans l'état que j'embrasse. Je n'ai fait que le moindre pas en renonçant au monde ; il faut renoncer à moi-même et à tout ce qui peut avoir pris la place des choses dont la miséricorde de Dieu m'a séparé. Il est bien plus aisé de quitter les choses extérieures que de se quitter soi-même : je l'éprouve à tous les moments de ma vie. Si je n'ai point l'honneur de vous voir, je vous proteste que j'en ai beaucoup de déplaisir, et que nul éloignement ne vous séparera jamais de mon cœur. Je suis en Notre-Seigneur tout à vous avec une estime et une cordialité très-sincères.

— Il n'est point juste que vous me donniez tant de choses ; j'en ai de la confusion.

J'ai dit à M. Maheut à quoi se pouvoit monter ma part dans le procès que vous avez perdu.

XXIV.

AU MÊME.

(Rome), ce 15 septembre 1665.

Je pensois que nos affaires me donneroient la liberté de retourner en France au premier jour, et que j'aurois l'honneur de vous y voir ; mais comme je vois mon retour un peu différé, au moins selon les appa-

rences, vous trouverez bon que je vous dise que mon dessein avoit été de donner aux pauvres de St-Symphorien ce qui me pouvoit être dû de la pension que je m'étois retenue lorsque je fis ma profession, au cas qu'il ne me survînt aucune obligation de justice, étant malaisé qu'il n'y en ait toujours quelque'une à laquelle on ne pense pas. Il est arrivé que je n'ai donné nul ordre au paiement d'un procureur qui avoit fait quelques écritures dans l'affaire que j'ai eue touchant les bois qu'on avoit fait abattre dans l'abbaye de St-Symphorien; et me sentant obligé en conscience à lui faire quelque justice, je vous supplie, au cas que je mourusse sans m'en être acquitté, d'avoir la charité d'exécuter en cela mes intentions, et de me rendre cette marque de votre amitié. Le procureur s'appelle le sieur Colas : M. Maheut le connoît. Si j'avois regardé cette dette-là comme une dette pressée, je vous aurois supplié d'y satisfaire à votre première commodité; mais j'ai cru que ce paiement-là pouvant recevoir quelques difficultés, il valoit mieux attendre mon retour, et d'autant plus que les parties des procureurs ne s'acquittent d'ordinaire qu'après bien des années. Je vous supplie de ne rien dire de cela à personne. Si par hasard Dieu dispoit de vous, vous y donneriez tel ordre que vous le jugeriez à propos. Je ne fais en cela nul tort à mes proches, puisque c'est un bien d'église qui ne leur appartient point; et je ne pense pas faire une action de propriétaire et contraire à la

pauvreté que j'ai embrassée , puisque je m'en suis réellement dépouillé, dans le temps de ma profession , de cœur et d'intention , ne le pouvant faire autrement , l'ayant donné aux pauvres , au cas qu'il ne se rencontrât point de plus pressante obligation.

Mandez-moi de vos nouvelles et priez Dieu pour moi. Je ne vous fais nul compliment , mais je vous supplie de croire que je suis tout à vous d'une manière inexplicable.

XXV.

AU MÊME.

Ce 11 juin 1669.

J'AI appris avec une sincère joie votre arrivée à Paris , et je ne vous en dirai rien davantage , dans l'espérance que j'ai que nous aurons bientôt l'honneur de vous voir et la liberté de vous entretenir à loisir. Ne différez point , mon cher Monsieur , à nous venir voir. M. d'Albon ne conclut rien : ne l'attendez point , et venez nous trouver le plus tôt que vous pourrez. Je ne peux vous dire assez la consolation que j'espère de cette visite que vous nous faites espérer il y a si longtemps. Je remets toutes choses au temps auquel Dieu voudra nous la donner. Cependant honorez-moi de votre amitié , secourez-nous

de vos prières , et me croyez , plus que je ne peux vous le dire , votre très-obéissant serviteur.

Fr. ARMAND-JEAN, *abbé de la Trappe.*

XXVI.

AU MÊME.

24 janvier 1670.

Vous m'avez fait le plus grand plaisir du monde de me mander de vos nouvelles et de me tirer de la peine où j'étois de n'en point recevoir. Je loue Dieu de ce que votre santé est assez bonne : la mienne n'a point été comme on vous l'a dite, et je n'ai eu , depuis que je ne vous ai vu , aucune incommodité considérable : j'ai eu seulement , il y a quatre ou cinq jours , un accès de fièvre , causé , à ce que je crois , par le grand froid et le grand dégel. Mais , Dieu merci , il n'a point eu de suite. Je vous assure , Monsieur , que depuis que l'on veut être entièrement à Dieu et dans la séparation des hommes , la vie n'est plus bonne que pour être détruite ; et nous ne devons nous considérer que *tanquam oves occisionis*. La mienne est si inutile au monde et si éloignée de l'état où Dieu la veut , que je serois bien heureux s'il la finissoit bientôt , pourvu qu'en l'abrégeant il lui plaise aussi d'abréger le temps de ma pénitence.

Je ne doute point que vous ne fassiez très-bien de garder votre bénéfice , dans la pensée que vous avez d'y aller demeurer, lorsque vos affaires vous en donneront la liberté. Et quand même vous ne devriez jamais y aller , ce ne seroit ni aujourd'hui ni demain que je vous croirois dans l'obligation de vous en défaire ; il vous suffiroit , dans mon sentiment , que vous fissiez vos diligences pour vous trouver un successeur qui eût les qualités requises. Et au cas que la Providence ne vous en adressât aucun , il vaudroit mieux le retenir , en usant comme vous faites , que de le mal placer. Je suis ravi que vous soyez dans le dessein d'y venir demeurer : nous ne serons pas , au moins , si éloignés ni si fort hors d'état de nous voir.

Je ne sais pas pourquoi vous me dites que nous avons traité MM. de Tillemont et Gérard avec plus de privilège que vous. Dans la vérité , hors le premier , qui parla à son frère encore novice , ils ne parlèrent qu'au religieux qui a le soin de parler aux étrangers. Ce que je peux vous dire est qu'ils furent ici huit jours , et qu'ils ne mangèrent au réfectoire que le dernier jour seulement , quoiqu'ils me témoignassent dessein de ne point manger ailleurs. Je vous supplie de croire que nous vous considérons toujours autrement que les autres , et que , s'il y peut avoir de la distinction , elle sera toujours pour vous , de ma part , et au préjudice de qui que ce soit. Je m'en vais écrire à M. l'abbé Le Camus, comme vous me le mar-

quez , et je vous manderai lorsqu'il m'aura fait réponse. Je ne doute point qu'elle ne soit telle que vous pouvez la souhaiter. Je n'ai rien à ajouter à ce billet , sinon à vous conjurer de m'aimer plus que jamais, et à redoubler vos prières pour mon salut auprès de Dieu. Je suis en lui plus mille fois que je ne puis vous le dire , votre , etc.

— L'état auquel vous me mandez que se trouve M. de Bellérophon , est déplorable. Toutes ces belles connoissances humaines ne lui servent de guère. Il n'y a que celle de Jésus-Christ qui soit digne d'un chrétien.

XXVII.

AU MÊME.

Ce 1^{er} novembre 1670.

Vous m'avez tiré d'une bien grande peine , en me faisant la grâce de me mander de vos nouvelles , y ayant des temps presque infinis que je n'en avois point eu. On m'avoit écrit depuis peu votre maladie , et j'étois sur le point de vous écrire , lorsque j'ai reçu votre lettre. Elle me donne bien de la joie , puisqu'elle m'apprend que votre santé est bonne et que vos indispositions sont passées. Je ne suis point surpris de la diligence des hommes : le monde est fait , comme cela ; on vit d'espérances , et souvent on

se *revêt* des dépouilles des gens avant qu'ils les aient quittées. Je suis fort aise de la résolution que vous prenez : j'espère , s'il plaît à Notre-Seigneur , que vous garderez longtemps la chose aux personnes qui ont été si empressées. Pour moi , Monsieur , j'ai été malade pendant huit ou neuf mois ; et quoique je me porte présentement assez bien , je ne suis pas entièrement rétabli dans toutes mes forces accoutumées. Ma maladie a été une fièvre lente , qui s'en alloit à l'hectique. Dieu n'a point encore voulu de moi pour cette fois , et m'a laissé dans ce monde pour y faire pénitence.

J'ai bien de la joie de ce que M^{me} de la Barge est tout à fait bien avec M. et M^{me} d'Albon. Les choses se font dans leur temps. Elle doit regarder Notre-Seigneur comme celui qui seul a calmé leur esprit et changé leur cœur. Quand vous la verrez , vous m'obligerez , Monsieur , de lui témoigner la part que je prends à ce bonheur-là , qui n'est pas petit ; car assurément il n'y a rien de plus fâcheux que de porter l'indignation de ceux auxquels nous devons la vie. Je prie Dieu qu'il conserve la vôtre de longues années , et que , quand elle sera arrivée à ce terme que personne ne passe et qui n'est connu que de lui seul , il la consume par une fin heureuse. Demandez-lui , je vous en conjure , qu'il me fasse la même miséricorde. Je ne vous dis point combien je vous honore , parce que je ne doute nullement que vous n'ayez de moi sur ce

point-là toute l'opinion que je peux souhaiter. Souvenez-vous de moi , et me croyez plus à vous que je ne saurois vous le dire.

XXVIII.

AU MÊME.

3 août 1671.

J'AI bien cru , Monsieur , que vous recevriez ce que je me suis donné l'honneur de vous écrire sur le sujet de la réforme de votre abbaye , de la manière dont vous l'avez fait , et je connois trop votre grand désintéressement pour avoir pu douter que vous n'embrassassiez tout ce qui vous paroîtroit être de la gloire et du service de Dieu , avec joie et avec plaisir. Ce m'en est un sensible que l'espérance que vous me donnez que nous aurons bientôt la consolation de vous voir ; et je remets en ce temps-là de vous entretenir de toutes choses. Je me souviens que quelqu'un vint , il y a quelques années , et je pense même que l'on me dit que M. de Beauvais avoit dessein de mettre son séminaire dans St-Symphorien ; mais j'ai peine à croire qu'il ait eu cette vue-là , parce qu'il sait que les abbayes dépendent du roi , et qu'il ne donne point ces sortes de consentements. Et puis , les biens les plus naturels sont toujours plus dans l'ordre de Dieu , et il

semble qu'ils doivent être préférés aux autres. On ne peut douter qu'il ne soit beaucoup plus convenable d'établir dans une abbaye une congrégation monastique et bien réglée, qu'une communauté d'ecclésiastiques. Puisque vous m'avez envoyé la réponse que vous avez faite à vos religieux, il faut que vous voyiez la mienne qui ne seroit pas autrement quand je l'aurois faite de concert avec vous. Ces pauvres gens me font pitié : il n'y en a un seul qui soit en voie de salut, vivant aussi peu selon leur règle ; c'est une vérité que l'on auroit bien de la peine à leur persuader. Tous ceux d'entre eux qui mourront avec de l'argent, mériteroient d'être privés de la sépulture et des prières de l'Église. Le monde n'est qu'aveuglement ; la corruption des coutumes est la règle de sa conduite. Je vous assure, Monsieur, qu'il y a moins de gens sauvés que l'on ne pense ; je dis de ceux qui ne négligent pas leur salut et qui y travaillent. Jamais les dévotions ne furent si accommodantes à la cupidité, et l'on vit présentement dans chaque état et dans chaque profession, comme si Jésus-Christ n'avoit pas dit que ses voies sont étroites. Je vous demande le secours de vos prières, j'en ai un extrême besoin. Vous ne pouvez me le refuser, étant autant à vous que j'y suis, et vous honorant au point que je fais.

XXIX.

AU MÊME.

27 mai 1672.

VOTRE lettre , Monsieur , m'a donné une joie sensible , en m'apprenant que nous aurons bientôt l'honneur de vous voir ; ce n'est pas que je ne croie cette consolation-là éloignée par votre voyage de Beauvais. Pour ce qui est de la réforme de votre abbaye , je ne pense pas que ce soit une chose fort pressée , outre que vous ne conviendrez pas sitôt avec les pères de St-Maur. On m'a dit qu'il leur étoit défendu depuis peu , par un arrêt du conseil , de prendre aucunes abbayes sans une permission du roi. Ainsi nous nous entretiendrons avant que vous ayez rien arrêté. Il est certain que bien des gens ne les goûtent pas ; cependant la vie des non réformés est une véritable profanation , et il me semble qu'il y a obligation , lorsque l'on le peut , de la faire cesser. Nous vous parlerons de M. de Vernassal quand vous serez ici. Je suis persuadé qu'il se mécomptera. Je vois bien que ce que vous nous voulez envoyer n'est pas un couteau seulement , comme j'en étois convenu avec vous ; permettez-moi de vous dire que vous n'êtes pas demeuré en cela dans la parole que vous m'avez donnée ; je vous en ferai un reproche quand nous vous en remercierons. — Le messenger de Mortagne , pour l'abbé de la Trappe , est une voie

très-sûre : vous la pourrez prendre si vous le jugez à propos. Je remets tous les remerciements que j'ai à vous faire au temps auquel nous aurons la consolation de vous embrasser. Je voudrois que ce fût dès demain, pour satisfaire l'impatience que j'en ai. Adieu, mon très-cher Monsieur ; priez Notre-Seigneur pour moi, et me croyez en lui tout à vous et de toute l'étendue de mon cœur.

XXX.

AU MÊME.

8 juin 1672.

LE présent que vous m'avez fait, Monsieur, m'a paru si considérable, que je ne vous en fais mes remerciements qu'avec une extrême confusion. J'aurois été plus réservé à vous dire que j'accepterois, si j'avois pensé que vous l'eussiez été si peu dans vos libéralités. Je ne doute point que vous ne nous ayez considérés en cela en qualité de pauvres de Jésus-Christ. Je n'ai rien vu de mieux fait ni de plus propre que tous ces instruments-là. Il ne tiendra pas à vous que je ne devienne un grand jardinier ; vous nous donnez toutes choses pour cela avec une grande largesse. J'aurois été bien aise, Monsieur, que vos affaires vous eussent permis de nous venir voir avant que de faire

votre voyage de Beauvais. J'appréhende qu'il ne survienne quelque chose qui m'éloigne encore la consolation que j'espérois en cela. Je ne vous dirai rien sur les choses desquelles vous me parlez dans votre lettre ; il est malaisé d'être fort à Dieu et de ne pas rendre justice aux hommes. Dieu fera une grande grâce à M. d'Albon , s'il le retire de la cour avant que de mourir : je l'en prie de tout mon cœur : je pense que nous ne pouvons rien faire de mieux pour lui. J'attends avec impatience la fin des affaires que vous avez à Beauvais , afin que nous ayons la joie et la satisfaction de vous embrasser. Priez notre Seigneur Jésus-Christ pour moi , mon cher Monsieur ; je vous en conjure. Je suis en lui tout à vous.

XXXI.**AU MÊME.**

Ce 28 octobre 1672.

JE vous ai écrit , Monsieur , depuis que j'ai su que vous étiez parti de Paris. J'ai été ravi d'apprendre par votre lettre que vous étiez arrivé en bonne santé chez vous auparavant la méchante saison. Je prie Dieu qu'il vous la conserve longues années , non-seulement parce que votre personne nous est chère , mais encore par l'utilité que tant de bonnes âmes en reçoivent.

Nous essaierons de remarquer, autant que nous le pourrons, l'esprit qui a poussé votre garçon à faire le pas qu'il a fait. Je vous assure, à moins que Dieu lui parle puissamment, la vie qu'il fait n'a rien qui lui puisse plaire. Les épreuves sont longues, et on aura tout le temps nécessaire pour ne se pas mécompter sur sa vocation. On continue, mon cher Monsieur, à semer mille méchants bruits contre nous, sans que, par la miséricorde de Notre-Seigneur, nous y donnions d'autre sujet que celui que l'on en peut prendre de la régularité de notre vie. Il faut laisser dire et faire les hommes, et cependant servir Dieu avec toute la fidélité que nous pourrons, *donec transeat iniquitas*. Je ne me suis jamais mêlé de rien; je n'ai ni parlé, ni écrit, ni prêché, et notre profond silence excite l'envie des esprits mal faits. Dieu, que nous regardons tout seul, nous donnera la patience dont nous avons besoin pour pouvoir aimer ceux qui nous haïssent, selon le commandement que Jésus-Christ nous en a fait. Adieu, mon très-cher Monsieur; nous avons grand besoin de vos prières : je ne doute nullement que vous ne nous les accordiez de toute l'étendue de votre cœur. Je suis tout à vous de toutes les forces du mien, en notre Seigneur Jésus-Christ.

XXXII.

AU MÊME.

Ce 8 mai 1673.

LE pauvre frère Edmond vous va retrouver : nous en avons un très-grand déplaisir, parce que, dans la vérité, il nous a donné toute l'édification possible, pendant qu'il a été avec nous. Mais ayant reconnu que la solitude ne lui convenoit pas, nous avons été contraints de le renvoyer. Au nom de Dieu, mon cher Monsieur, recevez-le et ayez pitié de lui. Il a de la piété et vous servira mieux qu'il n'a pas fait. Je vous en aurai obligation en mon particulier; car je vous avoue que je le vois partir et nous quitter avec douleur. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Je suis, en notre Seigneur Jésus-Christ, plus à vous qu'à moi-même.

XXXIII.

AU MÊME.

Ce 11 juin 1673.

JE suis ravi que le pauvre frère Edmond vous ait été trouver pour faire ce que vous lui ordonneriez; car je vous avoue que je craignois bien qu'il ne prît un parti extrême, comme celui de se jeter dans quel-

que désert ; et s'il ne l'a pas fait , ce n'a été que par soumission , toutes ses inclinations le portant très-fortement à ce genre de vie. C'est un bon garçon , très-pieux et qui mérite bien que l'on prenne soin de lui. Cependant il est certain que , depuis que les domestiques vont à un certain degré de piété , on ne peut plus s'en servir : cela s'appelle un dérèglement de dévotion ; car lorsqu'elle est réglée et dans l'ordre de Dieu , dans les serviteurs elle consiste à faire la volonté de leurs maîtres ; et elle les y doit rendre plus affectionnés et plus exacts. Pour ce qui est de l'avis que vous me demandez , je vous dirai que je ne pense pas que Grandmont soit son fait. Cette réforme , à ce que j'ai ouï dire , n'a rien d'assuré ; l'établissement en est tellement entre les mains du général , qu'il le peut renverser quand il lui plaira. J'aimerois mieux le mettre dans cette congrégation du Saint-Sacrement , parce que vous y connoissez de la piété solide et de la simplicité. Surtout il faut qu'il se laisse conduire , et s'il suit son esprit , il se perdra. Je vous en parle dans la vue de Dieu et dans les sentiments de charité que Notre-Seigneur m'a donnés pour lui. Il est vrai que nous l'envoyons avec assez de précipitation , parce que l'esprit s'est échauffé dans la prière et dans la solitude , *in meditatione exardescibat ignis* , et que je craignois un inconvénient , qui n'étoit pas fort éloigné , selon les apparences. Du reste , c'est un très-bon garçon et qui étoit devenu très-docile ; mais quelque do-

cilité qu'il eût , il falloit observer la règle , et nous ne pouvions le dispenser du silence et de la solitude. Plusieurs sont appelés dans cette maison, mais il y en a peu qui y demeurent. Je loue Dieu , Monsieur , de ce que votre santé est meilleure qu'à l'ordinaire ; je prie Notre-Seigneur qu'il vous la conserve. La mienne va à son ordinaire ; elle n'est pas tout à fait mauvaise , elle ira jusqu'aux bornes que la divine Providence lui a prescrites. Le principal est d'en faire un saint usage ; c'est ce que je ne fais pas : obtenez-le-moi de Dieu , je vous en conjure , par vos prières. Aimez-moi toujours , et me croyez , sans réserve , en notre Seigneur Jésus-Christ , votre , etc.

XXXIV.

AU MÊME.

1^{er} août 1673.

On m'avoit déjà mandé de Paris la mort de M. de Vernassal. Le pauvre homme s'est bien donné de la peine pour rien , et a témoigné beaucoup de mauvaise volonté à des gens qui ne l'avoient point offensé , sans qu'il lui en soit revenu nulle utilité. La mort termine l'inquiétude de ceux qui en ont davantage. Il n'y a rien de tel que de demeurer en paix dans le temps , en attendant celle de l'éternité. Je

loue Notre-Seigneur de ce qu'il s'y est si bien préparé, et qu'il a fait un si bon usage des derniers temps de sa vie. Nous n'avons pas manqué de prier Dieu pour lui, ce que je continuerai tous les jours de la mienne. Je me suis bien imaginé que le bon frère Edmond auroit peine à trouver une communauté qui le reçût. Dans la vérité, c'est un bon garçon, et hors la raison qui nous a empêchés de le garder, nous avions sujet d'être contents de lui. Ce sera son fait de demeurer chez le curé dont vous m'avez déjà écrit; il y aura de l'occupation, et quoi qu'il dise, elle lui est nécessaire. Vous êtes trop bon, Monsieur, et trop charitable de vouloir bien l'assister jusqu'à la fin. Je n'ai nulle nouvelle à vous mander de ce pays ici. On y vit à l'ordinaire, en s'approchant toujours de la fin de la course, et cependant avec des préparations si foibles et si peu proportionnées à celles que l'on devroit avoir, que si vous les connoissiez, on vous feroit compassion. Je suis bien aise, Monsieur, que vous le sachiez, afin que votre charité s'excite, et que vous nous recommandiez à Notre-Seigneur d'une manière digne de nos besoins. En vérité, les miséricordes de Dieu sont infinies, mais mes infidélités le sont aussi, et je me vois près d'être jugé dans une épouvantable destitution de toutes bonnes œuvres. Ma consolation est que je vis encore, et que tant que je ressens mes maux, je suis susceptible des effets de la bonté et de la compassion de

celui qui peut seul les guérir, quelque grands qu'ils soient. Secourez-moi, mon très-cher Monsieur, de vos prières : j'y ai une extrême confiance. Je suis, je vous conjure de le croire, de toute l'étendue de mon cœur, votre, etc.

XXXV.

AU MÊME.

19 décembre 1673.

J'AI voulu trente fois répondre à la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, mais je vous avoue que je me suis tellement trouvé accablé de différentes affaires pour notre observance, qu'à peine en ai-je pu trouver le temps. Vous me le pardonnez bien, j'en suis assuré; car vous l'êtes sans doute des dispositions de mon cœur pour vous; et, dans la vérité, elles ne sauroient être plus pleines d'estime et de tendresse qu'elles sont. Je n'ai nulle nouvelle à vous mander de ce pays ici; tout y va à son ordinaire. On y voudroit bien servir Notre-Seigneur mieux que l'on ne fait pas. Ma santé est médiocre quoiqu'elle ne m'empêche point de faire toutes choses et de me trouver dans tous les exercices réguliers. Cependant j'ai toujours cette chaleur accoutumée, qui ne diminue point. Dieu connoît le moment qui

doit à mon égard finir toutes choses , et il faut commencer à s'y préparer sérieusement. Continuez , je vous en supplie , mon très-cher Monsieur , de lui offrir vos peines et vos sacrifices dans cette vue-là , de lui demander qu'il me donne la grâce de bien mourir : c'est la seule qui nous importe et à laquelle toutes les autres se doivent référer. Nous pensons à vous devant Notre-Seigneur tous les jours de notre vie : c'est la seule marque que nous puissions vous donner de tous les sentiments que nous avons pour vous. Aimez-moi toujours , je vous en conjure , autant que je vous honore.

— Le pauvre frère Edmond me fait compassion. Mais nous avons les mêmes jeûnes , les mêmes veilles et la même solitude ; et je suis assuré que ses dispositions naturelles ne sont pas changées ; et ainsi il seroit exposé aux mêmes inconvénients.

Je vous envoie une requête que la nécessité des affaires de notre observance m'a obligé de présenter au roi. Elle a eu son effet , puisque Sa Majesté a eu la bonté d'évoquer notre affaire de Rome où elle étoit renvoyée , et de nous donner des commissaires en France pour la terminer. Je fus même obligé d'écrire au roi , qui souffrit la lecture de ma lettre avec plus de bonté mille fois que je ne méritois.

XXXVI.

AU MÊME.

14 avril 1674.

JE m'étois bien imaginé , Monsieur , que la requête que je vous envoyois ne vous déplairoit pas. Ceux qui l'ont vue l'ont assez approuvée , et ceux mêmes contre lesquels elle a été faite n'ont osé la condamner. Dieu veuille y répandre sa bénédiction. Ce que je puis vous dire , c'est que je crois l'avoir eu uniquement en vue , et n'avoir regardé en cela que son service. Pour la lettre , Monsieur , je vous la montrerai , si j'ai jamais l'honneur de vous voir. Mais de l'envoyer , cela ne se peut : au cas qu'elle se perdît , elle seroit divulguée : ce qui seroit un inconvénient considérable , par les raisons que vous vous imaginez bien. La requête est une chose publique , mais non pas la lettre. Hors la crainte qu'elle ne se perde , je vous l'enverrois de tout mon cœur , car il n'y a rien au monde que je ne voulusse bien vous confier. — M. d'Albon est à Paris pour achever ses affaires ; mais il n'y a nulle apparence qu'il pense à payer ses dettes. On parle , à ce que l'on m'a mandé , d'acheter une grande terre : pensée qui ne devrait pas être dans l'esprit d'un homme qui fuit la cour pour ne plus s'occuper que des choses éternelles. Qu'il est malaisé , mon cher Monsieur , d'entrer dans cette vie dite évan-

gélisque , que Dieu demande de ceux qui le veulent servir et dont il ne dispensera personne ! Il y a même une justice de laquelle le pauvre homme ne s'aperçoit point , et qui lui étoit cependant d'une obligation indispensable , qui est de ne pas laisser tous ses créanciers à la discrétion de ses héritiers après sa mort. Je sais qu'il y en a qui souffrent et qui se plaignent. C'est à lui à régler ses affaires. Je n'ai nulle mission pour lui en dire mes sentiments. Je n'ai rien , Monsieur , à ajouter à ce billet, sinon que je vous conjure de m'aimer toujours et de vous souvenir de moi devant notre Seigneur Jésus-Christ , comme vous me l'avez promis. Je suis tout à vous de toute l'étendue de mon cœur.

— Dieu sait comme quoi j'aime le pauvre frère Edmond , et l'envie que j'aurois qu'il pût venir servir Dieu avec nous. Mais cela n'est pas possible. Le caractère de son esprit n'est point changé , parce que cela est dans le tempérament ; et ainsi notre vie ne peut lui être propre ; et je ferois contre mon devoir et l'ordre de Dieu , si je donnois les mains à ce qu'il semble désirer si constamment ; notre solitude et notre silence passent ses forces : il faut qu'il en soit persuadé.

XXXVII.

AU MÊME.

Ce 3 octobre 1675.

JE vous ai , mon cher Monsieur , une obligation infinie du soin que vous avez de ma santé. Elle est à son ordinaire , et je n'ai eu indisposition quelconque depuis la dernière fois que je vous écrivis , à la réserve de cette chaleur que je vous ai mandé qui ne me quitte point , mais qui ne m'empêche pas de me trouver dans toutes les régularités comme les autres.

Pour ce qui regarde les *Entretiens* de l'abbé Jean avec le prêtre Eusèbe (1), je n'y ai nulle part que celle que m'y ont pu donner quatre ou cinq conversations que je fus obligé d'avoir avec l'auteur de cet ouvrage, lequel me vint voir dans le dessein d'être religieux , sans quoi je ne l'aurois pas entretenu. Je ne saurois vous dire ce que c'est que son livre , car je n'en ai lu qu'une vingtaine de feuillets , un de nos amis me l'ayant prêté lorsque je fus à Paris ; et il n'est pas même dans notre monastère. Cependant il a été reçu avec approbation ; on en a loué les sentiments et les maximes , et beaucoup de gens d'esprit , d'érudition et de piété, ont jugé qu'il étoit très-utile , et que si on avoit retranché quelques expressions un peu trop fortes,

(1) Ces *Entretiens* sont de François Suel, curé de Châtres.

et quelques discours qui paroissent de purs effets de l'imagination , il y a peu de choses que l'on y pût reprendre avec fondement. Il est certain que l'auteur a eu dessein de parler de moi sous le nom de l'abbé Jean ; et lorsqu'on m'en donna l'avis , je fis ce qui me fut possible pour empêcher la publication de son livre. Voilà , Monsieur , tout ce que j'en sais. Il y a quatre lettres que j'y ai lues , qui sont véritablement de moi. Je ne vous puis assez dire la peine que j'ai de voir que le monde se mette dans la tête de me faire parler , quoique je fasse profession de me taire , et que l'on m'impute des imaginations. On écrit de moi , on écrit contre moi ; mais , après tout , il faut sur cela étouffer ses peines , et souffrir en patience la liberté que le monde se donne de dire ce qui lui plaît. Je ne suis point surpris , mon cher Monsieur , que l'on dise de vous ce que vous me mandez. Tous ceux dont la vertu et la piété est solide , sont en butte à un fort grand nombre de gens qui disent qu'ils en ont , et qui en font une profession apparente , parce que l'on n'agit pas de concert avec eux , que l'on n'entre pas dans leurs liaisons , que l'on a des maximes plus pures et plus évangéliques que celles par lesquelles ils prétendent que les hommes se doivent conduire. Ce que vous pouvez faire en cela , Monsieur , est de demeurer en repos , de suivre votre voie accoutumée et de vous tenir , comme je crois que vous l'avez fait jusqu'ici , indépendant de toutes sortes de partis. Mon senti-

ment a toujours été , aussi bien que ma conduite , de m'attacher uniquement à la vérité , aux règles et aux maximes étroites qui sont celles de Jésus-Christ et de ses saints , mais sans union ni concert avec personne , n'y ayant guère de choses que j'appréhende davantage que ce qui a l'air ou l'apparence de parti.

Puisque vous voulez savoir des nouvelles de notre affaire , je vous dirai , quelque juste qu'elle fût , qu'elle a été jugée entièrement contre nous ; et , pour vous parler franchement , ma pensée est que l'ordre de Cîteaux est rejeté de Dieu ; qu'étant arrivé au comble de l'iniquité , il n'étoit pas digne du bien que nous prétendions y faire , et que nous-mêmes qui voulions en procurer le rétablissement , ne méritions pas que Dieu protégeât nos desseins , ni qu'il les fît réussir. Voilà la cause véritable de nos maux dans le jugement et dans la conduite de Dieu et celle des hommes. Je m'abstiendrai de vous en rien écrire , m'étant imposé sur cela un très-rigoureux silence. Ceux qui vous ont dit que je n'avois vu que des Jansénistes à Paris , ne vous ont pas dit vrai : je n'y ai fait aucune visite ; et quoique j'aie fait ce que j'ai pu pour éviter que l'on ne m'en rendît , j'y ai été vu de toutes sortes de personnes , et même de celles qui tiennent les premiers rangs dans le royaume , comme M^{lle} votre maîtresse (1), M^{me} de Guise, M^{me} de Longueville, et quantité d'autres, M. le

(1) L'abbé Favier étoit aumônier de S. A. R. le duc d'Orléans.

cardinal de Retz, de Bouillon, M. le premier président et un grand nombre de gens très-qualifiés. Je vous fais ce détail-là pour vous montrer quelle est l'injustice du monde; et véritablement la foule fut si grande à l'institution où j'étais logé, que cela me concilia de l'envie. Je m'en aperçus; mais il ne dépendoit pas de moi de l'empêcher, quoique je fisse toute chose pour ôter les occasions. Il faut bénir Dieu de tout et se consoler lorsque les hommes nous jugent, puisqu'il y a un tribunal supérieur qui reverra leurs jugements, et nous rendra la justice qu'ils nous ont refusée. Je vous dis cela seulement par rapport aux mauvais bruits que l'on fait courir contre nous. Nous en dirons davantage sur cette matière, si nous avons la joie de vous voir ce printemps. Priez Dieu cependant pour nous, et continuez, comme vous me l'avez promis, de lui demander qu'il nous fasse miséricorde. Je vous assure qu'en quelque condition que l'on soit, il est bien malaisé de le servir d'une manière qui soit digne de lui, et qui réponde à ce qu'il demande de nous. Je ne vous dis point, mon cher Monsieur, combien je vous honore; car je suis très-persuadé que vous ne doutez point que je ne sois tout à vous et de toute l'étendue de mon cœur.

— Pour ce qui est de M. _____, il est vrai qu'il est venu afin d'y être religieux, mais que nous ne nous sommes pas accommodés de lui. Il réussira peut-être mieux dans la réforme de Grandmont qu'il n'a pas fait

dans la nôtre , et je l'y aime beaucoup mieux que dans ce lieu ici. Je vous dis cela sous le secret , et je vous conjure de n'en parler à personne.

XXXVIII.

AU MÊME.

6 août 1676.

CE que vous a mandé le frère Edmond , mon cher Monsieur , n'est pas tout à fait véritable. Je n'ai point eu la fièvre continue ; mais il est bien vrai qu'il y a près de trois mois que je me trouve incommodé d'une chaleur dans la poitrine considérable , et d'un petit ressentiment de fièvre , qui me prend et qui me dure pendant quelques heures de la nuit. La plupart des gens disent que cette indisposition-là n'aura pas de suites fâcheuses : pour moi je ne suis pas de leur sentiment , et je crois assez qu'elle pourroit bien se terminer à ce qu'ils regardent comme un événement fâcheux , quoiqu'il ne le soit pas en effet ; car la mort , qui doit être le désir de tous les véritables chrétiens , ne peut pas être qualifiée du nom de mal. Cependant , mon cher Monsieur , comme je ne suis point prophète , et que je ne suis pas homme à révélation , il est fort possible que je me trompe dans ma pensée. Ce qui est de certain , c'est que j'aban-

donne toutes choses à Dieu, et que dans l'espérance que j'ai qu'il me fera miséricorde quand il lui plaira de me retirer de ce misérable monde, j'aimerois mieux que ce fût aujourd'hui que demain. Je vous supplie de lui demander avec tout le soin que vous pourrez, que mes espérances ne soient pas confondues, et qu'il me donne la grâce de réparer par le reste de ma vie le nombre infini de mes infidélités passées. Voilà, mon très-cher Monsieur, ce que j'attends de votre charité.

Adieu, mon très-cher Monsieur; je vous embrasse en esprit et de toute l'étendue de mon cœur, puisque Dieu ne veut pas que j'aie cette consolation d'une manière plus sensible. Faites-moi l'honneur de croire que je serai, jusqu'au dernier soupir de ma vie, votre, etc.

XXXIX.

AU MÊME.

13 février 1677.

J'AI une extrême douleur, mon très-cher Monsieur, de ce que je ne puis faire la recommandation que vous désirez de moi. Vous voyez bien, sans doute, qu'il faut que j'en sois empêché par de fortes raisons; car vous êtes très-persuadé qu'il n'y a rien à quoi je puisse prendre plus de part qu'aux choses qui vous

touchent. Si j'ai jamais l'honneur de vous voir, je vous dirai sur ce sujet-là quelque chose que je ne puis pas vous écrire. L'hiver est si fâcheux en ce pays-ci que je ne sais pas si nous pourrons nous en tirer et gagner le printemps. Je voudrois bien qu'en ce temps-là vous eussiez assez de santé pour hasarder un voyage à Paris. Je n'ai pas besoin de vous dire la joie que j'aurois de vous embrasser encore une fois en ma vie : je vous dis encore une fois, parce que ma santé désormais est si peu de chose, que je ne puis pas m'en rien promettre. Au reste, je serois très-fâché que ce que j'ai mandé à M. d'Albon de cet abbé de votre voisinage lui fît aucun tort, n'ayant eu en cela d'autre pensée que celle de lui donner un avis qui l'empêchât d'être surpris. Il est vrai qu'il y a beaucoup moins de fidélité parmi les hommes que l'on ne pense. Je suis bien fâché que ces bons religieux de Grandmont se soient laissé tromper ; mais je ne croyois pas pouvoir en conscience rien dire qui fît aucun préjudice à leur novice, dans la créance que j'avois que Dieu pouvoit avoir converti son cœur, et lui avoir donné des dispositions contraires à celles dans lesquelles je savois qu'il avoit été. Ils sont bien à plaindre ; car c'est assez d'un seul religieux, quand il n'a pas l'esprit de sa profession, pour mettre en désordre une communauté toute entière, quelque sainte et réglée qu'elle puisse être. Conservez-moi l'honneur de votre amitié, je vous en conjure. Souvenez-vous de moi devant No-

tre-Seigneur, et faites-moi la justice de croire que qui que ce soit au monde n'est à vous avec plus d'estime et de sincérité que je suis.

XL.

AU MÊME.

5 mars 1678.

Si vous eussiez seulement attendu deux jours à m'écrire, mon cher Monsieur, vous n'eussiez pas eu matière de me faire le reproche que vous m'avez fait, car je puis vous assurer qu'il y a longtemps que j'étois en peine de vos nouvelles, et que j'aurois interrompu mon silence pour vous en demander. Cependant il y a cette différence-là entre vous et moi, que rien ne vous empêche de parler en toute sorte de temps, et que pour moi j'ai des règles qui m'ordonnent de me taire : cela doit, ce me semble, me servir d'excuse, ou au moins diminuer le sujet que vous pouvez avoir de vous plaindre. Dans la vérité, vous êtes dans mon cœur plus que personne, et il n'y en a point que j'honore et que j'aime aussi tendrement que vous.

Je ne suis pas de l'avis du religieux dont vous me parlez. Son zèle contre les commendes va un peu trop loin ; il peut les condamner dans les abus, mais

non pas dans le fond ; et si jamais vous le revoyez , dites-lui , je vous en prie , que je vous ai mandé que je ne connoissois point d'abbé régulier à qui je ne donnasse l'absolution avec plus de peine , en le considérant auprès de son institut , qu'à un abbé commendataire qui vit et qui use comme vous des biens ecclésiastiques. Le zèle de la plupart des gens va trop avant en bien des choses , et particulièrement quand il est question de censurer la conduite des autres ; car pour la sienne propre , on ne manque point d'entrer dans des extrémités toutes contraires. Touchant la permutation de votre abbaye , mon cher Monsieur , je vous dirai que je voudrois , pour votre consolation , que vous eussiez trouvé un homme de bien à qui vous la pussiez remettre ; et je n'hésite point à vous déclarer qu'à moins qu'ils soient tels qu'ils vous déchargent au jugement de Dieu , vous ne sauriez les écouter avec conscience. C'est par là que vous devez vous déterminer ; et je ne vois pas que l'on puisse disconvenir d'un sentiment et d'une vérité si évidente. Je suis assuré , mon cher Monsieur , que vous ne vous repentirez point à la mort de l'avoir suivi. Le détachement dans lequel vous êtes , fait assez voir que vous ne tenez à rien , et que si vous êtes abbé commendataire , c'est que vous ne sauriez ne le pas être , et que vous craignez de déplaire à Dieu , en lui donnant un ministre qui ne soit pas digne de lui. Cependant , dans l'envie que vous avez d'être tout à fait libre ,

je vous assure que , si je connoissois quelqu'un en qui je crusse assez de vertu pour vous succéder , je ne manquerois pas de vous le proposer. Au reste , j'ai une si grande peur que vos incommodités ne vous empêchent de quitter votre pays pour nous venir voir , que je ne saurois vous la dire telle qu'elle est ; car je vous avoue qu'il me seroit une consolation sensible de vous embrasser encore une fois avant que de mourir. Si Dieu veut que cela soit , il vous le mettra au cœur et vous donnera les moyens de l'exécuter. Quoi qu'il en soit , mon très-cher Monsieur , je vis dans la confiance que nous nous retrouverons dans l'éternité , pour ne nous séparer jamais ; c'est le véritable rendez-vous des serviteurs de Jésus-Christ , et j'espère être de ce nombre par le secours de vos prières. Aimez-moi toujours , je vous en conjure , et faites-moi la justice de croire qu'il n'y a qui que ce soit au monde qui puisse être à vous autant que j'y suis.

— La réponse que je vous fis voir ici à la dissertation qui attaquoit les humiliations , a fait un grand bruit. Comme j'en avois donné quelques copies , on les a fait courir par le monde ; et une personne de nos amis ayant vu qu'elles étoient pleines de fautes grossières , et craignant que quelqu'un ne s'avisât de les faire imprimer , toutes défectueuses qu'elles étoient , en a fait faire l'impression lui-même sur une copie correcte. L'auteur de la dissertation s'est extrêmement récrié contre moi , quoiqu'il fût persuadé que je n'eusse aucune part à la publication de la réponse. Si jamais je puis vous parler ,

je vous dirai le détail de tout ce qui seroit trop long à vous écrire. Je vous en envoie un exemplaire.

Il faut, mon cher Monsieur, que je vous dise une nouvelle qui vous donnera de la joie. Le pape m'a envoyé un bref par lequel il donne le droit et le pouvoir à nos religieux d'élire un prieur après ma mort, pour les gouverner au cas que l'abbaye retourne en commende. Le roi a reçu le bref avec une bonté incroyable, en a fait le rapport lui-même au conseil; il a ordonné de sa propre bouche des lettres patentes pour l'enregistrement : ce qui a été exécuté en trois jours, avec les circonstances du monde les plus heureuses. C'est un coup de la Providence extraordinaire, qui assure, autant qu'il est possible, le peu de bien qu'il a plu à Dieu d'établir dans ce monastère.

Mandez-nous, je vous prie, quelle est votre adresse à Paris.

XLI.

A M. *** (1).

1^{er} février 1679.

JE suis persuadé, Monsieur, que vous n'avez pas fait si peu d'usage des grâces que vous avez reçues de Notre-Seigneur que vous le croyez et que vous le dites; mais je le suis aussi qu'il est très-difficile que vous ayez rempli la mesure, en répondant avec une fidélité exacte à ce qu'il a demandé de vous, parmi

(1) « Cette lettre a été écrite à un ami. » *Note de l'abbé Favier.*

toutes les occupations différentes dans lesquelles la nécessité de vos emplois et de vos affaires vous ont engagé ; et je ne doute point que vous ne deviez suivre le sentiment que Dieu vous donne , et employer ce qui vous reste de temps à vivre , pour réparer ce que vous connoissiez avoir été de défectueux dans votre conduite passée. Dans la vérité , Monsieur , toutes les fois que vous appellerez dans votre mémoire ce que la miséricorde de Dieu a fait pour vous , en arrêtant par un véritable miracle les dérèglements de votre jeunesse , en changeant votre esprit et votre cœur , et vous donnant des dispositions si contraires à celles que vous aviez eues jusqu'alors , vous trouverez qu'il n'y a rien de possible , et de convenable tout ensemble à votre santé et à votre âge , que vous ne soyez obligé d'entreprendre pour lui donner des marques de votre reconnoissance. Vous savez , Monsieur , qu'une piété commune ne suffit pas pour ceux que sa bonté a comblés de bienfaits. Nous vous en dirons davantage quand nous aurons le bonheur et la consolation de vous voir , comme vous nous le faites espérer. Cependant , Monsieur , nous ne cesserons point de prier Notre-Seigneur pour vous , ce qui est la seule chose que nous puissions faire pour votre service et pour satisfaire à l'estime et à la tendresse que nous avons pour vous. Je vous conjure de croire que rien ne la sauroit égaler.

XLII.

POUR M^{me} LA COMTESSE D'ALBON.

3 février 1679.

J'AI une joie tout à fait sensible des dispositions dans lesquelles vous me mandez que vous êtes ; mais je vous avoue , ma très-chère sœur , que ma consolation sera comblée quand la divine Providence voudra que j'apprenne de votre bouche que vous voulez désormais faire votre plaisir et votre occupation de servir Jésus-Christ et de réparer toutes ces années que vous lui avez ôtées pour les donner au monde. Je suis plein d'espérance qu'il ne vous refusera point la force et la fidélité dont vous avez besoin pour exécuter les saints désirs qu'il vous inspire. Je vous puis assurer, ma très-chère sœur , que nous lui demanderons avec toute l'instance possible qu'il les confirme et qu'il ne permette point qu'il y ait rien qui vous empêche de faire ce que vous devriez avoir fait il y a longtemps. Je suis avec trop de sentiments et de tendresse pour pouvoir vous l'exprimer , votre très-humble et très-obéissant serviteur.

XLIII.

A M. L'ABBÉ FAVIER.

30 septembre 1680.

JE vous envoie, mon cher Monsieur, la réponse que j'ai faite à la lettre de ma nièce de Vernassal. Ce qu'elle m'a écrit marque qu'elle n'a point envie de se mécompter dans le choix d'une condition, et qu'elle veut faire les choses avec tout le discernement nécessaire dans une circonstance de cette nature. Je ne connois point assez ses dispositions pour lui rien dire de positif ni de particulier, mais je lui représente en général que ce lui seroit un grand bonheur si Dieu l'engageoit dans la vie religieuse. Je m'assure qu'elle vous lira ce que je lui ai mandé. Vous ne manquerez pas sans doute de lui dire vos pensées, et de lui donner le secours qui dépendra de vous dans la conjoncture de sa vie la plus importante. Il faut qu'elle prenne garde qu'il n'y entre rien d'humain, et que la vue de Dieu toute seule et le dessein de faire son salut soient son véritable motif. Vous aurez la bonté de lui rendre ma lettre, je vous en supplie.

Je ne comprends pas, mon cher Monsieur, quel avis on vous a donné, ni qui sont ceux qui vous ont écrit que M. Pellisson vous feroit perdre votre bénéfice. C'est un homme d'honneur et de piété, qui fait

du bien à tout le monde , et qui jamais n'a fait de mal à personne ; je puis vous en assurer , car je le connois , et il est mon ami particulier. C'est une nouvelle que l'on vous a mandée sans aucun fondement. Je n'ai rien à vous dire davantage , mon très-cher Monsieur , sinon que je vous conjure de m'aimer toujours , de ne vous point lasser de prier Dieu pour moi , et de me croire , avec toute la cordialité possible , votre , etc.

— Je vous envoie la lettre de ma nièce tout ouverte. Vous n'aurez qu'à y appliquer le cachet quand vous l'aurez vue. Je souhaite fort qu'elle quitte le monde ; mais cependant il faut que sa vocation soit purement de Dieu ; car sans cela elle ne trouveroit pas dans la religion la paix et le repos qu'elle y doit chercher.

XLIV.

AU MÊME.

15 mai 1681.

Vous me demandez conseil , Monsieur , sur une affaire sur laquelle vous êtes plus capable d'en donner que personne , non-seulement à cause de votre grande expérience et de votre piété consommée , mais parce que voyant les choses de près , comme vous faites , vous y apercevez ce qu'on ne peut pas découvrir de loin. Ce que je puis vous dire , c'est que le désir que l'on a d'être à Dieu , et la volonté de penser à son salut

est bien foible , puisqu'on met si peu de règle dans sa vie , et qu'on tient une conduite si molle et si languissante. Il n'y a pas grande apparence qu'une seconde lettre lui fût utile , comme vous me le mandez , puisqu'une première n'y a servi de rien , et qu'après lui avoir écrit , elle va toujours son chemin ordinaire. Madame d'A. est admirable , et vous êtes plein de bonté de lui rendre tous les offices que vous pouvez. Ma nièce de Vernassal est fort à plaindre d'être dans une si grande incertitude. Cependant il faut bien qu'elle se garde de s'engager , à moins qu'elle n'ait des marques évidentes de la vocation de Dieu , et qu'elle ne se voie tout à fait déterminée à un état qui , quoique très-saint par lui-même , ne sanctifie néanmoins que les âmes que l'esprit de Dieu y conduit , et qui y sont menées de sa main.

Vous faites un si bon usage du bien qui vous est purement venu de la divine Providence , que vous ne devez pas en avoir la moindre peine. Je ne parle plus des prétendues *Constitutions de la Trappe*. Je sais qu'on en a imprimé sous ce nom-là , qu'on y a même joint des réflexions ; mais la vérité est , comme je vous l'ai déjà écrit , que je n'y ai aucune part. On peut m'attribuer tout ce qu'on voudra , mais cela ne fait pas que j'en sois responsable ; et les gens qui ont sagesse et charité , sans doute , n'en prendront pas occasion d'en censurer ma conduite. Ce n'est pas , dans le fond , que tout le mieux qui nous puisse arriver est

d'être blâmé et condamné par les hommes, soit qu'ils aient raison ou qu'ils ne l'aient pas, puisque l'injustice qu'ils nous rendent est une justice, quand on la regarde du côté de Dieu. Aimez-moi toujours, mon très-cher Monsieur, et croyez-moi, à la mort et à la vie, votre très-humble et très-obéissant serviteur. Priez Dieu pour moi par-dessus toutes choses.

XLV.

AU MÊME.

Ce 14 septembre 1689.

Vous aurez connu, mon très-cher Monsieur, par une lettre que j'eus l'honneur de vous écrire, il y a environ trois semaines, la peine où j'étois de n'avoir point eu de vos nouvelles depuis longtemps. Vous m'en avez tiré par le soin que vous avez eu de m'en mander. Je loue Dieu de l'état auquel vous êtes nonobstant votre grand âge et vos incommodités accoutumées. Pour moi, je suis incommodé d'un rhumatisme, depuis près d'un an, qui augmente au lieu de diminuer; et d'espérer d'en guérir, je n'y vois guère d'apparence. On croyoit que les chaleurs pourroient me soulager; mais elles sont passées, au moins en ce pays, et je n'y vois aucun changement.

Je m'attends même à l'augmentation du mal pour cet hiver.

Je m'assure que vous trouverez l'Explication de la règle du même style et dans le même esprit des livres de la *Vie monastique*. J'ai laissé dire et parler les critiques et les censeurs, et suis demeuré dans mes premiers sentiments, parce que je les ai crus véritables. Toutes les personnes désintéressées et éclairées tout ensemble, en jugent comme moi. Je serai bien aise que vous me mandiez ce qu'il vous en semble.

Au reste, il faut que je vous prie de me mander quelle proposition on vous fit sur votre abbaye de Saint-Symphorien, quand M. de Beauvais (1) eut dessein de s'en accommoder pour son séminaire; ce qui m'oblige de vous parler de cela, c'est qu'on m'a dit qu'il n'y avoit plus que trois religieux qui vivoient avec scandale. D'y en mettre de réformés, cela n'est plus possible; les réformes sont tellement décriées, et en partie par la mauvaise conduite des religieux, qu'on ne veut plus souffrir qu'on les introduise dans les lieux où il n'y en a point. Ce sont nos péchés qui en sont la cause. De remplir les places vacantes selon l'observance qui y est présentement établie, c'est multiplier le désordre et le perpétuer. Ainsi, une maison instituée pour la gloire de Dieu et le service de l'Eglise, devient inutile,

(1) Toussaint de Forbin de Janson, évêque de Beauvais, nommé cardinal en 1690.

ou pour mieux dire , elle ne fait que scandaliser le monde , au lieu de l'édifier. Tant que j'ai cru que les choses pouvoient se rétablir , j'ai cru aussi que vous ne deviez écouter aucune proposition ; mais présentement que je vois et que je sais que cela n'est plus possible , je vous avoue qu'il m'est venu d'autres pensées. Faites-moi savoir quelles sont les vôtres. Le principal est que l'on n'ait rien que la gloire de Dieu devant les yeux , et que l'on fasse ce qui peut y contribuer davantage. Adieu , mon très-cher Monsieur ; ne vous laissez point de prier Dieu pour moi. Soyez persuadé , je vous en conjure , qu'on ne sauroit être , avec plus de cordialité que je suis , votre , etc.

XLVI.

AU MÊME.

2 octobre 1689.

J'AI reçu votre dernière lettre du 23 septembre , à laquelle je ne répondrai rien , sinon que le parti que vous prenez me paroît le meilleur et le plus avantageux pour le bien de l'Eglise ; car quelle apparence qu'un moine ou deux , vivant sans ordre , sans piété et sans règle , jouissent d'un revenu considérable ? et n'est-il pas bien plus juste qu'il soit employé pour élever et former des ecclésiastiques ? Je vous assure que

toutes les fois que je fais réflexion sur le désordre qui règne dans la plupart des maisons religieuses, et sur l'impossibilité qu'il y a d'y faire revivre l'esprit des saints, je voudrois que l'on changeât l'usage des biens que les fondateurs leur ont laissés, et qu'on en fît une destination toute nouvelle. Tant que j'ai cru que les choses pouvoient se rétablir dans leur première forme, l'état primitif m'a toujours paru le plus naturel et préférable à tous les autres; mais présentement que ces sortes de rénovations ne sont plus possibles, il est plus de la gloire de Dieu et plus conforme aux dispositions de sa divine Providence d'entrer dans d'autres expédients. Enfin, mon très-cher Monsieur, comme c'est M. Tristan qui jusqu'ici a soutenu cette affaire, je vous conseille de vous adresser à lui, de lui mander ce que je vous ai écrit, et de le prier de voir pour cela M. de Beauvais : cent ou deux cents francs de plus ou de moins ne doivent point empêcher que la chose ne se fasse; vous en aurez même plus de repos quand elle le sera, et dans le fond vous aurez contribué à une grande œuvre.

La nouvelle dont vous me parlez (1) a couru tout le monde, et m'est revenue par cinquante endroits différents. Ma confession est, je vais vous la faire, qu'il n'y a puissance sur la terre qui puisse m'élever, ni me

(1) On avait répandu le bruit que le pape Innocent XI avait dessein de le faire cardinal. *Marsollier*, t. II, p. 137.

faire plus que je suis , soit dedans , soit hors ma profession : et comme je suis convaincu par des raisons évidentes que la volonté de Dieu est que je vive et que je meure dans l'état où il m'a appelé , je ne dois sur cela en écouter d'autre que la sienne. Je ne doute point que vous ne souscriviez à mon sentiment. En un mot , le Pape me croyoit meilleur que je ne suis.

Adieu , mon très-cher Monsieur ; priez Dieu pour moi , et croyez qu'il n'est pas possible d'être plus cordialement que je suis votre , etc.

— J'ai bien de la joie que vous approuviez le dernier livre que je vous ai envoyé (1). Je vous avoue que vous avez cela de commun avec toutes les personnes de piété et de lumières qui l'ont lu et considéré sans prévention. On me vient pourtant de dire qu'on écrit contre. Si cela est , et que le censeur mérite qu'on y réponde , on ne manquera pas de le faire , sinon on laissera gronder les critiques , tant qu'il leur plaira. Le principal est que Dieu en tire sa gloire , et que je sais , pour ma consolation , qu'un grand nombre de personnes de tout sexe , consacrées à Dieu , en tirent beaucoup d'utilité.

(1) Apparemment la *Règle de S. Benoît, traduite et expliquée*. Paris, 1689, 2 vol. in-4^o.

XLVII.

AU MÊME.

Ce 14 novembre 1689.

JE m'attendois, mon cher Monsieur, que je recevrais de vos nouvelles sur le sujet de la proposition que je vous ai faite, touchant votre abbaye de Saint-Symphorien, et j'ai même appréhendé que quelque indisposition ne vous eût empêché de m'écrire. Le conseil que je vous ai donné en cela est celui que j'aurois pris pour moi-même, car assurément le revenu ou la mense des moines sera incomparablement mieux employé pour entretenir des ecclésiastiques et fonder des séminaires, que non pas pour faire subsister deux ou trois religieux qui vivent sans règle et sans piété, et qui, par conséquent, ne peuvent que donner du scandale. D'espérer d'y voir une réforme, cela est sans apparence; les réformés se sont tellement décriés depuis quelque temps, par leur conduite, qu'on n'en a pas moins d'éloignement que des autres, et les sentiments où l'on est sur cela sont si établis, qu'il n'y a pas lieu de croire ni de soupçonner qu'on les change.

Comme on sait, et que M. Tristan l'a dit, que c'est moi qui vous ai empêché de consentir aux premières ouvertures qu'on vous a faites, j'ai cru que,

n'ayant plus de raison pour être de cet avis , je devois l'abandonner , pour ne pas donner lieu aux gens de croire que j'agirois par humeur et que je me ferois une gloire de persister dans mes premières pensées , ce que je ne dois pas faire , n'y voyant plus de fondement légitime. Ainsi , Monsieur , j'estime , conformément à ce que vous m'avez déjà mandé , qu'abandonnant et vous démettant de tout ce que vous avez de droits dans l'abbaye , et consentant à ce que la mense monacale soit employée , etc. , et vous retenant le seul titre et la qualité d'abbé commendataire , il est juste qu'on vous donne la somme que l'on vous a offerte pour la mense abbatiale , quitte et déchargée de toutes sortes de choses présentes et à venir.

M. l'abbé de Janson (1), qui (à l'occasion d'une personne de qualité qui demeure dans mon voisinage), me vint voir , me parla de cette affaire , et me confirma dans la connoissance que j'avois du mauvais état auquel l'abbaye se trouvoit , qui assurément est digne de compassion. Je vous supplie , mon cher Monsieur , de me faire savoir vos sentiments , afin que j'en puisse rendre compte. Peut-être qu'au moment que je vous écris vous avez fait savoir vos intentions à M. Tristan. Il m'a paru que le parti qu'on vous présente vous met dans un grand repos , et par

(1) Jacques de Forbin, chanoine et grand-vicaire de Beauvais ; neveu du cardinal , depuis archevêque d'Arles.

ce moyen vous pourrez faire telle part que vous voudrez aux pauvres de votre revenu , et l'employer selon vos lumières.

Je n'ai rien à vous mander , mon cher Monsieur , de ce pays-ci. Je suis toujours incommodé d'un rhumatisme , dont la guérison ne s'avance point. Je n'ai garde d'en attribuer la continuation à la vie que je mène , sachant qu'il y a des gens dans le monde qui font ce qu'ils peuvent pour se tirer de maux tout semblables , et qui ne sauroient en venir à bout. Priez Dieu pour moi , je vous en conjure , et demandez-lui qu'il fortifie l'homme intérieur à proportion que l'extérieur se détruit. C'est une charité que je suis assuré que vous ne me refuserez pas. Je ne manque point, de mon côté, à lui recommander votre personne et tout ce qui vous regarde , pour le temps comme pour l'éternité. Je suis , sans réserve , votre , etc.

XLVIII.

AU MÊME.

3 septembre 1691.

JE vous ai bien de l'obligation , mon très-cher Monsieur , de toutes les marques que vous me donnez de votre souvenir et de votre tendresse. Vous jugez bien que je compte autant que je dois sur l'une et

sur l'autre. Il est vrai que l'accident qui m'arriva cet hiver dernier, devoit finir ma vie, mais non pas ma pénitence, comme vous dites, car je n'en fais guère. Les habitudes que j'ai contractées depuis près de trente ans, font que ce que nous pratiquons ici n'est plus sensible. Ainsi, je souffre beaucoup moins qu'on ne pense, dans l'état où je suis.

Ma nièce de Tours m'a écrit son dessein; mais il faut, comme vous dites, qu'elle y pense, et qu'elle fixe son esprit pour une entreprise de cette conséquence : car ce n'est pas assez de vouloir, si on ne veut constamment. L'avis que vous lui avez donné est le meilleur du monde : elle ne sauroit mieux faire que de le suivre. Elle peut se fortifier dans ses intentions en menant une vie exacte et chrétienne, et en demandant à Dieu qu'il lui donne les facilités et les moyens nécessaires pour exécuter ce qu'elle est persuadée qu'il lui a mis au cœur.

Pour ma santé, elle est passable; je m'acquitte de tous mes exercices. Le plus grand accablement que j'aie est le nombre des gens qui viennent dans notre monastère; car quoiqu'il s'en faille beaucoup que je ne les voie tous, il y en a cependant à qui je ne puis le refuser : ce qui m'occupe et m'ôte de mon temps beaucoup plus que je ne voudrois. D'un autre côté, ce sont des gens de qualité et de piété tout ensemble, qui ne cherchent parmi nous que de l'édification. Dieu veuille qu'ils y trouvent ce qu'ils en attendent.

Je loue Dieu, mon très-cher Monsieur, de ce qu'il conserve vos jours. Je lui demande instamment qu'il prolonge votre vieillesse, et qu'il la rende heureuse. Aimez-moi toujours, je vous en conjure, et croyez qu'il n'y a qui que ce soit au monde qui soit avec plus de cordialité que moi, votre, etc.

XLIX.

AU MÊME.

25 novembre 1691.

L'ECCLÉSIASTIQUE dont vous me demandez des nouvelles, mon très-cher Monsieur, n'est point ici, et je ne pense pas qu'il s'y soit présenté. Si par hasard il y venoit, nous ne manquerions pas de faire attention sur ce que vous me mandez.

Vous faites bien de l'honneur au livre de la *Vie monastique*, de l'appeler votre *troisième Bréviaire*; car c'est une marque que vous l'approuvez; et je fais plus de cas de votre approbation que de celle de trente docteurs. Vous avez une expérience qu'ils n'ont point; et je vous assure que la plupart sont si peu éclairés sur les devoirs de notre profession, qu'ils n'en pensent et n'en parlent que comme des aveugles.

Il est vrai que l'endroit que vous me marquez sur la pension d'un postulant dans un monastère pauvre,

est rigoureux. J'y ai fait attention bien des fois ; cependant je ne puis trouver par toutes mes raisons qu'il soit juste de rejeter un sujet qui a toutes les bonnes qualités nécessaires , après l'avoir éprouvé pendant le temps prescrit par l'Eglise , à cause qu'il n'a pas une pension qu'il avoit promise , dont il est privé par une infortune qu'il ne pouvoit éviter ; c'est faire dépendre la réception d'un intérêt purement temporel. Il y a des cas dans lesquels il faut s'abandonner à Dieu : sa parole est si expresse pour ceux qui mettent en lui toute leur confiance, qu'on ne peut pas douter qu'il ne leur donne la main.

Je conviens que la réception de mes sœurs de l'Annonciade n'a point été canonique ; et si j'avois eu les lumières que j'ai présentement , je ne me serois pas conduit comme j'ai fait à l'égard de la cadette ; car elle s'est engagée , comme vous le savez , depuis la mort de mon père. Toutes les vues étoient si courtes en ce temps-là , qu'il se peut dire qu'on ne voyoit presque rien de ce qu'on devoit voir. Je prie Dieu , mon très-cher Monsieur , et je vous le mande toutes les fois que j'ai la consolation de vous écrire , qu'il prolonge vos jours , et qu'après une multitude d'années qui vous fassent voir le siècle suivant , il récompense votre fidélité par une fin heureuse.

J'admire la netteté de votre caractère comme celle de votre esprit ; ce sont des grâces dont vous ne manquez pas de faire un bon usage. Priez Dieu pour

moi, je vous en conjure, et croyez que c'est avec tout le sentiment et la sincérité possibles que je suis votre, etc.

L.

AU MÊME.

4 février 1692.

JE suis tout à fait fâché, mon très-cher Monsieur, de la peine que vous avez eue sur ces deux religieux dont on vous a écrit. C'est l'affaire de M. le cardinal de Janson; et vous jugez bien que l'on n'a pas fait attention au traité que vous avez fait avec lui, qui n'est fondé que sur l'agrément que le roi lui a donné pour l'union de la mense conventuelle de votre abbaye avec son séminaire. Je ne doute point que si on a eu soin d'en informer M. l'intendant, l'affaire ne soit finie à l'heure qu'il est. Je viens d'en écrire à M. l'abbé de Janson.

Au reste, je suis inquieté de votre indisposition (1), et je prie Dieu qu'il vous rende votre santé, non-seulement pour l'année que nous commençons, mais pour quantité d'autres. Votre conservation m'est chère plus que je ne vous le puis dire; et je ne puis penser qu'il faut que tout finisse, que je n'en aie une extrême affliction. Cependant quoique je ne commence

(1) L'abbé Favier, né en 1609, avait alors 83 ans.

que la soixante-septième année de mon âge , je suis persuadé que ma course finira devant la vôtre , et que vous m'aiderez par vos prières à trouver grâce devant Dieu. Dans la vérité, le monde est si plein de dégoûts, et il y a partout des événements si désagréables , que ce devroit être une bonne nouvelle , lorsqu'on nous dit qu'il faut le quitter , et que Dieu nous appelle. Il y a longtemps que vous vous préparez par une vie exacte , ecclésiastique , exemplaire et digne de votre profession. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous comble de ses grâces , et je suis à vous *in æternum et ultra* , avec les sentiments d'une cordialité que je ne puis vous exprimer.

LI.

AU MEME.

24 mai 1692.

J'AI différé , mon très-cher Monsieur , de répondre à votre dernière lettre , jusqu'à ce que j'eusse reçu des nouvelles de M. l'abbé de Janson , auquel j'avois écrit. Il m'a mandé qu'il avoit fait révoquer l'ordre qu'on avoit donné à ces deux religieux , pour lesquels on avoit votre consentement, qu'il avoit écrit au supérieur du séminaire que l'on vous contentât ; qu'on avoit donné les ordres nécessaires pour l'obtention des lettres patentes , et que M. Turgot , rapporteur d'une

instance faite au conseil par les religieux , doit la rapporter au premier jour , après quoi l'on finira l'affaire. M. l'abbé de Janson m'écrit cela si précisément , que je crois que vous aurez sujet d'être en repos. Je vous avoue que je n'y serois pas moi-même si vous étiez inquiété , et que cette affaire n'allât pas comme on avoit eu sujet de l'espérer.

Au reste , je serois très-fâché que le livre (1) que je vous ai envoyé ne tombât pas entre vos mains : vous verrez une réponse précise au traité contre lequel j'ai été obligé d'écrire ; et je suis fort assuré que vous entrerez dans toutes mes raisons ; car enfin , il faut que chacun demeure dans son état. Que l'on fasse ce que l'on voudra pour confondre la condition des moines avec celle des ecclésiastiques , elles sont distinctes et séparées dans l'ordre de Dieu et dans l'institution première. Je n'ai jamais pu comprendre que les moines, solitaires de profession , fussent destinés pour prêcher et pour instruire les peuples , et s'ils se sont trouvés quelquefois dans ces deux sortes de fonctions , ç'a été par une vocation extraordinaire.

Adieu, mon très-cher Monsieur ; continuez de prier Dieu pour moi , je vous en conjure , et croyez que c'est de toute l'étendue de mon cœur que je suis votre , etc.

(1) *Réponse au Traité des Etudes monastiques* de D. Mabillon.

LII.

AU MÊME.

24 août 1692.

LE sentiment que vous me témoignez que vous avez de mon dernier livre , me donne une véritable joie ; car je sais que vous n'avez pas moins de discernement que de sincérité. L'auteur du livre auquel j'ai répondu , ne s'en tiendra pas là : il fait une réplique qui paroîtra au premier jour. Les hommes ne veulent point démordre de leurs opinions ; ce qu'ils ont voulu une fois , ils le veulent toujours , et particulièrement les gens qui font profession de doctrine , comme celui dont il est question.

Il n'y a rien de plus beau que de se tenir dans les bornes de son état ; et depuis qu'on s'en tire , on s'expose à de grands embarras. J'ai bien du déplaisir de celui que vous causent vos affaires de St-Symphorien , et d'autant plus que je ne puis avoir que la volonté de vous servir , qui , toute sincère qu'elle est , est fort inutile. Si M. l'abbé de Janson avoit vécu , il auroit avancé l'obtention des lettres patentes ; je lui en avois écrit fortement , et c'étoit son dessein. Dieu l'a retiré : ce qui est un inconvénient fâcheux. De votre côté , vous avez perdu un homme qui vous étoit d'un grand secours. En vérité , on est bien heureux de re-

garder Dieu dans toutes les choses de ce monde ; sans cela la vie n'auroit rien que d'accablant.

J'avois su la maladie qui a désolé votre ville. Il y a quelques jours qu'on m'en parla ; vous me vîntes aussitôt dans la pensée. Dieu vous a conservé et veut que vous viviez encore pour l'édification de l'Eglise. J'admire (votre santé n'étant point forte) que vos années se prolongent et s'étendent au delà des limites ordinaires. Je vous conjure, mon très-cher Monsieur, de prier Dieu pour moi, et de croire qu'il n'est pas possible d'être avec plus d'estime et de cordialité que je suis votre, etc.

LIII.

A M. L'ABBÉ NICAISE.

25 mars 1680.

MONSIEUR,

Si vous avez eu de la joie de voir une de mes lettres entre les mains de M. l'abbé Droüas, je vous puis assurer que j'en ai ressenti une très-véritable de voir dans celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, des marques si obligeantes de votre souvenir. Non-seulement, Monsieur, je conserve une mémoire très-présente du voyage que nous fîmes ensemble en Italie, mais encore de tant de qualités excellentes d'esprit et

de cœur qui vous attirent , avec tant de justice , la considération et l'estime de tous ceux de qui elles sont connues. Je vous avoue que j'aurois beaucoup de consolation si jamais votre chemin s'adressoit par notre désert : mais si nous en sommes privés , au moins j'ai celle de savoir que vous vous souvenez de moi et que j'ai dans votre amitié toute la part que vous m'avez promise , et même de pouvoir en espérer la continuation. Je vous supplie de croire que je demanderai à Notre-Seigneur , comme vous le désirez , qu'il augmente en vous de plus en plus ses grâces et ses bénédictions , et qu'il vous rende parfaitement digne du sacré ministère auquel il a plu à sa divine Providence de vous engager. Je suis avec trop de sentiment et de sincérité , pour pouvoir vous l'exprimer , Monsieur , votre , etc.

LIV.

AU MÊME.

26 juin 1680.

J'AI reçu , Monsieur , le livre que vous m'avez envoyé , du R. P. Boccone (1). On ne peut pas lui être

(1) Boccone (Paul) , né à Palerme en 1633 , après s'être fait un nom comme botaniste , dégoûté du monde , prit à Florence l'habit de l'ordre de Cîteaux , sous le nom de *Sylvius*.

plus obligé que je le suis des marques et des témoignages qu'il me donne d'une considération que je n'ai point méritée. La vérité est qu'on ne peut pas ressentir plus que je fais une grâce si particulière. Je vous supplie de le lui bien témoigner quand vous le verrez ; je puis vous assurer que vous ne sauriez lui en trop dire sur ce sujet-là.

Je ne suis pas surpris si M. l'abbé R. le dissuadoit d'embrasser une vie comme celle qui se mène ici ; car il faut , pour y pouvoir réussir , des dispositions bien particulières à une personne de son pays ; et il n'y a rien qui soit digne d'une plus grande attention qu'un changement de cette qualité et de cette importance. Il ne faudroit pas qu'un homme comme le P. Boccone tentât l'exécution d'un tel dessein , pour ne le pas suivre , et le laisser imparfait après l'avoir commencé.

Il est certain que le voyage de M. l'abbé J. a été heureux ; il est revenu plein de joie , parce qu'il étoit plus pauvre à son retour que quand il est parti. Avouez , Monsieur , qu'il faut avoir l'âme bien grande et bien dégagée lorsqu'on a de tels sentiments. Je ne doute pas que les vôtres n'aient été tout à fait chrétiens dans le mauvais office qu'on a essayé de vous rendre , et que , quoique la calomnie ait pu vous fâcher , vous n'ayez pardonné aux calomniateurs. Vous ne pouviez mieux finir l'explication de cet ancien tombeau que par cet endroit du plus saint de tous les livres après l'Ecriture. Il n'y a rien de si profane dont on ne

puisse tirer de l'utilité et de l'instruction , quand on le considère par les yeux de la foi , et qu'on s'élève au-dessus de ceux qui ne regardent les choses qu'avec des vues tout humaines.

Je ne vous dis point quelle sera ma joie , si vous visitez encore une fois notre désert, comme vous me le promettez ; car je m'assure que vous la croyez telle qu'elle doit être , aussi bien que la sincérité et l'estime avec laquelle je suis votre , etc.

LV.

AU MÊME.

12 décembre 1680.

MONSIEUR ,

Je ne puis me dispenser de vous faire une prière. Il y a plus d'un an qu'un religieux Carme , de Dijon , que vous connoissez sans doute , qui se nomme le P. Bénigne Soiro , vint se retirer à la Trappe , pour en embrasser l'observance et se consacrer au service de Dieu par une nouvelle profession : quelque temps avant qu'il partît de son pays , assistant sa mère dans une maladie dont elle est morte , il lui dit qu'il avoit conçu un dessein de piété pour la gloire de Dieu , mais qu'il ne pouvoit l'exécuter sans argent. Sa mère qui l'aimoit , ne manqua point de lui en donner autant qu'il jugea nécessaire pour son voyage de Paris , et

pour obtenir de Rome les expéditions dont il avoit besoin pour sa translation. Sa mère un peu auparavant lui avoit donné quelques hardes afin qu'il les vendît pour en employer l'argent, de son vivant, à quelques œuvres de charité, selon la destination qu'elle en avoit faite, et tout cela ne se monte et ne va à rien de considérable. Il se trouve que le frère de cette femme, qui est son héritier, s'est figuré que le P. Soiroth avoit spolié la succession de sa mère, et détourné des sommes notables. Il s'en est plaint à moi, et lui a écrit sur cela des lettres injurieuses. Véritablement, j'ai trouvé le P. Soiroth si innocent de toute l'accusation qu'on formoit contre lui, que je l'écrivis à son oncle, et lui mandai que je lui conseillois de ne le point inquiéter davantage, et de le laisser en repos. Son imagination s'est réchauffée depuis cinq ou six mois, et il me mande qu'il est résolu de le poursuivre, qu'il a fait entendre des témoins, et même qu'il a obtenu un ajournement personnel contre lui. Je ne sais si cela est comme il le dit, mais la grâce que j'ai à vous demander (que la chose soit ou qu'elle ne soit pas) est de vouloir bien vous donner la peine de lui parler, et de lui faire comprendre, si cela est possible, qu'il tourmente inutilement son neveu, qu'il n'a rien fait de ce qu'il lui impute, qu'il perd et son temps et sa peine, et que, quand même il seroit coupable, ce qui n'est pas, il n'a aucun recours contre un moine; que sa faute seroit devant Dieu, et qu'il est en lieu et en

état d'en faire pénitence. Je vous aurai , Monsieur , une obligation très-particulière si vous le persuadez ; sinon le bonhomme fera ce qu'il lui plaira , et nous avons résolu de ne nous en plus mettre en peine. Le P. Soiroi en avoit écrit à M. le président de Souvert, qui lui avoit mandé que le sieur De Lettre (c'est le nom de son oncle) avoit honte de la pensée qu'il avoit eue , et qu'il ne la suivroit pas davantage. Je vous demande pardon de la liberté que je prends ; mais j'ai tant de confiance en votre amitié que je m'assure que vous n'y trouverez point à redire et principalement étant persuadé, comme je crois que vous l'êtes , de l'estime et de la sincérité avec laquelle je suis votre , etc.

— Si vous jugiez , Monsieur , qu'il fût nécessaire d'en reparler à M. Souvert , ou bien d'en dire un mot à M. le premier président , comme il m'honore d'une bonté toute particulière , je suis assuré qu'il ne s'en sentiroit point importuné.

LVI.

AU MÊME.

20 janvier 1681.

MONSIEUR,

Je vous suis tout à fait obligé du soin que vous avez eu de l'affaire dont je m'étois donné l'honneur de vous écrire. Je vois bien que le sieur De Lettre

suit ses imaginations , et qu'il ne fait point de difficulté de nous mander ce que son chagrin et sa mauvaise humeur met au bout de sa plume. Je pense que le meilleur est de le laisser dire et de se tenir en repos ; le P. Soiroi est si peu sensible à l'injure qu'il lui a faite , et si éloigné des dispositions dans lesquelles on a voulu vous faire croire qu'il étoit , qu'il n'y a rien qu'il me disoit qu'il avoit présentement ce qu'il avoit demandé à Dieu , puisqu'il avoit fait profession à la Trappe , et que sa joie étoit si grande que , quand tout le monde s'élèveroit contre lui pour l'écraser , il s'estimeroit heureux et seroit content. Ce n'est pas là le discours d'un homme qui se repent de ce qu'il a fait.

Pour ce qui vous regarde , Monsieur, je suis persuadé que vous avez trop de connoissance et trop de vertu pour prendre en nulle occasion aucun parti qui ne soit selon l'ordre de Dieu , et qu'il ne permettra point qu'ayant autant de droiture que vous en avez , vous formiez jamais de résolutions qui soient contraires à ses desseins. Nous continuerons de lui recommander votre personne et les intérêts de votre famille avec toute l'application qui nous sera possible ; vous me ferez beaucoup de justice de n'en point douter , non plus que de l'estime et de la sincérité parfaite avec laquelle je suis , Monsieur, votre , etc.

— Vous avez bien de la bonté de vouloir vous donner la peine de voir, de ma part, M. le président et madame

sa femme. Je vous souhaite toutes sortes de bénédictions, non-seulement pour cette année, mais pour le reste de votre course.

LVII.

AU MÊME.

28 novembre 1681.

MONSIEUR ,

J'ai un extrême déplaisir de ce que vos affaires nous ont privés d'une consolation à laquelle nous nous attendions il y a long-temps ; car, quoi que vous nous disiez pour nous faire croire qu'elle n'est que différée , j'ai peine à m'imaginer que vous partiez de chez vous exprès pour venir voir des gens qui n'en valent pas la peine. Le principal est , Monsieur, que vous vous souveniez de nous en quelque lieu que vous soyez , et que vous nous conserviez toute la part que vous nous avez promise dans votre amitié. Les deux ecclésiastiques qui nous rendirent votre lettre , partirent avec tant de précipitation , que je ne pus ni les voir, ni vous faire réponse. Le plus jeune , qui paroissoit être tout à fait déterminé , perdit courage et changea de résolution dans un instant , et sans savoir pourquoi ; l'autre paroissoit avoir du mérite , mais comme il a de l'emploi dans son pays , qu'il s'en acquitte , à

ce qu'il nous dit, avec succès et bénédiction, et qu'il y vit dans un grand repos, il ne me parut pas que je dusse lui conseiller de le quitter, pour embrasser un état et une vie de pénitence et d'austérité à laquelle il ne se sentoît porté par aucun mouvement intérieur, quoiqu'il la regardât depuis long-temps avec estime. Vous savez, Monsieur, qu'il faut que Dieu parle en matière de vocations, et quand il ne dit mot, ce n'est point aux hommes à déterminer; il faut qu'ils demeurent dans le silence. Je n'ajouterai rien à ce billet, sinon que je ne désire rien davantage que de vous persuader que je ne suis pas tout à fait indigne de la bonté que vous avez pour moi, étant avec autant d'estime et de sincérité que je suis, Monsieur, votre, etc.

LVIII.

AU MÊME.

15 février 1682.

MONSIEUR,

Il faut se consoler de ce que Dieu n'a pas permis que vous exécutassiez le dessein que vous aviez formé de nous venir voir; l'opinion que vous témoignez que vous avez de nous est si avantageuse, qu'il eût été bien malaisé que vous l'eussiez conservée, si vous nous

eussiez vus de plus près ; car, quoique dans le fond nous n'ayons envie de tromper personne , cependant la charité ne laisse pas de nous figurer à ceux qui nous veulent du bien , beaucoup meilleurs que nous ne sommes pas. Je suis très-fâché que vos affaires vous jettent dans de nouveaux embarras , et qu'elles n'aient pas eu une décision si prompte que vous l'aviez espéré. L'imagination de ces deux ecclésiastiques est admirable. Est-il possible qu'ils aient pu faire tant de chemin sur une pensée si creuse et si mal fondée ? Ce sont des aventures qui sont arrivées dans les âges passés, mais qu'on ne voit plus dans ceux-ci ; les âmes ne sont plus ni si simples ni si ferventes. Nous vivons dans des siècles plus prudents et plus sages ; je dis de la sagesse du monde et non pas de celle de Jésus-Christ ; car celle-là ne fut jamais plus rare , et à peine en trouve-t-on les moindres traits et les moindres marques dans ceux mêmes qui font plus profession d'en avoir et de le servir. Vous connoissez parfaitement le monde , et je ne doute point que vous ne lui rendiez toute la justice qu'il mérite.

Je ne vous dirai rien du fragment de la lettre que vous m'avez envoyé , sinon que c'est une espèce de jargon et une manière de converser, toute particulière aux personnes qui vivent sous la direction ; elles ne parlent que par enthousiasme et par des saillies qui ne sont ni écoutées ni connues que de ceux qui les ont accoutumées. Je ne sais pas à quoi cette bonne fille

peut destiner son directeur, si la vie de la Trappe lui paroît pour lui une chose trop douce.

Conservez-moi l'honneur de votre amitié, et si nous n'avons pas la satisfaction de vous voir dans notre solitude, au moins j'aurai celle de croire que j'ai quelque part dans vos bonnes grâces; que vous vous souviendrez de moi en quelque lieu que vous soyez, et que vous ne doutez point que je ne sois avec une estime et une sincérité parfaite, Monsieur, votre, etc.

LIX.

AU MÊME.

30 mai 1683.

Si j'étois, Monsieur, d'humeur à rechercher l'approbation des hommes, de quoi Dieu me préserve, je trouverois dans celle que vous donnez au livre qui a paru depuis peu sur la sainteté des devoirs de la vie monastique tout ce que j'y pourrois souhaiter; car, outre que je sais combien vous êtes capable de juger de toutes choses, je sais aussi quelle est la sincérité de votre amitié, et que pour rien du monde vous ne parleriez contre vos sentiments et contre vos pensées. Il est vrai que l'ouvrage contient des maximes et des vérités qui sont peu connues dans notre temps, ou au

moins dont la pratique est presque généralement négligée , et que, si on ne s'étoit avisé de les tirer comme des ténèbres de l'oubli , elles se seroient entièrement effacées de la mémoire des hommes dans la suite des temps. Comme Dieu me les a mises dans le cœur , depuis qu'il m'a retiré du monde , pour m'engager dans l'état monastique , j'ai cru que je devois les faire passer dans celui des personnes dont il m'avoit confié l'instruction et la conduite , et mes intentions n'alloient pas plus loin qu'à les instruire et à former leurs mœurs selon les règles et les véritables principes. Dieu a permis que ce livre tombât entre les mains de Mgr l'évêque de Meaux , qui , sans s'arrêter à mes inclinations et à mes résistances , a voulu qu'il devînt public ; car pour moi qui suis parfaitement informé que les moines sont destinés au silence comme à la solitude , et que leurs bouches doivent être incessamment fermées à l'égard de tout ce qui est hors l'enceinte de leurs cloîtres , je n'aurois eu garde de présumer d'ouvrir la mienne , joignant à cette raison générale la connoissance particulière que j'ai de mon incapacité , et l'opposition que je me sens depuis ma retraite à faire parler de moi dans le monde. Il sera malaisé qu'il ne se trouve des gens qui ne s'offensent de ce que j'ai dit. Ma consolation est que je n'ai eu aucune envie de blesser personne , que je n'ai parlé que de nos devoirs et de nos obligations , et qu'il y en aura (comme vous dites très-bien) qui recevront la chose avec des

dispositions contraires. J'aperçois, Monsieur, parmi tout ce que vous m'en écrivez, tant de marques de votre cordialité et de l'intérêt que vous prenez en ce qui me regarde, qu'à mon gré je ne puis assez vous en témoigner ma reconnoissance. Il faut que vous croyiez sur cela tout ce que je ne vous dis point, et que vous soyez persuadé que qui que ce soit n'est avec plus de sentiment, d'estime et de sincérité que moi, votre, etc.

— Ma mauvaise santé m'a empêché de me trouver au chapitre général. J'ai mandé sur ce que vous m'écrivîtes de ce religieux et sur les nouvelles instances qu'il m'en fit, qu'il pouvoit nous venir trouver; je ne sais pas s'il viendra.

LX.

AU MÊME.

26 août 1683.

JE souhaite, Monsieur, que Dieu donne assez de protection aux personnes que vous nous recommandez pour qu'elles puissent se tirer de l'embarras où elles se trouvent, et conserver leur ancienne liberté. Je voudrois bien que les prières que nous ferons à Dieu pour cela méritassent d'être écoutées.

Je ne suis point surpris de ce qu'on vous a mandé de Rome touchant le livre de la sainteté monastique.

Comme les Réguliers y forment un corps considérable, et que l'ouvrage contient des principes et des maximes qui ne sont pas en usage parmi eux, il est malaisé qu'ils les approuvent; elles n'en sont pas pour cela ni moins véritables, ni moins constantes. Il ne faut point douter qu'il n'y ait toujours des âmes mieux intentionnées, et plus favorisées de Dieu que les autres, qui ne laissent pas d'y trouver de l'utilité, et d'en goûter les sentiments et les règles. La morale de Merbes est un ouvrage d'une grande réputation (1); son exactitude et sa sévérité est grande; cependant il parle comme les saints et ne dit rien que ce qu'ils ont dit, et il faut croire que, quoique tout le monde ne le regarde pas avec les mêmes yeux, et qu'il rencontre de l'opposition dans beaucoup, il ne se peut qu'il ne se produise un grand fruit dans l'Eglise; car au moins ceux qui voudront le bien, et qui auront les intentions pures, ne manqueront ni de connoissance, ni de lumières pour leur propre conduite comme pour celle des autres. D. Maréchal s'en est retourné après avoir été ici trois ou quatre jours. La pensée que vous en avez eue est très-juste, et la sienne, selon les apparences, étoit plutôt de se rapprocher de son pays que de s'établir à la Trappe. Je suis, Monsieur, de toute l'étendue de mon cœur, votre, etc.

(1) L'ouvrage de Merbes est intitulé : *Summa christiana seu orthodoxa morum disciplina ex sacris litteris*, etc. Paris, 1683, 2 vol. in-f°; Turin, 1770-1, 4 vol. in-f°.

— L'écrivain (1) vous remercie toujours de l'honneur de votre souvenir ; il en est bien indigne , mais il en conserve dans son cœur toute la reconnoissance imaginable.

LXI.

AU MÊME.

9 décembre 1683.

JE vous suis tout à fait obligé, Monsieur , de la continuation de vos bontés. Je vois bien que vous souffrez avec peine ce qui combat l'opinion que vous voudriez que tout le monde eût de moi , et que vous recevez avec plaisir ce qui vous revient sur mon sujet, qui peut être à ma recommandation. Je ne méritois pas le témoignage que Monseigneur N. rend en ma faveur, et rien ne m'est plus avantageux que d'avoir quelque part dans l'estime d'une personne de sa qualité et de son rang. Dans le fond , il juge fort équitablement de mes intentions ; car je ne refuserai jamais de donner les éclaircissements qu'on pourroit me demander sur les choses que j'ai avancées dans le livre de la Vie monastique. Comme il y a beaucoup de vérités pressantes , il est bien difficile que ceux qu'elles regardent particulièrement, et qui n'ont pas envie de

(1) Maisne , secrétaire de Rancé.

les pratiquer, ne s'en chagrinent. Je ne pense pas que, pour éviter leur mauvaise humeur, je dusse m'abstenir, en parlant d'une profession très-sainte, d'en parler dans le sentiment et selon les maximes des saints. Il y a grande apparence qu'après qu'on se sera plaint, et que l'on aura grondé, il échappera quelque chose à la plume de quelqu'un qui se trouvera plus piqué et plus échauffé que les autres. Je ne crois pas que cela ébranle la solidité de l'ouvrage, étant appuyé, comme il est, sur la pierre ferme.

Ceux qui aiment la pénitence auront bien de la joie, si le manuscrit de saint Ambroise dont vous me parlez, devient public; et si le P. Mabillon le donne au jour. Ce grand saint s'exprime d'une manière si vive, qu'on ne peut le lire sans en recevoir des impressions profondes. Vous avez bien fait, Monsieur, de prendre des voies pour le tirer des mains de celui qui avoit tant de répugnance à le laisser aller. On vous aura bien de l'obligation d'avoir contribué à nous en donner la connoissance. Il traite d'une matière qui n'est guère approuvée, et il se peut dire que la pratique en est si rare, qu'à moins qu'elle ne soit soutenue par l'autorité et par les exemples des anciens, on en verroit bientôt la mémoire entièrement effacée. Hélas! Monsieur, que dites-vous? ce que nous faisons est si peu de chose en comparaison de ce que nos pères nous ont appris par leurs actions encore plus que par les instructions qu'ils nous en ont données,

que nous y trouvons un perpétuel sujet de nous confondre. J'ai vu les hymnes pour le jour de Saint-Bernard de M. de S. (Santeul). Elles valent beaucoup mieux que les anciennes ; et si la plus grande partie de celles que nous avons étoient changées , et faites avec autant de succès , il y auroit beaucoup plus de piété à les dire. Il y en a pourtant qui , pour n'être pas si polies , ne laissent pas d'imprimer du respect et de la révérence. Faites-moi toujours la grâce de m'aimer , Monsieur , et d'être persuadé que personne ne sera jamais avec plus d'estime et de sincérité que moi , votre , etc.

— M. Maisne a la fièvre quarte depuis plus de deux mois ; il est infiniment obligé de toutes vos bontés. Il vous le dira lui-même , quand il pourra écrire.

LXII.

AU MÊME.

28 janvier 1684.

Vous ne vous contentez pas, Monsieur, d'aimer vos amis , mais vous voulez que vos amis les aiment ; les bons offices que vous m'avez rendus auprès de Monseigneur Sluse (1) en sont des marques ; je ne saurois ,

(1) Sluse (Jean-Gualter) , d'une famille illustre de Liège , appelé à Rome par son oncle J. Gualter , secrétaire des brefs , pour être son coadjuteur , fut reçu par Clément IX au nombre

quoi que je fasse , vous en témoigner trop de reconnaissance ; il n'y a point assurément de cas qu'on ne doive faire de l'approbation d'une personne de son mérite.

Je souhaite que l'affaire de ces bonnes religieuses soit si solidement établie , qu'on ne puisse plus leur faire de peine. Il est si aisé de nuire aux gens et d'empêcher le bien , qu'on a grand sujet de s'adresser à Dieu , qui en est le véritable protecteur.

C'est beaucoup que l'on ait obtenu la copie du manuscrit dont vous me parliez ; il faut se consoler si on a manqué aux formes. On n'est pas toujours exact à faire ce qu'on doit , et quand on a le principal , on a moins de sujet de s'arrêter aux circonstances ; cependant , il eût été plus à propos d'avoir l'original et d'en faire la confrontation sur la copie. Il est plus facile de trouver des injures à dire que des raisons , quand il est question de combattre des vérités ; cela n'empêche pas qu'elles ne subsistent , et que ceux qui les ont écrites , ne conservent toute la réputation qui leur est due. Les lecteurs qui n'ont pas l'emportement des censeurs et des critiques , jugent des choses avec justice , et plus ils voient d'aigreur dans un ouvrage , plus ils se tiennent sur leurs gardes. Il n'y a

de ses prélats domestiques , devint bientôt référendaire de l'une et l'autre signature , et secrétaire des brefs. Innocent XI , auprès duquel il jouit aussi d'une grande faveur , le créa cardinal , le 2 septembre 1686.

pas lieu de s'étonner qu'un ministre parle d'une manière si pleine d'excès et d'invectives contre un docteur catholique ; mais on doit être surpris , s'il est vrai , que le P. M. (1) se soit défendu de la sorte dont vous me le mandez. Pour moi , Monsieur , il faudra de puissants motifs pour m'obliger de répondre , autrement que par le silence , à ceux qui attaqueront le livre de la Vie monastique ; et , à moins qu'il ne paroisse visiblement que Dieu veuille que j'en sorte , il ne m'arrivera pas de faire un trait de plume pour soutenir les maximes que j'ai avancées. C'est , comme vous dites , la manière de toutes la plus injuste et la moins heureuse que de rendre injure pour injure. Si ceux qui tiennent encore au monde sont capables de tomber dans ces sortes d'inconvénients , il faut que ceux qui n'en sont plus , aient un grand soin de les éviter. Je vous souhaite , Monsieur , une année de bénédiction , et je prie Dieu qu'il y en joigne quantité d'autres toutes semblables. Les gens faits comme vous , si cela se pouvoit , devraient vivre le double des autres ; nous ne manquerons pas de recommander votre personne au Seigneur , toute votre famille et toutes les choses qui vous regardent. Je vous supplie de croire que personne n'y prend plus d'intérêt que moi , et n'est , avec plus d'estime et de sincérité que je suis , Monsieur , votre , etc.

(1) Mabillon.

LXIII.

AU MÊME.

2 août 1684.

JE vous suis, Monsieur, plus obligé que je ne puis vous le dire, de toutes les marques que vous me donnez de l'honneur de votre souvenir. Ma santé ne mérite pas que vous y pensiez; car à quoi peut être bon un homme retiré comme moi, qui passe ses jours dans une si grande séparation de toutes les choses du monde, qu'il semble n'y avoir plus de part? Je vous avoue que, quoique la vie que je mène soit comme morte aux affaires des hommes, mes amis ne laissent pas d'avoir dans mon cœur toute la place qu'ils y doivent avoir, et Dieu veut bien que j'en conserve la mémoire.

Il faut se réjouir de ce que toutes les apparences nous font croire que l'on va voir une paix générale dans la chrétienté. Quand on n'aura plus qu'un ennemi à combattre, qui sera celui de Dieu et de sa loi, il ne faut point douter qu'on ne le fasse avec beaucoup de succès et d'avantage. Il faut prier Dieu que cela soit bientôt pour la consolation des gens de bien; c'est ce que nous lui devons demander dans notre retraite, et que nous devons regarder comme une de nos principales obligations; c'est l'emploi le plus légitime que nous puissions faire de tout le loisir que la

bonté de Dieu nous accorde, et qu'elle refuse à tant de gens qui en sont plus dignes que nous.

Il est vrai qu'on fait une troisième édition du livre de la Vie monastique, où j'ai corrigé et augmenté quelque chose. Il ne manque pas de gens qui le censurent, mais il n'a encore rien paru qui l'ait attaqué. J'admire le jugement qu'en porte un protestant, et tout ensemble celui qu'en forment quelques catholiques; cela est autant à la gloire de l'un, qu'à la honte et à la confusion des autres. Le principal est que Dieu en soit content, et qu'il y ait des âmes véritablement chrétiennes qui y trouvent leur compte et leur consolation.

L'ecclésiastique dont on est en peine, n'est point ici; s'il s'y présentait par hasard, je vous ferois savoir des nouvelles. Aimez-moi toujours, je vous en conjure, et me croyez, Monsieur, avec une estime et une sincérité parfaite, votre, etc.

LXIV.

AU MÊME.

12 janvier 1685.

JE vous suis, Monsieur, tout à fait obligé des marques que vous me donnez de votre souvenir dans le commencement de cette nouvelle année, et je ne

puis mieux vous en témoigner ma reconnaissance , qu'en vous désirant des bénédictions et des grâces toutes semblables à celles que vous me souhaitez , et particulièrement en demandant à Dieu qu'il vous donne plus de fermeté que vous n'en avez pas eu , pour résister aux sollicitations de vos proches , dans une rencontre que vous avez dû régler purement par le mouvement de votre conscience. Les ecclésiastiques ont le malheur d'être obsédés de leurs parents , et à moins qu'ils n'aient à leur égard , en quantité d'occasions , une résistance et une dureté sainte , ils leur feront souvent faire des démarches irrégulières contre leur devoir et leurs propres inclinations. Vous avez , Monsieur , tant de lumières : pourquoi ne les pas suivre ? Dieu ne vous les a pas données , afin qu'elles ne vous soient d'aucun usage et qu'elles ne vous servent qu'à remarquer les fautes , après que vous les aurez faites. Les hommes s'imaginent qu'ils ont un droit si établi sur ceux de leurs proches qui se sont engagés dans la profession de l'Église , qu'ils peuvent disposer absolument , et de leur personne , et de leurs biens. Cependant , il n'y a rien de moins fondé , comme vous le savez ; car il n'y a point de gens plus libres et plus indépendants que ceux qui sont consacrés au service de Dieu , et cela même suppose une manière de rupture et de séparation des affaires et des intérêts des personnes du monde. C'est un grand repos , Monsieur , de vivre et de se conduire selon ces

maximes. Je ne me serois pas donné la liberté de m'expliquer de la sorte , si vous ne m'aviez donné sujet de le faire. En un mot , tout le mieux que l'on puisse faire, est de demander à Dieu que votre dessein ne réussisse point, et que vous demeuriez dans la singularité. Nous ne manquerons pas de prier Dieu pour la conversion des personnes dont vous nous parlez. Le livre du Schisme de M. Nicole a tout ce qu'il faut pour convaincre. La vérité y est mise dans son jour, et les difficultés y sont détruites de la manière du monde la plus précise et la plus puissante ; mais il faut que Dieu y parle. Car, lorsque le cœur n'est point gagné , les raisons les plus claires et les plus convaincantes ne trouvent point d'entrée dans les têtes les mieux faites. Les hommes défrichent et préparent la terre , mais c'est Dieu seul qui lui donne la fécondité. Adieu , Monsieur, je vous supplie de m'aimer toujours , et de croire que c'est avec une estime et une sincérité parfaite que je suis votre, etc.

LXV.

AU MÊME.

22 avril 1685.

Vous ne devez point douter , Monsieur , que ce ne me soit une véritable joie si ma santé me permet

d'aller au chapitre général , puisque j'aurai l'honneur et la satisfaction de vous voir et de vous embrasser ; vous jugez bien qu'une constitution délicate comme la mienne ne se fortifie pas avec l'âge , mais au contraire qu'elle s'affoiblit par les années.

M. de Gren... (1) a été favorisé de Dieu d'une protection particulière , pour avoir pu emporter l'affaire qu'il avoit à notre parlement , nonobstant toutes les sollicitations de ses parties qui ne pouvoient être ni plus nombreuses ni plus puissantes ; et l'on peut dire qu'il y auroit succombé si Dieu n'avoit pris sa cause en main , quoiqu'elle fût toute pleine de justice : je ne suis point surpris que vous soyez parfaitement édifié de tout ce que vous avez remarqué dans la conduite de ce saint prélat ; car assurément Dieu l'a comblé de grâces et de bénédictions , et l'on ne voit rien dans sa personne qui ne le rende digne de la vénération des hommes.

Il seroit à souhaiter que Dieu touchât le cœur du protestant duquel vous me parliez , ayant autant de raison qu'il paroît qu'il en a. L'éloignement que l'on a des disputes et des choses contentieuses , n'est pas toujours une marque de la disposition à recevoir et à goûter la vérité ; car il peut bien venir d'une conviction et d'une persuasion imaginaire qui ne veut point

(1) Le Camus, évêque de Grenoble. Voyez la note de la lettre LXXII, p. 122.

d'éclaircissement, parce qu'on se figure qu'on n'en a pas besoin, que l'on est dans la lumière, et que l'on a les véritables connoissances. Je pense, Monsieur, que l'on ne sauroit mieux faire que de le recommander à Dieu, et de le prier qu'il fasse en lui ce que tous les hommes ensemble n'y sauroient faire. Comme le 3^e livre qui commence à paroître ne contient rien qu'un éclaircissement, ou plutôt une confirmation de ce qui est dans les deux autres, et comme ce sont des vérités constantes qui ont été prises dans les sources naturelles, je veux dire dans la parole de Dieu et dans l'instruction de ses saints, je n'ai pas cru qu'on y dût rien changer. Ainsi, nous n'avons rien fait que de répondre aux choses que l'on nous imputoit avec beaucoup d'injustice; on n'a pas laissé d'en faire une critique, qui est imprimée à Amsterdam. Je ne l'ai point encore vue; mais il se trouvera que j'y ai répondu par avance, et que ce sera ce qu'on appelle une mine éventée.

Le livre de M. Nicole, quoi qu'on en dise, est un ouvrage d'une force et d'une beauté admirable. Il ne se peut qu'il ne fasse impression sur les esprits qui ne seront point prévenus, pourvu qu'on le lise avec soin et avec application. Il n'y a rien de si évident et de si clair en ce monde sur quoi les hommes ne forment des difficultés; c'est un effet de la fécondité de l'esprit; mais ce qui est de plus fâcheux, c'est qu'on habille quelquefois les mauvaises raisons avec tant d'art et

tant d'étude, qu'elles paroissent et qu'elles passent pour bonnes. Je ne saurois assez vous remercier, Monsieur, de toutes les bontés que vous avez pour nous; je vous en demande la continuation: il y a peu de gens qui la méritent mieux que moi, puisqu'il n'y a personne qui soit avec plus de sincérité et d'estime que moi, votre, etc.

LXVI.

AU MÊME.

12 mai 1685.

DIEU n'a pas voulu, Monsieur, que vous vous soyez trouvé dans un état qui n'étoit pas selon vos intentions ni selon vos lumières; il vous a délivré d'une tentation à laquelle je craignois que vous ne succombassiez. C'est une chose fâcheuse de se trouver lié avec des gens qui marchent par des voies qu'on ne veut point suivre et qu'on ne peut point approuver. Cependant il ne faut pas en prendre d'irrégulières pour s'en séparer, et l'on ne doit jamais, comme vous le savez très-bien, se procurer son repos par des moyens qui ne sont pas légitimes, et qui n'ont pas la droiture que l'on connoît et qu'on aime. Le nombre des personnes qui combattent le bien est si grand et si répandu qu'on les trouve partout, même dans les compagnies qui devroient le rechercher davantage, je veux dire celles

qui sont plus particulièrement consacrées au service de Dieu que les autres. Tout ce que peut faire un homme dont les sentiments et les maximes sont purs , c'est de demander à Dieu qu'il lui donne la grâce de résister à ceux qui en ont de mauvaises , sans perdre ni la charité ni la paix. Je vous avoue que c'est une disposition bien rare de mesurer tellement sa conduite en ces sortes de rencontres , que l'on distingue l'iniquité de celui qui la commet , et que l'aversion que l'on a pour le péché n'aille pas jusqu'au pécheur. C'est cette haine parfaite dont parle le Prophète royal, qui se contient dans ses bornes, et qui n'a rien de blâmable : *Perfecto odio oderam illos*. Cependant, Monsieur , si le poste est dangereux , et que vous y soyez autant exposé que vous le dites , le mieux que vous puissiez faire est d'essayer d'en sortir, et je prie Dieu qu'il vous donne pour cela toutes les ouvertures et les facilités nécessaires.

Il seroit à souhaiter que ce projet de réunion dont vous me parlez devînt effectif; mais il y a , ce me semble, bien du chemin à faire devant que cela soit. Il faut que Dieu détruise de grandes préventions, et qu'il fasse d'étranges bouleversements dans les cœurs. Il est vrai que , comme cela ne lui coûte rien, qu'il en est le maître absolu , et qu'il leur donne toutes les penes et les inclinations qu'il lui plaît , on peut tout espérer de sa bonté.

Le livre dont vous me parlez ne mérite rien moins

que l'opinion que vous en témoignez. Je crois qu'on le verra au premier jour ; mais je ne sais pas si ceux qui ont désapprouvé le premier ouvrage , seront mieux disposés pour le second ; car, pour vous dire le vrai , les hommes , quoiqu'ils soient faits pour raisonner, ne se rendent pas toujours aux bonnes raisons. Le principal est que Dieu en soit content , et que nous sachions pour notre consolation qu'il a l'approbation des gens de bien , et qu'il y a des âmes altérées de la vérité auxquelles il n'a pas été inutile. Conservez-moi , Monsieur , toute l'amitié que vous m'avez promise , et soyez bien persuadé que c'est avec toute la reconnaissance et la sincérité possible que je suis votre , etc.

LXVII.

AU MÊME.

28 octobre 1685.

JE vois dans toutes vos lettres , Monsieur , des marques de votre amitié , et je puis vous dire qu'elles me causent toujours une joie toute nouvelle. Il est avantageux pour l'auteur des *Eclaircissements* (1) qu'ils aient votre approbation. Il y a bien des gens qui

(1) Il s'agit des *Eclaircissements de quelques difficultés que l'on a formées contre le Traité des devoirs* , publiés par Rancé en 1685.

croient que ceux qui les liron t de bonne foi, sans esprit de contradiction et de chicane, en seront contents. On en fait une seconde édition, où il y a quelque chose d'ajouté ; je vous l'enverrai aussitôt qu'elle sera imprimée.

On me donne avis qu'il y a des moines qui font ce qu'ils peuvent pour exciter Rome contre le premier ouvrage. Mgr Sluse vous en écrivit si bien que j'ai peine à m'imaginer que l'on prenne des sentiments contraires. J'ai des amis en ce pays-là qui, bien loin de me mander rien de semblable, m'écrivent qu'on l'y feroit approuver, s'il étoit traduit en latin ; si vous y conservez encore quelque commerce, vous en pourriez savoir quelque chose.

Je ne doute pas que vous n'ayez ouï parler de la critique qui court le monde. Je m' imagine, si vous l'avez lue, que vous n'en aurez pas fait grand cas ; c'est une plume qui est autant destituée de vérité et de bon sens qu'elle est remplie de fiel et de venin. Nous ne manquons pas de prier Dieu pour le protestant que vous nous recommandez, afin qu'il touche son cœur ; ayant les qualités qu'il a, il donneroit un exemple qui, selon les apparences, auroit de grandes suites. C'est un prodige que ce que le roi a fait pour l'extirpation de l'hérésie ; il falloit pour cela une puissance et un zèle pour l'Eglise qui ne fût pas moins grand que le sien. Le temple de Charenton détruit, et nul exercice de religion dans le royaume, c'est une

espèce de miracle , que nous n'eussions pas cru voir dans nos jours (1).

Je vous puis assurer , Monsieur , que si j'ai assez de santé pour me trouver au chapitre général de Cîteaux , ce me sera une véritable joie de vous embrasser , et de vous dire de vive voix tout ce que j'ai d'estime et de considération pour votre personne. Faites-moi la justice de croire qu'elle ne peut être plus grande qu'elle est , non plus que la sincérité avec laquelle je suis votre , etc.

LXVIII.

AU MÊME.

30 janvier 1686.

Vos deux dernières lettres , Monsieur , m'ont été rendues dans le même temps ; j'y vois toujours des marques de l'intérêt que vous prenez à ce qui regarde vos amis. Je souhaite que Mgr Sluse soit content des Eclaircissements quand il les aura vus. On vous les enverra , de ma part , de la seconde édition avant qu'il soit huit ou dix jours ; elle est plus ample que la pré-

(1) Cette lettre , citée par Châteaubriand , p. 213 , est écrite peu de jours après la révocation de l'édit de Nantes , laquelle est du 22 octobre.

mière ; ceux qui les ont lus ont témoigné qu'ils en étoient satisfaits. Vous jugez pourtant bien qu'ils ne manquent ni de contredisants ni de censeurs ; il étoit malaisé de toucher une telle matière , et de n'en pas rencontrer en son chemin. Ma consolation, comme je crois vous l'avoir mandé , est que quantité de communautés religieuses les ont dans les mains , et y trouvent de l'utilité. — Ce que vous avez pris la peine d'écrire à Mgr Sluse est très-capable de faire impression sur son esprit, et de lui donner des dispositions favorables. C'est un prélat distingué par un si grand mérite, que c'est une véritable bénédiction d'avoir écrit quelque chose qu'il approuvât. Je savois bien que l'on trouvoit au Mont-Cassin une hémine que l'on attribue à saint Benoît (1) ; mais je doute qu'elle soit vraie , car dans les monastères où la discipline s'est relâchée , on fait ce que l'on peut pour effacer la mémoire des choses passées dans les temps supérieurs , afin de n'avoir pas la honte que le monde sache que l'on ait dégénéré de la piété primitive. Théodemar , abbé du Mont-Cassin , qui mangeoit des volailles dans son monastère , s'imaginoit et vouloit persuader aux autres que saint Benoît en avoit mangé et en avoit approuvé l'usage , quoiqu'il n'y en ait pas un mot dans toute sa règle. L'auteur de l'Hémine prétend que ce qu'il a dit est une démonstration , et si on le presse , je ne

(1) Voy. ci-après la lettre LXXII , p. 123.

doute pas qu'il ne s'inscrive en faux contre les poids et mesures du Mont-Cassin. Ce que le roi a fait pour l'extirpation de l'hérésie, est quelque chose de si extraordinaire et de si grand, que la postérité aura peine à le croire et à le comprendre; ce qui avoit paru un monstre effroyable jusqu'à présent, est devenu un atome, et tout ce changement est un coup de Dieu, qui s'est servi de la magnanimité du roi, qui vient à bout de tout ce qu'il entreprend, et qui est en possession de ne trouver aucun obstacle qui ne lui cède. Il faut demander à Dieu qu'il s'assure les cœurs de ces nouveaux convertis, et qu'il confirme leur foi, car il ne se peut que, comme elle ne fait que de naître, elle ne soit encore et foible et chancelante.

Nous ne manquerons point de recommander à Dieu et votre personne et tout ce qui vous touche. Je suis assuré que vos intentions seront toujours très-pures et très-droites, et je ne doute point que Dieu n'en conserve l'intégrité contre tout ce qui seroit capable de leur donner la moindre atteinte. Faites-moi la justice de croire qu'on ne sauroit ressentir plus que je fais toutes les marques que vous me donnez de votre amitié, et que je suis, avec une sincérité et une estime inexplicable, votre, etc.

— Si ma santé me permet de me trouver au chapitre général, une des plus grandes joies que je puisse avoir, c'est de vous rencontrer en passant à Dijon et de vous embrasser.

M. Maisne (1) vous remercie de l'honneur de votre souvenir, et il vous supplie humblement de le lui conserver devant N. S.

LXIX.

AU MÊME.

28 mars 1686.

JE vous plains, Monsieur, de ce que vous avez des affaires, et je prie Dieu qu'il les termine de la manière qui vous est la plus avantageuse. Je suis assuré que ce n'est pas sans peine que vous êtes à Paris, avec l'occupation que vous y avez : il y a quelquefois des nécessités auxquelles on est contraint de céder.

Il est vrai que la critique dont vous me parlez ne m'a ni ému, ni touché ; j'ai eu plus de compassion de celui qui l'a écrite, que d'envie de lui répondre, et quand on me dira des injures, je n'oublierai pas, s'il plaît à Dieu, que ma profession veut que je les souffre en patience, et même que je prie Dieu pour ceux qui me les disent. Les hommes sont dignes de compassion quand ils s'engagent dans des disputes qui ne se bornent pas aux opinions, mais qui vont aux personnes. Le cœur humain est si susceptible d'impression, que

(1) Secrétaire de Rancé.

rien ne lui est plus difficile que de se conserver dans un juste tempérament , et de ne se pas tirer des règles , quoiqu'on se les soit proposées.

Après tout , Monsieur , ceux qui ne sont point obligés de parler , ne sauroient prendre un meilleur parti que celui de se taire. La dévotion dont vous me parlez est fort particulière : Dieu veuille qu'elle ait de bons effets. On va en foule aux nouveautés , mais ce n'est pas , comme vous savez , la piété que l'on y cherche. Cependant elle ne fut jamais plus nécessaire qu'elle l'est présentement , pour conserver les nouvelles conversions , dont la plupart sont foibles et chancelantes.

Ce me sera , Monsieur , une véritable consolation , si nous ayons l'honneur de vous voir dans notre désert , et de vous y embrasser : faites-moi la justice de le croire et d'être persuadé qu'on ne peut être avec plus d'estime que je suis votre , etc.

— Je vous supplie de faire tenir à M. l'abbé Feré la lettre que je lui écris.

LXX.

AU MÊME.

15 mai 1686.

Je suis ravi , Monsieur , que vous soyez aussi content

que vous me le mandez du livre dont vous me parlez (1). Véritablement il est malaisé qu'ayant autant de discernement et de lumières que vous en avez, vous n'en goûtiez pas les maximes qui sont celles de l'Evangile, qui sont sorties de la bouche de Jésus-Christ ou de celle de ses saints. Ce que j'ai particulièrement à désirer est que ceux qui sont obligés par leur profession, d'y prendre plus d'intérêt que les autres, en soient touchés et le reçoivent avec sentiment et avec édification.

J'admire ce que vous me mandez du P. B. Nous ne méritons guère l'opinion qu'il a de nous, et j'ai bien peur qu'il n'en perde une partie, pour ne pas dire tout entière, lorsqu'il aura vu de ses yeux le peu que nous faisons. J'aurai une véritable joie si vous pouvez vous dérober à vos affaires, et l'accompagner dans le voyage qu'il veut faire dans notre désert, au cas qu'il exécute le dessein que vous m'écrivez qu'il en a.

Je suis surpris, ou plutôt j'apprends avec indignation l'affaire que l'on vous avoit suscitée. Il n'y a point d'innocence qui soit à couvert de la malignité des hommes, elle s'étend sur tout et il n'y a rien qu'elle n'attaque. Je loue Dieu de ce que la chose

(1) Rancé veut sans doute parler ici des *Instructions de saint Dorothee*, qu'il traduisit de grec en français, et publia en 1686.

a été éclaircie. Si vous remontez jusqu'à la source , il faut que ce soit pour pardonner à l'auteur lorsqu'il vous sera connu , et le regarder comme l'objet de votre compassion et de votre charité. Voilà à quoi nous sont bons ceux qui nous veulent faire du mal. Je me trouve souvent , par la grâce de Dieu , dans de semblables conjonctures ; mais mon déplaisir est que je ne suis pas , comme je dois , le conseil que je vous donne. Adieu , Monsieur ; soyez persuadé , je vous en conjure , qu'on ne sauroit être à vous plus que j'y suis , ni vous honorer plus que je fais.

— Je vous prie de faire donner ma lettre à M. l'abbé Régnier.

LXXI.

AU MÊME.

23 septembre 1686.

MONSIEUR ,

J'ai bien de la joie d'apprendre que vous n'avez point suivi les pensées que vous aviez eues de vous engager dans un emploi qui assurément ne convenoit pas à l'état et à la profession dans laquelle vous êtes. Dieu , sans doute , vous a tiré de ce mauvais pas , comme vous le reconnoissez , et je m'estimerois bien

heureux si j'y avois contribué quelque chose par la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire sur ce sujet. Le voyage que vous devez faire à Paris a des motifs et des raisons si justes qu'il ne peut être condamné de personne, et la charité qui vous y oblige, comme vous me le mandez, est une considération si puissante, qu'il n'y a point d'apparence que vous puissiez vous en dispenser. Je souhaite, Monsieur, que nous en profitions, et que vos affaires vous permettent de donner jusqu'à notre solitude, selon la promesse que vous nous en avez faite. Je puis vous assurer que ce me sera une consolation sensible de vous y voir et de vous pouvoir dire, avec plus de temps et de loisir, avec combien de sentiment et d'estime je suis, Monsieur, votre, etc.

LXXII.

AU MÊME.

24 octobre 1686.

JE vous plains, Monsieur, plus que je ne puis vous le dire, d'être obligé de demeurer à Paris, par des engagements aussi désagréables que ceux qui vous y retiennent. Je prie Dieu qu'il vous donne la liberté

après laquelle vous soupirez. Je vous confesse que la nécessité d'avoir des affaires en ce monde et de trouver des gens assez injustes pour vous forcer d'en avoir, c'est une des suites les plus fâcheuses du péché de nos pères.

Il est vrai, Monsieur, que la promotion de Mgr le cardinal Le Camus (1) m'a donné une joie sensible, non-seulement par sa considération particulière, mais pour celle de notre siècle; car assurément ce lui est une gloire de l'avoir élevé par la seule raison de son mérite, sans qu'il ait fait sur cela ni démarche, ni diligence. Véritablement Dieu l'y a préparé par seize années d'épiscopat d'une exactitude et d'une fidélité inexplicable. Il faut convenir que c'est une consolation véritable pour tous les gens de bien.

Pour ce qui me regarde, je ne vous réponds rien, sinon que, *ego sum vermis et non homo*; c'est le sentiment que je dois avoir, et s'il n'étoit dans le fond de mon cœur aussi bien qu'au bout de ma plume, je serois indigne de la profession que je fais et de l'habit que je porte.

J'ai lu les vers de M. Petit, sur le sujet de Mgr le cardinal Le Camus, avec toute l'estime dont ils sont dignes. Je ne me souviens point d'en avoir vu de plus

(1) Après une jeunesse très-dissipée, Etienne Le Camus, nommé évêque de Grenoble, édifia son diocèse par ses vertus, le vivifia par son zèle, et sa mémoire s'y conserve encore avec vénération.

beaux et de plus magnifiques. Le sujet étoit grand ; mais il faut avouer que la veine ne pouvoit être plus heureuse ni plus abondante , et qu'on ne pouvoit en moins dire plus de choses.

Vous ne sauriez croire combien j'ai été touché de la nomination de Mgr le cardinal Sluse. Je l'ai toujours regardé comme un homme d'un mérite et d'une vertu distingués : il y a longtemps que je le recommande à Dieu dans mes prières , quoique je sache qu'elles ne méritent pas d'être écoutées. Il est rare de trouver une probité pareille à la sienne.

Il y aura plaisir de voir la Dissertation de l'Hémine (1). Je ne doute pas qu'elle ne soit augmentée, et qu'on n'ait fortifié les preuves ; mais quoi qu'on fasse , les moines n'en veulent rien rabattre , et ils vont leur chemin , comme si ce qu'on leur dit ne les regardoit point. Les vers du bas-relief ne se peuvent payer , pour montrer la grossièreté de ceux qui ne devroient pas toucher la terre du pied , et dont toute la conversation devoit être dans le ciel. Adieu, Monsieur, aimez-moi toujours , je vous en conjure , et

(1) Lancelot avait publié , en 1667 , une *Dissertation sur l'hémine de vin et la livre de pain* accordées par S. Benoît à ses religieux. Il y soutenait que l'hémine de vin n'étoit qu'un demi-setier romain , valant 10 onces romaines , c'est-à-dire 9 onces et 5/6 des nôtres , soit 285 grammes. Dans la seconde édition de cet ouvrage , publiée en 1688 , il convint que la capacité de l'hémine en question pouvoit être un peu plus considérable.

soyez bien persuadé que c'est avec toute l'estime et la sincérité possible que je suis votre, etc.

— M. Maisne vous rend mille grâces de l'honneur de votre souvenir, et il prend une part très-sincère à tous vos embarras; il vous salue avec son respect ordinaire.

LXXIII.

AU MÊME.

11 novembre 1686.

J'AI reçu, Monsieur, le dernier portrait de Mgr le cardinal Le Camus que vous m'avez envoyé; mais je vous avoue qu'il n'approche pas de la beauté de l'autre, qui a, dans mon sens, toute la vérité et tout l'éclat qu'on lui pouvoit souhaiter. Il y a des hommes qui doivent être sur le chandelier, et d'autres sous le boisseau; mon incapacité et mon peu de vertu me mettent du nombre des derniers.

L'abrogation du népotisme, dont vous me parlez, seroit d'une grande édification pour l'Eglise; Dieu veuille en inspirer le dessein à celui qui a l'autorité pour la faire. Il est vrai que les maximes du monde sont peu supportables à ceux qui ont goûté celles du ciel, et si j'étois dans ma retraite tel que j'y dois être, tout ce qui doit passer quelque jour, devroit l'être déjà à mon égard.

Je prie Dieu, Monsieur, qu'il donne à vos affaires un heureux succès, et qu'après vous avoir mis hors de ce malheureux assujettissement où vous êtes, vous fassiez un saint usage de la liberté qu'il vous aura rendue. Tout fuit, tout échappe, Monsieur; il n'y a que l'éternité qui subsiste, qui ne connoît point de changement, et personne n'y pense.

Adieu, Monsieur; soyez persuadé que qui que ce soit ne vous honore plus que moi, et n'est avec plus de sentiment et d'estime votre, etc.

LXXIV.

AU MÊME.

6 février 1687.

J'AI reçu, Monsieur, le factum que vous avez pris la peine de m'envoyer. Votre droit y est si fortement établi, et ce que vous dites pour le soutenir est si évident, que je ne puis comprendre que l'on puisse rien dire pour le contester qui mérite qu'on l'écoute. Je souhaite que tout le monde soit de mon avis; car, en vérité, il n'y a rien, ce me semble, de plus haïssable en ce monde que la mauvaise foi, et il paroît que le procédé de vos parties en est tout rempli. Vous me ferez le plus grand plaisir du monde, Monsieur, de me mander le succès de l'affaire, vous pouvant

assurer que qui que ce soit au monde n'y prend plus de part que je fais. Ayez la bonté de n'en point douter, et de me croire avec une estime et une sincérité parfaite votre, etc.

LXXV (1).

AU MÊME.

23 mars 1687.

JE ne suis plus surpris, Monsieur, que vous ayez eu un procès, ni que Dieu ait permis que vous l'ayez perdu. Le monde avoit besoin d'une instruction qui lui fût utile, et les chrétiens d'un exemple dans la manière d'avoir et de soutenir des procès, et il a donné l'un et l'autre par vous. Le bon usage qu'il vous fait faire de cette perte, est préférable de tout point au triomphe de votre partie, qui n'est que pour le temps. Ce triomphe apparemment lui coûtera pour le moins aussi cher que ceux qu'il a déjà remportés en cas pareil; c'est un gain en pure perte pour lui; au lieu que cette privation dont Dieu éprouve votre vertu et votre fidélité, se retrouvera en pur profit pour vous dans le séjour des biens et des félicités éternelles. Vous vous préparez, dites-vous, à nous honorer de

(1) Cette lettre pourrait bien être de Maisne, secrétaire de Rancé.

votre présence ; mais si vous faites dépendre ce voyage de M. Félibien , vous me permettrez d'en douter. Ce n'est pas qu'il ne nous aime , et que nous ne soyons persuadés qu'il n'ait les envies du monde les meilleures ; mais comment espérer qu'il trouve des moments parmi le nombre des occupations qui l'en détournent depuis longtemps ?

Nous n'avons vu ni même ouï parler d'aucun des livres dont vous m'écrivez. La république des lettres ne s'étend point dans des lieux où elle sait qu'elle n'a que des ennemis , occupés sans cesse à désapprendre ou à oublier ce que la curiosité leur avoit fait rechercher , pour renfermer toute leur application et leur étude dans le seul livre de Jésus-Christ. Pour moi , qui n'en suis pas à ce point de perfection , je ne puis m'empêcher de vous dire que je voudrois que vous m'expliquassiez un peu plus en détail ce que c'est que ce livre que l'on imprime en Hollande , *De la Sainteté de l'ordre de C. (Cîteaux) du temps de saint Bernard* ; si vous ne mandiez point que c'est un ouvrage auquel vous avez contribué , j'avois cru d'abord que ce pouvoit être quelque critique , déguisée sous ce titre , du livre de la Sainteté monastique , et que c'étoit peut-être pour en affoiblir les maximes , en établissant celles de ce temps-là. Il faut qu'on soit allé bien droit sur cet article , pour subir l'examen de notre Père , lorsqu'il le verra , et pour ne lui pas donner matière , pour peu qu'on ait donné atteinte à la vérité ; mais l'éloge que

vous en faites et la part que vous y avez me met en sûreté, et me porte à croire que ce sera pour fortifier ses preuves sur la perfection de ces temps-là. Bonjour, mon cher Monsieur, je vous salue humblement, et je me fais un très-grand plaisir par avance, dans l'espérance que vous me donnez que je pourrai encore une fois en ma vie vous assurer de mon respect et de mon estime pour votre personne.

LXXVI.

AU MÊME.

24 mars 1687.

LES sentiments que vous avez, Monsieur, sur l'aventure qui vient de vous arriver sont si chrétiens, et tellement ceux qu'une personne de votre vertu doit avoir, qu'on ne peut faire autre chose que d'y prendre part, et de louer Dieu de ce qu'il vous a empêché d'entrer dans un engagement auquel tôt ou tard il vous auroit fallu renoncer, à moins de renoncer aux véritables principes.

Vous avez grande raison de regarder cet événement comme une disposition charitable de la Providence de Dieu. Vous savez, Monsieur, qu'il parle aux hommes, et qu'il les visite par les mauvaises affaires, comme par les maladies; mais vous savez

aussi que , quand il se donne le soin de parler , il faut avoir celui de lui répondre , et que cette réponse n'est point écoutée , si elle se réduit à des spéculations ou à de simples pensées ; en un mot , il lui faut des œuvres et des actions. Je ne doute point que vous n'ayez assez de fidélité , pour faire toutes celles auxquelles vous croirez que sa volonté et votre conscience vous obligent , et que vous ne négligerez aucune des choses sans lesquelles vous connoîtrez qu'on ne lui peut plaire. Nous aurons la consolation de vous en dire davantage , si vous nous faites l'honneur de nous venir voir après Pâques , comme vous nous le promettez. Je vous souhaite en attendant , Monsieur , une part abondante dans les bénédictions que toute l'Eglise attend de Dieu dans ce saint temps , et je vous conjure de croire que c'est avec une estime et une sincérité parfaite que je suis votre , etc.

LXXVII.

AU MÊME.

1^{er} juin 1687.

J'EUSSE bien souhaité , Monsieur , que M. Ouvrard (1) n'eût pas été si pressé de s'en retourner , et que nous eussions eu la consolation de vous rete-

(1) Chanoine de l'église métropolitaine de Tours.

nir davantage dans notre désert. La joie que nous eûmes de vous y voir fut bien courte, et j'ai peine à croire, quoi que vous nous ayez pu dire, que vous retrouviez du temps pour y faire un second voyage.

J'attribue l'idée que vous avez de ce que vous avez vu ici, à votre charité toute pure et à la prévention dans laquelle vous pouviez être à notre égard, et je me rends assez de justice pour croire que nous ne méritons pas l'opinion que vous en avez.

Si M. le C. de Ch. avoit été capable de changer d'avis, il l'auroit fait sans doute sur ce que vous lui avez dit; mais il lui fâche qu'un ouvrage qu'il a composé avec soin, dans le dessein de le mettre au jour, demeure dans l'obscurité. Il paroîtra, quand il plaira à Dieu; mais il est malaisé d'écrire avec succès contre des vérités aussi constantes et aussi établies que celles qu'il a voulu attaquer. S'il pouvoit détruire les superstitions en les combattant, il feroit une chose d'une grande utilité; mais il n'y a rien dont les impressions soient plus profondes, et qui s'efface moins dans le cœur de ceux qui s'y sont laissé surprendre.

Je puis bien vous dire, Monsieur, que vous pensez trop avantageusement de la Trappe; mais je vous dirai en même temps que vous ne sauriez trop croire combien je vous honore, ni à quel point je considère la bonté que vous avez pour moi. Je vous en demande la continuation avec toute l'instance possible, en

vous protestant qu'on ne peut rien ajouter à l'estime et à la sincérité avec laquelle je suis votre , etc.

— Nous recommanderons à Dieu votre personne et tout ce qui vous touche ; je vous supplie de n'en point douter.

LXXVIII.

AU MÊME.

17 juillet 1687.

A quoi pensez-vous , mon très-cher Monsieur (permettez-moi de vous parler ainsi), lorsque vous pensez à moi dans la relation que vous avez faite , et que vous m'y comprenez pour quelque chose (1). Je vous supplie , au nom de Dieu et très-sincèrement , de passer la brosse sur cet endroit de votre ouvrage. Outre que je n'y puis jamais faire honneur , je vous conjure d'épargner au moins mon orgueil et mon amour-propre ; j'en ai encore assez pour n'aimer pas mieux à être tout à fait inconnu , que d'être peint au naturel ; et puis , comme vous avez trop peu demeuré parmi nous , et que vous nous avez envisagés trop à la hâte , il arrivera , ou que l'on vous reprochera d'avoir travaillé d'idée et comme un ami peu informé , ou que

(1) La *Relation d'un voyage à la Trappe* , par l'abbé Nicaise , a été insérée , sans nom d'auteur , dans les *Relations de la vie et de la mort édifiante de quelques religieux* de cette abbaye. 1755, t. V, p. 391 et s.

vous nous aurez flattés et que vous n'aurez gardé aucune ressemblance. Car, pour ce qui me regarde, quelle figure pouvez-vous donner à un homme qui n'en a point? *Ego sum chimæra mei sæculi, nec clericum gero nec laicum*. Dans quelle place me pouvez-vous mettre, parmi un sujet aussi régulier que celui que vous avez à traiter? Sera-ce de solitaire? Vous savez bien que je n'en ai que le nom. Je vois bien qu'ayant du paysage à mettre dans votre tableau, vous pourrez m'y faire entrer, et jouer le personnage de quelque animal, puisque *sicut jumentum factus sum*; mais quand je pense qu'il n'y a point d'animal au monde qui n'ait toujours fait la volonté de Dieu, et que je l'ai si souvent transgressée, je ne mérite point du tout d'en représenter aucun, si ce n'est celui de quelque misérable insecte ou araignée, par le talent que j'ai de convertir le meilleur air en poison, et de gâter, par une odeur de mort, les parfums les plus précieux. J'aurois mille choses, ce me semble, à vous dire sur ce sujet; mais en voilà plus qu'il n'en faut pour vous obliger à avoir quelque égard à la très-humble prière que je vous fais de ne vouloir point me confondre parmi tant de rares merveilles. Vous leur devez cette justice : à moi celle de ménager un ami qui vous honore, et à vous-même celle de ne pas exposer votre propre gloire, en travaillant sur une matière aussi peu digne de votre pinceau.

C'est assez vous parler de moi; il faut que je vous

dise une autre chose , dont votre peu de séjour ne me permet pas de me souvenir , qui est que j'ai promis votre personne , votre amitié et vos amis , à une des plus anciennes amies que j'aie au monde , et qui a un procès de grande conséquence à votre parlement , où elle a été renvoyée , parce que , dans celui de Paris , elle et ses parties y ont tous leurs amis et leurs parents très-proches. Elle s'appelle M^{me} la marquise de la Rongère , et elle demeure au Palais-Royal , parce que M. son mari est chevalier d'honneur de Madame (1). Vous trouverez dans cette dame , si vous l'allez voir , un mérite dont vous serez le juge , mais par-dessus cela toute cette bonté de cœur qui est si rare en ce temps-ci , et que vous aimez avec tant de justice et de raison. Si , avant que de vous donner cette peine , vous voulez que je lui écrive encore , ayez la bonté de me le dire ; mais je suis certain que vous ne serez point fâché d'avoir une aussi bonne connoissance , lorsque vous serez de retour chez vous , et où elle doit , je crois , bientôt aller.

Je fais grand fond sur votre ami de Lyon , dans le désir qu'il a de nous venir voir et de vous ramener ; on voit bien que cet homme n'a pas peu trafiqué de belles-lettres , et qu'il n'y a pas fait une médiocre for-

(1) Françoise Du Plessis , fille d'André , marquis du Plessis-Châtillon , avait épousé , en 1663 , Hyacinthe Quatrebarbes , marquis de la Rongère , chevalier d'honneur de Madame , duchesse d'Orléans.

tune. Ne manquez pas cette occasion , je vous en supplie ; il y va de votre honneur et du nôtre , mais à condition qu'il ne sera pas aussi pressé que M. Ouvrard , qui ne nous donna pas lieu de respirer. Bonjour , mon très-cher Monsieur, je suis en vérité plus sincèrement à vous et plus cordialement que je ne puis vous le dire, etc.

LXXIX.

AU MÊME.

Ce 17 juillet 1687.

J'AI bien de la joie , Monsieur, de ce qu'il vous reste quelque déplaisir d'avoir quitté sitôt notre solitude ; car, outre que cela nous marque la bonté que vous avez pour nous, cela nous fait aussi espérer la consolation de vous y revoir encore une fois en notre vie. Si celui duquel vous nous avez envoyé la lettre exécute son dessein, il sera bien difficile que vous vous défendiez d'être de la partie.

J'ai bien cru que toutes vos réflexions vous donneroient le sentiment dans lequel vous me mandez que vous êtes, qui est de renoncer à l'offre que l'on vous faisoit touchant le bénéfice que l'on vous a ôté si injustement. Le parti que vous voulez prendre d'être uniquement à Dieu , est bien plus digne de toutes les connoissances qu'il vous a données et de toutes les grâces qu'il vous a faites. Les biens , à parler vérita-

blement, sont des obstacles qui ne font qu'enflammer nos cupidités. Quand Dieu a pourvu suffisamment à ce qui nous peut être nécessaire, il faut en demeurer là ; et de prétendre aller plus loin, c'est lui témoigner que l'on n'est pas content de ce qu'il a fait.

Je crains bien que la relation que l'on vous a prié de faire de votre voyage en ce pays-ci, ne soit pas aussi exacte ni peut-être même aussi sincère qu'elle le devrait être. Je vous dis cela sans accuser votre probité, car je m'assure que la bonté dont vous êtes prévenu sur notre sujet y aura la principale part, et qu'elle vous aura fait voir les choses autrement que vous ne les auriez vues, si vous aviez été plus indifférent à notre égard que vous ne l'êtes pas. C'est le vice des plus honnêtes gens d'être moins sincères, parce qu'ils aiment trop et qu'ils sont trop charitables. Dans le fond, je ne doute point que ce qui part de vos mains, ne soit tel qu'il doit être, ayant autant de lumières et de sagesse que vous en avez. Adieu, Monsieur, faites-moi la justice de croire qu'on ne peut ni vous honorer ni vous estimer plus que je fais, etc.

— M. le C. de Champ aime trop ses ouvrages, pour se laisser persuader, sur celui duquel vous lui avez parlé. Tout ce que je puis vous dire, c'est que je ne pense pas, quel qu'il puisse être, qu'il m'engage à y faire une réponse, ayant aussi peu de temps à perdre que j'en ai.

M. l'abbé de La Chambre me fait plus de grâces que

je ne mérite de se souvenir de moi; il seroit bien difficile de n'avoir pas pour lui toute l'estime et la considération dont il est digne.

LXXX.

AU MÊME.

14 août 1687.

JE ne doute point, Monsieur, que la mort de M. le C. Sluse ne vous ait affligé; c'est une perte pour toute l'Eglise. Il est rare de voir des personnes de son mérite et de son désintéressement dans la place où il étoit. A peine Dieu l'avoit-il élevé sur le chandelier, qu'il a disparu : quelle image de la grandeur humaine ! Etre et n'être plus, c'est une même chose, et il n'y a que ce qui ne peut ne point être qui mérite qu'on le compte et qu'on le considère.

M. le C. de Ch. aime trop tout ce qui part de ses mains, pour qu'on puisse le persuader de supprimer le moindre de ses ouvrages; ainsi je pense que le mieux qu'on puisse faire, est de le laisser comme il est.

J'aurai bien de la joie, Monsieur, si rien ne vous empêche d'exécuter le projet que vous avez fait pour un second voyage en ces pays-ci; ce sera une marque de l'amitié dont vous nous honorez et même de l'estime que nous ne méritons pas. Je suis, avec plus de

reconnoissance et de considération que je ne puis vous l'exprimer, Monsieur, votre, etc.

LXXXI.

AU MÊME.

Ce septembre 1687.

VOTRE dernière me donna une véritable joie, Monsieur, en y lisant comme quoi vous commencez à profiter de l'occasion que je vous ai donnée de voir et de connoître M^{me} la M^{se} de la Rongère. Je suis persuadé que votre estime pour elle croîtra de plus en plus, parce que vous trouverez dans la bonté de son cœur ce que l'on ne rencontre plus, à ce qu'on dit, dans le reste du monde, et encore moins parmi les femmes. Vous pouvez juger quelle elle est, par ce que vous me dites qu'elle conserve de sentiments pour moi, car vous savez combien je le mérite peu. Je regarde comme un projet de conversation celui du voyage dont vous me parlez; ce ne seroit rien pour des hommes qui auroient envie de venir voir comme sont faits aujourd'hui des gens qui servent Dieu en esprit et en vérité; mais pour des dames qui ne pourroient pas avoir cette consolation, ce voyage seroit en pure fatigue, et M^{me} notre amie ne pourroit l'avoir; et je n'en aurois pas moi-même, quelque désir que

j'eusse d'avoir l'honneur de la voir , parce que je ne doute point du tout qu'elle n'en fût tout à fait incommodée , ce lieu-ci étant aussi dépourvu qu'il est de tout secours humain des villes , des auberges , et sa santé étant aussi délicate qu'elle est. Vous devez , par amitié , lui représenter là-dessus tout ce que vous savez , et je ne puis lui donner une preuve plus certaine de la vérité des sentiments que j'ai pour elle , que de vous prier de la détourner de ce dessein. Cela me coûte à écrire , mais j'ai trop d'intérêt à ménager les bontés dont M. le marquis de la Rongère m'honore , qui ne pourroit s'empêcher de me vouloir bien du mal , lorsqu'il verroit les embarras et les incommodités où M^{me} sa femme seroit exposée dans un lieu aussi désert qu'est celui-ci. Prenez mon parti auprès de l'un et de l'autre , je vous en supplie , Monsieur , et les assurez qu'on ne peut pas avoir un respect plus profond et une reconnoissance plus sincère que celle que je conserverai jusqu'à la fin de mes jours pour l'amitié dont ils m'honorent. J'aurois une véritable satisfaction , si j'apprenois que vous vous déterminiez au voyage de Bourgogne dans le temps dont vous me parlez , parce que j'espère que vous ne lui seriez pas inutile pour adoucir les chagrins que je m'imagine qu'elle aura à y essuyer dans la suite de ses procès. J'attends toujours que quelqu'un nous apporte l'ouvrage que vous nous promettez depuis si longtemps , et ce pourroit bien être M. Félibien , s'il venoit nous

voir comme on me l'a mandé; en ce cas-là, il ne pourroit être ni mieux confié ni mieux apporté.

Ce que vous avez pris la peine d'écrire à Londres, est du bien perdu, si je ne me trompe; car s'il y a un article sur lequel les hérétiques sont irrévertibles, c'est sur celui de la pénitence. Ils n'en veulent que celle que l'on trouve dans le mariage, et en cela ils n'auroient pas tant de tort, si c'étoit l'esprit de pénitence qui les fît épouser une femme, ses mauvaises humeurs, les inconvénients qui sont attachés à cet état. Selon moi, je n'imagine point de Trappe comparable à celle-là; et celle où nous sommes me paroît un lit de roses, par rapport à ce que nous savons qui arrive aux gens mal mariés. Vous auriez pu dire à cet incrédule, qu'outre 1,500 ou 2,000 pauvres, dans les années chères, comme je les ai souvent comptés, que l'on nourrit dans des données publiques, on soutient encore en particulier, par des pensions par mois, toutes les familles des environs qui sont hors d'état de pouvoir travailler; que l'on reçoit 4,000 hôtes, que l'on nourrit et entretient 80 religieux, et cela pour 8 à 9,000 livres au plus de rentes; et vous auriez pu lui dire qu'il vous montre dix ménages, avec autant de rentes chacun, qui fassent quelque chose approchant de ce que ces fainéants, comme il les appelle, font avec une gaîté et une édification dont vous voudriez qu'il fût le spectateur.

R. n'a pas tant de tort que l'on le pourroit dire sur

la conduite des évêques de France ; car, en vérité , on fait de la plus sainte marchandise un étrange trafic ; mais tant pis pour ceux qui entrent sans scrupule et sans examen dans ce commerce ; ce n'est pas à moi à les instruire et à leur apprendre ce qu'ils savent fort bien , que le jugement commencera par ceux que Dieu a appelés le plus près de sa personne. Nous avons eu les réjouissantes nouvelles de la défaite de ses ennemis , et je ne sais à quoi il tient que toute la chrétienté ne s'unisse pour achever l'œuvre qui seroit la destruction entière de cet état de Satan. Mais Dieu ne veut peut-être employer pour cela que des lanternes et des fallots , dans la crainte que les hommes ne s'élevassent des autels entre eux , si la force de leurs bras y avoit contribué. Laissons faire Dieu , mon très-cher Monsieur, il est de tout temps le maître des couronnes et des empires , et il n'a qu'à ne vouloir plus que la terre lui serve de marchepied , pour la laisser retourner dans le premier chaos d'où il l'a tirée. Notre P. prieur (1) qui étoit déjà malade lorsque vous vîntes ici, a pris enfin sa place dans notre cimetière, et son âme s'en est allée , comme nous le croyons , *inter sanctos et electos* ; car quelle joie n'a-t-il point eue de partir ? et si on l'en peut croire lui-même , il protesta , sur une demande que le P. abbé lui fit (2) , que Jésus-Christ

(1) Eustache Picot , mort le 5 septembre 1687.

(2) Si cette lettre n'est pas tout entière du secrétaire de Rancé, le secrétaire paraît du moins parler ici en son propre nom.

étoit dans le fond de son cœur, et qu'il ne s'en sépareroit jamais; et cela avec tant de vivacité et de confiance, que l'on ne peut quasi en douter. Je voudrois bien que tous ceux que vous aimez et que vous connoissez, pussent parler de cette sorte.

LXXXII.

AU MÊME.

11 septembre 1687.

IL n'y a rien, Monsieur, qui fasse plus d'horreur, que toutes les extravagances et les dogmes impies que l'on attribue aux Quiétistes. Dieu veuille qu'on en arrête le cours, et que le mal qu'ils ont commencé de faire dans les lieux où ils se sont introduits, ne passe pas plus loin. Les hommes étant portés aux nouveautés, comme ils le sont, et particulièrement quand elles frappent les sens, il faut une résistance bien forte, pour empêcher qu'elles ne se répandent.

De quelque manière que M. le C. Sluse soit mort, c'est une grande perte pour l'Eglise, et je doute qu'on la ressente autant qu'on le devroit. Il est vrai que le monde est aveugle, le cœur des hommes est d'une dureté impénétrable, l'entendement en est rempli de ténèbres, et les vérités les plus vives et les plus pures sont celles qui entrent le moins; et il n'y a rien de

plus rare que d'en trouver qui soient *docibiles Dei*. Vous êtes de ceux-là , Monsieur , puisque vous profitez de tout , et que les choses que vous avez pu voir ici , qui sont par elles-mêmes si peu considérables , ont fait sur vous les impressions que vous nous mandez. Je prie Dieu qu'il vous rende tel que je suis assuré que vous voulez être , c'est-à-dire entièrement attaché à toutes ses volontés. Soyez toujours persuadé qu'on ne sauroit être plus que je suis votre , etc.

LXXXIII.

AU MÊME.

18 décembre 1687.

JE ne puis croire , Monsieur , que Dieu vous ayant donné tous les sentiments que vous avez , il ne vous donne le reste , je veux dire la fidélité nécessaire pour les suivre et pour les mettre en pratique , et qu'enfin vous ferez tous les pas qu'il faut faire pour trouver le saint repos après lequel je suis persuadé qu'il y a longtemps que vous soupirez. Nous ne manquerons point de demander à Dieu qu'il vainque toutes les résistances , et qu'il fasse que vous n'ayez ni bonnes ni mauvaises raisons pour lui opposer. Il est vrai , Monsieur , que je suis peu informé de ce qui se passe dans le monde , et qu'à moins qu'il ne m'en revienne

quelque chose par hasard , on ne peut pas les ignorer plus que je fais ; celles-là mêmes qui me regardent, je suis d'ordinaire le dernier à les apprendre.

Les pièces de poésie que vous m'avez envoyées auroient eu pour moi autrefois le goût qu'elles n'ont pas présentement. Ces sortes de choses m'ont fait perdre beaucoup de temps ; Dieu veuille que je le répare , en faisant tout l'usage que je dois de celui qui me reste. Conservez-moi toujours votre amitié, Monsieur, et soyez persuadé qu'on ne peut pas vous honorer plus que je fais.

LXXXIV.

AU MÊME.

14 janvier 1688.

J'ÉTOIS si bien persuadé de votre justice et de votre bonté pour nous, mon très-cher Monsieur, que je ne doutois point du tout que vous n'entrassiez dans nos raisons aussitôt qu'elles vous seroient connues. Il est moins besoin que jamais que nous fassions parler de nous, et que nos amis nous donnent des marques de leur estime ; c'est un bien que tout le monde veut avoir , à bond ou à volée , et on regarde comme des usurpateurs à qui on ne pardonne point, ceux que l'on croit qui la méritent, et on redoute en ce cas, comme un parti à craindre, ceux qui la donnent ou

qui la reçoivent. Il vaut mieux s'en prendre à la rareté du vrai mérite (qui doit causer naturellement de la concurrence entre les hommes), qu'à l'injustice du siècle. Je suis donc toujours convaincu que nous ne devons nous rencontrer dans votre relation que comme un gîte sur votre passage, et dans lequel vous avez trop peu séjourné pour en pouvoir parler comme vous le voudriez. J'ai lu la relation de la mort du R. P. Dieu a des saints partout, et on le veut être en ce pays à bien meilleur marché que dans le Levant. Cependant il faut convenir que les humiliations ou les avanies sont le plus sûr de tous les moyens pour y parvenir, depuis que Jésus-Christ les a sanctifiées, et on peut penser cela étant sûr que l'on aura peut-être plus d'obligation à ceux qui font imprimer des critiques, qu'à nos amis qui ne pensent qu'à composer des éloges. Faites un peu de réflexion sur le mal que vous pouvez nous causer, car il est difficile de n'être pas sensible à l'estime des personnes que nous aimons.

Tous les livres dont vous me parlez ne viennent point jusqu'à nous, parce qu'on les regarde comme perdus et comme jetés dans un puits d'où il ne doit rien revenir, et ce n'est pas ce que cherchent ceux qui se font imprimer. Ils veulent que leurs ouvrages tombent dans le commerce des hommes capables de s'intéresser et de s'intriguer, et ici tout devient chasse morte, tant on prend peu de part à tout ce qui met les autres en mouvement. Il est bien vraisemblable

que ceux dont vous me parlez ne demeureront pas sans réponse, attaquant deux hommes aussi vivants que ceux dont est question, et je ne sais s'il ne vaudroit pas mieux que cet auteur se fût tu, que d'en venir aux mains avec de telles gens, et qui savent si bien se revancher. Je m'imagine que la vie du P. L. nous sera envoyée.

Quand j'écrirois à M^{me} la M. de R., je n'aurois garde de lui rien dire de la jeune demoiselle. J'ai peine à croire que cela puisse être, car il faudroit qu'il y eût une étrange léthargie dans cette famille, pour souffrir qu'on le pût penser seulement.

Nous attendons avec la même impatience que vous les nouvelles de R., et on ne cesse point de demander à Dieu qu'il veuille mettre la paix dans le lieu du monde où il convient davantage qu'elle se rencontre; il faut espérer de sa miséricorde ce que nos péchés ne peuvent obtenir. Procurons-nous la paix à nous-mêmes, mon cher Monsieur, afin de sauver au moins le petit monde qui nous a été confié, s'il ne nous est pas donné de le procurer au monde universel. Ce sont les vœux que je fais pour vous comme pour moi qui suis, de toute l'étendue de mon cœur, tout à vous.

LXXXV.

AU MÊME.

15 janvier 1688.

JE vous ai bien de l'obligation, Monsieur, des nouvelles marques que vous me donnez de votre souvenir et de votre amitié; je vous supplie de croire qu'on ne sauroit en faire plus de cas ni les estimer davantage que je fais, et que je serai autant exact que vous le souhaitez à reconnoître devant Dieu la bonté que vous nous témoignez. Vous avez grande raison de soupirer après une vie retirée, car le monde étant fait comme il est, il est bien difficile d'y vivre selon les sentiments que Dieu vous a donnés. Tous les commerces que l'on y a, toutes les affaires qui s'y traitent, sont toutes propres pour les dissiper, ou au moins pour empêcher qu'elles ne deviennent effectives. C'est un grand malheur, comme vous le savez, de connoître le bien et de ne faire autre chose que le désirer; car ce ne sont pas de simples désirs, mais des œuvres, que Dieu demande. Je vous souhaite, Monsieur, toutes sortes de bénédictions, et faites-moi la justice de croire que c'est avec une estime et une sincérité parfaite que je suis votre, etc.

LXXXVI.

AU MÊME.

29 février 1688.

Vous avez, Monsieur, trop bonne opinion de mes prières ; mais il s'en faut bien que je ne sois tel que vous me croyez. Quand vous me prendrez sur le pied d'un homme qui voudroit être ce qu'il faut qu'il soit, vous ne vous y tromperez pas ; car pour mes intentions elles sont droites et sincères, mais mes œuvres n'y répondent point, et il y a, selon moi, des distances infinies entre ce que je suis et ce que ma profession me demande.

Je ne cesserai point de vous souhaiter tout le repos auquel vous aspirez, jusqu'à ce que Dieu vous l'ait accordé ; et j'espère que vous ne serez pas de ceux dont toute la vie n'est qu'une suite de désirs, sans utilité et sans effet. La paix et la tranquillité est quelque chose de si grand, par rapport à ce monde-ci et à l'autre, qu'il n'y a rien que l'on ne doive faire pour se la procurer.

Il est vrai, Monsieur, que la poésie dont vous me parlez nous conviendra mieux que celle que vous nous avez envoyée. Sainte Thérèse est une maîtresse qui a prescrit des règles que l'on ne sauroit ni trop estimer, ni trop suivre. Je suis, avec toute l'estime et la sincérité possible, votre, etc.

LXXXVII.

AU MÊME.

8 avril 1688.

JE loue Dieu , Monsieur, de la grâce qu'il vous fait de vous conserver le sentiment qu'il vous a donné , de vivre désormais comme une personne retirée , et de ne plus penser qu'à ce qui devroit uniquement occuper les personnes qui ont de la foi. Vous en avez trop pour prendre un autre parti que celui-là , et je suis persuadé que vous le ferez de manière , quand vous serez libre , que vous réparerez les pertes passées ; c'est le nom que l'on peut donner à toutes les occupations , quelles qu'elles soient , lorsqu'elles n'ont pas pour fin ce seul nécessaire de l'Evangile.

D. Boissard est heureux d'être retombé entre les mains de ses pères. Il avoit besoin de pénitence pour expier le mal et le scandale qu'il avait causé par sa chute , et les pères ont trop de charité pour ne lui pas donner les moyens de la faire. Je prie Dieu qu'il revienne de ses égarements , et qu'il se rende à l'avenir plus sage et plus religieux qu'il n'a pas été jusqu'à présent , et je voudrois contribuer de mon sang pour le faire tel qu'il doit être. Je n'ai pas besoin de vous dire , Monsieur, avec combien de sentiment et d'estime je suis votre , etc.

LXXXVIII.

AU MÊME.

27 avril 1688.

JE souhaite, Monsieur, que vos affaires aient enfin tout le succès que vous en espérez, et que n'ayant plus besoin du ministère des hommes, vous dépendiez uniquement de Dieu, et que vous receviez de sa main ce que vous en attendez depuis si longtemps. Ce repos que vous vous proposez est quelque chose de si précieux, qu'il est bien juste qu'il en coûte, et que l'on n'en jouisse qu'après l'avoir acheté par beaucoup d'impatience et beaucoup de désirs.

Je vois, Monsieur, que rien ne m'a mis à couvert de toutes les imprécations qu'auroit faites celui de vos amis duquel vous m'avez envoyé la lettre, que l'opinion avantageuse que vous lui avez témoigné que vous aviez de moi. Cela seul a arrêté le mouvement que son amitié lui auroit donné. Il vous écrit d'une manière si tendre et si cordiale, qu'il y a sujet de croire qu'il a eu de la peine de ce que vous avez changé le dessein de votre voyage. Je vous renvoie sa lettre; et, selon le peu de connoissance qui me reste des sciences humaines, il me paroît qu'on ne peut guère écrire d'une latinité ni plus délicate ni plus agréable. Aimez-moi toujours, Monsieur, et soyez persuadé qu'on ne peut être plus fidèlement que je suis, votre, etc.

LXXXIX.

AU MÊME.

Ce 3 juin 1688.

C'EST un effet de votre amitié, Monsieur, que la peine que vous a causée le bruit qui a couru d'une maladie que je n'ai point eue ; mais, quoique je me portasse à mon ordinaire dans le temps que l'on m'a fait extrêmement mal, je me suis senti attaqué, depuis huit ou dix jours, d'un rhumatisme assez incommode ; je ne sais pas quelle en sera ni la durée ni l'issue.

J'ai lu le factum des chanoines réguliers, que vous m'avez envoyé. Les hommes me font compassion ; à quoi passent-ils leur temps ? *O curas hominum !* En vérité, un moine est bien mieux dans son cloître que dans les assemblées publiques. Ne leur persuadera-t-on jamais que leur gloire est de se cacher et de ne se mêler de rien, et leur honte de se montrer et de se mêler d'affaires ? Les chanoines réguliers ont fait intervenir le livre de la Vie monastique en leur faveur ; il y a bien de la peine à désabuser les hommes, et il se peut dire que les vieilles erreurs sont incurables.

Pour ce qui est du P. Mabillon, il est dangereux de citer sur la foi des autres ; et, quand il est question de matières controversées, on ne sauroit avoir trop d'yeux pour s'assurer des choses que l'on avance. Je vous souhaite, Monsieur, toute la liberté après laquelle

vous soupirez, et j'aurai une véritable joie quand vous m'apprendrez que vous êtes en état de dire comme le prophète : *Dirupisti vincula mea*. Croyez, je vous en conjure, que je serai toute ma vie sensible à tout ce qui vous touche, et qu'on ne sauroit être, avec plus de sincérité et d'estime que je suis, votre, etc.

XC.

AU MÊME.

28 juin 1688.

JE ne vois rien, Monsieur, de plus extraordinaire que ce que vous me mandez dans votre dernière lettre, et rien ne marque mieux jusqu'où peut aller le dérèglement de l'imagination, que de voir que l'on veuille que toute une ville ait commerce avec le démon. Je ne doute point que cette fable ne se détruise par elle-même, et que ceux qui l'ont faite n'aient la honte et la confusion de l'avoir fabriquée. Puisque vous me demandez mon avis, Monsieur, sur la proposition que vous fait votre ami du voyage de Hollande, je vous conseille de n'y point penser; c'est une peine et un travail que vous vous donnez pour un simple plaisir. Vous avez des pensées bien meilleures qui ont besoin d'être conservées, et rien n'est plus capable de les dissiper qu'une aventure comme celle-là. Si vous n'aviez que quarante ans, il y auroit moins à redire; mais

à votre âge, quelle apparence ! il n'y a qu'une raison qui pût justifier en cela votre conduite, qui seroit l'espérance que vous auriez de travailler à sa conversion ; mais c'est à quoi je m'assure que vous ne voyez point de jour. Ainsi, Monsieur, épargnez-vous une fatigue qui, par les circonstances que l'on ne sauroit prévoir, est peut-être plus grande que vous ne la croyez. Je prie Dieu qu'il vous rende entièrement libre, et que vous fassiez un véritable usage de votre liberté quand il vous l'aura rendue. Je vous parle comme prenant tout l'intérêt possible en ce qui vous regarde, et étant, plus que qui que ce soit, votre, etc.

XCI.

AU MÊME.

12 juillet 1688.

J'AI bien de la joie, Monsieur, de ce que vous êtes entré dans mon sentiment, touchant le voyage de Hollande. Je vous ai parlé du fond de mon cœur, et je vous ai dit (comme j'aurois fait à mon frère) ce que j'ai cru qui vous convenoit davantage. Je souhaite que la visite que vous me mandiez que vous alliez faire, ait eu tout le succès que vous désiriez ; car, comme vous savez, ce n'est point assez de se démettre, il faut bien placer, et c'est un grand bonheur que vous ayez trouvé un sujet digne et capable.

Ce sera une chose agréable à voir que l'histoire de Lérins. Je ne pense jamais à l'état auquel se trouve ce monastère si fameux, qui a produit tant de saints, sans être percé d'une douleur vive, quand je mets la désolation présente auprès de la sainteté des siècles passés. Comment est-il possible que l'on ait fait une chute si profonde? Tout ce qu'en a écrit saint Eucher me ravit. Si M. l'abbé Aus. se mêle d'en écrire quelque chose, ce qui partira de sa main aura un agrément et une beauté toute particulière; il y en a quelque chose dans un des livres de la Vie monastique. Adieu, Monsieur; soyez persuadé, je vous en conjure, que je suis, de toute l'étendue de mon cœur, votre, etc.

— M. M. (1) vous remercie de l'honneur que vous lui faites de vous souvenir de lui.

Quand vous verrez M. Ménage, témoignez-lui combien je lui suis obligé de la grâce qu'il me fait de se souvenir de moi.

XCII.

AU MÊME.

29 juillet 1688.

L'INDISPOSITION que j'ai eue, Monsieur, et dont je ne suis pas encore quitte, ne sera rien, s'il plaît à

(1) Sans doute M. Maisne, secrétaire de Rancé.

Dieu. Il est malaisé qu'un tempérament aussi délicat que le mien ne soit attaqué souvent, et j'ai bien compté sur cela quand j'ai embrassé la vie régulière.

Les vers que vous m'avez envoyés font une triste peinture d'un moine désolé de ce qu'on le réduit dans son état naturel. La plupart des gens ne veulent rien moins être que ce qu'ils devraient être, et ce qu'ils sont en effet.

Le jugement que porte M. N. sur le livre de M. de Meaux, est tout à fait juste; il n'y a rien de plus beau, de plus puissant, ni de plus capable de convertir, ou au moins de convaincre les plus entêtés et les plus opiniâtres; tous ces changements et ces variations étant des preuves évidentes de la fausseté de leur religion.

Rien n'est plus digne de compassion que ces pauvres fanatiques qui se font une piété à leur mode, et qui, sous le prétexte d'être tout spirituels, trouvent le secret de faire des abstractions et des séparations qui n'ont jamais été imaginées que de ceux qui ont renoncé à la vie de l'esprit, pour s'abandonner à celle des sens. Personne n'est plus propre pour écrire sur cette matière que M. N., s'il vouloit s'en donner la peine; il en connoît parfaitement toute la malignité et les détours.

C'est un grand repos pour vous d'avoir jeté les yeux (voulant vous démettre de votre bénéfice) sur une personne de qui on rend de si bons témoignages.

Nous ne manquerons point de le recommander à Dieu, et votre personne particulière à laquelle je prendrai toute ma vie un extrême intérêt. Je vous conjure d'en être bien persuadé, aussi bien que de toute la sincérité et l'estime avec laquelle je suis votre, etc.

XCIII.

AU MÊME.

5 septembre 1688.

JE vous avoue, Monsieur, que je ne vous aurois pas répondu si promptement, si je n'avois quelque envie de savoir de quelle manière on a mis dans le journal l'extrait de la lettre dont vous me parlez, afin que, si l'on m'en dit quelque chose, je sache précisément ce que je dois répondre. Il est vrai qu'il m'échappa quelques paroles (mais je ne sais point quelles elles sont) dans le mouvement que me donna la peine que j'eus de voir que des hommes destinés à des choses si grandes, s'occupent et se passionnent pour de si petites. En tout cas, je suis assuré qu'il n'y a rien qui soit ni contre la foi, ni contre les bonnes mœurs; c'est le principal. Au reste, le seul endroit par où vous puissiez faire quelque cas de mes lettres, c'est la cordialité avec laquelle je vous les écris. Ce que vous me mandez des sorciers de votre pays, me

fait gémir sur les iniquités du monde. Ne se lassera-t-on point d'en commettre , et les enfants des hommes , comme dit le prophète , ne s'ennuieront-ils point de marcher par des voies égarées , et peut-on voir sans douleur que le mensonge triomphe de la vérité d'une manière si publique ? Ce doit être le sujet le plus ordinaire de nos prières et de nos gémissements dans l'état où il a plu à Dieu de nous renfermer. Adieu , Monsieur ; soyez persuadé , je vous en conjure , que c'est avec toute l'estime et le sentiment possible que je suis votre , etc.

XCIV.

AU MÊME.

2 novembre 1688.

JE vois , Monsieur , que vous ne perdez aucune occasion de me donner des marques de votre amitié et de votre souvenir ; je puis vous dire , de mon côté , qu'on ne sauroit répondre , plus que je fais , aux sentiments que vous avez pour moi , et que j'ai pour votre personne une considération toute particulière.

J'ai vu les deux extraits que vous m'avez envoyés. Les hommes ne se laisseront-ils jamais de parler de moi , et pourquoi ne me laissent-ils pas enseveli dans le repos de ma solitude , si toutefois il peut y avoir du repos dans le temps pour ceux qui aspirent

à celui de l'éternité ? Ce seroit une chose bien douce d'être tellement dans l'oubli , que l'on ne vécût plus que dans la mémoire de ses amis. C'est une grâce très-rare , et Dieu qui ne l'accorde pas à ceux qu'il aime davantage et qui sont attachés à son service par les liens les plus étroits , comment ne me la refuseroit-il pas à moi , dis-je , qui suis à ses yeux si éloigné de ce que je devrois être ? Je souhaite , Monsieur , que votre affaire se termine comme on vous l'a promis , et qu'enfin vous trouvant libre et désassujetti de tout embarras , rien ne vous empêche de disposer de vos occupations et de votre personne , et d'en faire un usage tel que vous le désirez depuis si longtemps. Il est juste que votre volonté change de nature et qu'elle passe à l'action , sans quoi elle vous nuiroit beaucoup plus qu'elle ne vous seroit utile.

Je suis , Monsieur , beaucoup plus que je ne puis l'exprimer , votre , etc.

XCV.

AU MÊME.

22 novembre 1688.

J'AI jeté les yeux , Monsieur , sur la critique que vous m'avez envoyée ; et pour vous en dire en un mot mon sentiment , l'auteur ne me paroît pas plus juste

dans ses pensées que dans ses expressions. Il parle de la Trappe , et il est mal informé de ce qui s'y passe. Si j'ai admis des gens à la profession, qui eussent du bien, j'ai désiré d'eux qu'ils le donnassent aux pauvres, et s'ils ne l'ont pas fait, c'est que leurs parents en avoient besoin et qu'ils ne pouvoient les en priver sans une dureté qui auroit été condamnée de Dieu comme des hommes.

Il est vrai que j'ai reçu quelquefois des jeunes gens, mais la plupart n'ont rien eu à espérer des biens de la fortune; et quand ils auroient été riches en espérance, je n'aurois eu garde de leur conseiller de différer à s'engager, car j'ai bien lu dans l'Ecriture que Jésus-Christ a dit à ceux qui ont du bien, de s'en défaire, de le donner aux pauvres et de le suivre; mais je n'y ai point vu qu'il ait dit en nul lieu, à ceux qui n'en ont point, de remettre à écouter sa voix et à lui obéir jusqu'à ce qu'ils en eussent; car qui peut assurer ce jeune homme qu'il vivra jusqu'au temps de sa majorité, qu'il survivra à son père, que la volonté qu'il a de se consacrer à Dieu ne se dissipera point, et qu'il ne fera pas mille fois naufrage dans la mer du monde, avant que de gagner le port où Jésus-Christ veut qu'il se retire? Non-seulement il ne doit point attendre, mais il doit se hâter, de crainte que, devenant riche, il ne succombe à la tentation des richesses, et qu'au lieu de s'en priver et de se rendre pauvre pour l'amour de Jésus-Christ, il n'y mette

son cœur et ne s'y attache, qu'il ne les garde pour lui, et qu'il ne travaille à les augmenter.

Si cet auteur prétend qu'il n'est pas permis de se retirer, il faut qu'il condamne l'exemple de Jésus-Christ, puisqu'il s'est retiré lui-même dans le désert pour former et pour sanctifier la vie de ceux qui quittent le monde.

Il dit que saint Bernard a bâti sur le sable; saint Benoît n'a pas bâti plus solidement; et, pour remonter aux origines, il faudroit dire la même chose des Antoine, des Hilarion et des Pacôme. Cependant les saints docteurs les ont canonisés, comme saint Athanase, saint Basile, saint Jean-Chrysostôme, saint Augustin, etc. Ils savoient sans doute mieux l'Ecriture et avoient plus étudié la parole de Jésus-Christ que ce nouveau critique; je ne sais s'il est protestant, mais s'il ne l'est pas de religion, au moins il en a les sentiments et les maximes.

Pour ce qui est d'aller servir des curés, c'est une vision toute pure. Où trouvera-t-on des curés en ce temps-ci qui méritent qu'on les serve? Il n'y a rien de plus rare que d'en voir qui aiment leur profession, qui en connoissent les devoirs, ni qui pensent à s'en acquitter; ils regarderoient celui qui s'offriroit à eux, comme un censeur, et ne voudroient ni le recevoir ni l'écouter. Je vous dis cela seulement en passant et à la hâte, car dans le fond l'écrit ne mérite pas d'être réfuté.

Je suis fâché que l'exécution de vos affaires se retarde. Le principal est, Monsieur, que vous ne changiez pas de dessein, et que tous les obstacles qui s'y forment ne donnent point d'atteinte à vos résolutions.

Je ne suis pas surpris que l'on écrive contre le livre des Variations, car ils voient que ce livre est décisif. Ils n'ont garde de se taire, car il suffit, pour contenter le peuple, de dire que l'on a répondu : bien ou mal, il n'importe ; car qui se donne la peine, ou plutôt qui est capable d'examiner les difficultés ? En un mot, pourvu que les ministres imposent, ils n'en veulent pas davantage, et c'est ce qu'ils font aisément, parce qu'ils ont affaire à des gens qui sont toujours disposés à quitter les vérités pour suivre les erreurs et les impostures. Adieu, mon cher Monsieur ; soyez persuadé que qui que ce soit au monde n'est, avec plus de sentiment et d'estime que moi, votre, etc.

— Je crois que le livre dont vous me parlez paroîtra au premier jour.

XCVI.

AU MÊME.

13 décembre 1688.

Vous voulez bien, Monsieur, que je vous envoie et que je vous prie en même temps de faire tenir ma

réponse à la lettre de M. l'abbé Régnier, et de lui témoigner même, si vous le voyez, combien je lui suis redevable des marques qu'il me donne de sa bonté. Le livre, comme vous savez, est beau par lui-même; mais la version lui donne un grand éclat et une grande beauté (1).

J'admire l'esprit des hommes. Le P. Q. (2) a donné un saint Léon au public, après un soin, une étude et une application toute particulière, et il se trouve un homme qui prétend qu'il s'est trompé. Il faut que celui qui s'avise d'écrire s'attende, quel qu'il soit et quoi qu'il fasse, à des critiques et à des censures.

Je ne vous dirai rien sur ce que vous me mandez du P. V., sinon que, quand on traite de la vérité de la religion, il faut que les raisons dont on se sert pour la prouver, dissipent les objections comme le vent emporte la poussière; ce seroit un grand inconvénient de laisser les choses dans l'équilibre.

Je vous souhaite, Monsieur, une délivrance prompte et entière, afin que vous dépendiez uniquement de Dieu, et que vous n'ayez plus d'affaires en ce monde, que celles d'être précisément ce qu'il veut que vous

(1) Régnier Desmarets donna, en 1675, une traduction française du *Traité de la Perfection chrétienne* de Rodriguez, auteur espagnol; cet ouvrage a été souvent réimprimé.

(2) Quesnel. Cette édition de S. Léon parut à Paris, en 1675, 2 vol. in-4°. Elle est accompagnée de Notes et de Dissertations savantes, où l'auteur défend avec force les sentiments de l'Église de France contre les prétentions de la cour romaine.

soyez ; c'est une grâce que je lui demanderai pour vous , autant qu'il me sera possible. Croyez , je vous en conjure , qu'on ne sauroit vous honorer plus que je fais.

XCVII.

AU MÊME.

17 février 1689.

JE vous souhaite , Monsieur , non pas une année seulement , mais une vie tout entière pleine de bénédictions. Je loue Dieu en même temps de ce que vous m'apprenez que vous êtes libre ; mais ce ne seroit point assez , si vous ne faisiez de votre liberté ce que vous en devez faire , je veux dire si vous ne la faisiez dépendre de celui qui vous l'a rendue. L'avantage qu'il y a dans ce nouvel assujettissement dont je vous parle , c'est qu'il nous donne , comme vous le savez , la véritable liberté sans laquelle tout n'est qu'un assujettissement et une servitude honteuse. Je prie Dieu , Monsieur , qu'il vous fasse prendre le parti qui vous sera le plus utile et qui lui plaira davantage. Le printemps vous ouvrira les portes de Babylone ; mais ce sera pour en sortir et pour entrer , comme je l'espère , dans cette terre de promesse après laquelle vous soupirez il y a si longtemps. Souvenez-vous toujours , Monsieur , qu'il ne faut pas que nos désirs soient éternels , et qu'ils nous sont inutiles , à moins

qu'ils ne changent de nature et qu'ils ne passent à la jouissance. Croyez, je vous en conjure, que je prendrai toute ma vie une part extrême en tout ce qui vous regarde, et qu'on ne sauroit être, avec plus d'estime et de sincérité que je suis, votre, etc.

XCVIII.

AU MÊME.

3 mars 1689.

JE ne suis pas surpris, Monsieur, des difficultés qui se rencontrent à l'exécution du dessein que vous avez de quitter Paris. Il suffit que votre résolution soit bonne pour qu'elle soit traversée, car jamais le bien ne se fait sans peine et sans opposition. J'espère que Dieu vous ouvrira le chemin, et que vous ayant inspiré de sortir de Babylone, il vous en donnera les moyens.

L'occupation où l'on vous a engagé d'expliquer ce sépulcre si ancien et si magnifique, peut être d'une grande utilité en le tournant du côté qui n'est ni vu ni considéré par les gens du monde (1). Les hommes sont à plaindre en bien des choses, mais particulièrement dans la vanité de leurs tombeaux. Quel

(1) L'abbé Nicaise publia son travail sous ce titre : *Explication d'un ancien Monument trouvé en Guyenne, dans le diocèse d'Ausçh.* Paris, 1689, in-4°. Ce monument était un tombeau chargé de quantité de symboles fort étranges, avec une inscription latine au milieu.

rapport entre ces enrichissements, cette sculpture si achevée, et cette cendre, cette poussière à laquelle tous ces ornements, quelque précieux qu'ils puissent être, ne donnent ni rehaussement, ni valeur? Ces paroles du plus excellent de tous les livres après l'Ecriture sainte, me reviennent, et je ne puis m'empêcher de vous les dire : *Disce humiliari, pulvis atque cinis*. Voilà, Monsieur, la pensée la plus naturelle et la plus utile que puisse nous donner la vue du plus superbe de tous les tombeaux.

Le livre dont vous me parlez traite d'une matière qui n'est pas agréable d'elle-même, et qui plaira à peu de personnes; il est avantageux à l'ouvrage et à l'auteur que vous en ayez bonne opinion. Adieu, Monsieur; soyez persuadé, je vous en conjure, que qui que ce soit ne vous honore plus que je fais.

XCIX.

AU MÊME.

30 juin 1689.

Je suis très-fâché, Monsieur, de ce que vous me mandez du pauvre P. N., mais je ne suis point surpris que l'on n'ait point fait de distinction de sa personne; ce sont des ordres généraux qu'il faut que tout le monde subisse. Je ne crois pas qu'il eût envie de venir à la Trappe pour y demeurer; il eût fallu

pour cela de grands changements et gagner bien des batailles, pour passer de la disposition où il a vécu dans celle qu'il auroit trouvée parmi nous.

Je ne vois rien de plus édifiant que la réponse de l'évêque de Tripoli. Il a raison de dire que les règles doivent s'observer selon leur vérité, et non pas selon leurs abus; c'est un principe qui, pour être très-constant, est connu et goûté de très-peu de personnes.

J'ai lu ce que vous m'avez envoyé de l'explication du tombeau. Nous avons changé quelques mots dans le commencement; tout le reste est le mieux du monde, à la réserve de ce qui me regarde, dont je ne puis ni ne dois convenir.

Il n'y a rien de nouveau en ce pays-ci, Monsieur, que l'on puisse vous mander. On y prie Dieu sans cesse pour la personne du prince, pour la prospérité des affaires, et on est plein d'espérance que ce grand orage qui menace toute la France, fondra sur la tête de ses ennemis, et ne servira qu'à le rendre plus glorieux et plus redoutable (1). Je suis, avec tout le sentiment et l'estime possible, votre, etc.

— M. Maisne a été malade, mais il se porte mieux; il vous rend mille grâces de votre souvenir.

(1) La diète de Ratisbonne avait déclaré la France ennemie de l'Empire; le Roi venait de déclarer la guerre à l'Angleterre et au prince d'Orange.

C.

AU MÊME.

14 septembre 1689.

IL y a longtemps, Monsieur, que l'on dit de moi tout ce que l'on veut et tout ce qu'on s'imagine ; mais ce qu'on dit le plus souvent, c'est que je suis mort. On tue d'ordinaire les gens quand il y a quelque chose à gagner ; mais, dans l'état où je suis, personne ne profitera de mes dépouilles. Ma santé est à l'ordinaire, c'est-à-dire ni fort bonne, ni fort méchante. M. de Troisville en a pu dire des nouvelles, car il y a peu de temps que je lui ai écrit.

J'aurois une véritable joie de voir ici M. l'abbé de la Ch. ; il s'acquittera de sa parole. Il nous promet l'année passée qu'il nous reviendrait voir ; c'est un avantage d'avoir part à son amitié. Je vois bien, Monsieur, que vous pensez toujours à la retraite, et vous avez raison, car assurément elle vaut bien mieux que le grand commerce où vous pouvez être. Comme il y a longtemps que vous la désirez, vous la goûterez sans doute, et vous serez plus disposé à jouir des biens et des utilités qu'elle renferme. Cependant il faudra rompre quelques liens, et il vous en coûtera quelque chose avant que vous vous y trouviez entièrement à votre aise.

J'admire l'envie que les hommes ont d'écrire ; il

faut qu'elle soit bien démesurée pour entreprendre de gros volumes sur un sujet qui se pourroit traiter dans une simple lettre. D. Mabillon vient de faire un petit traité très-recherché et très-exact sur ces mots de la règle de saint Benoît : *Propter communionem sanctam* (1). Je l'ai lu ; je suis persuadé qu'il a raison, mais cela ne me regarde point , car j'ai été de son sentiment dans l'explication que j'ai donnée de la règle de saint Benoît. Le P. Mabillon a paru fort sincère dans tout ce qu'il a écrit jusqu'à présent. Pour ce qui est de l'hémine , je suis pour la petite mesure ; car quand les moines ne boiroient que de l'eau , ce seroit assez pour des gens consacrés à la pénitence. Je n'ai nulle peine à être de ce sentiment-là , et d'autant plus qu'étant dans le monde , beaucoup moins d'un demi-setier m'auroit suffi pour tout un jour ; l'usage du vin n'est que pour empêcher la crudité de l'eau. Et comme saint Benoît veut que l'on donne *libram panis propensam* , c'est-à-dire à bon poids , il veut bien aussi que l'on donne un demi-setier d'une mesure un peu forte. Ce sont des minuties qui ne méritent pas l'application de gens dont la vie doit être pleine d'occupations importantes.

Dites-moi , je vous en prie , si le P. Boccone avoit

(1) Il est intitulé : *Traité où l'on réfute la nouvelle explication que quelques-uns donnent aux mots de messe et de communion*. Paris, 1689, in-8. Voy. la *Bibl. hist. et critique des auteurs de la congr. de S. Maur* , par D. Le Cerf , p. 271.

une véritable volonté de se confiner à la Trappe, comme vous me le mandez ; je crois qu'il lui auroit fallu faire de grands retranchements pour se réduire à la vie qu'on y mène. Adieu, Monsieur, je suis, avec tout le respect et l'estime possible, votre, etc.

— M. Maisne se recommande à vous de tout son cœur.

CI.

AU MÊME.

3 novembre 1689.

J'AI été longtemps, Monsieur, sans répondre à la lettre que vous m'avez envoyée du P. Boccone. Si vous me demandez pourquoi j'ai tant différé, je ne vous en dirai point d'autre raison, sinon que j'ai manqué de temps et de santé ; car pour mes incommodités, elles sont presque continuelles ; et pour le temps, un homme qui s'occupe beaucoup de peu de chose n'en a jamais assez.

Le P. Boccone me fait un grand détail des emplois de sa vie passée, de son étude, de la nature et de la qualité des choses auxquelles il s'est appliqué, et traite tout cela d'amusements et d'occupations vaines, et témoigne un grand désir de se donner tout entier à ce qu'il dit qu'il devoit avoir eu incessamment devant les yeux ; il entend la perfection de son état et la sainteté de sa profession. J'ai pris ce qu'il m'a dit

simplement et au pied de la lettre , je ne sais si je me suis mécompté ; il me paroît touché et rempli de bons désirs , il est dans un pays où il aura peine à les mettre en pratique. Vous ne me mandez point , Monsieur, de quel ordre est le P. Boccone , ce que j'avois envie de savoir, ni de quel âge il est ; il me fait mille amitiés , et me témoigne plus de confiance que je ne mérite.

Je ne vous dirai rien sur la situation présente des choses , sinon qu'elles me semblent bien différentes de ce qu'elles étoient par la promotion du Pape ; car ayant les intentions telles qu'on les a mandées , il ne se peut qu'il n'emploie toute son autorité pour donner la paix au monde. C'est un ouvrage digne de lui , de sa réputation , aussi bien que de la place qu'il tient dans l'Eglise. Il faut prier Dieu qu'il l'inspire ; il ne se peut qu'il n'ait besoin d'une protection toute particulière dans un temps et dans des conjonctures aussi épineuses que celles-ci. Aimez-moi toujours , Monsieur, je vous en conjure , et croyez que c'est de toute l'étendue de mon cœur, que je suis votre , etc.

— Pour ce qui est de la lettre du P. Q., elle paroît être d'un homme qui est persuadé que l'on quitte le monde avec bien de la peine , que l'on a besoin d'être excité pour faire une rupture qui coûte toujours , quelque volonté qu'on ait de la faire ; c'est un sacrifice où l'on a besoin d'être aidé du secours de ses amis. Si un des plus grands hommes qui fût jamais est demeuré d'accord, que des riens l'y attachoient d'une manière aussi forte que des chaînes de fer l'auroient pu faire ,

que ne doivent point penser ceux qui sont comme nous , et qui lui sont inférieurs par tant de raisons différentes ? Je vous assure , Monsieur , que le mieux est de rompre tout d'un coup , que de prétendre s'éloigner peu à peu et par des voies insensibles. Je prie Dieu qu'après vous avoir donné la lumière , il ne vous refuse pas la force et la fermeté sans laquelle elle demeurerait inutile. Ce nous a été une mortification véritable , de ne point voir M. l'abbé de la Chambre , après nous y être attendus.

CII.

AU MÊME.

IL y a longtemps que je vous aurois renvoyé votre relation , mon très-cher Monsieur , si je n'avois voulu attendre l'occasion du retour de quelque ami , pour vous la faire rendre en sûreté (1). J'ai lu avec plaisir les marques de votre estime et de votre amitié ; vous m'y faites , à la vérité , jouer un personnage que je ne mérite point , et on auroit peine à m'y reconnoître. Cependant , comme il est difficile de se voir peint en beau sans en prendre quelque complaisance , j'appréhende avec raison que je n'y en aie pris plus qu'il n'appartient à un mort , et que vous n'ayez en cela donné

(1) Il s'agit de la *Relation du voyage fait à la Trappe*. Voy. ci-dessus , p. 131.

une nouvelle vie à mon orgueil et à ma vanité , et je vous en dis ma coulpe.

Pour répondre en général au jugement que vous voulez que l'on porte de ce petit ouvrage, je vous dirai, Monsieur, que si vous en voulez croire les habitants de ce désert, vous entrerez dans les raisons de leur modestie, qu'ils trouvent que vous exposez étrangement, en les consultant sur ce qui les regarde de si près, et dans une matière aussi délicate et aussi sensible à l'amour-propre qu'est celle de s'entendre louer publiquement par un ami que l'on aime et que le monde estime. Si vous les en vouliez donc croire, Monsieur, ce seroit de supprimer entièrement tout ce qui les intéresse dans votre relation, et si j'avois moi-même déféré à leurs sentiments, je ne vous l'aurois point renvoyée, mais je l'ai considérée comme un dépôt dont je me suis cru obligé de vous rendre compte.

Voici une partie de leurs raisons : On saura que vous nous honorez de votre amitié (et vous le faites connoître assez clairement), que vous êtes venu ici par conséquent avec des yeux favorables, et que n'y étant demeuré que vingt-quatre heures, nous n'avons eu garde de ne pas ménager la rencontre d'un homme d'esprit et d'un ami tout ensemble, pour l'engager à cet ouvrage, car nous avons des jaloux et des envieux. Vous savez que ce n'est pas assez que l'on parle de nous, malgré nous ; mais qu'il faut encore que l'on ne puisse pas nous soupçonner d'y avoir donné lieu,

d'en être bien aises , ou d'y avoir consenti : et si Dieu permet quelquefois que l'on ressuscite les morts , il ne faut pas enfin que l'on puisse dire que ce soit à la sollicitation des morts. On le dira de nous sans doute , sans considérer que c'est un mouvement tout pur de votre cœur et de votre charité pour des gens que vous aimez. Si cet écrit n'avoit été que pour un seul de vos amis , pour le divertir, et qu'il ne vît jamais le jour, passe pour cela ; mais plusieurs l'ont déjà vu , et d'autres l'attendent avec empressement ; quelqu'un en aura de le faire paroître par la seule considération qu'il aura pour vous ; et dans le fond , tout ce qui regarde cette maison n'est point assez particularisé pour répondre à l'idée que vous en voulez donner, et pour composer le principal de votre pièce , auquel vous rapportez tout le reste. Au lieu donc de l'appeler le Voyage de la Trappe , il vaudroit mieux dire le Voyage du Perche , nous faire rencontrer , si vous voulez , sur votre route , et en ce cas-là mettre en une page ou deux ce que vous en voudriez rapporter, sans faire aucun portrait ni sans nommer personne, traiter enfin la chose selon le temps que vous avez employé à la connoître ; car ou vous en dites trop pour un homme qui n'a vu qu'en passant , ou trop peu eu égard à ce que vous en voudriez dire , et que le sujet semble demander.

On trouve aussi que vous parlez trop succinctement du château et de la dame , et qu'il est plus à propos dans une telle occasion de supprimer l'un et l'autre ,

et de s'en tenir seulement aux travaux, comme s'ils avoient été le seul but de votre voyage et de votre curiosité. Comme bien des gens ont parlé sur cela, tâchez de dire quelque chose de nouveau, en très-peu de mots. L'application du mot de Thébaïde, en cet endroit-là, paroîtroit fort ; mais on auroit peut-être peine à souffrir que vous fissiez envisager quelque rapport entre ces gens qui travaillent à de tels édifices, et ceux, par exemple, qui feroient pénitence en travaillant, comme feroient des forçats aux mines. Bien loin de tourner en peine et en souffrance l'occupation de ces gens de guerre, on veut leur inspirer de prendre à gré et à plaisir ce qui peut servir à la gloire du maître, et à lui plaire ; on fait sa cour de ces extrêmes fatigues, et d'un autre côté on les compte pour des services réels, et dans lesquels on ne demande pas moins d'exactitude que dans ceux de la guerre. En ce cas-là les réflexions sur la pénitence doivent être intérieures, et pour l'utilité seule de celui qui les fait ; car si, en les rendant publiques, on avoit converti un soldat, je ne sais si on le pardonneroit, et si on ne regarderoit pas comme une véritable désertion, s'il alloit d'ailleurs rectifier sa pénitence.

Après ces raisons générales, la meilleure que je puisse vous donner pour vous porter à écouter les nôtres, est que je sais qu'un ecclésiastique qui a beaucoup de piété et de mérite, qui a demeuré ici cinq ou six jours, et qui est entré à fond dans tout ce qu'il

a pu découvrir avec application , a laissé une relation fort ample à son retour, entre les mains d'un libraire ; vous jugez bien que c'est autant que s'il l'avoit rendue publique. Il s'est attaché à particulariser les choses , et il a pris comme vous le tour d'écrire à un ami pour lui dire tout ce qu'il a cru le pouvoir édifier, si bien que votre relation venant à paroître ensuite de la sienne et portant le même titre , il sembleroit , comme je vous l'ai dit , que nous aurions assemblé nos amis pour les faire parler de nous, et le monde se fatigue à moins.

Si bien , Monsieur, que , comme votre relation est beaucoup diversifiée , qu'elle est partout d'un style égayé , convenable au sujet que vous y traitez et à des gens qui voyagent , il seroit peut-être plus à propos d'en prendre un plus grave pour tourner du côté de la réflexion tout ce qu'il vous plairoit de dire de ce lieu, comme, par exemple, du nouvel air que vous respirâtes en arrivant dans la terre où habitent des gens qui sont précisément et uniquement dans le monde ce qu'ils sont obligés d'y faire , etc. ; faire un petit éloge de la solitude et des solitaires , autant que le peu de moments que vous les avez vus , vous ont permis de les connoître ; prendre les traits de votre relation qui parlent de la piété que vous y avez remarquée , sans entrer dans un certain détail, peu important, des démarches que l'on vous a fait faire dans la maison ; dire enfin que , comme votre voyage n'a été cette fois

que pour empêcher la prescription , et pour renouveler l'ancienne amitié que vous aviez liée avec , etc., remettant à une autre fois , avec plus de loisir , avec plus de connoissance , à en parler.

Il ne nous appartient pas de porter notre jugement sur les autres choses qui ne nous regardent point , comme vous l'exigez de nous : vous êtes bon et sage , et vous savez dans ce genre , mieux que qui que ce soit , comme en tout autre , ce qui est bon à dire ou à taire ; il suffit que je vous aie donné une preuve de mon obéissance dans cette partie , pour vous persuader du plaisir que j'aurois de vous obéir en toute autre chose.

— J'avois fait réponse à vos lettres , Monsieur , et je me préparois à vous l'envoyer ; mais , comme un de nos amis doit partir vers la fin de la semaine et que je prendrai cette occasion pour vous renvoyer votre écrit , je vous envoie toujours la lettre du P. abbé. Je n'ai le temps aujourd'hui que de vous saluer comme je fais très-humblement , et pour vous assurer que je suis très-cordialement tout à vous. Notre pauvre amie n'a point une santé qui plaise , et je la trouve à plaindre d'avoir des affaires et des infirmités sans relâche. Saluez-la bien , je vous supplie , pour moi (1).

(1) Ce *postscriptum* est de Maisne.

CIII.

AU MÊME.

12 octobre 1689.

JE vous avoue , Monsieur , pour vous parler franchement , que je me consolerais sans peine de tout ce que les hommes peuvent dire des motifs de ma conversion , pourvu qu'elle soit profonde et sincère , et dès là que je croirai que Dieu en sera content , je laisserai aux hommes la liberté d'en dire tout ce qu'il leur plaira.

Je ne puis comprendre par où je puis tenir quelque coin dans l'ouvrage dont vous me parlez. Dieu soit loué de tout ; les censures nous valent toujours mieux que les apologies , et il y a plus à profiter dans les unes que dans les autres.

Je vous tiens heureux , Monsieur , d'aimer le lieu dans lequel vous prétendez faire votre retraite ; elle aura de la beauté et de l'agrément de la manière dont vous m'en parlez , et avec tout cela il faut de la vertu pour s'y réduire et pour y subsister. Je ne doute point que Dieu ne vous donne toute celle dont vous aurez besoin pour vous y sanctifier ; je vous puis assurer que nous *le* lui demanderons avec beaucoup de soin ; car il n'y a rien que nous ne devions à l'amitié sincère dont vous nous honorez.

M. de Brezy est mon parent , mais je n'ai nulle

habitude avec lui. Nous avons marché par des voies si différentes, que nous ne nous sommes pas rencontrés.

Je ne vous dis rien sur l'écrit que vous avez envoyé à M. Maisne; il suffit que l'on y dise quelque chose à mon avantage pour me fermer la bouche. Je vous supplie de croire que c'est de celle de mon cœur, que je vous assure qu'on ne peut rien ajouter à la sincérité et à l'estime avec laquelle je suis votre, etc.

CIV.

AU MÊME.

26 novembre 1689.

Si j'avois su, Monsieur, que le P. Boc. eût été de notre ordre, je lui aurois écrit autrement que je n'ai pas fait, et je l'aurois pressé davantage sur ses obligations qu'il n'a pas connues jusques ici. C'est une chose digne de compassion qu'une personne de son esprit et de son mérite passe sa vie dans une observance relâchée, sans avoir sur son état ni les lumières, ni les sentiments qu'il est obligé d'avoir. On espère, comme vous me le mandez, Monsieur, que le Pape se donnera tout entier pour apaiser les troubles dont la chrétienté est si cruellement agitée; personne ne le peut faire mieux que lui, car il a l'autorité et la capacité tout ensemble.

Je vous envoie la critique dont M. Quesnel est en peine ; il me seroit aisé d'y répondre en peu de paroles , car l'auteur n'est nullement informé , et ne combat que ses propres chimères. Tant que nous n'aurons pas des ennemis plus redoutables , nous n'avons rien à craindre. Adieu , Monsieur , aimez-moi toujours , et croyez qu'on ne peut être , avec plus d'estime et de cordialité que je suis , votre , etc.

CV.

AU MÊME.

S. d. (1).

IL est vrai , Monsieur , qu'il y a longtemps que je n'ai eu l'honneur de vous écrire ; mes incommodités qui continuent toujours m'en ont empêché. Je n'ai pas laissé de penser très-souvent en vous , et je puis vous assurer qu'il ne s'est point passé de jours que je ne vous aie recommandé à Notre-Seigneur. J'ai bien de la douleur de ce que vos maux augmentent ; j'espère que Dieu ne permettra pas que l'infirmité l'emporte par-dessus la patience ; c'est ce que nous ne manquerons pas de lui demander pour vous avec beaucoup de soin. Vous jugez bien de la joie que j'aurois

(1) Cette lettre sans date , n'a pas non plus de signature.

de voir dans notre désert une personne du mérite de M. B... Adieu, Monsieur, aimez-moi toujours, et croyez qu'on ne peut être, avec plus de cordialité, de sincérité et d'estime que je suis, votre, etc.

CVI.

AU MÊME.

1690 (1).

JE voudrois bien, Monsieur, que la lettre dont vous me parlez fût telle que vous le dites. La plus grande joie que je pourrois avoir seroit assurément de faire ou de dire quelque chose qui pût vous être de quelque utilité; mais vous trouverez dans votre propre fonds plus que vous ne pouvez trouver ailleurs. En un mot, vous n'avez qu'à vous abandonner à vos vues et à vos réflexions; il n'y a guère de pays qu'elles ne vous découvrent, et je suis persuadé que personne ne connoitra mieux que vous l'obligation qu'il y a *d'être* à Dieu et de quitter toutes choses pour l'amour de lui.

Nous avons reçu votre jeu. On ne peut pas assurément jouer d'une manière plus édifiante, mais véritablement nous n'avons point de temps pour donner à une telle occupation; nos journées sont pleines, et

(1) Cette lettre est sans date. — Le millésime 1690 est écrit en tête par une autre main et d'une autre encre que le corps de la lettre.

tous les moments en passent avec tant de rapidité que nous n'avons point de vide à remplir. C'est une invention sainte et ingénieuse tout ensemble ; on ne sauroit user de trop de moyens pour ouvrir le cœur et l'esprit des hommes , qui , par lui-même , est fermé à toutes les vérités. Aimez-moi toujours , Monsieur, et croyez qu'on ne peut être , avec plus d'estime et de vérité , votre , etc.

— Il faut que je vous supplie de me faire un plaisir. Il y a un religieux nommé D. Le Maréchal, qui demeure à Cîteaux ; il est religieux profès d'une abbaye de Normandie , qu'on appelle Bonport. Je voudrois que vous pussiez vous informer au vrai quel homme c'est , sans donner à connoître que cela vienne de moi , et me mander ce que vous en aurez appris. Il m'a écrit depuis peu qu'il avoit envie de venir demeurer ici ; c'est un secret que je vous confie , et que je vous supplie de ne dire à personne.

CVII.

AU MÊME.

20 février 1690.

J'AI reçu , Monsieur, l'ouvrage que vous m'avez envoyé (1) ; il n'y a rien de plus recherché , de plus agréable à lire , ni de plus capable de faire renaître le

(1) Voy. ci-dessus , p. 163.

désir du goût des choses auxquelles on a renoncé pour jamais ; je veux dire celui des lettres humaines. Il est vrai que le temps auquel nous sommes est un grand antidote contre les impressions qu'on en pourroit recevoir , aussi bien que le fond du sujet , quand on le regarde dans sa vérité ; car, enfin, c'est un tombeau qui nous remet devant les yeux la vanité de tout ce qui passe , et qui nous apprend à n'en faire aucun cas. Vous me donnez dans cet écrit une place que je ne méritois pas d'y avoir. Pour les paroles que je vous avois envoyées, elles en étoient dignes, et vous ne pouviez mieux le finir que par une pensée, ou plutôt par une instruction qui devoit être si profondément gravée dans le cœur de tous les hommes, que rien ne l'en pût jamais effacer.

Au reste , j'ai une joie sensible de celle que vous me témoignez de ce que vous êtes libre , et de ce que vous regardez le bénéfice que vous avez quitté comme des liens que vous avez rompus ; car je ne doute point que vous ne fassiez un saint usage de la liberté où il a plu à Dieu de vous mettre ; je l'espère , et je prends trop de part à ce qui vous regarde , pour ne le pas désirer avec ardeur. Aimez-moi toujours, je vous en conjure , et soyez persuadé qu'on ne sauroit être , avec une estime plus cordiale et plus sincère que je suis , votre , etc.

CVIII.

AU MÊME.

24 mai 1690.

JE ne doute point, Monsieur, qu'ayant autant de connoissance que vous en avez, vous n'ayez fait tout ce qu'il faut faire, pour ne pas perdre votre temps ni vos pas, dans la grande circonstance dont vous me parlez. Peu de gens se rendent dignes de la grâce qui leur est présentée, et se mettent en peine d'acquérir les dispositions qui leur sont nécessaires. Nous prierons Dieu, Monsieur, qu'il prépare votre cœur, et qu'il vous tire de cette foule d'hommes qui vont et qui viennent, et qui ne pensent jamais à ce qu'ils doivent penser.

Les moments de votre liberté s'éloignent toujours par de nouveaux incidents, mais il faut espérer que les difficultés cesseront et que vous vous trouverez en état de disposer de vous-même. Dieu sait la joie que j'aurois, si la Trappe se trouvoit sur votre route, et que je pusse avoir la consolation de vous embrasser encore une fois en ma vie.

Je ne mérite pas, Monsieur, que l'on pense à moi; ce que vous me mandez est un pur effet de la bonté de M. l'abbé R. Je sais qu'il m'en donne des marques en beaucoup d'occasions, et je le ressens autant que je le dois. Adieu, Monsieur; croyez, je vous en con-

jure , qu'il n'est pas possible de vous honorer plus que je fais , ni d'être à vous avec plus de sincérité que je suis.

— M. M. (Maisne) vous écrit, et vous mande que vous jugez témérairement de ses dispositions, et que cela est contre la charité.

CIX.

AU MÊME.

27 juillet 1690.

JE vous envoie, Monsieur, la réponse à M. Anisson ; je lui confirme ce que vous lui avez déjà écrit ; cependant je crois qu'il fera bien de donner une seconde fois au public un livre qui a paru avec édification et qui a déjà fait beaucoup de fruit. Toutes les occasions qui se présentent de vous faire penser à moi, me sont très-précieuses, et ce m'est toujours une véritable joie de pouvoir vous assurer qu'il n'est pas possible de vous honorer plus que je fais.

— Je souhaite, Monsieur, que votre affaire ait tout le succès que vous en espérez ; vous ne doutez point de tout l'intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde.

CX (1).

AU MÊME.

A la Trappe, ce 11 septembre 1690.

JE ne comprends pas , Monsieur , qu'on puisse trouver à redire à ce que je crois que la lecture de l'Ancien-Testament ne convient pas à des religieuses. C'est mon sentiment ; je veux bien que tout le monde le sache. J'en ai excepté les Psaumes et les Proverbes. Vous pouvez dire à ces messieurs qui en sont blessés, que , si c'est une hérésie , quand l'Eglise l'aura condamnée , je la condamnerai : mais jusques ici je suis persuadé que je n'ai rien dit , ni pensé en cela , qui puisse m'attirer une censure. Saint Basile dit à Chilon , qui étoit un solitaire d'une vertu consommée , que la lecture de l'Ancien-Testament ne lui convenoit point et lui pouvoit beaucoup nuire. Ce n'est pas qu'elle ne soit très-sainte en soi , dit ce père , parce qu'elle ne contient que la parole de Dieu ; mais c'est à cause de la foiblesse de l'esprit. Saint Nil a dit qu'elle n'étoit point propre pour les solitaires. M. Hermant l'a écrit , et s'est expliqué plus fortement que moi. Véritablement il a excepté les livres de la Sagesse , et

(1) Cette lettre n'est qu'en copie dans le Recueil de Nicaise. Elle a été écrite à l'occasion des critiques que suscita à Rancé la *Carte de la visite* qu'il fit à l'abbaye de N. D. des Clairets, dont il avait la conduite spirituelle. Voy. Châteaubriand, p. 127.

moi je m'en suis tenu à ceux des Proverbes et des Psaumes. En vérité, veut-on que des créatures, obligées par leur état à une chasteté consommée, lisent le Cantique des Cantiques, l'histoire de Suzanne, celle de Juda et de Thamar, de Judith, d'Amnon, la violence faite à la femme du Lévite dans Gabaon, le Lévitique, Ruth, l'expression de l'Ecclésiastique (xxvi, 15), et une infinité de faits et de manières de parler que les têtes les plus fortes ne doivent lire qu'avec crainte et avec précaution? Sainte Thérèse n'étoit pas de leur sentiment, lorsqu'elle répliqua à une postulante qui lui dit qu'elle la viendrait trouver et qu'elle apporteroit la Bible. Nous n'avons que faire de vous ni de votre Bible; nous sommes de simples filles qui ne nous mêlons que de coudre et de filer. Il faut que ceux qui sont d'un autre avis, ne sachent point ou ne veuillent pas faire attention de quoi est capable l'esprit des filles retenues dans les cloîtres; comme il est aisé que leur imagination se dissipe et s'échauffe; qu'il n'y a rien qu'on doive faire davantage que de leur ôter de leur chemin ce qui peut exciter leur curiosité et leur donner des pensées, des connoissances et même de simples vues des choses qu'elles ne sauroient trop ignorer, et dont elles ne doivent point avoir la moindre idée.

Je n'ai jamais ouï dire que la lecture de l'Ancien-Testament fût nécessaire au salut des religieuses, et qu'il ne leur suffise pas, pour l'instruction et pour

l'édification tout ensemble, de lire la parole de Jésus-Christ dans l'Evangile et dans les écrits des Apôtres. Les premiers moines n'ont guère eu que cela pour leur sanctification, et on veut que j'aie fait un crime d'avoir dit que l'Ancien-Testament ne convient pas à des filles retirées ! Je n'ai pu me faire entendre par un terme plus doux et plus innocent. Et quoi qu'on en dise, je ne suis pas assez complaisant pour changer un sentiment que j'ai formé selon ma conscience, à moins que l'Eglise ne me le commande, ce que je suis assuré qu'elle ne fera jamais.

Ce que je puis vous dire, Monsieur, c'est qu'il y a longtemps que les hommes parlent de moi comme il leur plaît ; cependant ils ne sont pas venus à bout de changer la couleur d'un seul de mes cheveux. Je n'ai qu'une crainte, qui est celle de déplaire à Dieu ; et quand je ne déplaierai aux hommes qu'en ne faisant que ce que mon devoir m'oblige de faire, je vous supplie de croire que je n'en aurai nulle peine. Que si quelqu'un écrit et qu'on se trouve engagé d'y répondre, j'espère que Dieu me mettra dans le cœur ce qu'il voudra que je dise pour soutenir mon sentiment, que je crois être de lui, et qui sera approuvé de tous les gens de bien, qui parleront sans passion, par l'intérêt seul de la vérité, et qui auront quelque expérience de ce qui se passe dans le monde et dans les cloîtres.

Quant à ceux qui liront les livres de l'Ancien-Tes-

tament , par l'ordre de Dieu , par l'application et par le mouvement de son esprit pour l'instruction des autres , ils en recevront la lumière et le discernement et toute la protection nécessaire.

En un mot , Monsieur , j'ai parlé comme un homme instruit de longue main par les relations qui me sont venues et qui me viennent encore tous les jours de tous les endroits du royaume , et par ce que m'en ont dit des gens qui ont dirigé et conduit des communautés de filles ; et j'ai cru que j'aurois manqué à ce que Dieu demande de moi , si je n'avois pris toutes les mesures imaginables pour prévenir ce qui pourroit donner la moindre atteinte à l'innocence que Dieu a conservée jusques ici dans une maison dont il a permis que la conduite et la direction tombât entre mes mains. Je ne doute point qu'il n'y ait des religieuses capables de cette lecture , mais cela n'empêche pas que l'on ne puisse et que l'on ne doive dire en général qu'elle ne leur convient point , sans ordonner des permissions particulières à celles à qui elle peut être utile.

Pour ce qui est du Chrétien intérieur , il n'y a point eu de livre qui ait eu une approbation plus générale jusqu'à ces derniers temps. Je n'ai point de correspondance à Rome qui me donne avis des livres que l'on y met à l'index : mais si celui-là y a été mis , je ferai savoir aux religieuses des Clairets , comme quoi elles doivent condamner tous les livres que Rome condamne , sans les examiner et sans les lire.

Adieu , Monsieur , soyez persuadé , je vous en conjure , qu'on ne sauroit être , avec plus de sincérité que je suis , votre , etc.

CXI.

AU MÊME.

14 novembre 1690.

IL est vrai , Monsieur , qu'il y a longtemps que nous n'avons eu de vos nouvelles ; le principal est que j'ai tout sujet de croire que je n'en ai pas moins de part dans votre amitié. Le récit de la vie de D. Muce a été lu de beaucoup de gens dans le sentiment que vous en avez eu ; il y en a même qui en ont des impressions très-fortes et très-vives ; il y en a aussi qui en ont pris occasion de dire que cela ne valoit pas la peine d'être écrit , que je faisois trop parler de moi , et que le parti qui convenoit à un homme de ma profession , étoit de me taire (1). Pour le premier, ce n'est point moi qui ai fait imprimer la relation ; comme il y en avoit des copies , on l'a donnée aux imprimeurs.

Pour le second , je crois qu'ils ont raison , et que

(1) On blâma cette Vie de D. Muce , à cause des détails que donne Rancé sur les déportements et les crimes de ce religieux avant sa conversion. Cette vie a été insérée dans les *Relations de la mort de quelques religieux de la Trappe*. Paris , 1755 , t. I.

je ferois bien de garder le silence ; je n'aurai nulle peine à contenter ceux qui trouvent que je parle trop ; vous n'êtes pas de ceux-là , Monsieur , parce que vous avez meilleure opinion de moi que je ne mérite.

Je ne doute point que vous n'ayez entendu parler d'un écrit qu'on me mande qu'on a fait contre moi. Comme je n'ai point envie d'y répondre , je n'ai point envie de le lire. On aura toujours raison quand on se donnera la peine de me censurer ; car s'il arrive que l'on m'impute quelque chose sans fondement , il y en a une infinité sur lesquelles on ne me dit mot , et par où on pourroit me condamner avec grande justice. Aimez-moi toujours , je vous en conjure , Monsieur , et soyez persuadé que qui que ce soit au monde ne vous honore plus que je fais.

CXII.

AU MÊME.

24 décembre 1690.

Nous ne manquerons point , Monsieur , de recommander à Dieu votre personne et tout ce qui vous regarde avec tout le soin qui nous sera possible ; vous savez trop la part que j'y prends pour en pouvoir douter. Il est vrai que les affaires sont des liens

qui nous lient à la terre , et qui nous forcent souvent malgré nous d'avoir avec elle des commerces dont nous devrions être exempts. Il faut céder en cela à la Providence , et cependant ne rien négliger de ce qui peut nous affranchir de ces sortes d'engagements.

Le petit Fr. dont vous me parlez a répandu dans le monde tous les mauvais discours qu'il a pu , et je puis dire , sans fondement. Dieu l'a permis ainsi ; il ne faut pas s'en étonner , puisque l'on sait qu'il souffre que le démon se serve du ministère des hommes pour exciter des tentations , et mettre des pierres de scandale dans le chemin de ceux qui le servent. Toutes ses conduites , quelles qu'elles soient , sont dignes d'être adorées.

Je loue Dieu de la patience qu'il a donnée à M. de Santeul dans un mal aussi douloureux que celui dont il a été attaqué. Tout ce qui part de sa plume , mais particulièrement de son cœur , a un caractère qui frappe et qui plaît tout ensemble. Je ne doute point qu'il ne se fasse remarquer dans ses derniers vers , qui peuvent être considérés comme une production de sa douleur. Nous le recommanderons à Notre-Seigneur , comme il le désire. Je prie Dieu , Monsieur , que cette année que nous allons commencer vous soit heureuse , et que Dieu vous en donne quantité d'autres d'une bénédiction toute semblable. Faites-moi la justice de croire que je m'intéresserai toute ma vie

en toutes les choses qui vous toucheront , et que c'est avec une estime et une sincérité inexplicable que je suis votre , etc.

— J'oubliois à vous dire , Monsieur , qu'il court une lettre que j'ai écrite à M. le maréchal de Bellefonds sur le sujet du roi d'Angleterre , c'est-à-dire qu'il l'a montrée et qu'il en a donné des copies (1). Bien des gens l'approuvent , à ce qu'on m'a dit ; cependant elle trouve des critiques. Si vous en entendez parler , comme il est malaisé que cela ne soit , vous pouvez dire que je n'ai fait qu'exprimer mes sentiments , et que je les crois fondés sur des raisons que l'on ne peut ni contester ni combattre ; mais la malignité des hommes attaque tout , et elle veut croire le mal où il n'est point.

CXIII.

AU MÊME.

4 janvier 1691.

Tout le monde , Monsieur , n'aura pas jugé si favorablement que vous des deux lettres dont vous me parlez. Pour la première , elle n'a pas manqué de censeurs ; ce que je puis dire , c'est que j'ai parlé selon ma créance , et que je n'ai rien mis sur le papier

(1) Voy. M. de Châteaubriand , p. 267 , et , ci-après , la lettre même adressée au maréchal de Bellefonds.

qui n'ait été dans mon cœur ; mais les hommes veulent pénétrer et , pour ainsi dire , connoître l'homme mieux qu'il ne se connoît lui-même.

Pour la seconde , touchant l'Ecriture sainte , elle est si courte , que je ne sais point comme on s'est avisé d'en faire des copies. Je l'écrivis à un de mes amis , sur un éclaircissement qu'il me demandoit , et je croyois ne parler que pour lui seul. En ce temps-ci , comme vous savez , Monsieur , il ne tombe pas une parole à terre , tout est ramassé , et jamais elle n'eut plus de fécondité qu'elle en a pour les censures et pour les critiques. Quoiqu'on ne doive pas les appréhender , quand Dieu veut qu'on parle et qu'on s'explique , néanmoins la prudence ne veut pas qu'on se les attire sans nécessité. Je serois bien aise d'avoir une copie de cette lettre , car à peine m'en puis-je souvenir. Je sais bien seulement que j'ai expliqué , d'une manière fort simple , ma pensée à ceux qui me l'ont demandée ; et je ne puis croire que je me sois mécompté , y ayant tant de raisons qui appuient mon sentiment. Croyez , je vous en conjure , qu'on ne sauroit être à vous avec plus de reconnoissance et d'estime que je suis votre , etc.

CXIV.

AU MÊME.

14 février 1691.

TOUTES vos lettres , Monsieur , sont pleines des marques de l'intérêt que vous prenez à ce qui nous regarde , et je vous avoue qu'on ne peut pas ressentir plus que je fais une grâce que je n'ai point méritée.

Il est vrai qu'il y a bien des gens qui entrent dans ce que j'ai dit touchant la lecture de l'Ancien-Testament. Le bon sens et la droite raison y conduisent , et d'autant plus qu'on sait bien que la règle n'est pas si générale qu'elle ne reçoive des exceptions , et qu'un supérieur sage et appliqué n'en puisse dispenser , selon la nécessité et l'utilité qu'il y trouve.

J'ai reçu la copie que vous m'avez envoyée ; il est certain que cette lettre est de moi. J'avois déjà su quelque chose de la critique dont vous me parlez ; elle est pleine de fiel et d'aigreur. C'est le nom du Grenadier qu'on emprunte , mais ce n'est ni son esprit ni sa plume ; je crois même qu'elle ne verra pas le jour. Je demeure d'accord qu'un homme de guerre peut devenir un grand saint , s'il se conduit dans cette profession avec esprit de vérité ; s'il garde les règles que saint Jean a prescrites à ceux qui portent les armes ; s'il considère Dieu dans la personne de son roi , s'il exécute ses ordres comme les siens ; s'il se

fait un point de religion , comme il y est obligé , de lui obéir ; s'il se trouve dans les occasions , non point par le désir de l'honneur et de la réputation , par intérêt ou par une brutalité plus propre aux tigres et aux lions qui vont au carnage , que non pas à un chrétien qui va où la volonté de Dieu l'appelle ; enfin , s'il expose sa vie pour le service de son prince , comme il le feroit pour le service de Jésus-Christ. Il ne faut point douter que cette condition de sang ne lui acquière le mérite et la récompense des saints , et que , s'il y persévère en s'acquittant avec fidélité et avec piété des devoirs et des obligations qu'elle renferme , il ne puisse dire comme l'Apôtre : *Bonum certamen certavi , cursum consummavi*.

Il est vrai , Monsieur , qu'il y a peu de gens de ce métier qui sachent pourquoi ils y sont engagés , et ce qu'ils y doivent faire , et qui n'aient devant les yeux autre chose que ce qu'ils y devroient avoir , et il faut demeurer d'accord que le roi de la terre seroit servi autrement qu'il ne l'est pas , s'ils étoient persuadés que le roi du ciel les voit , et qu'il leur tiendra compte de toutes les actions et de tous les périls où ils se trouvent , de toutes les fatigues et de tous les travaux qu'ils endurent , du sang qu'ils répandent , enfin de la vie qu'ils exposent et qu'ils perdent , pour lui donner des marques de leur obéissance et de ce désir ardent qu'ils ont de lui plaire.

Je ne vous répons rien , Monsieur , sur le reste de

votre lettre, sinon que vous avez trop bonne opinion de moi. Vous savez que ce n'est point assez d'avoir la vérité de son côté, le principal est d'avoir de quoi la soutenir et la défendre, et c'est ce qui me manque. Je suis à vous mille fois plus que je ne puis vous le dire; je vous supplie très-humblement de le croire. Nous ne manquerons point de recommander à Dieu l'affaire dont vous me parlez.

CXV.

AU MÊME.

7 mars 1691.

Il est vrai, Monsieur, que je ne manque point de censeurs, et que les critiques sont toujours prêts d'attaquer tout ce qui vient de moi, bon ou mauvais. Je vous assure que je n'en ai nulle peine; car je sais que, pour l'ordinaire, ils me prennent sur des endroits où je ne suis pas répréhensible, et qu'il paroît, dans ce qu'ils peuvent écrire contre moi, plus de mauvaise humeur que de raison. Celui que vous me mandez qui est mort ne faisoit que prêter son nom, comme vous le savez. Ainsi ceux qui s'en servoient sont toujours en état d'exécuter leurs beaux projets; mais je pense que tout cela est dissipé, quoique les intentions soient toujours les mêmes. Les moines oublieront avec peine ce que j'ai écrit, quoique je n'aie eu

nul dessein de les blesser , mais seulement de dire quelques vérités dont il me sembloit qu'on avoit perdu la mémoire , et rien ne m'y a porté que l'amour de ma profession , et le déplaisir de la voir avilie dans l'opinion des hommes. Ce qui fait à présent que les moines se jettent du côté de l'étude , ce n'est que pour essayer de retrouver dans la science quelque distinction , n'en ayant plus par l'exactitude de la discipline , par la régularité et par la sainteté de la vie , comme ils l'avoient autrefois , et afin que ne pouvant plus s'occuper dans les actions de leur état , ils le fassent par d'autres actions , quoiqu'elles lui soient étrangères.

Je souhaite que Dieu les rende tous selon son cœur , et qu'il les ramène dans les voies de leurs pères ; nous continuerons de lui recommander votre personne et le succès de vos affaires. Je m'assure , Monsieur , que vous n'en doutez point , et que vous êtes parfaitement persuadé de toute la considération que j'ai pour vous.

CXVI.

AU MÊME.

5 avril 1691.

JE ne vous dirai rien , Monsieur , sur les poésies de M. de S. (1) , sinon que ses hymnes m'ont paru fort belles , et conçues et exprimées d'une manière à

(1) Santeul.

contenter tous ceux qui les verront. Je ne prononce que sur la superficie, car pour le fond, je le laisse à ceux qui ont une connoissance de ses sentiments et de ses dispositions que je ne puis avoir. L'avis que je lui ai donné, puisqu'il vous en a parlé lui-même, a été selon ma conscience, et je crois que la sienne doit le porter à le suivre.

Je ne me mêle guère de conseiller personne, mais quand on m'oblige de dire ce que je pense, j'essaie de le faire selon les véritables règles. Il y en a qui s'en accommodent; il y en a d'autres aussi qui ne goûtent pas les maximes exactes et serrées, et qui en veulent qui soient larges et spacieuses. Il seroit à souhaiter que tous les religieux, solitaires de profession, fussent convaincus que leur devoir est de garder la solitude et le silence, et de ne le rompre qu'autant qu'ils peuvent y être engagés par un ordre de Dieu tout évident. Que la paix seroit profonde dans les cloîtres si cela étoit, au lieu de ce mouvement et de cette agitation continuelle qu'on y voit!

Il est vrai que la louange dont vous me parlez est une grande tentation pour un homme foible; j'espère que celui qu'elle regarde aura assez de force et de vertu pour n'en recevoir nulle impression fâcheuse, et je souhaite, au contraire, qu'il en fasse un usage qui lui soit utile. Il faut convenir que l'humilité est bien rare; cependant c'est un caractère de distinction. Le saint temps où nous sommes, Monsieur,

m'empêche de vous en dire davantage. Nous ne manquerons point de vous recommander à Dieu dans cette conjoncture de bénédiction; n'en doutez point, je vous en conjure, non plus que de toute l'estime et de la sincérité avec laquelle je suis votre, etc.

CXVII.

AU MÊME.

3 juin 1691.

JE ne reçois point de vos nouvelles, Monsieur, qu'elles ne me donnent une véritable joie; il est bien malaisé que cela ne soit pas de la sorte, étant aussi persuadé que je le suis de la sincérité de votre amitié, et en ayant la reconnoissance du monde la plus vive et la plus cordiale.

J'ai lu, Monsieur, les vers que vous m'avez envoyés; les gens d'esprit se divertissent, et leurs contestations donnent toujours une scène agréable au public. Le P. de S. (1) a une veine pure, aisée; il n'appartient guère à un homme comme moi d'en juger, je veux dire à un homme destiné à la retraite et à des lectures toutes sérieuses; cependant on ne laisse pas d'en remarquer les traits.

Je souhaite que l'affaire dont vous me parlez se ter-

(1) Santeul.

mine à votre avantage ; j'y prends un véritable intérêt , je vous supplie de le croire , et je suis assuré que vous userez bien de tout. On attend avec impatience l'ouvrage du P. M. (1) sur les études. Je ne doute point qu'il n'y ait beaucoup d'érudition. On peut montrer que , presque dans tous les temps , il y a eu des solitaires habiles et savants ; mais pour un de cette qualité , il y en a cinquante mille qui ont vécu avec les seules connoissances qui convenoient à leur profession et qui étoient capables de les sanctifier. Je ne mérite point le bien que vous dites qu'il a écrit de moi. Il est cependant vrai qu'il m'a toujours témoigné de la considération , et que j'ai toujours rendu justice à sa piété et à son mérite dans les sciences. Je croyois qu'il avoit corrigé ce mécompte touchant la mesure du conge (2), dont vous m'avez autrefois écrit quelque chose.

Je ne saurois me lasser d'admirer la manière dont on a traité ce fameux cardinal pour le retranchement qu'il voulut faire de la mesure du vin des religieux ; mais ce qui est de plus surprenant , c'est que ce monument s'en soit conservé jusqu'ici (3).

(1) Mabillon.

(2) Les savants se sont servis du conge, conservé à Rome au palais Farnèse , pour déterminer la capacité de l'hémine. Voy. ci-dessus , p. 123.

(3) Les religieux du Mont-Cassin prétendaient conserver dans leur monastère la livre et l'hémine que saint Benoît avait laissées en 543 à ses disciples, pour mesurer leur pain et leur vin de chaque jour.

Je donnerai ordre, Monsieur, que l'on vous porte une Explication de la règle dont vous parle le P. Boc. Je vous supplierai de le lui envoyer et de lui faire un compliment de ma part. Plût à Dieu qu'il fût ici; je suis bien trompé s'il n'a les intentions bonnes, et s'il n'embrassoit le bien au cas qu'il se trouvât pour cela en lieu et en place.

Nous avons vu ici M. de Ségur qui m'a paru estimable par toutes ses bonnes qualités, mais particulièrement par les sentiments que Dieu lui a donnés qui sont rares aux personnes de sa profession. Je suis bien trompé s'il ne les soutient avec beaucoup de fermeté. Je suis avec plus d'estime et de sincérité que je ne puis vous le dire, votre, etc.

CXVIII.

AU MÊME.

18 juillet 1691.

JE n'ai point encore vu, Monsieur, le livre dont vous me parlez; on doit me l'envoyer dans deux ou trois jours. Je ne puis croire que l'auteur, quelque grande érudition qu'il puisse avoir, prouve solidement ce qu'il avance, et il y a, selon moi, une infinité de raisons pour le détruire, et pour soutenir le sentiment contraire. L'ouvrage est beau, sans

doute, par le nombre des faits et des citations qui marquent sa doctrine, et la profondeur de sa lecture; mais il faut qu'il convienne, et tous les gens de bon sens avec lui, que quand les moines et les religieux solitaires de profession seront observateurs de leur règle, et vivront dans l'esprit de leurs instituteurs et de leurs Pères, ils n'ont que faire d'étude, si ce n'est de celle qui concerne leur profession. Je vous dis cela, Monsieur, sans vouloir me séparer de la considération que j'ai d'ailleurs pour le P. Mab.; mais j'aurois bien voulu qu'il n'eût point traité cette matière de la manière dont il l'a fait, à cause des conséquences et des suites.

Je croyois la satire du Grenadier supprimée, mais elle ne me fait nulle peine. La relation de la vie de D. Muce a l'approbation de tout ce qu'il y a de gens de bien dans le royaume, qui ont une véritable piété (1) : elle a fait, et fait encore des biens sans nombre, dans tous les endroits où elle est lue; elle se soutient par elle-même; et après le jugement que le roi en a porté, comme tout le monde le sait, je ne comprends pas qu'on puisse avoir la hardiesse de l'attaquer. Pour ce qui est de moi, on en dira tout ce qu'on voudra; je me suis accoutumé depuis longtemps à souffrir en paix les impostures et les calomnies. Il n'y a rien que l'envie et la malignité des hommes

(1) V. ci-dessus, p. 188.

n'aient vomé contre moi ; cependant je n'en ai pas eu un moment de mauvaise humeur, ni de chagrin contre ceux qui les ont débitées. Si ma réputation étoit bonne à quelque chose, ce que j'ai peine à croire, Dieu me la conservera, et puis je ne suis pas obligé à moins, en qualité de chrétien et de religieux, qu'à recevoir et à entendre avec patience tout ce qui se peut dire à mon désavantage, si ce n'est que l'ordre de Dieu m'obligeât de répondre, ce que je ne crois pas qui arrive.

Je ne saurois assez vous remercier, Monsieur, de toutes les marques que vous me donnez de votre amitié, et de l'intérêt que vous prenez en tout ce qui me regarde. C'est une grâce que je ressens autant que je dois ; je vous supplie d'en être bien persuadé, aussi bien que de la reconnoissance et du respect avec lequel je suis votre, etc.

CXIX.

AU MÊME.

30 août 1691.

IL n'y a point de jour, Monsieur, que je ne pense à vous devant Dieu, et si mes prières étoient meilleures, elles vous seroient plus utiles qu'elles ne sont pas. Je souhaite que votre affaire se termine à votre contentement, et que vous vous trouviez enfin dans

cette liberté après laquelle vous soupirez depuis si longtemps. Vous jugez bien quelle sera notre joie si rien ne vous empêche de visiter notre désert. Il est certain que la retraite de M. de Fi... doit surprendre le monde. On a vu peu de gens de sa dignité et de son mérite faire une telle démarche ; c'est à Dieu seul qu'il en a l'obligation , et à la fidélité avec laquelle il a écouté sa voix.

Le changement de M. de Santena (1) n'est pas moins extraordinaire ; ce sont des coups de Dieu , qui fait dans nos temps , en peu de personnes , ce qu'il faisoit en beaucoup dans les siècles passés.

La critique du Grenadier paroîtra quand il plaira à Dieu. Il y a longtemps que l'expérience m'a fait connoître que les hommes ne font pas tout le mal qu'ils voudroient faire. Je recevrai toujours avec plaisir tout ce qui viendra de vous , et qui partira de votre main.

Je ne vous dirai rien du livre du P. Mabillon , si ce n'est que je voudrois bien qu'il eût employé son temps et sa plume à quelque autre chose. On ne manquera point d'user mal de ce qu'il a dit. Aimez-moi toujours, Monsieur, et croyez que c'est avec toute la reconnoissance et l'estime possible que je suis votre , etc.

(1) Le comte de Santena , fils du marquis de Tana , gouverneur de Turin , vint expier à la Trappe , sous le nom de frère Palémon , une vie souillée de crimes.

CXX.

AU MÊME.

4 octobre 1691.

J'AI une joie sensible, Monsieur, de ce que vos affaires sont terminées, et d'une manière qui marque l'injustice de ceux qui vous les avoient faites. J'en loue Dieu, et je souhaite qu'il vous donne la grâce de faire un saint usage de la liberté où vous vous trouvez. Si vous nous faites l'honneur de nous venir voir à la Trappe, vous pouvez croire que ce nous sera une véritable consolation de vous embrasser et de vous dire de bouche ce que la main ne sauroit vous exprimer.

L'extrait de la lettre que vous m'avez envoyé est conforme au génie et à l'esprit de celui qui l'a écrite, et non pas à la vérité; c'est un chapitre sur lequel il seroit bien malaisé de me faire changer d'avis. En vérité, Monsieur, comme vous dites, saint Benoît et saint Bernard possédoient parfaitement le sens de l'Ecriture, quoiqu'ils n'eussent aucune connoissance des langues orientales. Tout cela a des mesures, et si on les gardoit, on seroit souvent d'un même sentiment.

J'ai jeté les yeux sur votre ouvrage des Sirènes (1);

(1) *Dissertation sur les Sirènes, ou Discours sur leur forme et figure*, par l'abbé Nicaise, Paris, 1691, in-4o.

mais je vous avoue que je n'ai osé entrer avant dans la matière. Toutes les espèces fabuleuses se sont réveillées, et j'ai reconnu que je n'étois pas encore autant mort que je le devrois être. C'est une pensée qui a été suivie de beaucoup de réflexions; voilà comme quoi on profite de tout. Adieu, Monsieur, conservez-moi toujours vos bonnes grâces, et soyez persuadé de toute l'estime et de toute la reconnoissance avec laquelle je suis votre, etc.

CXXI.

AU MÊME.

26 novembre 1691.

J'AI trop pris de part dans vos affaires, Monsieur, pour n'avoir pas une véritable joie de savoir qu'elles sont terminées comme vous le souhaitiez. Je ne doute point que M. de Cîteaux (1) ne fasse en cela ce qu'il doit. Vous m'obligez trop, Monsieur, de penser à moi; mais dans la vérité, ma santé est telle que, quoique j'en aie assez pour m'acquitter de nos exercices, elle ne me permettroit pas de faire un voyage de deux jours; cependant la volonté que j'ai de vous servir ne peut être plus grande qu'elle est.

(1) Jean Petit, élu abbé de Cîteaux en 1670, mort le 15 janvier 1692.

Vous m'avez rendu justice, quand vous avez pris mon parti sur le sujet de l'expression que l'on m'impute; c'est un terme dont je n'ai jamais usé. Il ne convient ni à moi, ni à celui auquel on veut que je l'aie appliqué. On ne parle pas comme cela des gens de son érudition et de sa vertu. J'ai bien dit qu'on pouvoit répondre à tout ce qu'il avoit avancé dans son livre sur les études, et c'est mon sentiment; mais cela est bien éloigné de ce qu'on me fait dire, et vous savez vous-même de quelle manière je me suis expliqué sur son sujet, dans quelques lettres que je vous ai écrites. Il fait bon d'avoir des amis comme vous, Monsieur; vous ne perdez point d'occasion de rendre des offices à ceux que vous aimez. Je vous supplie de croire que je réponds à toute l'amitié que vous avez pour moi, par l'estime du monde la plus cordiale et la plus sincère.

CXXII.

AU MÊME.

25 janvier 1692.

JE plains, Monsieur, plus que je ne vous puis dire, le pauvre abbé de Cîteaux. Il est allé rendre compte à Dieu d'une grande conduite. Je pense qu'il ne laisse pas l'ordre en meilleur état qu'il étoit, lorsque le gouvernement lui en a été donné. Dieu lui fasse

miséricorde ! Il avoit les intentions bonnes , mais peu de lumières.

Je suis ravi que M. votre doyen soit confirmé, et que l'affaire soit consommée. Vous me parlez, Monsieur, de la place de M. de Cîteaux. Il faudroit que j'eusse la tête renversée pour l'accepter, quand l'ordre tout entier me la présenteroit. Il faut uniquement penser, à l'âge que j'ai, à s'en faire une dans le ciel. Si je pouvois quitter celle que j'occupe, je le ferois aujourd'hui plutôt que demain, quand je pense qu'il est écrit que Dieu exercera des jugements rigoureux sur ceux qui ont eu la charge des âmes. Adieu, Monsieur; aimez-moi toujours, et croyez qu'on ne peut être, avec plus de sincérité et d'estime que je suis, votre, etc.

CXXIII.

AU MÊME.

21 mars 1692.

Je suis ravi, Monsieur, que le livre que je vous ai envoyé vous plaise, et que vous trouviez que je vais droit au but que je me suis proposé. Il est vrai qu'on avoit considéré le traité du P. M. comme un ouvrage auquel on ne pouvoit répondre. Cependant il m'a paru répréhensible en bien des endroits, et cela n'a

fait que me confirmer dans une pensée où je suis depuis longtemps, qui est que ceux qui sont regardés comme de grands hommes se trompent comme les autres, et ce qu'ils ont de particulier, c'est qu'ils ne veulent point se détromper. Celui-ci a trop de vertu pour ne pas embrasser la vérité, si on vient à bout de la lui faire connoître. Je vous avoue, Monsieur, que j'aime extrêmement ma profession, et que je ne puis souffrir qu'on la dépouille de ses véritables ornements, pour lui en donner d'étrangers qui, au lieu de l'embellir, comme on le prétend, l'avilissent et la dégradent. J'ai essayé de garder toutes les mesures à l'égard du P. M., et de ne rien dire personnellement qui pût le choquer; car je n'ai eu aucune envie dans tout ce que j'ai dit, de blesser personne. Je n'en ai voulu qu'à l'opinion, sans m'éloigner de ce qu'on peut devoir de considération à celui qui l'a avancée. Tout le monde sur cela ne me fera pas justice, cependant c'est la pure vérité.

L'églogue que vous m'avez envoyée est agréable; les expressions sont belles, et il y a de l'art et du génie. Pour revenir à votre réponse, comme c'est une chose purement monastique, elle n'est guère digne d'être mise dans le catalogue des choses savantes. Je suis, Monsieur, en ma manière accoutumée, c'est-à-dire avec toute l'estime et la sincérité possible, votre, etc.

CXXIV.

AU MÊME.

30 mars 1692.

JE vois, Monsieur, par les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire, comme quoi la Réponse au P. M. fait beaucoup de bruit, et que, si elle trouve des approbateurs, elle ne manque point de censeurs et de critiques. Dans le fond, je n'ai voulu blesser personne, et je n'ai eu dessein que d'établir une vérité qui m'a paru importante pour la gloire de l'état monastique, pour empêcher qu'on ne s'en fit de fausses idées, et qu'on ne lui ôtât ce qu'elle a de plus beau et de plus éclatant, je veux dire sa sainteté et sa simplicité tout ensemble.

Cependant je ne pensois pas que la chose dût faire des impressions si profondes sur les moines qui ne sont pas de mon avis, et la peine que je leur ai faite sans en avoir envie, m'en fait beaucoup à moi-même. Je prie Dieu qu'il guérisse la blessure et qu'il calme les mouvements où on me mande qu'ils sont; je souhaite qu'ils ne me donnent pas lieu de soutenir ce que j'ai avancé. Il faut pour cela qu'ils disent bien des choses qui m'y obligent, et que j'y sois forcé, pour rompre le silence une seconde fois. J'ai fait ce que j'ai pu pour garder les règles d'une juste modération. Il ne m'a pas, ce me semble, échappé une parole pi-

quante , j'ai témoigné beaucoup de considération pour celui dont j'examinais l'ouvrage ; pour les raisons, je les ai mises dans leur force , autant que j'ai pu ; il n'y a personne qui ne demeure d'accord que j'ai dû le faire, posé que je voulusse écrire et convaincre. On ne fait point d'attention qu'un des approbateurs du *Traité des études* (1) me traite de novateur et d'homme qui enseigne des opinions erronées , et je n'ai pu mieux me justifier qu'en prouvant que je n'avois rien écrit qui ne fût conforme aux sentiments et à la conduite des saints. Dieu dissipera cet orage comme il lui plaira ; sa Providence règle tout , et les hommes ne font rien que de servir à ses desseins et à exécuter ses ordres.

Au reste , Monsieur, j'ai bien du déplaisir de ce que vous nous ôtez l'espérance de vous voir et de vous embrasser dans notre désert. J'ai regardé cela comme une joie sensible ; cependant vous avez raison de ne vous point exposer dans l'état où vous êtes, et de prendre des voies commodes pour votre retour. En quelque lieu que vous soyez , je suis persuadé que vous me conserverez toute la part que vous m'avez donnée dans l'honneur de votre amitié, et pour moi je vous supplie de croire que vous me serez très-présent devant Dieu , et que je lui recommanderai votre

(1) Ph. Du Bois, l'un des approbateurs de l'ouvrage de Mabilion , taxe d'erreur l'opinion de Rancé, mais dit que cette erreur n'est pas nouvelle. Voy. la CLXXX^e lettre.

personne , votre santé et votre salut par-dessus toutes choses. Je suis , avec une estime et une sincérité que je ne puis vous exprimer, votre , etc.

— M. Maisne vous remercie de votre souvenir, et vous honore de tout son cœur.

CXXV.

AU MÊME.

16 avril 1692.

JE vois , Monsieur, par votre dernière lettre , la confirmation de tout ce que j'avois pensé sur le sujet de la Réponse. Les esprits sont partagés , parce qu'ils suivent les mouvements du cœur ; mais qui verroit les choses en elles-mêmes , sans engagement et sans prévention , je m'assure qu'on n'auroit nulle peine à entrer dans mon sentiment , et qu'il paroîtroit, sans aucune comparaison , plus raisonnable et plus juste que l'opinion contraire.

M. l'abbé B... parle de moi trop avantageusement. Il y a grande apparence qu'il le fait sur les idées que vous lui en avez données , qui sont de pur effet de la bonté que vous avez pour moi. Il faut laisser dire et crier le monde : il n'y a rien en cela à quoi je ne me sois attendu ; c'est le sort des véritables maximes , quand elles ne sont ni connues ni pratiquées , de trouver des critiques et des censures amères. Le temps

adoucir toutes choses ; il est cependant vrai qu'il y a des gens dont la mémoire ne sait ce que c'est que de mourir, ceux-là méritent qu'on les plaigne et qu'on prie Dieu pour eux.

J'ai peine à comprendre, comme vous, que M. M. n'approuve pas ce qui assurément mérite de l'être, et qui est appuyé sur des raisons si claires et si convaincantes.

Hélas ! nous sommes fort indignes de ce que M^{me} l'abbesse du Puits d'Orbe (1) pense de nous ; c'est un pur effet de sa charité. L'association dont vous me parlez, nous seroit beaucoup plus avantageuse qu'à elle et à sa communauté. Je ne puis douter qu'une maison aussi sainte et aussi réglée que la sienne, ne soit puissante auprès de Dieu ; et que d'en avoir l'intercession, ce ne soit un grand appui et un grand secours.

Ce que j'ai fait sur Anacréon n'est rien de considérable ; qu'est-ce que l'on peut penser à l'âge de douze ans qui mérite qu'on l'approuve ? J'aimois les lettres et je m'y plaisois, et voilà tout (2).

Ce qui part de la main de M. Regnier a une beauté toute particulière. Il est juste, clair et élevé dans tout ce qu'il écrit, en quelque langue et de quelque nature qu'il puisse être.

(1) Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée à 25 kilom. S.-O. de Châtillon-sur-Seine, plus tard transférée dans cette dernière ville.

(2) Ce passage a été cité par M. de Châteaubriand, p. 7.

Celui qui a été nommé abbé de Cîteaux, quel qu'il soit, est bien à plaindre. Il est chargé d'un fardeau qui n'est propre que pour accabler. L'ordre est dans un état ou plutôt dans une décadence si entière, qu'on ne peut ni le soutenir ni le relever; en un mot, les ruines en sont irréparables. La circonstance que vous me mandez est bien extraordinaire. On ne peut pas, Monsieur, avoir plus de ressentiment que j'en ai de la part que vous prenez en ce qui me regarde; je ne puis me lasser de vous le dire, et de vous le témoigner. Croyez, je vous en conjure, qu'en quelque lieu que vous soyez, votre personne me sera très-présente devant Dieu; ne m'oubliez point aussi, et soyez persuadé, Monsieur, que je suis et serai jusqu'au dernier soupir, avec une estime et une sincérité parfaite, votre, etc.

— M. Maisne vous assure, Monsieur, qu'on ne peut pas vous honorer plus qu'il fait, ni avoir pour vous plus de reconnaissance et de respect qu'il en a.

CXXVI.

AU MÊME.

23 mai 1692.

Je vous envoie, Monsieur, l'association qu'a désirée M^{me} du Puits d'Orbe; je regarde cette union comme nous étant tout à fait avantageuse, et je ne

puis douter que nous ne tirions de grands secours de la part que nous aurons dorénavant dans leurs prières. Pour vous, Monsieur, vous nous serez très-présent devant Dieu, et il seroit bien injuste que cela ne fût pas ainsi, y étant obligés comme nous le sommes par les bontés que vous avez pour nous; dans la vérité, je les ressens plus que je ne vous puis dire. La remarque que vous avez faite sur la première feuille du livre de M. l'abbé R., est tout à fait juste. Ceux qui ne sauront pas que la Bible est l'enseigne de l'imprimeur, ne manqueront point d'être surpris, et ne trouveront point de convenance entre le sujet et l'enseigne. Ils regarderont cela comme une manière de devise, et n'en comprendront point le sens. Pour ce qui est de l'Italie, elle n'est pas, comme vous dites, fort délicate sur ces sortes de choses; les gens ne s'y scandalisent pas si facilement que ceux de ces pays-ci. Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur, combien je vous honore; je m'assure que vous me rendez en cela une parfaite justice, et que vous êtes bien persuadé de toute ma reconnoissance, aussi bien que de toute l'estime avec laquelle je suis votre, etc.

— M. Maisne vous rend mille grâces de votre souvenir.

CXXVII.

AU MÊME.

1^{er} juin 1692.

J'APPRENDS par vous-même, mon très-cher Monsieur, ou par d'autres, que vous avez vu celui-ci ou celui-là; mais je sais par moi-même que vous n'avez fait que nous entrevoir. Cette apparition ne laisse pas de me tenir au cœur, je la ressens en désir; mais il faut que je vous avoue que je ne laisse pas aussi d'en tirer des conséquences peu avantageuses pour nous; car est-il croyable que l'on se soit bien trouvé dans un lieu où l'on a été attendu plus de quinze ou vingt ans, que l'on ait fait cent lieues pour y venir, et que l'on n'y soit demeuré que vingt-quatre heures? Souffrez ce petit reproche, Monsieur, de l'amitié et du respect que j'ai pour vous, car assurément je ne le ferois pas à un homme que j'estimerois moins. Si j'ai quelque crédit auprès de Dieu, je lui demanderai qu'il vous inspire le mouvement d'en faire pénitence, et qu'il soit tel que vous reveniez parmi nous quelque temps, pour y prendre l'esprit de pénitence que vous désirez.

Je vous remercie un million de fois des nouvelles que vous m'avez écrites; elles sont dignes du théâtre sur lequel vous vous trouvez. Celle de Spire est des plus plaisantes, mais celle de Molinos doit affliger toute l'Eglise; car nous avons appris que les excès

qui suivent de la malheureuse doctrine de ce fanatique , sont d'une conséquence très-grande , et que toute l'Italie en est infectée. Le monde n'est que trop disposé à de pareilles erreurs qui favorisent la corruption de la nature. On nous doit envoyer ses livres ; nous avons eu un auteur en France qui a fort excellé dans cette sorte de spiritualité, dont on a vu dans le Languedoc de funestes expressions. Je sais des choses effroyables qui s'étoient passées dans une ville tout entière , et qui y avoient été introduites par un saint de ce caractère , et qui furent découvertes par une des principales femmes , qui ne put jamais consentir aux dernières épreuves de la neuvaine qu'un malheureux prêtre leur faisoit faire, pour les admettre dans la compagnie de ces dévots dégagés des sens , de telle manière , à ce qu'ils disoient , que les personnes qu'ils avoient réduites à ce point de repos et d'insensibilité prétendue , se croyoient déjà dans le paradis ; et la voie étoit , comme vous le pouvez imaginer fort bien , toute remplie des pratiques les plus noires et les plus diaboliques dont on ait entendu parler ; ce que j'en sais est d'un homme de la même ville.

Je prends part à l'honneur que vous faites à ma sœur, de lui donner des moments de votre conversation et de votre présence. C'est en effet une bonne religieuse , Monsieur ; mais vous lui pouvez bien donner des avis pour la rendre meilleure , et c'est ce que je demande à votre charité pour elle et pour moi , que

vous m'honoriez devant Dieu de votre souvenir, comme vous avez eu la bonté de me le promettre. Je suis toujours un peu fâché contre M. Ouvrard, et je suis souvent empêché sur cela, lorsque je vois venir le coucher du soleil.

Le Pasquin est injuste, et on peut dire de lui : *Ben trovato, ma non vero* (1).

CXXVIII.

AU MÊME.

19 juin 1692.

CE n'est pas sans regret, Monsieur, que je vous vois partir pour votre pays, votre santé ne nous laissant aucune espérance de vous revoir jamais. Je pourrois dire la même chose de la mienne, que mon âge et mes incommodités ordinaires rendent fort incertaine. Cela s'appelle, Monsieur, un grand adieu. Le principal est que vous me conserverez toute l'amitié dont vous m'avez donné tant de marques. Je puis aussi vous assurer que vous me serez très-présent devant Dieu, et que je lui recommanderai votre personne avec beaucoup de soin.

Je ne doute point que la réplique du P. M. ne

(1) Alexandre VIII, en mourant, distribua à ses neveux tout ce qu'il avait amassé d'argent; ce qui fit dire à Pasquin qu'il aurait mieux valu pour l'Eglise être sa nièce que sa fille.

paroisse au premier jour ; je ne crois pas qu'il puisse rien dire qui m'oblige de répartir ; il faudroit des considérations bien puissantes pour me tirer de la résolution où je suis de demeurer dans le silence.

Je ne puis m'empêcher d'admirer comme quoi tout le monde est en mouvement, grands et petits. Il y a un esprit d'opposition qui règne parmi les hommes ; la lettre que vous m'envoyez en est une grande preuve. Il faut demander à Dieu qu'il nous donne cette paix que nous ne sommes point capables de nous donner à nous-mêmes ; c'est son œuvre, et ce doit être le sujet le plus ordinaire des prières de tous les gens de bien.

Aimez-moi toujours, Monsieur, je vous en conjure, et soyez persuadé qu'en quelque lieu que vous soyez, j'aurai pour vous, Monsieur, toute la considération qui vous est due, et que ni le temps ni la distance des lieux n'est point capable de donner la moindre atteinte à l'estime et à la sincérité avec laquelle je suis votre, etc.

CXXIX.

AU MÊME.

3 septembre 1692.

Vous m'avez fait, Monsieur, un très-grand plaisir de me mander de vos nouvelles. J'en étois tout à fait

en peine, vous ayant écrit deux fois sans en avoir reçu. Je vous priois d'envoyer à M. le cardinal Barbarigo la Réponse au Traité des études; j'en avois fait relier un exprès, qui est encore chez le sieur Muguet. Je vois bien que mes lettres seront perdues, et qu'elles seront peut-être tombées entre les mains de quelqu'un qui n'en fera pas un bon usage.

Vous me mandez, Monsieur, que vous n'avez eu qu'un chagrin en partant de Paris, qui est celui de n'avoir pu encore une fois visiter notre désert; je vous avoue que j'ai été privé en cela d'une consolation sensible. Ce n'est pas que je m'y fusse beaucoup attendu, m'étant toujours imaginé que vos affaires ne vous en donneroient pas la liberté.

Je suis tout à fait affligé de la continuation de vos incommodités: ce sont, comme vous dites, des avertissements, qui vous font penser à une autre vie que celle-ci. Je vous assure que, dans l'incertitude où l'on est incessamment entre être et ne plus être, on ne sauroit mieux faire que de s'occuper de ce qui est éternel, et de ce qui ne connoît point de changement; et, à moins qu'on ne se soit accoutumé par bien des réflexions à ce moment qui doit décider pour jamais de nos aventures, il ne se peut que sa vue ou sa présence (lorsqu'il arrivera) ne nous paroisse quelque chose de terrible. Ainsi, Monsieur, dans quelque âge, et dans quelque état que nous soyons, ou de maladie, ou de santé, la méditation de l'avenir a de grandes utilités.

Vous êtes heureux d'aimer votre solitude et vos livres ; je suis assuré , comme vous dites , que ce n'est pas la multitude qui vous plaira ; et que vous les aurez avec discernement et avec choix. Il faut , en toutes choses , éviter la confusion ; il est d'un homme sage de se tenir dans l'ordre , et de n'en sortir jamais ; vous en connoissez trop les avantages pour n'être pas de mon avis.

C'est à nous , Monsieur , à ressentir toutes les bontés que M^{me} l'abbesse du Puits d'Orbe nous a témoignées , en désirant une communication où nous trouvons de si grands secours. Je vous prie de lui bien faire connoître quelle est notre reconnaissance , lorsque vous en aurez l'occasion.

La réplique du P. Mabillon va paroître , si elle ne paroît déjà ; on en parle diversement ; les gens qui l'ont vue en feuilles , en disent du bien , d'autres non. Je ne crois pas qu'elle m'oblige de rompre mon silence ; il faudroit pour cela des considérations bien puissantes. Aimez-moi toujours , Monsieur , je vous en conjure ; croyez que je compte sur la fidélité de votre amitié plus que sur quoi que ce soit des choses de ce monde , et que rien ne peut égaler l'estime et la sincérité avec laquelle je suis votre , etc.

— M. Maisne vous remercie de l'honneur que vous lui faites. Mandez-nous , s'il vous plaît , Monsieur , si cette adresse est sûre , et si on peut continuer de mettre à *Dijon*.

CXXX.

AU MÊME.

28 septembre 1692.

JE suis tout à fait affligé, Monsieur, de votre indisposition; la saison m'en a fait appréhender la durée. Nous demanderons à Dieu votre guérison; nous y prenons trop d'intérêt pour y manquer. La perte de mes deux lettres n'est rien, si ce n'est qu'elles peuvent être tombées entre les mains de gens qui en feront un mauvais usage; car vous savez comme quoi le monde est rempli de personnes mal intentionnées. On ne manquera pas d'écrire aujourd'hui à M. Muguet (1), qu'il mette le livre au carrosse de Dijon, comme vous nous le mandez.

Je ne dirai rien davantage du livre du P. M. Bien des gens en sont dégoûtés; il y en a d'autres qui le font valoir. Ce que vous m'envoyez du P. Boccone est juste, et dit beaucoup en peu de paroles. Je donne ordre que l'on vous envoie aussi l'Explication de la règle que vous lui ferez tenir. Je n'ai rien, Monsieur, que je puisse vous dire davantage, sinon qu'on ne peut être plus fidèlement que je suis votre, etc.

(1) Imprimeur du *Traité de la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, et d'autres ouvrages de Rancé.

CXXXI.

AU MÊME.

30 octobre 1692.

JE suis bien aise, Monsieur, que vous ayez reçu les paquets que le sieur Muguet vous a envoyés, et que vous ayez eu la bonté de les faire tenir; je ne doute point que la chose ne soit bien reçue, venant d'une main comme la vôtre.

Il est vrai qu'on a fait non pas une réponse, mais une critique contre votre réponse au Traité des études; on la dit imprimée en Hollande, mais elle l'est en France; elle est vive et violente. C'est un homme échauffé qui pose quantité de faits qui n'ont point de vérité. Je vous avoue que je regarde tout cela avec beaucoup d'indifférence; Dieu m'a donné un cœur d'airain à l'égard de ces sortes de libelles, et je puis vous dire qu'ils ne font sur moi aucune des impressions que ces sortes d'écrits seroient capables d'y faire. Je pardonne à la mauvaise humeur de ceux qui en sont les auteurs, et je leur souhaite du bien pour tout le mal qu'ils essaient de me faire depuis vingt-cinq ans. Je ne vois autre chose que des satires que l'on fait contre moi, ou manuscrites ou imprimées. Quoiqu'assurément on m'ait beaucoup imposé, il y a toujours à profiter; car si nous ne sommes pas tels que les hommes nous figurent, nous pouvons le devenir.

Ainsi ce nous est une raison pour demander à Dieu qu'il ne permette pas que cela arrive, et pour nous rendre plus attentifs sur notre conduite que nous n'avons pas été.

Ce que vous me mandez de M. l'abbé de Saint-Vire est parfaitement juste et raisonnable. Il est vrai que les gens habiles se mécomptent quelquefois, et l'opinion qu'ils ont d'eux-mêmes leur ferme les yeux sur leurs propres fautes, et fait qu'ils les commettent sans s'en apercevoir.

Je m'assure, Monsieur, que vous approuvez bien le parti que j'ai pris de ne point répondre : tous mes amis me le conseillent, et cela se rapporte à mon inclination ; car il n'y a rien que je haïsse davantage que des contestations qui ne conviennent plus à un homme comme moi, quoiqu'il ne s'agisse que des choses de ma profession. Conservez-moi toujours Monsieur, votre bonté accoutumée, et croyez que c'est avec toute la sincérité et l'estime possible, que je suis votre, etc.

CXXXII.

AU MÊME.

28 janvier 1693.

Il faut que la lettre par laquelle vous me mandiez votre indisposition, Monsieur, ait été perdue. Je

prends trop de part à tout ce qui vous regarde , pour être demeuré dans le silence sur un accident si considérable. Nous ne manquerons point de demander à Dieu votre guérison.

Je ne doute point que vous ne puissiez accepter la place que M. votre doyen vous veut donner dans la Sainte-Chapelle, et tout ensemble que vous n'en fassiez tout l'usage que vous en devez faire. Je suppose qu'elle n'oblige point à résidence, car en ce cas-là le partage que vous voulez faire entre la ville et la campagne, ne seroit pas selon les règles.

Il n'y a rien de plus obligeant et de plus tendre que ce que vous mande M. le cardinal Barbarigo. S'il étoit pape, il ne vous laisseroit pas en France. Les gens comme vous, Monsieur, se font des amis partout; et, sans prétendre vous flatter, avec quantité de bonnes qualités que Dieu vous a données, il y a mis cellé de la sincérité, qui est si rare et si digne d'être estimée. De la manière dont j'ai ouï parler de ce grand cardinal, je suis persuadé que, s'il avoit l'autorité souveraine, il travailleroit de tout son pouvoir pour faire le bien dont il vous parle dans sa lettre, je veux dire donner la paix à l'Europe, exterminer l'hérésie et rétablir sur le trône un prince qui n'en a été chassé que par le zèle qu'il a eu pour la religion et pour la défense de la foi (1). Dieu veuille, Monsieur,

(1) Jacques II, roi d'Angleterre.

que nous ayons la consolation de vous embrasser avant que vous vous reliriez en province, et de vous dire encore une fois en ma vie qu'il n'est pas possible de vous honorer plus que je fais.

— M. Maisne vous rend mille grâces de l'honneur de votre souvenir.

Vous voulez bien que je vous envoie ma lettre, pour faire donner en main propre et sûrement à celui à qui je l'adresse, qui est un religieux de Cîteaux, de mes amis.

CXXXIII.

AU MÊME.

7 février 1693.

IL est vrai, Monsieur, qu'il y a longtemps que nous n'avons eu de vos nouvelles. J'y ai pensé bien des fois, et j'étois sur le point de vous écrire ; votre lettre m'a tiré de la peine où j'étois. Je vous dirai cependant que j'ai répondu à toutes vos lettres, hors à celle qui regarde l'association des religieuses de Notre-Dame-du-Tard (1). Je ne sais par quelle voie elle m'est venue, elle a été plus de deux mois par les chemins. Je ne manquerai point d'y répondre, et

(1) Abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée dans la paroisse de Tard-le-Haut, à 25 kilom. S.-E. de Dijon, transférée, en 1623, à Dijon.

d'envoyer ce que ces bonnes religieuses demandent ; mais je vous supplie de ne le point divulguer, de crainte que d'autres ne désirassent de nous la même chose.

Je suis toujours dans la pensée, Monsieur, de ne point répondre à la réplique du P. M. Ceux qui voudront se donner la peine de voir ce que j'ai dit sur son Traité des études, trouveront de quoi se persuader que saint Benoît et l'antiquité tout entière est pour moi, et que ce qui s'appelle étude n'a été établi que dans le relâchement ; c'est ce que j'ai dit dans ma Réponse, et rien davantage.

Pour ce qui est de la critique, je la regarde toujours comme je vous ai dit, et je ne voudrois pas avoir donné au public une ligne sur cela pour ma justification. Il est bon pour tous ceux qui sont véritablement chrétiens, et particulièrement pour les gens de ma profession, qu'il leur arrive de ces sortes d'aventure, ou plutôt de ces coups de Providence. Ce qu'ils peuvent faire de mieux dans ces occasions, est de dire comme le Prophète : *Bonum est mihi, quia humiliasti me*. Mon déplaisir est que je ne me suis pas aperçu que je me sois fait beaucoup violence pour entrer dans cette disposition, et c'est peut-être un effet de mon insensibilité naturelle. Les deux extraits que vous m'envoyez me paroissent fort justes ; néanmoins je ne demeure pas d'accord que, pour m'être tiré de la règle générale du silence, je doive prendre la plume

toutes les fois qu'il s'agira de ma justification. Il y a une loi supérieure à celle du silence, de laquelle je ne me séparerai jamais, qui m'oblige de souffrir les injures en patience, lorsqu'en me taisant je fais quelque chose pour la gloire de Dieu et pour l'édification du public. En un mot, il ne faut pas toujours paroître juste; il est bien rare que l'on se justifie devant les hommes, quelque bonne cause qu'on ait, qu'on ne se charge en même temps devant Dieu, et il est plus difficile qu'on ne pense de ne pas excéder dans les manières. Répondre à un livre ce n'est rien, mais à des invectives vives et piquantes, ce n'est pas la même chose. Aimez-moi toujours, Monsieur, je vous en conjure, et croyez que qui que ce soit au monde n'est, avec plus d'estime et de sincérité que moi, votre, etc..

CXXXIV.

AU MÊME.

6 mars 1693.

VOTRE dernière lettre, Monsieur, me fait une confusion que je ne puis vous exprimer, car le moyen de n'en pas avoir une extrême, quand je vois que je suis si éloigné d'être ce que vous me croyez? Véritablement, si elle me remplit de honte, elle me cause aussi une reconnoissance que j'aurois peine à vous

exprimer, quand je pense à la part que vous prenez dans tous nos intérêts, et avec quelle force vous vous en expliquez.

Il est vrai que l'émotion continue toujours, et qu'il semble que les hommes s'échauffent de plus en plus, et que leur chagrin augmente avec le temps : *Ires acquirit eundo*. C'est ce que j'apprends de tous côtés. Cependant mes dispositions pour eux sont toujours les mêmes; je n'ai, par la grâce de Dieu, ni peine ni patience à l'égard de ceux qui ne connoissent ni mesure ni modération lorsqu'ils parlent de moi, et non-seulement je leur remets la dette, mais je voudrois leur faire du bien au centuple pour le mal qu'ils me veulent; et je vous assure que l'attachement qu'ils ont eu et qu'ils ont encore à me nuire, m'a été d'une plus grande utilité que je ne puis vous le dire. Je ne laisse pas de demander à Dieu qu'il adoucisse l'amertume de leur cœur, et qu'il en apaise les mouvements, parce que je sais qu'on ne sauroit ni dire ni penser mal de personne sans s'en faire à soi-même.

Je n'ai point lu cette lettre que vous dites que vous venez de recevoir, quoiqu'elle m'ait été envoyée; on en a encore fait quelques autres, à ce qu'on m'a dit, sur le même sujet. Tout cela ne fait qu'animer les gens au lieu de les persuader; le silence est un moyen admirable pour terminer de semblables affaires; enfin le temps est un grand ouvrier, et rien ne lui résiste. M. Thiers n'a point de part à tout cela, mais

ce que je vous puis dire , c'est qu'il regarde les choses de la manière du monde la plus équitable , et il sait bien que ce ne seroit pas me faire plaisir que d'écrire en cette occasion , et qu'il vaut mieux laisser aller le torrent que de prétendre en arrêter le cours. Je vous envoie , Monsieur, l'association pour les religieuses du Tard ; je vous supplie de la leur faire tenir.

On a essayé de me rendre à Rome tous les méchants offices qu'on a pu , mais cela n'a pas réussi ; vous savez que les hommes ne font pas tout le mal qu'ils voudroient faire. Dieu est le maître qui règle tout et qui met les bornes à leurs desseins comme il lui plaît. Je vous demande la continuation de votre amitié. Je vous supplie de croire que j'en fais tout le cas qu'elle mérite , et qu'il n'est pas possible d'être , avec plus de sincérité et d'estime que je suis , votre , etc.

CXXXV.

AU MÊME.

26 mars 1693.

Vous voulez bien , Monsieur, que je vous fasse une prière , qui est de faire tenir la lettre que je vous adresse , à un religieux de Mézières ; mais il faut qu'elle lui soit donnée à lui-même , et non point à son prier ; et , afin que vous ne soyez pas mal édifié du secret et du commerce que j'ai avec lui , je vous

dirai que son dessein est de venir à la Trappe, et peut-être que son supérieur ne lui donneroit pas la lettre, car, selon les apparences, il l'ouvreroit et ne lui en feroit aucune part:

Je m'assure que vous aurez reçu, à l'heure qu'il est, l'association pour les religieuses de Notre-Dame-du-Tard, et qu'elle n'aura pas pris des voies si longues et si écartées que celles qu'elles nous avoient envoyées. Je n'ai rien que je puisse vous dire de ce pays-ci; nous y savons peu de nouvelles de ce qui se passe dans le monde. Les tremblements de terre de Sicile, le renversement de Catane est quelque chose de si étrange, que le bruit en est venu jusqu'ici. Dieu exerce ses jugements sur les hommes, cependant ils n'en deviennent pas meilleurs. On dit que toute la Sicile est en prières et en pénitence; c'est un peuple, au moins selon la réputation, qui a grand besoin d'en faire. Souvenez-vous toujours de moi, Monsieur, je vous en conjure, comme de la personne du monde qui vous honore davantage.

CXXXVI.

AU MÊME.

4 juin 1693.

JE vois, Monsieur, par votre dernière lettre, que votre santé n'est pas meilleure qu'elle étoit la der-

nière fois que vous me fîtes la grâce de m'écrire. Je vous supplie de croire que j'en suis tout à fait affligé, et qu'on ne peut prendre plus de part que je fais à vos maux. Je souhaite que la raison les guérisse, et qu'elle y apporte du remède, car je comprends parfaitement quelles sont vos souffrances.

Je suis bien aise que la lettre que j'avois écrite pour Mézières ait été rendue sûrement. Au reste, le P. Mabillon est venu ici depuis sept ou huit jours seulement; tout ce que je vous puis dire, c'est que l'entrevue s'est passée comme elle devoit, je veux dire avec tous les témoignages possibles d'amitié et de charité, et cela de tous les côtés. Le principal est que la sincérité a eu dans cette occasion toute la part qu'on pouvoit souhaiter. Il faut convenir qu'il est malaisé de trouver tout ensemble plus d'humilité et plus d'érudition qu'il y en a dans ce bon père (1).

Quand M. le cardinal B. (2) aura reçu le livre, il vous en mandera sans doute son sentiment.

Je ne manquerai point, Monsieur, de recommander à Dieu votre personne, tout ce qui vous regarde, et de lui demander le rétablissement de votre santé à laquelle je prends tout l'intérêt possible. Je suis, avec toute l'estime et la sincérité que vous connoissez, votre, etc.

(1) Passage cité par M. de Châteaubriand, p. 210.

(2) Barbarigo, voy. p. 224.

CXXXVII.

AU MÊME.

20 juin 1693.

JE vous rends mille grâces, Monsieur, de tous vos soins. Vous m'avez fait un très-grand plaisir de faire tenir la lettre pour Mézières. D. Mo... étoit mal informé de la marche du P. Mabillon. Il m'est venu voir seul avec un religieux de son ordre, et véritablement la chose s'est passée avec tant de cordialité de tous les côtés, qu'il n'a pas été moins satisfait de la manière dont j'en ai usé à son égard, que je l'ai été des dispositions que je lui ai vues pour moi. Il est certain qu'on ne le peut trop estimer, voyant comme quoi il joint ensemble une humilité profonde avec une grande érudition. Il m'a écrit depuis, et m'a fait espérer qu'il nous viendrait revoir. Vous ne doutez point, Monsieur, que je n'aie sur cela tous les sentiments que je dois avoir, et que je ne renchérisse sur ceux qu'il me témoigne, autant qu'il est en mon pouvoir.

J'entre dans toutes vos pensées, Monsieur, touchant la prévention des hommes et la facilité avec laquelle ils se portent à juger des personnes dont ils ne connoissent ni le fort ni le foible; c'est une liberté qui est plus grande dans nos jours qu'elle n'étoit dans les temps passés.

Je vous vois parfaitement revenu sur le sujet des amis; il est certain qu'il y en a moins qu'on ne pense

sur lesquels on puisse compter. La circonstance de laquelle vous me parlez est extraordinaire, je ne suis pas étonné si elle vous a surpris ; en un mot, vous en trouverez peu qui vous ressemblent et dont l'amitié soit digne de la vôtre. Je vous en demande la continuation, en vous assurant qu'on ne peut rien ajouter à la sincérité et à l'estime avec laquelle je suis votre, etc.

CXXXVIII.

AU MÊME.

29 juin 1693.

JE suis très-fâché, Monsieur, de l'indisposition que vous avez eue ; car, quoiqu'elle soit passée, j'en crains toujours les suites, et je vous prie de me mander ce qui en est, et si votre santé est parfaitement revenue.

Je ne vous parle pas davantage du P. B., si ce n'est que les choses passées sont, à mon égard, comme si elles n'avoient jamais été, qu'il y a des circonstances dans ma vie dont la mémoire s'efface dans le moment même qu'elles sont arrivées, et je puis dire que tout ce qui a été écrit et dit contre moi, dans l'affaire des P. de Saint-M. (1), est de cette nature.

(1) Pères de Saint-Maur. Ce sont principalement les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur qui se crurent attaqués

Ce que vous me mandez du monastère de D... est une étrange aventure ; les passions vont loin quand elles se trouvent parmi des gens qui n'en doivent point avoir.

Les gens emportés comme celui dont vous me parlez, n'écrivent jamais rien de juste : les mensonges, les extravagances, les calomnies ne leur coûtent rien ; et, comme le milieu au travers duquel ils voient toutes choses est le dérèglement de leur esprit, ils ne pensent et ne disent rien à quoi l'on puisse donner la moindre créance. Nous ne manquons point, Monsieur, de recommander à Dieu tout ce qui vous regarde. Je dois cela à votre mérite et à la fidélité de votre amitié, et je vous supplie de croire qu'il n'y a qui que ce soit au monde qui vous honore et vous estime plus que je fais.

CXXXIX.

AU MÊME.

Ce 25 juillet 1693.

J'AI été persuadé depuis longtemps, Monsieur, qu'on ne sauroit mieux faire que de considérer les

dans le Traité de la sainteté et des devoirs de la vie monastique, de Rancé, et qui se défendirent avec la plume de Mabillon, de Sainte-Marthe, etc.

choses qui ont été dites contre nous, comme si elles ne nous regardoient pas, non-seulement pour ne pas contrevénir à l'ordre de Dieu qui nous le commande, mais encore pour notre propre repos, et il n'y auroit rien de moins juste et de moins raisonnable que de le faire dépendre de l'envie ou du caprice des hommes. Ainsi, Monsieur, c'est une conduite de laquelle il ne se peut que l'on ne tire beaucoup d'avantage de quelque côté qu'on la considère. Je ne doute point que le P. M. ne vous fasse réponse. Ceux qui disent que je l'ai reçu indifféremment, ne disent pas vrai; il n'y eut jamais d'entrevue plus cordiale, comme je vous l'ai déjà mandé. Il le publie de son côté, et je l'ai dit à tous ceux qui m'en ont parlé. Cela est tellement répandu en tous ces pays-ci, qu'on ne voudroit pas écouter ceux qui diroient le contraire. J'ai eu ici une visite de M. Gerbais (1); je l'ai trouvé un parfaitement honnête homme; il m'a témoigné toute l'amitié possible; vous jugez bien que je ne suis pas demeuré en reste, et que j'ai répondu à cela comme il le pouvoit désirer.

Ceux qui m'ont accusé de m'être fait mettre dans le *Menagiana*, m'ont fait injustice; car je n'ai jamais su ce que c'étoit, jusqu'à ce que vous m'en ayez parlé. Adieu, mon très-cher Monsieur; soyez persuadé que je vous honore de tout mon cœur,

(1) Docteur de Sorbonne, un des recteurs de l'université de Paris, auteur de plusieurs ouvrages qui ont encore de l'intérêt. Voy. *Biogr. Univ.*

et qu'on ne peut être plus sincèrement que je suis votre, etc.

CXL.

AU MÊME.

7 octobre 1693.

J'AI lu, Monsieur, ce que vous m'avez envoyé sur la question du riz ; c'est une nourriture dont on peut se servir avec beaucoup d'utilité, et je m'étonne que l'usage n'en soit pas plus grand qu'il est en ces pays-ci ; car pour le Levant, il n'y en a point dont ils usent davantage.

J'ai jeté les yeux sur la vie de Cassiodore (1) : il n'y est parlé de l'étude que fort légèrement ; on voit bien que l'auteur a évité d'entrer dans le fond de la question.

Je suis de votre avis, Monsieur ; il faut laisser dire les hommes, et faire ce que l'on croit que l'on doit faire. La vérité se soutient par elle-même ; qu'on l'attaque tant qu'on voudra, elle sera toujours ce qu'elle est, et on ne viendra pas à bout de lui ôter un seul de ses traits.

Je suis fâché de la mort du pauvre M. Ouvrard (2) ; c'étoit un homme célèbre dans sa profession et qui y

(1) Par D. Denis de Sainte-Marthe, in-12.

(2) Voy. p. 129.

joignoit une piété solide. Le livre dont on vous avoit parlé ne paroît point, on dit même qu'il ne paroîtra pas. Dieu m'a fait une grâce qui est passée en habitude, c'est de remonter au principe dans les choses qui se disent ou qui s'écrivent contre moi, et de demeurer dans la paix, comme s'il s'agissoit des intérêts d'un homme auquel je ne prisse aucune part. Je fais quelque chose de plus, en demandant à Dieu qu'il leur fasse autant de bien qu'ils ont prétendu me faire de mal; en un mot, il faut se venger d'eux par le silence, c'est à quoi se doit borner un homme de ma sorte, qui n'ayant ni crédit ni pouvoir, ne peut leur être bon à rien, ni leur rendre aucun service. Je suis, avec toute la sincérité et l'estime que vous connoissez, votre, etc.

CXLI.

AU MÊME.

26 octobre 1693.

JE suis ravi, Monsieur, que vous goûtiez votre ermitage, et que vous trouviez de la douceur dans la solitude; vous n'y avez pas cependant toujours vécu en solitaire, à ce que vous me mandez, puisque la nécessité ou plutôt la Providence vous a engagé d'y faire les fonctions de pasteur.

J'admire que les inscriptions de Mercure et de

Minerve s'y soient conservées si longtemps; ce sont des monuments très-propres pour exciter le zèle, la foi, la piété de ceux qui aiment Dieu et la gloire de sa maison comme vous faites.

Je n'ai point reçu de vos lettres que je n'y aie répondu; il faut que ma réponse soit égarée, et, pour satisfaire à ce que vous me mandez touchant les Chartreux, je vous dirai que je n'ai pas eu la moindre envie de répondre à l'écrit que leur général (1) a fait contre moi, quoiqu'il soit rempli de choses piquantes à ce qu'on m'a dit; car, dans la vérité, je n'ai point voulu le lire; ils peuvent s'assurer que je garderai sur leur sujet un éternel silence.

Ma santé, puisque vous m'en demandez des nouvelles, est un peu meilleure qu'elle n'a pas été; il est malaisé que je l'aie jamais fort entière, mon âge et l'air du pays où nous vivons ne me donne pas lieu de l'espérer. Je prie Dieu, Monsieur, qu'il conserve la vôtre et qu'il vous donne en même temps une paix sainte et constante, afin que vous passiez votre carrière et que vous la finissiez dans cette confiance qu'il n'a jamais refusée à ceux qui, comme vous, ont eu des intentions sincères de lui plaire et de le servir. Je suis, avec toute l'estime et la cordialité que vous connoissez, votre, etc.

(1) D. Innocent Masson. Voy. Goujet, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, t. 1, p. 440 et suiv.

CXLII.

AU MÊME.

30^e décembre 1693.*(Extrait.)*

..... Au reste, Monsieur, il court un bruit en ces pays-ci qu'il va paroître un livre contre les Quatre lettres (1). Cela alarme même bien du monde; ce que je puis vous dire, c'est que, au cas que cela soit, ce sera sans ma participation, et que, si je tenois la main de celui qui s'y applique, je l'arrêteroïs tout court. La calomnie ne m'a fait aucun mal jusqu'ici; j'en ai avalé le calice, où, dans la vérité, je n'ai trouvé l'amertume que l'on pourroit croire. Dieu m'a fait en cela des grâces dont je n'étois pas digne. Je ne puis mieux les reconnoître que par la joie que j'aurai de me voir entre ses mains sans que les hommes s'en mêlent. Avaler le calicè tout pur, sans une goutte

(1) A l'occasion de la querelle sur les Études monastiques, il parut en 1692 quatre *Lettres à l'abbé de Rancé*, anonymes et imprimées, à ce que portait le titre, à Cologne. Ces lettres piquantes, comparées dans le temps aux Provinciales, étoient de Denis de Sainte-Marthe. Voy. l'Histoire de la contestation sur les Etudes monastiques, dans les *OEuvres posthumes de D. Jean Mabillon et D. Th. Ruinart*, par D. Vincent Thuillier, t. I, p. 378; voy. aussi d'Avrigny, *Mém. Chron. et Dogm.*, t. IV, p. 179; et M. de Châteaubriand, p. 210.

d'eau et avec plaisir, c'est un bien qu'on ne sauroit trop estimer, c'est ce que la nature ne connoît point et ne veut point connoître ; il n'y a que Dieu qui en donne le pouvoir à ceux qui sont à lui

CXLIII.

AU MÊME.

11 février 1694.

IL est vrai, Monsieur, que j'ai eu besoin d'une protection de Dieu toute particulière, en bien des rencontres qui me sont arrivées ; car à moins qu'il ne se fût rendu le maître de mon cœur, il étoit malaisé que le mal que l'on a essayé de me faire ne trouvât en moi une sensibilité qui ne s'y est pas rencontrée. Ceux qui m'ont attaqué ne sont pas venus à bout de me tirer de la situation où je devois être, ni de me faire perdre la charité et la paix. C'est une grâce que je dois à Dieu d'avoir arrêté les mouvements d'une nature aussi vive et aussi maligne qu'est la mienne. On a débité un livre en nos quartiers, fait contre moi ; en voici le titre : *Guillelmus à sancto Amore heresiarcha, redivivus in persona Armandi Joannis de Trappa*. Ce livre, comme vous le voyez par le titre, est rempli de calomnies atroces ; je ne l'ai point vu ; un religieux, qui est passé par ici, l'a vu

à Cîteaux, et m'a dit qu'on le donnoit sous le manteau dans Dijon ; vous m'obligerez de vous en informer et de me faire savoir ce que vous en apprendrez.

Au reste , ' est arrivé une aventure au pauvre M. Thiers ; vous la saurez sans doute à l'heure qu'il est. On avoit su qu'il faisoit un livre pour ma défense, on me l'avoit mandé de quantité d'endroits, et mes amis n'étoient pas d'avis qu'on le donnât au public. Je n'avois , Monsieur, non plus de part que vous à cet ouvrage ; je lui écrivis avec beaucoup d'instance pour le prier de le supprimer et de ne le point publier. Le pauvre homme, qui est plein d'amitié et de zèle pour tout ce qui me regarde, ne put se laisser persuader à ce que je lui demandois, m'alléguant toutes les raisons qu'on pouvoit imaginer dans une telle occasion. Ceux qui n'avoient pas envie qu'il vît le jour firent des diligences pour savoir en quel lieu le livre s'imprimoit ; on a découvert enfin que c'étoit à Lyon, et on a enlevé tous les exemplaires par ordre de M. le chancelier. Vous jugez bien la peine qu'en a eue l'auteur. Mon souhait a été accompli, en ce que le livre ne paroîtra point, mais je suis fâché du déplaisir qu'en a M. Thiers, et il ne se peut pas que je ne le ressente vivement, y étant obligé par justice et à titre de reconnoissance (1).

Pour revenir au monde, Monsieur, il est plus mé-

(1) Voy. M. de Châteaubriand, p. 256, 257.

prisable qu'on ne peut croire. D'amis véritables, il n'y en a presque point; on se gouverne par des intérêts et des raisons politiques, et les hommes ne sont rien moins que ce qu'ils paroissent et ce qu'ils veulent faire croire qu'ils sont. La fidélité est un trésor dont on ne sauroit faire trop de cas. Pour moi, je vous avoue que ma consolation est de regarder Dieu, et que sans cela ma retraite n'empêcheroit pas que je ne fusse exposé à mille rencontres fâcheuses, comme si j'étois dans le monde, et on me chercheroit dans le fond de ma solitude pour troubler mon repos; et je puis dire dans la situation où je me trouve : *Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum*. Les hommes passeront; l'injustice, quelque parée, quelque spécieuse qu'elle soit, tombe à la fin, la vérité l'emporte par-dessus elle, et il n'y a rien dont la patience ne triomphe; je n'entends pas une patience de philosophe, mais celle que Dieu donne à ceux qui sont à lui, et qui le regardent dans les différents événements de la vie.

Pour le livre qui se voit dans le monde et qu'on m'attribue, je vous dirai que le fond a été pris de quelques-unes de mes lettres, qu'on y a ajouté quelques maximes qui ne sont pas de moi, et qu'il a été imprimé contre mon gré et sans ma participation.

Je ne vous puis dire, Monsieur, combien je prends de part aux douleurs que vous causent les infirmités dont vous me parlez; je comprends qu'elles sont vives

et de quelles forces vous avez besoin pour les supporter. Nous priérons Dieu qu'il vous donne tous les secours qui vous sont nécessaires. Soyez persuadé, je vous en conjure, que qui que ce soit au monde ne prend plus d'intérêt que je fais dans tout ce qui vous touche, et qu'on ne peut rien ajouter à ma reconnaissance, non plus qu'à la sincérité avec laquelle je suis votre, etc.

CXLIV.

AU MÊME.

S. d. (1)

ON ne sauroit prendre, Monsieur, plus de part que je fais à l'état où vous me mandez que vous êtes, et particulièrement à cette disposition si chrétienne dans laquelle vous recevez les ordres de la divine Providence. Elle ne vous manquera point; elle connoît vos besoins, et la même main de qui vous recevez les maux, vous donnera la grâce de les porter et d'en faire un saint usage. Quand on a Dieu devant les yeux, on trouve dans tous les moments des occasions de lui plaire; il ne manque point d'en faire naître à

(1) Cette lettre, sans date, porte le chiffre 1698 écrit d'une main étrangère; mais elle paraît devoir être placée ici, à cause du mot qu'elle renferme concernant Arnauld, mort le 8 août 1694.

ceux qui regardent sa volonté comme la règle de leur vie ; c'est une vue qu'un véritable chrétien doit avoir incessamment , mais particulièrement dans un âge avancé et lorsque les incommodités qu'il ressent l'avertissent que les extrémités ne sauroient être éloignées. Nous ne manquerons point de demander à Dieu qu'il vous confirme dans les sentiments où vous êtes , et qu'il ne permette pas qu'il y ait rien qui y puisse donner la moindre atteinte.

Je ne vous dirai rien sur le sujet de M. A., si ce n'est que quand les hommes une fois sont entêtés et qu'ils sont prévenus d'un sentiment , ils ne le quittent jamais ; il faut les laisser dans leur opiniâtreté , les choses tombent d'elles-mêmes après s'être soutenues un certain temps.

J'ai bien de la joie de ce que vous me mandez de M. B. Un homme de son mérite ne sauroit avoir trop de prospérités , et on ne doit point craindre qu'il en abuse. Il est malaisé (aux occupations qu'il a) qu'il trouve le temps de faire un voyage en ces pays-ci ; vous jugez bien qu'on auroit une véritable joie de l'y voir.

Pour le sieur B., je vous dirai en un mot qu'il est le seul de tous ceux qui ont vu son affaire qui y trouve quelque justice , et il n'y en a pas un qui ne le condamne. Il faut aller son chemin , et quand on ne voit rien dans sa conduite qui déplaîse à Dieu , il faut laisser dire les hommes , c'est le moyen de demeurer dans la paix , quoi qu'il arrive. Je vous supplie de

croire , Monsieur, qu'on ne peut être à vous plus que je suis, ni rien ajouter à l'estime non plus qu'à la sincérité avec laquelle je suis votre , etc.

CXLV.

AU MÊME.

2 septembre 1694.

(Extrait.)

ENFIN voilà M. Arnauld mort. Après avoir poussé sa carrière le plus loin qu'il a pu , il a fallu qu'elle se soit terminée. Quoi qu'on en dise , voilà bien des questions finies : son érudition et son autorité étoient d'un grand poids pour le parti. Heureux qui n'en a point d'autre que celui de Jésus-Christ, et qui, mettant à part tout ce qui pourroit l'en séparer ou l'en distraire, même pour un moment, s'y attache avec tant de fermeté que rien ne soit capable de l'en déprendre. Sur quoi l'on peut lire saint Bernard, *Apol. ad Guil. abb. Theod.*, t. iv, fol. 31 (1).

(1) Ces lignes écrites au seul abbé Nicaise, et dans l'intention probable de porter cet abbé à penser lui-même à se détacher du monde et à renoncer aux occupations qui l'y retenaient, devinrent bientôt publiques et firent grand bruit. On y fit une Réponse critique, pleine de violence, qui fut attribuée au P. Quesnel. Celui-ci la désavoua dans deux lettres. On trouve ces pièces dans le *Recueil de plusieurs pièces concernant l'ori-*

CXLVI.

AU MÊME.

16 décembre 1694.

J'AI été toujours incommodé, Monsieur, depuis la dernière lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire, et je n'en suis pas quitte. C'est un rhumatisme douloureux qui s'est jeté sur la main droite, comme je crois vous l'avoir mandé, qui m'empêche de m'en servir.

Je ne suis point surpris que M. R. n'ait pas été du goût de M. Bourdelot; il est rare de trouver des gens d'un même avis. On s'attendoit à des éloges, et je me suis expliqué selon mes vues ordinaires, qui me portent, toutes les fois que j'en ai la matière et l'occasion, sur la vanité des choses humaines. Plus je considère les hommes, moins je les trouve excusables de s'arrêter sur ce qui n'a ni durée ni consistance. C'est une maladie si ancienne et si répandue, qu'il n'y a point d'apparence qu'ils en guérissent jamais, à l'exception d'un fort petit nombre que Dieu mène par la voie de la vérité et qu'il favorise d'une protection particulière.

Les lettres de M. Arnauld sont entre les mains de

gine, la vie et la mort de M. Arnauld. Liège, 1698, in-12. Voy. d'Avrigny, Mém. chronol. et dogm., t. iv, p. 184, et M. de Châteaubriand, p. 234.

tant de gens, qu'il est malaisé qu'elles ne deviennent publiques. Le P. Q. (1) fera bien de se tirer d'affaires et de se donner du repos; il en goûtera la douceur après avoir été si longtemps dans une vie agitée. C'est un homme de mérite qui joint une grande sagesse à une grande érudition. Je ne manque point, Monsieur, de vous recommander à Dieu tous les jours de ma vie; je continuerai de le faire jusqu'au dernier soupir; je vous conjure de n'en point douter. Je suis, de toute l'étendue de mon cœur, votre, etc.

CXLVII.

AU MÊME.

Ce 18 décembre 1694.

IL court un bruit que j'ai écrit contre la personne et contre la mémoire de M. Arnauld des choses dures et fâcheuses : c'est véritablement à quoi je n'ai point pensé. Je n'en ai jamais écrit que ce que vous avez envoyé à M. B. Il faut que l'esprit des hommes soit terriblement tourné du côté du mal, pour en avoir tiré de telles conséquences et de telles inductions. On me menace par des lettres anonymes d'écrits sanglants. Vous jugez bien que la menace ne m'étonne

(1) Quesnel.

ni ne m'inquiète. Cependant , je vous supplie de me mander précisément ce que je vous en ai dit ; je crois qu'il n'y a pas plus d'une ligne sur ce sujet-là. Il n'y a que deux jours que vous avez dû recevoir une de mes lettres ; je n'ajouterai rien à celle-ci , si ce n'est pour vous assurer que je suis toujours , de tout le sentiment de mon cœur , votre , etc.

CXLVIII.

AU MÊME.

12 janvier 1695.

CE billet, Monsieur, n'est que pour vous dire que j'ai reçu depuis deux jours une lettre de plus de vingt pages de minute de votre bon ami le P. Quesnel , sur le sujet des quatre lignes que je vous avois écrites. Elle est toute remplie d'une dureté et d'une vivacité incompréhensible. Il prétend me prouver que j'ai flétri le nom de M. Arnauld ; que je lui ai *donné un coup de poignard après sa mort, et que je faisais, autant qu'il étoit en mon pouvoir, une plaie mortelle à sa mémoire*, et une infinité de choses plus violentes les unes que les autres. Je n'ai jamais ouï parler d'une imagination aussi extraordinaire. Quand j'aurois écrit un volume de dessein contre la vie , la conduite et les sentiments de M. Arnauld , et que je me fusse servi

pour cela des expressions les plus injurieuses , il ne me traiteroit pas d'une autre manière. Il est malaisé que vous n'en entendiez bientôt parler. Il me demande des rétractations , des déclarations publiques , comme si j'avois *retranché*, de mon plein pouvoir, M. Arnauld de l'Eglise après sa mort ; il ajoute que toute la France attend une réparation de ma part , et , si j'avois mis le feu au Port-Royal ou que je l'eusse renversé de fond en comble , il ne m'en diroit pas davantage. Je vous dis cela , Monsieur, pour vous marquer le caractère des esprits ; je m'assure que vous ne vous seriez pas attendu non plus que moi à chose pareille. Je ne vous en dirai pas davantage sur ce sujet ; je vous souhaite , Monsieur, un rétablissement de santé qui soit entier, et je prie Dieu qu'il vous fasse vivre longues années. Les gens d'une probité comme la vôtre ne devraient jamais mourir. Il faut que je vous avoue que vous m'avez fait souvenir, en me souhaitant de vivre autant que Nestor et au-delà , de quatre paroles que je mis dans une épître dédicatoire au cardinal de Richelieu , à la tête du commentaire grec que j'avois fait sur Anacréon. Voilà les termes : Τὰ τοῦ Νέστορος σκάρματα ὑπερπιδῆσαι. C'est le souhait que je fais à ce cardinal dont je portois le nom , et qui étoit mon parrain (1). Je n'ajouterai rien davantage à cette lettre , si ce n'est pour vous dire

(1) Voy. M. de Châteaubriand , p. 4.

que parmi toutes les tempêtes qu'on me prépare , je conserve une grande tranquillité ; il faut laisser dire ceux qu'on ne sauroit empêcher de parler. Je suis , avec toute la sincérité et l'estime possible , je vous conjure de le croire , votre , etc.

— Quand vous écrirez aux religieuses de Tard et du Puits d'Orbe , assurez-les de la reconnoissance que j'ai de la grâce qu'elles me font de se souvenir de moi ; dans le fond , on ne peut pas les honorer plus que je fais.

CXLIX.

AU MÊME.

30 janvier 1695.

CE mot , Monsieur , n'est que pour vous dire que les bruits n'ont fait qu'augmenter sur les quatre lignes dont je vous ai déjà écrit. Il n'est pas concevable comme quoi les gens sont échauffés ; je vois cela dans mon sang-froid ordinaire. Je sais ce que c'est que le mouvement des personnes qui sont liées par la communion des mêmes sentiments ; enfin on ne dit pas moins , sinon que j'ai séparé pour jamais M. Arnauld du royaume de Jésus-Christ. A cela je réponds précisément que je sais qu'il a vécu et qu'il est mort dans la communion de l'Eglise , que je crois que Dieu lui a fait miséricorde , et d'autant plus que l'on m'a

assuré qu'il s'étoit repenti d'être entré dans toutes ces contestations passées , et particulièrement d'avoir écrit et soutenu ses opinions avec autant de vivacité et de chaleur qu'il avoit fait. En vérité, il est bien malaisé de contenter les hommes, et celui qui se le mettroit dans la tête, prendroit un fort mauvais parti. Je ne doute point qu'il ne vous soit revenu bien des lettres sur ce sujet. Je ne vous écris qu'un mot, Monsieur, parce que je suis pressé, et que je ne puis m'étendre davantage. Je suis, avec toute l'estime et la sincérité que vous connoissez, votre, etc.

— On a débité deux nouvelles par le monde. Elles ont été mandées de tous côtés, quoiqu'elles soient fort différentes; l'une que j'étois mort, et l'autre que tous mes religieux, ne voulant plus soutenir la vie qu'ils avoient embrassée, s'étoient révoltés contre moi. Tout cela n'est qu'imagination et envie.

CL.

AU MÊME.

A la Trappe, 20 mars 1695.

J'AI un extrême déplaisir, Monsieur, de l'état où vous me mandez que vous êtes. J'avois toujours appréhendé que votre indisposition ne vous obligeât à recourir au remède de tous le plus douloureux et le plus violent. J'en suis, je vous assure, dans une vé-

ritable affliction ; tout ce que nous pouvons faire , est de demander à Dieu qu'il vous soutienne , qu'il vous rende supérieur au mal que vous vous préparez à souffrir , et qu'il vous rende une santé parfaite ; et surtout que , dans le danger où vous êtes exposé , il vous mette dans un dégagement parfait de toutes les choses d'ici-bas , en sorte que votre cœur en étant entièrement détaché , il n'ait plus de mouvement ni d'action , s'il est possible , que pour celles d'en haut , qui , seules , comme vous le savez , méritent d'être désirées. C'est un sentiment dont vous devez être rempli dans tous les temps , mais particulièrement quand nous sommes plus près de ressentir le bonheur qu'il y a de les avoir aimées. Je vous supplie de me mander de vos nouvelles ; car vous ne devez pas douter que , prenant autant de part que je fais en tout ce qui vous regarde , je ne sois dans une extrême inquiétude d'en apprendre. Faites-moi la grâce de croire , Monsieur , que qui que ce soit au monde n'est , avec plus d'estime et de sincérité que je suis , votre , etc.

CLI.

AU MÊME.

11 avril 1695. .

Je vous supplie de croire , Monsieur , que quoique vous n'ayez pas de mes lettres aussi souvent que vous

le pouvez souhaiter , vous ne laissez pas de m'être très-présent devant Dieu , et qu'il n'y a point de jour que je ne lui recommande votre personne avec tout le soin qui m'est possible ; je prends trop d'intérêt à ce qui vous regarde pour y manquer.

L'état où je sais que vous êtes se présente souvent à mes yeux : vous ne devez point douter que je n'aie sur cela tous les sentiments que je dois avoir, je veux dire , que je demande à Dieu qu'il vous soutienne ; qu'il vous donne la force dont vous avez besoin , pour vous mettre au-dessus de la douleur à laquelle vous vous préparez , et par-dessus tout qu'il vous accorde la grâce de la souffrir, comme vous venant de sa main, dans une parfaite résignation à toutes ses volontés. Les maux , quels qu'ils soient , changent de nature quand on les met dans leur véritable jour, et deviennent des biens réels et solides lorsqu'on en fait un bon usage. Dieu nous afflige par une conduite de miséricorde , afin de nous donner lieu d'expier nos fautes passées et de prévenir celles où nous pourrions tomber à l'avenir, et pour nous faire marcher dans ses voies avec plus d'attention et de promptitude ; en un mot, pour en devenir meilleurs.

Je ne vous dirai rien davantage des bruits qui se sont excités contre moi , sinon qu'ils durent toujours, et que , quoi qu'on puisse faire , on ne m'ôtera du cœur ni la charité ni la paix. Dieu me fera la grâce de conserver l'une et l'autre , sans qu'elles reçoivent

ni affoiblissement , ni atteinte. Je suis , avec toute la sincérité et l'estime possible , votre , etc.

— La fluxion que j'ai à la main , qui me continue toujours , m'empêche de signer.

La lettre dont on vous a parlé , qui a été écrite à M. de C. , étoit fausse dans tous ses points. Nos religieux n'ont jamais pensé à l'écrire ; c'est une supposition qu'on leur a faite ; tout ce qu'on y disoit de M. Maisne , est une fausseté tout évidente. L'ouvrage est purement de nos ennemis ; c'est un effet de leur envie et de leur malignité.

CLII.

AU MÊME.

11 juillet 1695.

IL est vrai , Monsieur , que j'ai eu une indisposition considérable ; j'en suis sorti et Dieu m'en a tiré ; cependant ma santé n'est pas entièrement rétablie. Il est vrai que le roi a eu la bonté de m'accorder la grâce dont vous me parlez , ce qui est la seule chose que je désirois dans ce monde (1). Plût à Dieu que rien ne vous empêchât de faire le voyage de la Trappe , ce me seroit une joie sensible de vous y voir avec la personne dont vous me parlez , pour laquelle j'ai

(1) Le roi , à sa demande , lui avait donné D. Zozime pour successeur.

toute l'estime dont il est digne. Aimez-moi toujours, Monsieur, je vous en conjure, et croyez qu'on ne sauroit être, avec plus de sincérité et d'estime que je suis, votre, etc.

— Vous ne me dites rien de votre santé qu'en passant : cela me fait croire qu'elle est meilleure qu'elle n'étoit pas ; je le souhaite de tout mon cœur.

CLIII.

AU MÊME.

A la Trappe, 19 janvier 1696.

Je prends plus de part que je ne vous le puis dire, Monsieur, à tout ce qui vous regarde, et quand je pense à la nature et à la qualité de votre mal, et aux douleurs qui l'accompagnent, je tremble pour vous ; il me semble que je les ressens toutes entières.

Je vous suis obligé de tous les biens que vous me souhaitez ; je vous en désire, Monsieur, de tout semblables, et je vous puis assurer qu'il n'y a point de jour que je ne vous présente à Notre-Seigneur avec beaucoup d'application.

J'ai entendu parler de ces lettres qui ont couru et qui font du bruit par le monde, mais je ne les ai point vues. Il est vrai que le P. Q. en désavoue deux qu'on lui attribue, et qu'il dit qu'elles ne sont point

de lui. Je les laisse dire et écrire avec autant de repos que si je n'y avois point d'intérêt.

Ce que vous me mandez que vous pensez sur toutes ces difficultés, et les plaintes que l'on a formées sur ce sujet-là, est tout à fait juste, et le bon sens vouloit que tout le monde pensât comme vous. Ces messieurs ne l'ont pas jugé à propos; cela tombera de soi-même, et je pense que la chose est assoupie à l'heure qu'il est. Pour moi, Monsieur, Dieu m'a donné une si grande indifférence pour tout ce qui me touche, que je suis toujours le dernier qui en sais des nouvelles.

Je ne sais si vous savez à présent l'état où je me trouve, depuis que j'ai remis l'abbaye entre les mains du roi, qui a eu la bonté, comme vous le savez sans doute, de la donner à notre prieur, sur la nomination que je lui en ai faite (1). C'est une grâce qui a surpris tout le monde, et qui a été considérée comme un effet de sa piété. Le nouvel abbé a pris possession et sera béni dimanche; ainsi je n'ai plus rien à faire en ce monde qu'à méditer les années éternelles: je soupirois après ce bonheur-là il y a longtemps.

M. Thiers est toujours à Vibraie; il a été extrêmement malade, il se porte mieux présentement.

(1) Dom Zozime (Pierre Foisil, de Bélesme), nommé abbé de la Trappe le 2 mai 1695, prit possession le 28 décembre, et mourut le 3 mars 1696, âgé de trente-cinq ans. Voy. M. de Châteaubriand, p. 246.

Souvenez-vous de moi devant Dieu , Monsieur , je vous en conjure , et croyez qu'on ne peut être avec plus de sincérité et de respect , votre , etc.

— M. Maisne est plein de reconnoissance de la grâce que vous lui faites de vous souvenir de lui. Il vous en demande la continuation devant Dieu.

CLIV.

AU MÊME.

Mars 1696.

IL y a huit jours , Monsieur , que le religieux que le roi avoit eu la bonté de m'accorder pour successeur , est mort. Dieu nous l'a retiré , et , quelque sensible que nous ait été cette perte , nous l'avons reçue comme nous venant de sa main ; nous devons adorer et aimer toutes ses volontés. Il n'en a point , comme vous savez , qui ne soient très-justes et très-saintes. Ce sentiment , quand il est vif et animé , est un grand secours dans les afflictions , les accidents et les disgrâces qui nous arrivent en ce monde , de quelque qualité qu'elles puissent être , et il nous fait trouver des douceurs dans les choses qui nous paroissent les plus dures et les plus amères.

Je ne vous dirai rien , Monsieur , sur le sujet principal de votre lettre , sinon que c'est une matière sur

laquelle je me suis imposé un éternel silence ; pourvu que Dieu soit content de moi , l'approbation des hommes m'est fort indifférente. Aimez-moi toujours , Monsieur , je vous en conjure , et soyez bien persuadé qu'on ne peut pas être avec plus de considération et d'estime que je suis , votre , etc.

— Je ne manquerai point de recommander à Dieu votre personne , et de le prier qu'il vous soulage et vous console dans vos maux , auxquels je prends une extrême part. Je vous demande la même charité pour moi.

Mes incommodités continuent toujours , et sont accompagnées de beaucoup de douleur. La fluxion que j'ai à la main droite m'en ôte tout usage et m'empêche de signer.

CLV.

AU MÊME.

12 mai 1696.

IL est vrai , Monsieur , que ma santé n'est point bonne , mes incommodités continuent sans aucune diminution. Ma consolation est d'être persuadé que les maux que Dieu m'envoie sont beaucoup au-dessous de ceux que je mérite. Je souhaite , Monsieur , qu'il vous donne dans les vôtres le soulagement nécessaire , mais par-dessus tout qu'il vous conserve la patience et la soumission que vous avez toujours eue à ses volontés.

Il est vrai que le roi , par une bonté extraordinaire , nous a accordé un régulier , ce qui étoit le seul moyen de conserver le peu de bien qu'il a établi dans notre maison. Nous vous avons bien de l'obligation de la part que vous y prenez.

Dieu m'a fait la grâce de jeter les yeux sur un sujet qui a toutes les bonnes qualités nécessaires , et qui , selon les apparences , s'acquittera dignement de l'emploi dont il est chargé (1). Adieu , Monsieur ; ne vous lassez point de m'aimer , je vous en conjure , et croyez que c'est avec beaucoup de respect et de sincérité que je suis votre , etc.

— Je vous envoie une lettre de notre nouvel abbé , qui se donne l'honneur de vous écrire.

CLVI.

AU MÊME.

A la Trappe, 15 juillet 1696.

J'AI reçu une lettre , Monsieur , du R. P. Ch. , par laquelle il me confirme ce que vous me mandez. Comme son dessein peut être de Dieu , et que sa longue persévérance fait croire que ce n'est point une pensée purement humaine , la mienne est , et vous

(1) Dom Gervaise.

pouvez lui faire savoir, qu'il s'adresse aux personnes dont il croira pouvoir tirer quelque assistance pour l'exécution de son dessein. Dans la vérité, un chartreux peut désirer de se retirer à la Trappe, en l'état où elle est. Celui que le roi m'a donné pour successeur, selon toutes les apparences, s'acquittera avec édification et avec succès de l'emploi dont la divine Providence l'a chargé.

J'ai lu avec confusion ce que M. le cardinal Barbarigo vous a écrit sur mon sujet. Il n'est guère possible qu'une personne de ma sorte puisse servir d'exemple au monde, comme il le dit. J'aurois bien fait de me décharger plus tôt de la conduite des autres, pour penser uniquement à la mienne. Aimez-moi toujours, Monsieur, je vous en conjure, et soyez bien persuadé de toute l'estime et de la sincérité avec laquelle je suis votre, etc.

— Ma santé est toujours la même, et je ne vois nulle apparence d'espérer rien de mieux. Il faut adorer la main de Dieu qui nous frappe toujours avec beaucoup de justice.

M. Maisne vous fait mille remerciements de la grâce que vous lui faites de vous souvenir de lui; on ne peut pas y être plus sensible.

CLVII.

AU MÊME.

Octobre 1696.

J'AI reçu depuis quelques jours, Monsieur, une de vos lettres datée du 4^e août; je ne puis comprendre quelle est la cause de ce retardement. Comme je m'en suis informé, on m'a dit qu'on oublioit quelquefois des lettres à la poste, que de temps *en temps* on en faisoit recherche, et que quand on en trouvoit on les envoyoit à leurs adressés.

Je voudrois bien pouvoir quelque chose pour la consolation de ce bon chartreux dont vous me parlez; mais de le recevoir, il n'y a point d'apparence. Rome et la France se soulèveroient contre moi, et je n'aurois point de raison pour me défendre; c'est un inconvénient auquel je ne voudrois pas l'exposer. Pour ce qui est de leur général, il a écrit contre moi tout ce qu'il lui a plu, je n'ai pas eu la pensée d'y répondre; le libelle se détruit par lui-même. Je suis accoutumé depuis longtemps aux invectives qui me viennent de la part des hommes, et Dieu me fait la grâce de ne m'en pas mettre en peine, et principalement dans l'état où je suis, et ma santé étant aussi mauvaise qu'elle est; un homme qui est près de partir pour l'autre monde, ne se met pas en peine de ce qui se dit de lui en celui-ci, et quand il est en cela

dans la disposition où il doit être , si les injures et les calomnies le suivent dans l'autre vie , ce n'est que pour son bonheur et pour sa gloire.

Je crois M. N. fort justifié de tout ce qu'on lui impute ; j'ai même ouï dire qu'il y avoit une véritable séparation, quoiqu'elle n'eût point éclaté, entre lui et les autres auxquels on veut présentement qu'il soit uni.

N. P. abbé (1) prit hier possession de l'abbaye , et sera béni dimanche prochain. Il vous remercie de la grâce que vous lui faites de vous souvenir de lui. Conservez-moi , Monsieur , toute l'amitié que vous m'avez promise , et croyez , je vous en conjure , que c'est avec toute l'estime et la sincérité possible que je suis votre , etc.

— Pour l'affaire du sieur Boivin , il a acheté une terre qui relève de la Trappe. Comme on lui en a demandé les aveux , il n'a point voulu les donner , et a persisté , quelque proposition d'accommodement qu'on lui ait faite , jusqu'à ce que , par un arrêt du parlement , il ait été ordonné qu'il reconnoîtroit ce qu'il devoit à la Trappe ; mais le principal motif de l'affaire , c'est qu'il s'étoit rendu le maître et le seigneur , et exerçoit des vexations inouïes sur tous les habitants qui ont eu recours à nous pour les faire cesser. On vous envoie le premier arrêt , et on vous enverra le définitif.

(1) François-Armand Gervaise.

CLVIII.

AU MÊME.

Ce 6 novembre 1696.

Vous avez dû recevoir depuis peu une de mes lettres, Monsieur, qui vous aura appris de nos nouvelles. L'état présent où je me trouve est une langueur et une douleur presque continuelle; de soulagement, il n'y a pas lieu d'en espérer; il n'en faut attendre que de Dieu seul, par la grâce que j'espère qu'il me fera de porter avec patience les maux qu'il lui plaira de m'envoyer, quels qu'ils puissent être; j'en ai mérité de beaucoup plus grands par le peu de soin que j'ai eu de lui plaire.

Je vous plains, Monsieur, et je prends plus de part que je ne puis vous le dire à toutes vos incommodités; de la nature dont elles sont, il ne se peut qu'elles ne vous fassent beaucoup souffrir. Je ne doute point que la bonté de Dieu, qui s'étend sur tout, ne vous donne toute la force dont vous avez besoin pour accepter ses volontés; vous savez qu'il faut qu'elles s'accomplissent, et que le mieux que l'on puisse faire, est de les aimer et de s'y soumettre.

Ce me seroit une véritable consolation de vous embrasser encore une fois avant que de mourir; cependant, je ne serai point de ceux qui vous conseilleront de sortir de votre solitude pour aller à Paris.

Vous quitteriez le lieu de votre repos , où Dieu vous a placé , pour vous remettre dans le tumulte du monde ; ce qui vous reste est si peu de chose , qu'il passera comme un éclair. Cela se peut dire de la vie , quelque longue qu'elle puisse être , puisqu'elle n'a ni consistance ni certitude , et qu'il n'y a point de moment qui ne puisse être le dernier. Je vous assure qu'on ne sauroit penser à rien de mieux qu'à ces paroles de saint Paul, *Quotidiè morior*, pour nous détacher de ce qui n'est pas digne d'un instant de l'attention d'un homme qui a de la foi , et qui doit être persuadé qu'il n'y a rien ici-bas qu'erreur et vanité. Aimez-moi toujours, Monsieur, je vous en conjure , et croyez que je serai jusqu'au dernier soupir, avec estime , sincérité et respect , votre , etc.

CLIX.

AU MÊME.

A la Trappe , 12 novembre 1696.

Je ne sais , Monsieur, comment vous avez pu avoir l'arrêt du parlement de Rouen , rendu contre le sieur B. (1) ; mais si vous connoissiez jusques où va sa violence et son emportement , vous auriez peine à

(1) Boivin. Voy. p. 262.

croire qu'un homme d'étude comme lui pût tomber dans de si grands excès. J'oublie avec plaisir tout ce qu'il a dit et fait contre nous, et je voudrois lui procurer autant de bien qu'il paroît, par sa conduite, qu'il nous veut de mal. Je vous ai bien de l'obligation, Monsieur, de l'intérêt que vous prenez dans ce qui nous regarde. Dans la vérité, je ne m'attends pas à moins d'un cœur fait comme le vôtre. Je suis bien fâché de ce que nous ne pouvons donner les mains à ce bon chartreux qui désire de venir parmi nous ; si nous lui avions ouvert les portes de notre maison, leur général obtiendrait aussitôt un bref pour le faire sortir, et nous ne pourrions pas nous empêcher de le rendre.

Le P. Q. est extrêmement délicat ; il voudroit que tout le monde pensât comme lui et allât aussi loin. Il est malaisé que cela soit comme il le désire, dans la diversité des sentiments.

Il est vrai, Monsieur, que j'ai tout sujet de bien espérer de la conduite de celui qui tient la place que j'ai quittée. Dieu lui a donné toutes les qualités nécessaires, et je ne doute point qu'il ne lui accorde la grâce d'en faire un saint usage. Je vous avoue que ce m'est une consolation sensible de voir que Dieu nous ait regardés dans sa miséricorde, et que le roi nous ait témoigné une bonté qui a surpris tout le monde, qu'il ait abandonné pour ainsi dire ses propres intérêts, et pour la conservation de ce qu'il a plu à Dieu d'établir de bien dans notre monastère. Il faut de-

meurer d'accord que tout cela demande de nous une grande fidélité. Aimez-moi toujours, Monsieur, je vous en conjure, et soyez persuadé de la sincérité et du respect avec lequel je suis votre, etc.

— Je suis toujours, Monsieur, dans les mêmes incommodités. L'hiver, qui est plein d'humidité et de froidures, ne manque pas d'en augmenter la douleur.

CLX.

AU MÊME.

24 juin 1697.

IL est vrai, Monsieur, qu'il y a longtemps que vous n'avez eu de mes nouvelles; cependant, je puis vous assurer que je n'ai reçu une seule lettre de votre part que je n'y aie répondu. Il faut que mes lettres aient été perdues; car, quoique j'aie rompu beaucoup de commerces depuis quelque temps, néanmoins je vous ai toujours distingué, et cette grande retraite n'a jamais été jusqu'à vous.

J'ai bien du déplaisir de la continuation de vos maux. Je vois bien que c'est un état de souffrance continuelle. Il faut, Monsieur, une grande vertu pour répondre aux desseins de Dieu dans ces sortes d'occasions, et pour y trouver les utilités et les avantages qu'elles renferment.

Je suis dans une disposition presque semblable.

J'ai toujours une fluxion sur le bras et sur la main droite , accompagnée d'une douleur qui ne me donne point de relâche , et qui m'en ôte entièrement l'usage il y a près de trois ans , comme je vous l'ai mandé. Les hommes ne sont point capables de nous donner aucun soulagement ; c'est de Dieu seul qu'il faut l'attendre , et le mieux qu'on puisse faire est de se tenir dans sa main , et de s'y soumettre de tout le sentiment de son cœur , et de lui demander qu'il ne permette pas que le mal excède la patience , parce qu'on ne peut la perdre sans lui déplaire.

Il est vrai que d'aimer à dépendre des ordres de Dieu est la chose du monde la plus rare , et que souvent vous voyez des gens qui se croient fort avancés dans les voies de leur salut , qui n'y ont point fait les premiers pas , si on en juge par leur sensibilité dans les choses qui ne leur sont pas agréables , de quelque nature et de quelque gravité qu'elles puissent être,

Le livre de M. de C. (Cambrai) fait toujours beaucoup de bruit ; il a des défenseurs , mais il y a bien des gens qui condamnent la doctrine des Quiétistes et qui n'en peuvent regarder qu'avec horreur les suites affreuses. Il n'y a rien de plus éloquent , de plus beau , de plus fort , que ce qu'a écrit M. de M. (Meaux) contre cette erreur. Je ne doute point que ceux qui le liront n'en soient convaincus de la fausseté de l'opinion qu'il combat.

Pour la lettre que j'ai écrite sur cela , je ne croyois

pas qu'on en dût jamais parler (1). Je m'explique en si peu de mots que cela ne méritoit pas la peine d'être relevé. Je vous avoue, Monsieur, que ce qui a particulièrement décrié dans mon esprit cette opinion si magnifique et si spécieuse, c'est qu'on n'en trouve pas les moindres marques ni dans les instructions, ni dans les paroles de Jésus-Christ, ni dans les exemples qu'il nous a laissés; au contraire, on y voit beaucoup de choses qui la condamnent. Quand Rome se sera expliquée, comme on ne doute point qu'elle ne le fasse, l'affaire sera décidée selon toutes les apparences, et les contestations n'iront pas plus loin. Il y a grand plaisir de voir régner la paix dans l'Eglise aussi bien que dans l'Etat : ce doit être le désir de tous les gens de bien.

Je prie Dieu qu'il vous soulage dans vos peines, et qu'il vous donne pour cela les grâces qui vous sont nécessaires. Faites-moi la justice de croire que qui que ce soit ne s'intéresse plus que moi dans ce qui vous regarde, et que c'est avec une estime, une reconnaissance et une sincérité parfaite, que j'é suis votre, etc.

(1) Voyez ci-après, lettres ccxvii et ccxviii.

CLXI.

AU MÊME.

3 août 1697.

IL n'y a pas un mois, Monsieur, que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Je ne comprends point que vous n'ayez point reçu ma lettre, puisqu'elle vous a été adressée par les voies ordinaires. Je vous dirai en peu de mots que vous êtes dans mon cœur d'une manière à n'en sortir jamais; je vous dirai pourtant que mes incommodités et mes douleurs qui augmentent tous les jours, me causent une paresse qui ne m'est point ordinaire; je souffre les jours et les nuits, et je puis dire comme saint Bernard : *Recessit somnus ab oculis meis*. Je ne dis pas cela pour m'en plaindre, Dieu m'en garde! je le regarde au contraire comme des grâces que Dieu me fait sur la fin de mes jours. La seule chose que j'aie à désirer, est qu'il me donne la patience dont j'ai besoin pour en faire un saint usage. Je ne vous dirai rien de particulier sur le quiétisme. On dit qu'il y a bien des gens qui en étoient prévenus qui en reviennent, et que cette erreur qui commençoit à avoir un grand cours, s'arrête et est extrêmement décriée. On donne comme vous savez dans les choses nouvelles, c'est l'ordinaire, et cela

a été de tout temps , comme vous le savez. Cette troisième lettre dont vous me parlez n'est point de moi.

M. de Santeul nous vint voir avant que de faire son voyage de Bourgogne ; il trouva du goût pour tout ce qu'il vit à la Trappe. Il faudroit , pour en faire l'usage que vous lui désirez , que Dieu lui eût parlé fortement au cœur ; ce sont de ces changements extraordinaires , qui sont très-rares.

Il est vrai , Monsieur , qu'on imprime quelques ouvrages que j'ai faits , entre lesquels il y en a un de maximes chrétiennes , mais ce n'est point celui que vous pouvez avoir vu , et qu'un homme fit imprimer sans ma participation , y mêlant véritablement quelques-unes de mes pensées qu'il avoit prises de çà et de là parmi les siennes.

Vous ne me mandez rien , Monsieur , de votre santé ; cela me donne sujet de croire qu'elle est meilleure qu'elle n'a pas accoutumé de l'être. Je souhaite de tout mon cœur que cela soit ; car , dans la vérité , on ne peut pas prendre plus d'intérêt que je fais à tout ce qui vous regarde. Nous ne manquerons point de vous recommander à Notre-Seigneur , comme vous le souhaitez , c'est-à-dire que je continuerai de le faire avec tout le soin qui sera en mon pouvoir , car il y a longtemps que je regarde cela comme un véritable devoir. Aimez-moi toujours , je vous en conjure , Monsieur , et croyez que c'est avec

beaucoup de sincérité et de respect que je suis votre, etc.

— On n'a pas jugé à propos de rendre la lettre que vous m'envoyiez pour le F. Jean-Baptiste Manin, dans la crainte de troubler le repos dont il jouit; il se porte fort bien, et fait fort bien aussi.

CLXII.

AU MÊME.

3 octobre 1697.

IL est vrai, Monsieur, que je n'ai point reçu le paquet que vous me mandez que vous m'avez envoyé, et que ces paroles, *Santolius Burgundus*, me sont toutes nouvelles. Ce pauvre garçon s'attachoit aux lieux où il passoit, quand ils lui plaisoient; vous avez honoré sa mémoire par ce que vous avez dit de lui après sa mort. Messieurs de Saint-Victor devroient être contents, et ne rien demander davantage. Après tout, le pauvre homme auroit fini plus heureusement sa course, s'il fût demeuré dans Saint-Victor, en suivant les conseils et les exemples du P. Gourdan.

Pour ce qui est de l'affaire de M. de C. (Cambrai), on attend toujours de quelle manière Rome s'expliquera. C'est ce qui réglera les sentiments de tous les gens de bien.

J'admire, Monsieur, que le nom de ces ouvrages dont vous me parlez est venu jusqu'à vous. Il est malaisé qu'un homme qui est dans la solitude comme j'y suis, c'est-à-dire attaqué de beaucoup d'infirmités et hors d'état de pouvoir s'acquitter de ses devoirs, ne s'occupe de choses qui puissent lui être utiles et même aux autres par la qualité des matières qui souvent peuvent convenir à tous les chrétiens. Vous aurez les *Maximes* bientôt, elles paroîtront aux premiers jours (1).

Vous avez grande raison, Monsieur, de vous disposer de bonne heure à la mort ; il n'y a rien que nous voyions en ce pays-ci davantage que des gens qui sont surpris et qui ont voulu inutilement, parce que leurs pensées n'ont pas été suivies des œuvres, et qu'elles n'ont eu ni effet ni suite. Vous avez sur cela, Monsieur, toutes les lumières nécessaires ; je ne doute point que vous n'en fassiez tout l'usage que vous en devez faire. Je vous puis assurer qu'il n'y a point de jour que je ne le demande à Dieu avec une application particulière. Soyez persuadé, je vous en conjure, Monsieur, qu'on ne peut être, avec plus d'estime et de sincérité que je suis, votre, etc.

(1) *Maximes chrétiennes et morales*. Paris, 1698, 2 v. in-12. Une seconde édition de cet ouvrage de Rancé parut en 1702.

CLXIII.

AU MÊME.

A la Trappe, 8 janvier 1698.

JE vous rends mille grâces, Monsieur, de celle que vous me faites de vous souvenir de moi dans le commencement de la nouvelle année. Je puis vous assurer que nous continuerons de vous offrir à Dieu dans nos prières, et de lui demander qu'il vous console et qu'il vous soutienne dans les maux qu'il permet qui vous arrivent. Pour ma santé, elle est si détruite, qu'il n'y a pas lieu d'espérer ni soulagement, ni guérison. Comme mes incommodités ne diminuent point, il n'y a rien à faire pour moi que de baiser la main de celui qui me frappe avec tant de justice et de miséricorde tout ensemble.

Pour ce qui est du bien que vous pensez de moi, je le regarde comme un pur effet de votre charité, car je n'y vois rien qui ne me donne sujet de m'humilier et de me confondre. Je vous supplie de vouloir bien assurer les RR. abbesses du Tard et du Puits d'Orbe de la continuation de mes respects. L'association que nous avons avec elles nous est un grand avantage.

La traduction de la Componction de saint Ephrem m'a paru belle; j'ai excité M. Bosquillon à continuer la version des œuvres de ce père et à nous la donner.

Il est vrai que M. Thiers me vient voir quelquefois. C'est un homme que ma grande retraite ne m'a point ôté, et qui conserve toujours pour moi une amitié très-particulière. Pour vous, Monsieur, la Providence qui vous a conduit où vous êtes, m'a privé pour le reste de mes jours de la consolation de vous voir; comme celle qui me reste en cela est d'être assuré, comme je le suis, que j'ai toujours dans votre amitié toute la part que vous m'y avez donnée, que l'éloignement des lieux ne peut l'affoiblir, et qu'elle est à l'épreuve de tout. Un cœur comme le vôtre ne sait ce que c'est que de changer.

Pour ce qui est de l'affaire des Quiétistes, je voudrais qu'elle fût finie, et que Rome se fût expliquée d'une manière si claire et si forte, qu'elle fermât pour jamais la bouche à tous ceux qui soutiennent ou qui favorisent des erreurs si détestables, qui, assurément, ravageroient l'Eglise catholique, si elles n'étoient arrêtées par une autorité toute puissante. J'espère que Dieu achèvera ce qu'il a commencé, et qu'il ne laissera pas l'œuvre imparfaite.

J'admire, Monsieur, les dispositions du bon chartreux d'A. dont vous me parlez. S'il étoit en mon pouvoir de faire ce qu'il désire, il auroit bientôt contentement, mais tout son ordre se lèveroit, et on auroit peine à soutenir la démarche qu'on auroit faite, et il n'y a point d'apparence d'entreprendre une chose qui ne réussiroit pas.

Pour les B. (Bénédictins), ils nous sont entièrement opposés. Il n'y a point de mauvais offices qu'ils n'essaient de nous rendre ; cependant , quoique nous tâchions par la grâce de Dieu de ne faire mal à personne , il ne laisse pas de se trouver des gens qui nous en veulent. Dieu le permet ainsi , pour nous donner lieu d'exercer la charité à l'égard de ceux de qui nous avons sujet de nous plaindre. Ce sont des occasions précieuses qu'il ne faut pas négliger. Après tout , il n'y a rien dont le temps ne vienne à bout , et qu'il n'ensevelisse dans un éternel oubli. Il faut faire de ces œuvres et de ces actions qui subsistent indépendamment des passions différentes des hommes. C'est le sort de celles qui ont Dieu pour fin et pour principe , et qui sont beaucoup plus la production de son esprit que du nôtre. Je suis , Monsieur , avec tout ce respect et cette sincérité que vous connoissez , votre , etc.

CLXIV.

AU MÊME.

17 avril 1698.

JE vous dirai , Monsieur , sur le sujet du premier article de votre lettre , que tous les gens de bien attendent avec impatience que Rome prononce d'une manière si précise sur l'affaire du quiétisme , qu'elle

ferme pour jamais la bouche à ceux qui en soutiennent les erreurs , et qu'elle leur ôte , par la netteté et la force de ses décisions , l'envie même d'y répliquer. Comme Dieu me fait la grâce d'aimer par-dessus toutes choses sa propre gloire et les intérêts de son Église, je vous avoue que je désire avec empressement de voir la condamnation de ceux qui la remplissent de scandales.

J'avois déjà su , Monsieur, qu'on avoit enlevé tous les exemplaires du livre de M. Thiers ; ceux que vous me mandez qui y prennent intérêt sont attentifs plus qu'on ne peut dire , pour empêcher qu'on ne réveille toutes ces matières , qui ne leur sont ni avantageuses, ni agréables. Je vous assure que je prends dans une grande paix tout ce que les hommes peuvent répandre contre moi , quand je pense que tout ce qu'ils disent et qu'ils écrivent sera examiné et jugé par un tribunal d'une justice infinie. *Veniet qui malè judicata rejudicabit.* Cela seul doit suffire pour la consolation des personnes innocentes , quand elles sont persécutées. Je vous remercie du plan que vous m'offrez ; je ne doute point qu'on ne le trouve aisément dans Paris , car assurément on ne l'a fait imprimer que pour le rendre public. Je suis , Monsieur, avec tout le respect et la sincérité que vous connoissez ; votre , etc.

CLXV.

AU MÊME.

5 juin 1698.

JE vois, Monsieur, par ce que vous me mandez, que M. de C. a rencontré des protecteurs où il ne devoit trouver que des juges sévères. S'il sort d'affaires comme ses amis le désirent et le publient, c'est le plus grand malheur qui puisse arriver à l'Eglise de Jésus-Christ. L'iniquité se répandra; il n'y aura plus de barrières qui l'arrêtent, et on verra dans le monde ce que l'on n'y a point encore vu, je veux dire la doctrine de Jésus-Christ et tout ce qu'il a établi par ses instructions et par son exemple, abandonné par ceux qui devoient donner leur vie pour le défendre et pour le soutenir. Enfin, Monsieur, il faut se mettre uniquement entre les mains de Dieu et adorer sa Providence dans les maux qu'elle permet, comme dans les biens dont elle nous favorise. On aura cependant la consolation de voir de grands évêques demeurer fermes, avec une inflexibilité invincible, pour la gloire de Jésus-Christ et pour la cause de la vérité; ce qui sera pour jamais à la postérité un monument de leur foi et de la pureté de leur doctrine.

Ce que vous me dites de la religieuse portugaise est surprenant. Le dérèglement, ou plutôt le désir de l'établir, trouve de la protection partout. Je vous avoue que c'est ce que je ne puis voir sans une douleur

mortelle. Je n'ai rien à ajouter à ce billet, Monsieur, sinon que je vous honore à mon ordinaire, et que je suis, avec toute l'estime et la sincérité possible, votre, etc.

— Je vous prie, Monsieur; que ce que je vous écris, ne soit que pour vous.

CLXVI.

AU MÊME.

18 août 1698.

JE n'ai laissé aucune de vos lettres, Monsieur, sans y répondre; il faut que celle dont vous me parlez ait été perdue, et ne soit pas venue jusqu'à la Trappe. Ce que vous me mandez du quiétisme me donne bien de la joie. Il n'y a rien de plus fâcheux que d'attendre la fin d'une affaire d'importance comme celle-là, et de n'en avoir que des nouvelles incertaines. Il est vrai que les ennemis de la vérité triomphoient, mais les derniers écrits non-seulement les ont abattus, mais leur ont ôté les armes des mains, de sorte qu'ils ne peuvent plus se défendre. Le dernier livre de M. de Meaux est décisif, celui de M. de Char.... (1) est convaincant; enfin, c'est une

(1) Paul Godet-Desmarais, évêque de Chartres, publia, à la fin de juin 1698, une Instruction pastorale contre Fénelon. Voy. de Bausset, *Histoire de Fénelon*, t. I, 454; II, 46.

défaite entière; mais jusqu'à ce que Rome ait parlé, vous ne pouvez chanter victoire. Le bon P. chartreux ne réussira pas dans son dessein; de dispense de Rome, il n'en doit point attendre; Rome est trop prévenue en leur faveur. Je n'ai rien à vous mander de ce pays-ci; je vous dirai seulement que mes incommodités sont augmentées, et que je suis dans la dernière langueur. J'ai besoin des prières de mes amis auprès de Dieu, et je m'assure que vous ne me refuserez pas les vôtres; je vous les demande, Monsieur, avec beaucoup d'instance, en vous assurant que c'est avec tout le sentiment et le respect possible que je suis votre, etc.

CLXVII.

AU MÊME.

14 janvier 1699.

JE ne sais, Monsieur, ce qui est cause que vous avez été si longtemps sans recevoir de mes nouvelles, si ce n'est que vous ayez désisté le premier de m'écrire, ou peut-être que vos lettres se soient perdues par les chemins, et n'aient pas été rendues, comme cela arrive souvent. Quoi qu'il en soit, les sentiments que j'ai pour vous n'ont point diminué, et je puis vous assurer que je conserve toujours la même estime et la même considération. J'espère que vous me ferez

bien la justice de croire que je vous parle avec sincérité et selon la disposition de mon cœur.

Je ne doute point que les ouvrages de M. de M. n'aient été de votre goût. La force et la beauté en est admirable ; je ne comprends pas comment la cabale peut tenir contre des vérités si constantes et si éclaircies. J'espère que Dieu enfin dissipera cette conspiration, quelque nombreuse et quelque cruelle qu'elle puisse être. Tous les gens de bien ont grand intérêt qu'une affaire aussi étrange que celle-là se termine d'une manière qu'on n'ose plus ouvrir la bouche pour soutenir cette erreur si pernicieuse.

Comme je passe mes jours, Monsieur, dans une grande retraite et une grande solitude, et que les nouvelles ne viennent pas jusqu'à moi, je ne laisse pas de prendre toute la part que je dois aux maux de l'Eglise, qui devroient soulever tous ceux qui ont de la foi et qui aiment Jésus-Christ.

Vous prenez trop d'intérêt à ce qui nous regarde pour ne vous pas dire que le roi, avec une bonté toute extraordinaire, vient de nous donner un abbé régulier. Il a bien voulu recevoir pour cela le religieux que je lui ai présenté (1). C'est le repos et la sûreté de notre maison ; et la continuation du bien qu'il a plu à Dieu d'y établir dépendoit de là. Adieu, Monsieur,

(1) Jacques de la Cour, nommé le 24 décembre 1698, mort en 1720.

aimez-moi toujours, et croyez que je suis avec beaucoup de reconnoissance, de respect, de sincérité, votre, etc.

— Nous ne manquerons point, Monsieur, de vous recommander à Dieu avec une application particulière, et de le prier qu'il vous soutienne dans vos douleurs, en sorte que vous en fassiez un saint usage.

CLXVIII.

AU MÊME.

A la Trappe, 12 mars 1699.

LA joie que vous me mandez, Monsieur, qu'a eue M^{me} l'abbesse du Tard (1), m'en donne une sensible de voir que la distance des lieux, ni l'interruption de commerce n'ait fait sur elle aucune impression, et qu'elle conserve encore pour moi tous ses anciens sentiments; je vous avoue que je regarde comme un bonheur d'avoir part à l'amitié d'une personne de son mérite et de sa vertu. Il n'y a rien de plus beau que le livre qu'elle m'a envoyé; on ne le peut lire sans un plaisir et une édification extrême: c'est un grand bien que la peine qu'on lui avoit faite sur ce sujet-là n'ait point eu de suite.

(1) Anne-Aimée de la Michodière.

Je ne vous dirai, Monsieur, aucunes nouvelles de ce pays; comme je suis fort retiré, je suis peu informé de ce qui s'y passe. Cependant on m'a assuré que les affaires de M. de Cambrai alloient mal pour lui, et qu'il ne pouvoit éviter d'être condamné sur beaucoup d'articles principaux. Les gens de bien attendent cela avec impatience; ce que vous m'en écrivez n'est pas contraire à cela. Il paroît que les cardinaux ont beaucoup de zèle pour empêcher que toutes ces visions n'aient le cours qu'on appréhende. On leur aura grande obligation, s'ils décident clairement sur des imaginations aussi pernicieuses que sont celles dont il s'agit.

Je prends plus de part que je ne vous puis dire, à vos peines et à vos douleurs; je ne manquerai point de demander à Dieu qu'il vous donne toute la force et la résignation qui vous est nécessaire pour en faire un saint usage. Aimez-moi toujours, et soyez persuadé, Monsieur, je vous en conjure, que c'est avec toute la sincérité et le respect possible que je suis votre, etc.

— M. Maisne vous est très-obligé de la grâce que vous lui faites de vous souvenir de lui; il vous en demande la continuation devant Dieu.

CLXIX.

AU MÊME.

Ce 30 juin 1699.

IL est vrai , Monsieur , qu'il y avoit longtemps que je n'avois point reçu de vos nouvelles ; car , quoique je vive dans un grand silence , pour les lettres comme pour le discours , cependant je reçois avec une véritable joie toutes celles qui me viennent de votre part. Je suis tout à fait touché de la continuation de vos maux. Les miens augmentent au lieu de diminuer. Ce que je vous puis dire , c'est que je les ai les nuits comme les jours. Hélas ! Monsieur , vous me parlez de ma vie ; j'ai été en tout temps inutile au monde , mais je le suis présentement plus que jamais.

J'ai bien de la joie de ce que M. de Cîteaux a terminé le chapitre général , comme vous me le mandez , avec tout le succès qu'il pouvoit souhaiter. Il a pour moi une amitié et une bonté toute particulière. Il aime le bien et le fait autant qu'il le peut faire. Je vous avoue qu'on ne sauroit prendre plus d'intérêt que je fais en tout ce qui le regarde.

On ne sauroit trop remercier Dieu de ce qu'enfin l'affaire du quiétisme est finie. Ces opinions , toutes fausses et toutes méchantes qu'elles étoient , ne laissoient pas d'avoir beaucoup de cours et de corrompre bien des gens. M. le cardinal Casanata s'est signalé

dans cette affaire ; il aime le bien et a tous les talents et les conditions nécessaires pour le soutenir (1). Je ne vous dirai rien sur le sujet de M. de C., si ce n'est qu'il est bien à plaindre de s'être engagé dans un si mauvais parti. Aimez-moi toujours , Monsieur , je vous en conjure , et croyez qu'il n'est pas possible de vous honorer plus que je fais , ni être avec plus de sincérité et de respect que je suis votre , etc.

— Ceux de qui vous avez la bonté de vous souvenir vous en rendent mille grâces et vous assurent de leurs services.

Je vous supplie de voir ce que vous pourrez faire dans une affaire dont on vous écrit , et qui regarde celui de nos religieux à qui vous avez marqué que vous preniez quelque intérêt. Il s'appelle Manin de son nom de famille , et F. Jean-Baptiste parmi nous. Je vous serai obligé de ce que vous ferez pour lui en cette occasion.

CLXX.

AU MÊME.

9 août 1699.

JE vous avoue , Monsieur , que ce m'a été une mortification sensible de passer tant de temps sans

(1) Le cardinal Casenate , ami de l'abbé Bossuet , se montra l'un des plus ardents adversaires de Fénelon. Voy. de Bausset , *Hist. de Fénelon* , t. II , 67 et s. Il ne faut pas oublier que Rancé , condisciple de Bossuet , resta toujours son ami.

avoir de vos nouvelles. Vous me direz que je pouvois vous mander des miennes ; il est vrai , mais mes incommodités et mes douleurs sont si vives et si continues , que je me trouve souvent dans un accablement qui me met dans l'impuissance de faire ce que je voudrois. Je ne vous parlerai point de l'affaire du F. Manin , parce que cela ne nous regarde point.

Pour ce qui est du F. bénédictin , l'art par lequel il prétend se rendre considérable , ne le rendra pas fort recommandable parmi nous ; car , comme vous dites , Monsieur , nous faisons profession de négliger ce qui fait le soin principal des autres. J'ai essayé d'établir ce sentiment-là parmi nos frères ; il ne faut pas négliger sa santé , mais il ne faut pas s'en faire une idole. Il faut en cela , comme dans tout le reste , une juste modération.

C'est un grand bien qu'on ait traité comme on a fait l'opinion des Quiétistes. Il ne s'en est point formé dans l'Eglise de plus pernicieuse , et si elle eût eu cours , comme le pensoient ceux qui l'ont soutenue , il n'y avoit plus ni piété ni religion parmi les hommes. Mais , par une protection de Dieu toute particulière , ils ont trouvé des adversaires qui les ont arrêtés , et qui ont mis leur erreur dans un véritable jour. M. l'évêque de Meaux s'y est signalé d'une manière extraordinaire ; l'Eglise lui doit beaucoup.

Hélas ! Monsieur , comment est-ce que M^{me} l'abbesse de Saint-Julien veut bien remettre son différend

entre mes mains , moi qui fais profession de ne me mêler d'aucune affaire ? c'est une des principales obligations que je me suis imposée en me retirant dans le cloître. Si M. l'abbé Ber. m'en vouloit croire , il la laisseroit en paix. Faites-moi toujours la grâce de m'aimer , et croyez que c'est avec tout le respect et la sincérité possible que je suis votre , etc.

CLXXI.

AU MÊME.

Ce 4^e mars 1700.

Vous ne devez point douter, Monsieur , que je ne réponde comme je le dois à toutes les bontés que vous avez pour moi , et que je ne vous regarde avec une distinction toute particulière. J'ai reçu la lettre et le livre que vous m'avez envoyés de la part de M^{me} Joly. On ne sauroit trop adorer la conduite de Dieu si pleine de miséricorde , qui , dans un siècle aussi corrompu que le nôtre , nous donne des hommes si capables de convertir tout un monde par leur exemple et par la sainteté de leur vie. Il n'y a personne qui soit plus obligé que moi de travailler à en faire un saint usage ; mes incommodités et les douleurs dont je suis attaqué depuis plusieurs années , me mettent en état de regarder tous les jours de ma vie

comme celui de ma mort. Je vous demande, Monsieur, le secours de vos prières, et la grâce de croire que c'est avec toute la sincérité possible que je suis votre, etc.

— Ceux dont vous vous souvenez vous rendent mille actions de grâces, et vous sont tout à fait obligés de l'honneur que vous leur faites.

CLXXII.

A LA DUCHESSE DE GUISE.

21 janvier 1692.

VOTRE Altesse Royale me fit l'honneur de m'écrire une chose dernièrement qui me surprit, en me parlant d'une personne qui se plaignoit d'elle. Mais je vous avoue que je ne puis comprendre que M. de Ch. soit entré dans ces sentiments et se soit expliqué de la manière dont il l'a fait. Cela s'appelle, Madame, qu'il ne faut point compter sur les hommes, et que ceux dont on doit attendre davantage, sont ceux-là même qui manquent les premiers; et souvent une affaire de rien fait sur leur cœur les impressions qu'elle ne devrait pas y faire, quand il iroit d'un intérêt considérable; et c'est ce que les âmes à qui Dieu a donné beaucoup d'élévation et de noblesse ne sau-

roient souffrir. S'il y a quelque chose , Madame , qui persuade qu'il n'y a rien ici-bas qui mérite qu'on s'y attache , c'est ce défaut de droiture et de justice qui se rencontre presque partout ; et il se peut dire que les actions de l'esprit ne sont pas moins irrégulières ni plus justes que celles du cœur. Dieu en ayant donné un à V. A. R. comme celui qu'elle a , il ne se peut qu'elle ne ressente vivement ce que les autres n'apercevraient pas. Il est vrai que la rencontre est extraordinaire , et que si une autre que V. A. R. me l'avoit écrite , j'aurois peine à la croire. Cependant , Madame , tout cela est bon , tout cela instruit , et je suis assuré que V. A. R. en tire les véritables conséquences. Je prie Dieu que toutes les vues et les sentiments qu'il lui donne passent dans ses œuvres , et qu'elle soit bien persuadée qu'il ne sert de rien de savoir , si on ne pratique ; puisque ce n'est point les connoissances que Dieu récompensera , mais les actions.

— V. A. R. veut bien que je lui dise que son valet de pied fait tout à fait bien ; on ne peut pas lui désirer plus de docilité et de piété qu'il en a , ni même d'adresse pour les choses qu'on lui ordonne.

CLXXIII.

A LA MÊME.

4 février 1692.

VOTRE Altesse Royale a bien fait de ne se pas exposer dans le temps où les fluxions sont si ordinaires et si dangereuses : ce ne sont point des maux à négliger , particulièrement dans une saison comme celle-ci.

Il est vrai , Madame , qu'aux dispositions que Dieu a données à V. A. R. , elle a plus d'occasions que les autres de combattre et de sacrifier. Elle trouve partout des inclinations si éloignées des siennes ; elle voit dans les gens si peu de droiture et de sincérité , qu'il ne se peut qu'elle n'en pâtisse. Il faut cependant qu'elle souffre en paix ce qu'elle ne peut empêcher. Dieu le permet , et , dans le fond , il tolère les méchants , afin que les bons aient une matière perpétuelle pour exercer leur charité : leurs maux doivent nous affliger , mais non pas nous irriter. Il y a un zèle amer , et , bien qu'il ait des causes qui soient justes , il ne l'est pas dans des circonstances , s'il n'est accompagné d'une modération qui est l'effet et la marque de l'amour que Dieu nous demande pour le prochain. Il faut haïr le dérèglement et non pas celui qui le commet. V. A. R. a grande raison de dire que le déguisement est presque général , et si on avoit

tiré le masque , on verroit bien des difformités auxquelles on ne s'attend pas. La grande piété du roi devoit convertir tout son royaume ; mais la malignité l'emporte , et les hommes , au lieu d'en tirer de véritables avantages , cachent l'iniquité , et croient qu'ils en font assez quand ils font tant que leurs désordres ne sont pas publics. Ceux à qui Dieu conserve des affections plus réglées , et qui aiment sa gloire , ont une étroite obligation de le prier qu'il change et qu'il touche les cœurs. Cela est tellement son œuvre qu'il n'y a que lui qui puisse y travailler avec succès.

Je souhaite à V. A. R. toutes sortes de bénédictions , et je le prie qu'il ne cesse d'épurer et de fortifier tous les sentiments qu'il lui a donnés.

CLXXIV.

A LA MÊME.

24 février 1692.

Il est vrai , Madame , comme le dit V. A. R. , que le monde n'a rien d'agréable , ni qui mérite qu'on s'y arrête. Dieu prend un fort grand soin de le défigurer pour empêcher qu'on ne l'aime et qu'on ne s'y attache. Cependant cette difformité n'en dégoûte point les gens , et il semble , par la manière dont on y vit , qu'il n'ait rien qui ne lui attire les cœurs , c'est-à-dire

qu'on le suit, qu'on en approuve les sentiments et les maximes, et qu'il y a très-peu de personnes qui ne s'empressent pour être ou de ses affaires ou de ses plaisirs. Cette disposition est si générale, qu'on en voit des marques presque partout. V. A. R. est bien redevable à la bonté de Dieu de ce qu'il lui a ouvert les yeux, et qu'elle voit les choses dans leur vérité; mais elle lui doit bien davantage de ce qu'il lui fait trouver dans son chemin des occasions de mettre en usage les connoissances qu'il lui donne; car si elle y vivoit sans contradiction; et si tout, pour ainsi dire, plioit sous sa grandeur, quelque affermie que soit sa vertu, elle seroit exposée à la plus dangereuse de toutes les tentations, qui est celle de n'avoir rien à souffrir de la part des hommes; car elle sait qu'il est écrit que ceux qui sont à Dieu, et qui font profession de le servir, passeront par des épreuves qui purifieront leurs cœurs, et que c'est la voie seule par laquelle ils peuvent se rendre dignes des biens et des avantages qu'il leur destine dans le temps comme dans l'éternité. Il faut que V. A. R. regarde ce qui lui arrive de plus désagréable et de moins conforme à ses inclinations, comme des effets de la bonté que Dieu a pour elle; et si ses premiers mouvements se trouvent contraires à cet esprit dans lequel elle doit être, il faut que la réflexion les redresse et les corrige, et qu'elle rentre dans l'état d'une résignation parfaite à toutes ses volontés. Comme elles sont toutes

justes , il n'y en a point aussi qu'elle ne doive embrasser sans distinction et sans réserve. Dieu n'en veut pas moins de V. A. R., après toutes les grâces qu'il lui a faites ; et elle ne seroit pas pour lui telle qu'elle doit être , si elle lui refusoit un acquiescement si chrétien et si raisonnable. Je suis assuré qu'elle n'a pas besoin qu'on excite sa piété sur ce sujet-là , et qu'elle est trop exacte à s'acquitter de ses devoirs , pour n'avoir pas dans celui-ci toute la fidélité nécessaire. Nous demanderons à Dieu qu'il ne cesse point de l'augmenter et de la combler de toutes sortes de bénédictions.

Il y a deux jours , Madame , que le pauvre M. de Noccy mourut. Son passage fut accompagné d'une paix et d'une tranquillité profonde , c'est-à-dire qu'il finit sa course avec toutes les marques que l'on pouvoit désirer de la protection de Dieu sur ceux qui ont vécu uniquement attachés à son service , et qui n'ont connu de bonheur en ce monde que celui de s'attacher à sa volonté et de la suivre.

CLXXV.

A LA MÊME.

3 mars 1692.

IL n'y a point, Madame , de circonstances brillantes dans la mort du solitaire. Son passage a été paisible

et tranquille , et il a fini sa course dans la charité et dans la crainte de Dieu ; et ce qui a dominé en lui dans ces derniers moments , c'est la confiance dans la miséricorde de Dieu , jointe à la mauvaise opinion qu'il avoit de toutes ses œuvres. Je le fis venir à l'abbatiale quelques jours avant sa mort , voyant qu'on auroit eu peine à le secourir et à lui rendre toutes les assistances nécessaires , s'il fût demeuré dans son ermitage , le temps tel qu'il étoit ne le permettant pas. Son sort est digne d'envie , et il ne faut point douter qu'il n'ait trouvé le fruit de sa retraite , et que Dieu ne lui ait rendu au centuple ce qu'il a pu lui sacrifier en se séparant des hommes. On ne pensa point à le mettre sur la cendre , parce qu'on ne croyoit pas qu'il dût sitôt expirer. D'agonie , il n'en eut point , et on s'aperçut seulement qu'il cessoit de vivre , parce qu'il ne respiroit plus. Dieu ne voulut pas qu'il dît rien de remarquable , parce que cela abrège les relations. V. A. R. sait que le monde n'est pas trop d'humeur à recevoir agréablement celles qui viennent de ce pays-ci.

Il faut convenir, Madame , de deux choses : l'une , que l'on est bien payé dans ce dernier moment de tout ce qu'on a quitté pour suivre Jésus-Christ ; et l'autre , que cette vérité , tout importante et toute certaine qu'elle est , persuade moins de gens qu'on ne pense. Ce sont des exemples qui ne font que des impressions légères qui ne vont pas jusqu'au cœur :

cependant Dieu ne nous les montre qu'afin qu'on en profite ; et ceux qui meurent ou bien , ou mal , meurent souvent plus pour ceux qu'ils laissent dans le monde que pour eux-mêmes.

Je souhaite que V. A. R. fasse de ce saint temps tout ce qu'elle en doit faire , et qu'elle y amasse de ces richesses qui ne sauroient lui être ôtées , et qui ne connoissent ni infortune ni dépérissement. V. A. R. a été longtemps sans faire ses dévotions , à ce qu'elle me fait l'honneur de me mander ; c'est-à-dire qu'elle ne s'est pas trouvée pour cela ni assez recueillie , ni assez retirée. Elle saura bien regagner ce qu'elle aura pu perdre pendant cette séparation. Nous ne cesserons point de la recommander à Notre-Seigneur.

CLXXVI.

A LA MÊME.

17 mars 1692.

J'AI reçu la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire par le gentilhomme de Mad. de Bl., et dans le moment même je l'ai mise au feu , comme elle me l'ordonnoit. Je vois , Madame , par celle d'aujourd'hui que V. A. R. est parfaitement contente des sermons du P. Ser... ; c'est une inarque de la piété du roi de faire prêcher dans le milieu de la cour les

grandes vérités. Si elles ne font pas la conversion de tous ceux qui les entendent , il ne se peut qu'il n'y ait des âmes qui en seront touchées et qui en feront un saint usage. Ce ne sera pas véritablement le grand nombre ; car, selon la parole du Fils de Dieu , la voie de la vie est étroite , et peu de personnes sont capables d'y entrer : c'est ce qui fait que ceux à qui Dieu fait la grâce de la connoître , ont une obligation particulière de s'y attacher et de la suivre. Comme c'est un don de Dieu qui n'est pas commun , il en demandera un grand compte ; et si on n'y prend garde , on trouvera qu'il y aura infiniment plus de gens condamnés par le peu de soin qu'ils auront eu de profiter de leurs lumières , qu'il n'y aura de sauvés par la fidélité avec laquelle on s'y sera laissé conduire : c'est-à-dire , Madame , qu'il faut demander à Dieu la force aussi bien que l'instruction. C'est un grand avantage quand il éclaire , mais ce n'est pas assez si nous ne l'obligeons par nos prières à nous faire entrer dans le chemin qu'il nous découvre ; car ce ne seront pas ceux qui entendront seulement sa parole , qui trouveront grâce à ses yeux , mais qui la mettront en pratique.

Voilà , Madame , un temps de jubilé qui est tout propre pour faire des renouvellements , pour augmenter la piété de ceux qui en ont , et pour en donner à ceux qui en manquent. Il faut louer Dieu , Madame , de ce que le roi est retourné de son voyage dans une

santé si parfaite. V. A. R. sait bien que de recommander à Dieu sa personne, sa gloire, son salut, enfin tout ce qui le touche, c'est ce que nous regardons comme le principal de nos devoirs. V. A. R. ne sauroit mieux faire que d'approcher de la sainte communion le jour qu'elle a destiné pour cela. Nous prierons Notre-Seigneur qu'il lui donne, pour l'en rendre digne, toutes les grâces qui lui sont nécessaires.

CLXXVII.

A LA MÊME.

7 avril 1692.

JE n'ai point manqué, Madame, de répondre à toutes les lettres que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire; je crois qu'elle aura reçu présentement les réponses.

J'ai bien de la peine à croire que M^{me} de Mornay persévère, après avoir tourné la tête en arrière, comme elle a fait. Dieu veut qu'on l'écoute quand il a parlé. Cependant, si c'est sa mauvaise santé qui l'ait empêchée d'aller plus loin, Dieu ne lui imputera pas sa sortie du lieu où elle étoit.

Que V. A. R. pense à ses pauvres, elle a raison; c'est un soin digne de sa charité et des grâces que Dieu lui a faites. C'est à vous, Madame, à régler vos

communions selon les dispositions où vous vous trouverez; vous avez sur cela toutes les lumières qu'on peut avoir. V. A. R. n'a qu'à faire attention sur elle-même et à se regarder de près, pour juger si elle doit s'approcher des saints mystères ou non.

V. A. R. fera une chose qui sera agréable à Dieu, si elle se modère sur son zèle, comme elle se l'est proposé, non-seulement pour les pauvres, mais pour l'exemple. Comme elle est regardée avec curiosité, avec soin, il est bon qu'on ne voie rien en elle qui ne soit digne des miséricordes que Dieu lui a faites.

Le prieur de ... est venu ici et a laissé un écrit par lequel il demeure d'accord de quitter son bénéfice quand il plaira à V. A. R., pourvu qu'elle lui fasse assurer une pension de trois cents livres, franche et quitte, et qu'on ne donne point son bénéfice aux prêtres qui l'ont persécuté.

Nous ne manquons point de prier pour le roi, avec tout le soin dont nous sommes capables. V. A. R. sait que ce nous est un devoir principal. Nous n'avons pas besoin de lui dire comme quoi elle nous est présente devant Dieu : je m'assure qu'elle nous rend bien en cela toute la justice que nous méritons.

CLXXVIII.

A LA MÊME.

13 avril 1692.

VOTRE Altesse Royale, Madame, ne peut mieux faire que de profiter des temps et des mouvements que Dieu lui donne.. Elle lui a bien de l'obligation du soin qu'il prend d'elle dans le milieu du monde ; car elle doit croire que, s'il ne s'en mêloit, s'il ne prenoit un soin tout particulier de sa conduite, elle n'auroit rien moins que les sentiments qu'elle a. Elle est dans un pays tout propre à inspirer le dégoût des choses et des occupations auxquelles elle se porte avec tant d'ardeur et de zèle ; et s'il y a rien qui puisse lui obtenir de Dieu les grâces dont elle a besoin, c'est la fidélité qu'elle aura à faire ce qu'elle connoitra qu'il demandera d'elle.

De répondre à Dieu, Madame, quand il nous parle, c'est le moyen le plus puissant que nous puissions avoir pour nous le rendre favorable. Nos œuvres le pressent et le sollicitent. Vous savez qu'il a dit qu'il donnera à ceux qui ont déjà, c'est-à-dire qui ont des actions et qui font ce qu'ils peuvent pour lui plaire. Vous êtes de ceux-là, Madame, et je suis persuadé que c'est la plus forte comme la plus juste de toutes vos envies. On éprouve tous les jours qu'il n'y a rien ici-bas qui mérite qu'on s'y attache, ni même qu'on

le considère ; tout y est faux , soit du côté des hommes , soit du côté des biens qu'on pourroit y aimer ; et les choses d'en haut sont les seules qui sont dignes de ceux qui conservent de la créance et de la foi ; et il se peut dire que c'est un véritable bonheur de les connaître et de les désirer , puisque cela nous en prépare la jouissance.

Voilà donc , Madame , le voyage du roi différé. Il est vrai que la saison est si peu avancée , qu'on ne pourroit le savoir en campagne , sans d'extrêmes inquiétudes. Il faut demander à Notre-Seigneur qu'il dispose tout pour l'exécution de ses desseins. V. A. R. sait quels sont en cela nos sentiments.

J'ai reçu la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire par M. le maréchal de B. , sur laquelle je ne lui répondrai rien , sinon qu'elle prenne la peine de jeter les yeux sur la page 472 de la Réponse : elle verra qu'on ne peut pas passer plus légèrement sur la chose qu'on me reproche.

Le chemin des Clairets est de Paris à Nogent-le-Rotrou ; de là à cette abbaye il n'y a qu'une petite lieue ; pour de là ici le chemin est beau ; V. A. R. ne manqueroit pas de guides : il n'y a que dix lieues. J'ai bien de la joie de ce qu'elle se porte mieux. Je lui souhaite et la santé et la sainteté tout ensemble : il n'y a rien que je demande à Dieu davantage.

— J'ai bien du déplaisir, Madame , de ce que le valet de pied de V. A. R. ne peut soutenir la vie que nous

menons. Le pauvre garçon a la volonté du monde la meilleure, mais les forces lui manquent : il en écrit à M. de Charmois.

CLXXIX.

A LA MÊME.

28 avril 1692.

VOTRE Altesse Royale, Madame, m'a rendu beaucoup de justice, quand elle a cru et qu'elle a dit que j'embrasserois toujours avec beaucoup de joie toutes les occasions de donner des marques de la considération que j'ai pour le P. M. (Mabillon) et pour toute sa congrégation. Je n'ai rien écrit à Séez de ce qu'on a mandé à V. A. R. Il est vrai que, comme quelqu'un me dit qu'on faisoit une réplique sanglante à la Réponse, je répartis que, si on me disoit des injures, je demeurerois en silence, mais que si on attaquoit les vérités que j'avois avancées, par des raisons capables d'imposer au monde, je serois obligé de les soutenir par de nouvelles preuves plus fortes que celles dont je m'étois servi, et par conséquent plus désagréables à ceux qui y auroient intérêt. Il ne se peut pas, Madame, que M. Chevalier montre une lettre de moi sur cette matière-là, puisque je ne lui en ai jamais écrit. Il vint à la Trappe au sortir d'une mission qu'il avoit faite à Moulins; et me dit qu'il

avoit fait commencer la lecture du livre du P. Mab. dans son séminaire , mais qu'on l'avoit abandonnée. J'avoue , Madame , à V. A. R. , que je souhaite d'avoir la paix avec tout le monde , quoique , par la grâce de Dieu , la charité en tout cela n'ait reçu de mon côté aucune atteinte. V. A. R. a des bontés infinies de vouloir bien entendre parler d'une affaire qui ne mérite pas un moment de son attention. Je lui souhaite une santé parfaite , et nous attendons avec impatience la consolation de la voir.

— Je viens de recevoir la dernière lettre de V. A. R. , par laquelle elle me mande que les amis du P. M. disent qu'il faudroit une conférence. A cela , Madame , je n'ai rien à répondre , sinon que j'accepte tous les moyens que l'on voudra proposer pour pacifier toutes choses par un accommodement qui soit sincère et constant. Pour ce qui est de la congrégation de Saint-Maur , je n'ai eu aucun dessein de l'attaquer. Il étoit impossible que le P. M. ayant écrit par leur ordre , comme il le dit lui-même , ma Réponse ne leur fût désagréable ; et en cela j'avoue que l'amour de la vérité l'a emporté par-dessus la considération que j'ai pour eux , de laquelle je ne manquerai jamais de leur donner des marques , quand j'en aurai l'occasion.

CLXXX.

A LA MÊME.

S. d.

JE renvoie à V. A. R. la lettre de M^{me} de Mornay. Je m'assure que vous aurez été bien surprise de la voir. Il est vrai que, comme V. A. R. connoît parfaitement ce que c'est que l'inconstance humaine, un changement si subit l'aura moins étonnée. Je crois que Dieu n'imputera pas à M^{me} de M. la seconde démarche qu'elle vient de faire, puisqu'elle est plutôt un effet de son impuissance, que non pas celui d'une volonté libre. Je ne sais si les personnes qui se sont si fort pressées de l'aller chercher, seront fort aises qu'elle soit revenue.

Pour de réponse, je n'en ferai point, au moins qui paroisse pendant ma vie; mais pour rien laisser après ma mort qui ne soutienne les vérités que j'ai avancées, c'est ce que ma conscience et la gloire de Dieu m'empêchent de faire. Il n'est pas permis, comme V. A. R. le sait sans doute, d'abandonner une vérité importante, quand on est seul engagé à la défendre. V. A. R. a trop de bonté de prendre en tout cela la part qu'elle y prend: je ne le mérite guère.

Nous n'avons point manqué de prier Dieu pour elle le jour de sa fête. Nous lui enverrons, à notre

ordinaire, vers la fin de l'année, une sentence, ou au commencement de l'autre.

Je reçois, Madame, dans ce moment, deux lettres de V. A. R., comme je finissois celle que j'avois commencé de lui écrire. Je suivrai exactement l'avis qu'elle me donne, et je ne répondrai rien sur le sujet de M^{me} de M. Il faut se réjouir, Madame, quand nous sommes brouillés avec les hommes : c'est un grand moyen, pourvu qu'on s'en serve, pour être bien avec Dieu. Il ne faut pas manquer de le prier pour la personne dont me parle V. A. R. Je n'ai pas peu d'affaires si j'entreprends de recommander à Dieu tous ceux qui m'en donnent de si justes sujets. Hélas ! je leur souhaite à tous autant de bien qu'ils me veulent de mal.

M. l'abbé Jannon, et non pas Janot, qui demeure rue Cassette, vis-à-vis les Filles du Saint-Sacrement, est de mes amis ; au moins il me l'a témoigné jusqu'ici. Je serois bien aise de savoir pourquoi V. A. R. me demande cela. S'il avoit dit quelque chose qui marquât qu'il n'en fût pas, les hommes auroient fait à moi pour jamais.

Je ne sais si j'ai mandé à V. A. R. qu'un des approbateurs du P. M., nommé M. Du Bois, ne fait point de scrupule de me traiter d'homme qui a des opinions erronées, d'extravagant, d'ignorant, d'entêté. Le P. M. auroit pu ne se pas servir d'une telle approbation, non-seulement si injurieuse à ma personne,

mais à la vérité même ; et cela seul méritoit une réplique. Un autre que moi n'auroit pas gardé la modération que j'ai eue.

J'ai reçu la lettre de Mad. de M.

CLXXXI.

A LA MÊME.

30 mai 1692.

Si Namur, Madame, est attaquée, c'est-à-dire qu'elle est prise ; il ne faut point douter que le roi n'ait pris toutes ses mesures et qu'il ne soit assuré du succès de l'entreprise autant qu'on le peut être. Tout le monde veut que M. de Tourville soit aux mains avec les ennemis ; on veut même qu'il les ait défaits. On ne sera pas longtemps sans en savoir des nouvelles. Si ce que la reine-douairière d'Angleterre a dit est véritable, il faut que le monde soit bien trompé ; car l'opinion que l'on a de l'état de ce pays-là est bien contraire. On verra dans peu de temps beaucoup d'affaires décidées. On n'a jamais eu plus de sujet de s'adresser à Dieu, que dans les conjonctures présentes ; car il n'y en a guère eu de plus importantes depuis plusieurs siècles.

V. A. R. ne peut mieux faire que de se préparer à la sainte communion pour le jour qu'elle se propose.

La véritable disposition est d'y apporter une foi ferme, une charité ardente, et une volonté sincère d'imiter celui aux miséricordes duquel on espère, c'est-à-dire d'être, autant qu'il est possible et qu'il en donne la grâce, dans un sentiment d'abaissement et d'humiliation qui exprime cet anéantissement profond dans lequel Jésus-Christ paroît aux yeux du monde. Il faut que son humilité produise en nous une qualité toute semblable, et qu'étant persuadés qu'il ne sait ce que c'est que de se communiquer aux âmes orgueilleuses et superbes, nous prenions un soin particulier de renoncer à tout ce qui lui peut déplaire et à ce qui ne convient point à cette dégradation dont il fait une profession toute publique; en un mot, il n'élève et n'exalte que les âmes qui s'abaissent. V. A. R. n'a qu'à rappeler toutes ses lumières et ses connoissances et à réchauffer son cœur; c'est le moyen d'approcher de ce grand mystère avec toute la préparation qui peut la rendre participante des bénédictions qu'il renferme. Nous ne manquerons point de la recommander à Notre-Seigneur avec toute l'application qui sera dans notre pouvoir.

CLXXXII.

A LA MÊME.

9 juin 1692.

VOILA, Madame, la confirmation d'une nouvelle fâcheuse (1). Il faut se tourner du côté de Dieu, et adorer toutes les dispositions de sa Providence. Il terrassera peut-être demain ceux qu'il élève aujourd'hui. Enfin, ses conseils sont impénétrables. On ne dit point le détail de ce qui s'est passé; mais il ne se peut, le combat ayant été opiniâtre, comme il l'a été, que les ennemis n'y aient beaucoup perdu. Cependant, Madame, il ne faut point que V. A. R. se décourage; tout est entre les mains de Dieu : c'est la consolation de ceux qui espèrent en lui.

Les nouvelles de Flandres sont autant bonnes qu'elles peuvent être; mais cependant, quand on entend dire que le roi veut donner bataille, on tremble; car quoiqu'il soit de beaucoup supérieur aux ennemis en force, néanmoins comme on sait qu'il va partout, il ne se peut, quand on a l'attachement qu'on doit avoir à sa personne, qu'on n'ait une inquiétude violente. C'est un bonheur qu'il se soit trouvé incommodé lorsqu'il a fallu disposer les batteries pour attaquer la place, car il n'auroit pas manqué de s'exposer. Tout ce que nous pouvons faire, Madame, est de lever les

(1) Combat naval de la Hogue, du 29 mai.

maines au ciel ; mais on n'est pas digne d'en être écouté. La destinée du pauvre roi d'Angleterre (1) est digne de compassion ; les Anglois n'ont ni fidélité , ni bonne foi : il les connoît bien. Cependant il arrive quelquefois qu'au lieu de se servir de ses expériences , on s'aveugle ; on fait comme si on n'en avoit point , et on se laisse surprendre. Je souhaite , Madame , que V. A. R. ne se laisse point aller aux peines que lui peut causer l'incertitude des événements , et qu'il affermisse son cœur et sa confiance. Nous ne cessons point de prier Dieu pour elle.

CLXXXIII.

A LA MÈME.

26 juin 1692.

Si Namur est pris , Madame , comme il ne faut point douter qu'il ne le soit , il y aura de quoi se consoler de la perte que l'on a faite sur mer. Le prince d'O. (d'Orange) se retire avec honte , puisqu'il a repassé la rivière ; cela donnera un grand avantage aux armes du roi , et rendra le courage à ceux qui pouvoient l'avoir abattu par la défaite de l'armée navale. Ce qui est arrivé dans la citadelle de Turin est un événement considérable : cela ôte toutes les craintes que l'on pouvoit avoir de ce côté-là , et empêchera le duc de

(1) Jacques II.

Savoie de rien entreprendre. C'est une chose incompréhensible comme Dieu mêle les événements d'ici-bas : il tempère les prospérités par des aventures fâcheuses ; il ne veut pas que ceux qu'il protège soient toujours triomphants. J'espère, Madame, que tout tournera de manière que l'on aura sujet de rendre à Dieu de continuelles actions de grâce des succès dont il aura favorisé les entreprises du roi.

Il faut avouer que le roi d'Angleterre est bien malheureux. On l'a blâmé de ce qu'il a été trop loin à l'égard des Protestants : on le condamne présentement parce qu'il a diminué d'une fermeté et d'une rigueur qu'on avoit improuvée : cela s'appelle que l'on est inexorable pour ceux qui n'ont pas la fortune de leur côté. Parmi tout cela, si Dieu est pour lui, il n'est pas à plaindre. Il ne faut point cesser de le prier ; la foi nous apprend que la persévérance obtient tout, et particulièrement quand on n'a que son service et sa gloire devant les yeux. Je le prie tout autant qu'il m'est possible pour V. A. R., et je ne lui demande rien tant que la conservation de sa personne, de sa santé et de tout ce qui la regarde pour ce monde comme pour l'autre.

— V. A. R. ne se trompe pas quand elle croit que M^{me} de Saint-L. est parfaitement attachée à sa personne ; et je puis l'assurer que sa fidélité et sa reconnoissance pour toutes les grâces et les marques de bonté qu'elle a reçues de V. A. R., sont au-delà de ce qu'on en peut dire.

CLXXXIV.

A LA MÊME.

7 juillet 1692.

J'AVOUE à V. A. R., Madame, que je suis extraordinairement mortifié de ce que je n'ai point trouvé, dans le paquet qu'elle m'a envoyé, la lettre du roi dont elle me fait l'honneur de me parler. Tout ce qui me marque les bontés du roi, me donne une joie sensible. Cette joie-là m'arrive souvent, car bien des gens m'en disent des choses qu'on ne doit jamais oublier, et qui sont dignes de la postérité. V. A. R. se souviendra de la lettre pour une autre fois.

Nous n'avons point encore chanté le *Te Deum* de la prise du château de Namur; mais comme les ordres pour cela tarderont peut-être à venir, nous les préviendrons. Il est difficile de différer de rendre à Dieu des actions de grâce pour une conquête si importante et à laquelle nous prenons un si grand intérêt.

Il n'y a rien de plus déplorable que la peinture que V. A. R. me fait de ces pauvres Irlandois. Je suis assuré qu'elle en est attendrie, et qu'elle leur donnera toutes les marques qu'elle pourra de sa bonté toute royale. Elle ne doit point craindre de se mettre en l'état où elle dit qu'elle se verra, puisqu'elle veut bien regarder la Trappe comme un lieu de refuge : Dieu

lui rendra au centuple dès ce monde même toutes les choses dont elle se privera pour l'amour de lui.

La misère , Madame , est générale , et je ne dirai rien qui ne soit vrai , quand je l'assurerai que l'on compte jusqu'à deux mille pauvres à la Trappe d'une seule vue , et que jusqu'ici nul ne s'en retourne sans qu'on ne l'assiste. Dieu est infiniment riche, et comme sa Providence s'étend sur tout , il faut être dans un grand repos.

Je loue Dieu toutes les fois que V. A. R. fait ses dévotions , car je sais qu'elle les fait bien , ayant autant de connoissance que j'en ai de la délicatesse de sa conscience. Je prie Notre-Seigneur qu'il ne cesse de l'augmenter par des grâces et des bénédictions continuelles.

CLXXXV.

A LA MÊME.

1 janvier 1693.

JE prie Dieu , Madame , qu'il fasse la grâce à V. A. R. d'être persuadée qu'il n'y a rien qui lui soit meilleur pour ce monde , comme pour l'autre , que les contradictions , de quelque endroit qu'elles lui viennent , et qu'il y joigne la force et la fidélité dont elle a besoin pour en faire ce qu'il veut qu'elle en fasse. Il faut que V. A. R. croie que plus elle tient de rang

ici-bas et que plus elle y est élevée , plus elles lui sont nécessaires ; car il n'y a que cela qui puisse réprimer les impressions malignes , qui sont comme des effets de la grandeur.

Voilà , Madame , ce que l'Evangile nous apprend , et c'est sur cela que tout chrétien doit fonder l'état de sa vie , de quelque qualité qu'il puisse être. Il n'y a qu'un Evangile , qui est pour les princes et les maîtres de la terre , comme pour les autres ; il n'y a qu'une voie qui conduise au royaume que Jésus-Christ a promis à tous ceux qui ont l'avantage de porter son nom : tous sont également obligés de la suivre : il n'en a jamais dispensé et n'en dispensera personne.

Je suis assuré que V. A. R. est persuadée de cette vérité autant que je le puis être ; mais il faut aussi qu'elle la mette en usage , et qu'elle accepte en paix et en patience les occasions qu'il lui fera naître de s'en servir. Dieu vous rendra au centuple , et dès ce monde même , la violence que vous vous ferez pour lui plaire ; les consolations présentes y seront attachées , en attendant celles qu'il vous aura destinées dans l'avenir. Je quitte , Madame , dans ce moment même , l'épître du jour où l'Apôtre ordonne à tous les hommes de vivre avec sagesse , piété et justice : ce sont trois paroles qui renferment tous les devoirs , pourvu qu'elles soient prises dans toute leur étendue. J'espère que V. A. R. deviendra encore meilleure cette année-ci qu'elle n'a été l'autre , et surtout qu'elle fasse atten-

tion sur l'obligation que Dieu impose dans cette même épître , de renoncer à toutes les envies et les inclinations que l'esprit du monde nous suggère et nous inspire. Il n'y a point de bénédiction que je ne souhaite à V. A. R., et je la supplie très-humblement de croire qu'on ne sauroit être à elle avec une reconnoissance plus vive , un respect plus profond et un attachement plus inviolable que j'y suis.

CLXXXVI.

A LA MÊME.

3 janvier 1693.

J'AI bien de la joie , Madame , que V. A. R. ait trouvé à son gré le saint Augustin et la sentence que je lui ai envoyés ; c'est un effet de la disposition où elle est d'aimer tout ce qui lui parle de Dieu. Elle a grande raison ; car il n'y a que cela qui soit digne de l'attention de ceux qui font profession d'être à lui et de le servir ; et V. A. R. est de ce nombre.

' Je souhaiterois , Madame , que les personnes qui ont quelque rapport avec V. A. R., se conduisissent de sorte qu'elle eût sujet d'en être contente , et que l'on gardât toutes les mesures que l'on doit au rang qu'elle tient dans le monde ; mais Dieu ne le permet pas , et il veut qu'elle ait des occasions d'exercer sa

patience et sa vertu. Je prie Dieu qu'en tout cela il ne lui échappe rien qui ne soit digne d'elle et de sa piété. Il faut s'observer de près pour que cela soit ; car les incidents sont tout propres à faire des impressions au moins passagères, et il est difficile de s'en garantir.

Nous voici, Madame, dans un temps de bénédictions ; les fêtes et les mystères viennent les uns sur les autres. Jésus-Christ parle au monde en bien des manières, par sa naissance, par sa circoncision, par les hommages qu'on lui rend dans les mesures de Bethléem. Toutes ces circonstances différentes ne nous apprennent et ne nous confirment qu'une même vérité qui ne peut être ni connue, ni goûtée que de ceux qui font plus de cas de l'écouter et de l'imiter tout ensemble, que de toutes les choses de ce monde. Il n'y a de consolation solide que celle-là ; toutes les autres ne sont qu'illusion. Nous ne cessons point, Madame, d'offrir nos prières à Dieu pour V. A. R. : il n'y a rien que nous fassions davantage ; je la supplie très-humblement de le croire.

CLXXXVII.

A LA MÊME.

12 janvier 1693.

LA levée du siège de Rhinfelds, que V. A. R. m'a fait l'honneur de me mander, m'a causé une véritable

affliction (1). Je vous avoue qu'on ne peut être plus sensible que je le suis à tout ce qui regarde la gloire du roi et le bien de l'Etat. J'espère que la prise de Furnes balancera ce mauvais succès : je le souhaite de tout mon cœur, et je ne manque point de le demander à Dieu ; il est le maître de tous les événements et fait tout ce qui lui plaît des desseins des hommes. Ce seroit une grande affaire , s'il y avoit une bataille gagnée dans un temps comme celui-ci ; la cause que le roi soutient est si pleine de justice, qu'il y a tout sujet de croire que Dieu enfin favorisera ses armes par quelque événement si important et si considérable, que ses ennemis seront contraints de demander la paix.

Il faut convenir, Madame , comme le dit V. A. R., qu'on ne sauroit trop admirer cette grande fermeté qui paroît dans toute la conduite du roi. Il se peut dire qu'elle le rend supérieur à tout ce qui arrive. Dieu lui a donné des qualités extraordinaires qui le rendront digne d'une éternelle mémoire. V. A. R. est fidèle à tous ses exercices de piété, et rien ne l'empêche de faire en cela tout ce qu'elle veut. Elle doit croire que Dieu bénira son exactitude. Il n'y a rien qui lui plaise davantage que les âmes qui sont tendres à s'acquitter de leurs devoirs et qui ne négli-

(1) M. de Boufflers prit Furnes le 6 janvier , et le 8 M. de Tallart leva le siège de Rhinfelds.

gent rien dans les choses où elles se sont volontairement assujéties. Je souhaite à V. A. R. une augmentation de toutes sortes de bénédictions et de grâces.

CLXXXVIII.

A LA MÊME.

8 février 1693.

CE que V. A. R. me fait l'honneur de me mander du pauvre M. P.... (1) m'afflige, parce que les mal-intentionnés en diront ce qu'il leur plaira. Dans le fond, c'est un fort homme de bien, qui a donné tant de marques publiques de la vérité de sa foi et de sa religion, qu'on ne peut pas en douter. Il a attaqué les Protestants de toutes les manières; il les a poussés dans leurs retranchements, et a employé tout ce qu'il avoit d'expérience et de lumières, non pas pour les convaincre, comme un homme qui veut triompher, mais pour les ramener dans le sein de l'Eglise par des conduites douces et charitables. Il a parlé selon ce qu'il sentoit. Il y a tant de gens qui se mécomptent et qui, se croyant de grandes ressources de vie, se trouvent aux portes de la mort sans y avoir pensé.

(1) Pellisson, d'une famille qui professait les principes de la réforme, en 1670 se convertit au catholicisme, dont il devint un zélé propagateur. Il mourut le 7 février 1693, sans avoir pu se confesser.

C'est ce qui lui est arrivé. Le malheur est que le monde est toujours disposé à donner un mauvais sens et à juger désavantageusement des événements qui peuvent recevoir des explications différentes. Il suffit, pour lui rendre justice, qu'on ne lui ait jamais vu faire d'actions qui n'aient été réglées, et qu'il ne lui soit jamais échappé une parole qui ait pu faire douter de la pureté de sa créance; au contraire, il parloit et écrivoit comme un homme parfaitement persuadé. Cependant, Madame, il n'y a rien de plus juste que les conséquences que V. A. R. tire de cet accident-là. Il ne faut point attendre aux extrémités pour donner ordre à la plus grande de toutes les affaires. La tête est embarrassée, la raison affoiblie, et il est bien malaisé, en cet état, de donner ordre à ce que notre conscience et l'obligation que nous avons d'aller paroître au jugement de Dieu demande de nous.

Il est vrai, Madame, que le plus grand de nos soins est de faire entrer nos religieux dans les dispositions où il faut être pour ne point appréhender ce dernier instant, et même pour le désirer. Le monde, cependant, équitable comme il est, nous en fait un crime. Il faut laisser dire les hommes et aller son chemin comme si on ne les entendoit pas.

Pour ma santé, Madame, mon rhumatisme augmente toujours; il faut qu'il soit considérable, puisqu'il m'a empêché aujourd'hui d'aller ni à prime, ni à tierce. Outre que la douleur en est piquante, cela

me met dans l'impuissance de me tenir au cœur, comme on est obligé de s'y tenir. J'espère que cela ne continuera pas, si le temps change. Je souhaite plus que je ne puis dire à V. A. R. que Dieu la préserve des incommodités qui sont si communes dans la saison où nous sommes. Nous continuerons de lui offrir pour cela nos prières avec toute l'application dont nous sommes capables : c'est de quoi nous nous acquittons comme de la principale de nos obligations.

— On m'écrit, Madame, qu'il y a de nouvelles critiques contre moi, et que ce qui oblige d'écrire est qu'on est fâché que tout ce qu'on dit ne fasse aucune impression sur moi. S'ils attendent, pour cesser d'écrire, que ce qu'ils peuvent répondre me cause de la peine et m'impatiente, ils ne sont pas à bout ; car jusqu'ici Dieu m'a donné sur cela une fort grande paix, et j'espère qu'il me la conservera, et qu'il ne permettra point qu'il se soulève en moi aucun de ces sentiments qui soient contraires à ceux qu'il nous commande d'avoir pour nos ennemis. Le chapitre 5^e de saint Matthieu impose d'étranges obligations à tous les chrétiens ; et pourvu qu'on les ait devant les yeux, on trouvera de grandes facilités pour pardonner les injures.

CLXXXIX.

A LA MÊME.

23 février 1693.

VOTRE Altesse Royale veut bien que je lui dise qu'ayant passé deux ordinaires sans savoir de ses nouvelles, j'ai appréhendé pour sa santé. J'ai bien de la joie de voir que mes appréhensions n'ont point été fondées, et j'en loue Dieu de tout mon cœur.

L'état où se trouve le duc de Savoie (1) est une étrange instruction. Peut-il y avoir de la part de Dieu de punition plus évidente? Ce prince catholique mène des ministres protestants avec lui, et leur fait prêcher l'impiété dans nos églises pour révolter les peuples. Personne ne branle; tout demeure attaché au service du roi. Dieu le frappe; et au lieu de se repentir de son péché, il donne à Dieu de nouveaux sujets d'appesantir sa main sur lui, et de le réduire à l'extrémité où l'on mande qu'il est.

Il faut convenir, Madame, qu'il se passe dans le monde des choses extraordinaires; mais celle qui l'est davantage, est qu'on le considère, et que chacun l'a uniquement en vue, quoiqu'en des manières diffé-

(1) Victor-Amédée, duc de Savoie, avait dans son armée trois régiments de réfugiés protestants, qui firent de grands ravages en Provence. Il fut atteint de la petite-vérole, puis d'une fièvre, qui ne fit que suspendre son activité.

rentes, et qu'on ne donne pas un coup d'œil du côté de l'éternité, qui devroit être l'unique objet de toutes les actions de notre esprit, comme de tous les mouvements de notre cœur. C'est une vérité, Madame, qui n'est ni goûtée, ni connue que de très-peu de personnes. V. A. R. connoît parfaitement la situation où se trouvent presque tous les hommes, et comme quoi il n'y en a guère qui ne marchent par des voies fausses et qui ne fassent précisément le contraire de ce qu'ils devroient. Tout ce qu'on peut faire, est de les plaindre, d'avoir compassion de leurs égarements, de demander à Dieu qu'il change leur cœur et qu'il rectifie leur conduite. Ce doit être l'occupation principale des personnes retirées, dans la persuasion où il faut qu'elles soient qu'elles feroient pis que tout ce qu'elles apprennent des autres, si Dieu les avoit laissées dans les engagements d'où il lui a plu de les retirer. Je prie Dieu qu'il comble V. A. R. de toutes sortes de grâces, et qu'il la fasse croître de plus en plus dans sa crainte et dans sa charité.

Pour ma santé, Madame, puisque V. A. R. veut en savoir des nouvelles, elle est moins bonne qu'elle n'a pas été; mes douleurs sont augmentées, et comme je me suis vu ne pouvoir marcher qu'avec beaucoup de peine et de danger, j'ai été contraint de me retirer à l'infirmerie. J'espère que la belle saison rétablira cela, sinon, la volonté de Dieu soit faite : il faut en aimer l'accomplissement et le préférer à toutes choses.

CXC.

A LA MÊME.

16 mars 1693.

JE viens, Madame, de fermer les yeux à un de nos frères, et je ne puis m'empêcher de dire à V. A. R. qu'il a quitté ce monde non-seulement dans une grande paix, mais avec une confiance et une joie qui n'auroit pas été plus complète, quand il auroit vu de ses yeux les portes ouvertes du royaume où il étoit persuadé que Jésus-Christ lui avoit accordé une place. Véritablement, il avoit vécu parmi nous avec une humilité, une douceur, un dégagement si entier de toutes les choses d'ici-bas, qu'il se pouvoit dire qu'il étoit sans volonté propre et sans passion.

Quand je mets cet état, Madame, auprès de celui où se trouvent les gens qui vivent dans le monde, je dis ceux qui font profession de piété, j'y vois des différences que je ne puis comprendre. Enfin vous voyez parmi eux ce qu'on n'y devoit point voir : je veux dire des mouvements, des agitations, des inquiétudes, des intérêts, des soupçons, des impatiences, des ressentiments, en un mot, des dispositions qui ne conviennent guère à ceux qui devroient être continuellement occupés de l'éternité; et quand je leur applique ce que saint Paul disoit hier, de la

part de Jésus-Christ à tous les chrétiens , dans l'épître que V. A. R. lut sans doute , je suis dans l'étonnement de ce qu'un précepte si essentiel , si clair et si décisif , soit si peu pratiqué qu'il semble qu'on n'en ait pas la moindre idée , ni la moindre connoissance. Soyez dans les mêmes sentiments où étoit Jésus-Christ, dit cet Apôtre , c'est-à-dire aimez sa douceur, sa modération , sa simplicité , son humilité , sa patience et toutes les autres qualités qui se remarquent dans tout l'état de sa vie , qui doivent servir d'instructions , d'exemple et de modèle à tous ceux qui ont le bonheur et l'avantage de lui appartenir. C'est cela , Madame, qui distingue ceux qui sont à lui de ceux qui n'y sont pas , qui forme ses élus sur la terre , qui les met dans le ciel malgré l'opposition des hommes et des démons. V. A. R. en aura beaucoup plus lu, ces jours-ci, que je ne pourrois lui en dire. Je suis même persuadé qu'elle trouvera dans son propre fond non-seulement les vérités principales , mais encore les conséquences qu'elle en doit tirer. Tout sera petit au moment de la mort , et il n'y a que ce qu'on aura fait dans la vue de Dieu qui subsiste et qui nous paroisse quelque chose. C'est , Madame, ce qu'on a besoin de se dire souvent ; car ceux mêmes qui ont sur cela les convictions les plus fortes , pensent et agissent souvent comme s'ils en avoient de contraires. Il n'y a point de bénédictions que je ne souhaite à V. A. R., et il ne se passe point de jour que je ne la recommande à Notre-

Seigneur, et plusieurs fois, avec toute l'application dont je suis capable.

— Je ne suis pas mieux de mon rhumatisme. J'ai toujours les mêmes appréhensions de tomber dans les moindres démarches que je suis obligé de faire. Le temps est moins propre que jamais pour guérir ces sortes de maux.

CXCI.

A LA MÊME.

12 avril 1693.

VOTRE Altesse Royale, Madame, a vu de ses yeux un triste événement : cette pauvre princesse (1) est sortie de ce monde après beaucoup de souffrances. Cette qualité, ce grand rang qu'elle avoit, cette longue suite de têtes couronnées dont elle tiroit sa naissance, ne lui a servi de rien dans le moment auquel elle aura paru devant Dieu. Au contraire, tous ces avantages, toutes ces distinctions, lui ont peut-être été des obstacles au bonheur que Dieu n'a destiné qu'à ceux qui ont vécu dans le mépris des biens et des grandeurs de la terre. Sa piété toute seule, les

(1) M^{lle} de Montpensier, morte le 5 avril 1693. Par son testament, du 27 avril 1685, elle disposa de ses biens en faveur de Monsieur, Philippe de France, duc d'Orléans, son cousin germain. Ce qui blessa la duchesse de Guise, sa sœur consanguine.

actions de justice et de charité qu'elle aura faites auront été comptées pour quelque chose ; et le malheur est que ces sortes d'œuvres sont plus rares qu'on ne peut croire dans la conduite des personnes qui tiennent les premières places dans le monde. Cependant, Madame, la patience que Mademoiselle a témoignée dans sa maladie, sa résignation aux volontés de Dieu et le pardon des ennemis, sont des marques que Dieu l'a regardée dans sa miséricorde ; car assurément elle n'auroit point eu ces dispositions s'il ne les lui avoit données.

Elle a besoin qu'on prie beaucoup pour elle : c'est ce que nous ferons avec toute l'application possible.

Au reste, je ne puis digérer le peu d'égards qu'elle a eus pour V. A. R., dans les dispositions qu'elle a faites ; et je veux croire, Madame, qu'elle y auroit changé quelque chose, si elle n'avoit pas cru le temps de sa mort plus éloigné. Il étoit bien difficile qu'elle ne fût pas touchée des soins que V. A. R. lui a rendus pendant le cours de son mal ; mais j'admire par-dessus tout votre désintéressement, qui fait que vous ne diminuez rien de l'amitié que vous aviez pour elle. Il n'y a rien qui soit plus digne de V. A. R. Il faut que les gens du monde apprennent par votre exemple que ceux qui sont véritablement à Dieu, trouvent en lui seul tout ce qui leur est nécessaire, et qu'ils voient sans peine les injustices que les hommes leur rendent.

V. A. R. profitera sans doute d'une telle aventure.

La Providence l'a permise pour l'instruction publique, mais particulièrement pour les personnes qui la voient de plus près et qui y ont plus de part. Je suis assuré que V. A. R. y a fait toutes les réflexions qu'elle y a dû faire. Je prie Dieu que les impressions qu'elle en recevra ne s'effacent jamais, et qu'elle se confirme dans le sentiment où elle est, que tout ce qui passe n'est rien, et que l'éternité toute seule mérite l'attachement de son cœur.

CXCII.

A LA MÊME.

S. d.

VOTRE Altesse Royale a grande raison, Madame, de regarder comme un bonheur de n'être point embarrassée dans des affaires qui causent toujours de la peine et du chagrin. Les biens de la terre sont accompagnés de circonstances désagréables et ne manquent point d'engager ceux qui les ont ou qui les recherchent, dans des agitations qui ne peuvent convenir à ceux qui font profession de servir Dieu, et par conséquent de vivre dans le repos et dans la paix. Quelque grands que soient les avantages que le monde nous peut donner, il faut les quitter. Ils ne prolongent pas nos jours d'un seul moment ; et ceux qui meurent avec

de la foi et de la religion , ont du regret de s'y être attachés , lorsqu'il faut qu'ils s'en séparent pour jamais. C'est pour lors qu'ils en connoissent parfaitement l'inutilité, et qu'ils sont persuadés que c'est une véritable illusion d'avoir donné la moindre place dans leur cœur à ce qui méritoit si peu d'y en avoir. Je vous assure , Madame , que l'unique occupation des personnes qui croient à l'éternité et qui la désirent , devrait être de s'y préparer par un dégagement sincère de toutes les choses qui passent ; c'est à cela qu'elles devraient rapporter toutes leurs vues et toutes leurs pensées : ce seroit le moyen d'attendre dans un état paisible cette tranquillité immuable , qui doit être le partage de ceux qui ont vécu dans le mépris et dans la privation de ce qui ne pouvoit contribuer à les rendre véritablement heureux.

V. A. R. doit louer Dieu de ce qu'il lui donne du goût pour ces grandes vérités, et tout ensemble la grâce de les mettre en pratique. Il serviroit de peu de savoir ce qu'on doit faire , si on en demeuroit là et qu'on n'eût pas soin de le faire passer dans ses œuvres et de l'exprimer dans ses actions. Je souhaite à V. A. R. toutes sortes de bénédictions , et je prie Notre-Seigneur qu'il la comble des marques de sa protection et de.....

Le reste de la lettre a été enlevé.

CXIII.

A LA MÊME.

15 juin 1693.

IL y a grande apparence , Madame , que cette campagne décidera bien des affaires. Il faut demander à Dieu qu'elle se termine par une paix glorieuse , qui sera , dès ce monde même , la récompense des peines et des soins que le roi se donne pour établir le repos dans toute l'Europe. Il est le maître partout et supérieur à ses ennemis.

J'ai bien de la joie , Madame , de savoir que les incommodités qu'a eues V. A. R. ne sont rien , et que des remèdes si communs et si ordinaires l'ont guérie ; elles ne l'ont pas empêchée de suivre ses exercices de piété en la manière accoutumée. Elle demande si elle fera ses dévotions le dimanche prochain , ou la fête de Saint-Jean : je lui conseillerois de différer pour la fête , et de s'y préparer de sorte que rien ne l'empêchât de recevoir toutes les grâces qui y sont attachées, qui sont un mépris de toutes les choses du monde , un attachement à Dieu sans interruption et sans mélange ; c'est-à-dire , Madame , que pour imiter ce grand prophète , il faut ne vouloir que Dieu, n'aimer que Dieu , et l'avoir devant les yeux de telle sorte , qu'on n'agisse , s'il est possible , que dans le sentiment de lui plaire. Peu de gens se proposent une

fin si épurée et si sainte ; mais , entre ceux mêmes qui y tendent , il n'y en a presque point qui aillent par des voies droites. On se trompe , on s'abuse , on se figure qu'on fait pour Dieu ce qu'on fait pour soi-même , et il n'y a rien de plus ordinaire que de faire servir Dieu de couverture à ses intérêts et à ses satisfactions particulières ; et on s'aveugle de telle sorte qu'on trouve la vérité et la justice où elle n'est point.

Je prie Dieu , Madame , qu'il éclaire V. A. R. ; qu'il fasse qu'il ne s'élève pas en elle le moindre nuage qui l'empêche de voir ce qu'elle ne doit pas ignorer. Vous savez , Madame , que Dieu demandera compte de l'ignorance des choses qu'on est obligé de savoir , et qu'il la jugera avec sévérité.

— Ma santé , Madame , n'est point meilleure. Je commence à croire que Dieu veut que je passe le reste de mes jours dans la douleur. Sa sainte volonté soit faite.

M^{me} d'Auvergne fait toujours de mieux en mieux. On ne peut pas avoir plus d'amour pour la régularité et plus d'humilité tout ensemble.

CXCIV.

A LA MÊME.

23 août 1693.

IL est vrai , Madame , que Monsieur n'a pu parler plus avantageusement qu'il a fait de ce qu'il a vu à la

Trappe ; et par ce qu'on a entendu dire au roi , il paroît que cela a fait impression sur son esprit. Dieu est le maître ; il disposera des choses pour sa gloire et pour le salut de ceux qui ne doivent penser qu'à le servir et qu'à lui plaire.

Nous attendrons V. A. R. avec impatience. Je ne doute point que M^{me} de Belin ne soit pénétrée des bontés qu'elle lui témoigne. V. A. R. a grande raison quand elle croit qu'on fera mieux de tirer de religion la sœur de M^{me} de Mornay , que de l'y laisser : l'état d'une religieuse sans vocation est une situation pitoyable. Si elle *est* entrée par dépit , à moins qu'elle n'ait rectifié cette démarche , elle en porteroit la peine toute sa vie, au cas qu'elle prît le dernier engagement. C'est une aventure bien bizarre si M^{me} de M. se laissoit tenter par ses richesses , et qu'elle prît le parti d'un second engagement dont parle V. A. R. Dieu la préserve d'un tel malheur !

M. le cardinal de Bouillon est ici depuis trois jours. Il a vu de près tout ce qui s'y passe ; il n'a rien vu qu'il n'ait approuvé et qui ne l'ait touché : il s'en retourne demain. Il ne faut point douter que l'envie ne pâtisse un peu. Je souhaite à tous ceux qui en ont eu à mon égard , toutes sortes de bénédictions : voilà la disposition véritable que j'ai pour eux. Nous ne manquons point de recommander à Dieu votre personne , Madame , et tout ce qui vous touche , pour le temps et pour l'éternité.

CXCIV.

A LA MÈME.

29 septembre 1693.

JE loue Dieu, Madame, de ce qu'on a trouvé le secret d'apaiser votre douleur. Je souhaite plus que je ne vous puis dire qu'elle ne vous reprenne pas, et que vous en soyez quitte. Si l'on croit que l'application peut échauffer votre sang, vous ne devez pas négliger l'avis qu'on vous donne dans une chose qui paroît si importante; car vous ne devez point douter que cette chaleur extraordinaire ne soit la cause de votre mal; et s'il y a raison d'interrompre vos occupations accoutumées, c'est sans doute celle-là, et je n'en vois guère de plus considérables.

V. A. R. a bien fait de différer ses dévotions au premier dimanche d'octobre. Je ne doute point que la principale de ses intentions soit de remettre tout ce qui la regarde entre les mains de Dieu, et de lui demander une soumission parfaite à tous ses ordres; c'est le moyen, Madame, de s'en attirer une protection puissante et de conserver, quoi qu'il lui arrive, une tranquillité parfaite. Je vois bien par ce que me mande V. A. R. que c'est la disposition dans laquelle elle est, et comme elle ne l'auroit point si Dieu ne la lui avoit donnée, elle doit en avoir beaucoup de reconnoissance, afin qu'il la lui conserve et qu'il l'augmente dans la

suite : c'est ce que nous lui demanderons avec toute l'instance possible.

Je vois, Madame, par les nouvelles que V. A. R. nous a envoyées, que l'on doit s'attendre aussi à celle de la prise de Charleroi. Dieu veuille donner bénédiction à l'accommodement de Rome, et que le pape fasse pour la paix générale ce qu'on doit en espérer.

Ma santé, Madame, puisque V. A. R. veut que je lui en dise des nouvelles, est assez bonne; ma plaie se referme; cependant, selon les apparences, il y demeurera une petite ouverture qui ne sera pas considérable; et cela étant, j'en serai quitte pour une incommodité fort légère. Je suis bien plus aise que M^{me} de B. (Belin) fasse le voyage d'Alençon, que si V. A. R. avoit fait celui d'Averton : ce qu'elle n'auroit pu faire sans exposer sa santé.

CXCVI.

A LA MÊME.

26 octobre 1693.

JE pense, Madame, que V. A. R. a fait ce qui étoit le meilleur, en voulant bien répondre comme elle a fait sur le sujet de la lettre qu'on me demandoit. Il est certain que ce que j'écris tombe dans les mains de tout le monde, et selon les différentes dispositions des gens, on en juge différemment. Ainsi, ce n'est pas

sans raison que j'évite de donner des avis , à moins que je n'y sois obligé par de véritables nécessités.

Il y a un livre imprimé , qui est déjà répandu par le monde , composé de maximes qu'on a tirées de mes lettres ou des livres que j'ai faits : c'est quelque chose de semblable à ce que V. A. R. vit ici il y a quelques années. Tout cela s'est fait sans ma participation. Véritablement on y a mis de mauvaises expressions , de mauvais termes et de méchantes phrases , qui ne sont point de moi. Elle en entendra bientôt parler. Sur ce que j'entendis dire qu'on faisoit imprimer ce livre , et que l'imprimeur faisoit connoître que j'en étois l'auteur , je fis ce que je pus pour qu'on ne le donnât point au public ; j'en écrivis même à M. d'Harlay (1), mais malgré tous mes soins , on l'a donné au public. C'est une mortification qu'il faut que j'avale.

V. A. R. voit bien , par les divers mouvements qui arrivent à sa santé , qu'il faut qu'elle prenne garde , et que ce qui ne seroit rien pourvu qu'elle y pense , seroit quelque chose de considérable si elle le négligeoit. C'est une justice qu'elle se doit , de faire en cela ce qu'on lui conseille , et elle auroit grand tort si elle ne le faisoit pas.

Vous ne pouvez prendre , Madame , un meilleur temps pour vos dévotions que celui de la fête. La meil-

(1) Achille de Harlai , procureur-général , puis premier président du parlement de Paris.

leure préparation dont vous puissiez vous servir, c'est de faire attention que pour solenniser, comme on doit, ce grand jour, il faut se proposer d'imiter les saints, et de faire tout ce que nous savons qui les a rendus si grands aux yeux de Dieu, et qui leur a mérité la gloire dont ils jouissent; et pour apprendre par quels moyens et quelles actions ils se sont élevés à un si haut degré de gloire, il n'y a qu'à lire l'Évangile, où Jésus-Christ exprime, d'une manière si claire, ce qu'il faut que tous les chrétiens pratiquent, s'ils veulent lui plaire, quelque rang et quelque qualité qu'ils tiennent dans le monde. La première de ces obligations est contenue dans ces termes : Bienheureux les pauvres d'esprit, etc. V. A. R. pénétrera toutes ces vérités par ses propres lumières; et puis elle les trouvera dans tous les livres qui parlent de cet Évangile, comme dans les Instructions chrétiennes. Il se peut dire que ces béatitudes sont des préceptes qui donnent la vie ou la mort, selon la manière dont on les reçoit, c'est-à-dire, selon l'usage qu'on en fait. Je vous assure, Madame, que si on faisoit bien, on les auroit incessamment devant les yeux, ou plutôt dans le fond du cœur. Je ne doute point que ce ne soit là le sentiment de V. A. R. Nous ne manquerons point de redoubler nos prières dans cette rencontre pour demander sa sanctification.

— Le temps est ici très-rude et très-froid : cependant, jusqu'ici ma santé n'en est pas plus mauvaise.

CXCVII.

A LA MÊME.

2 novembre 1693.

JE vois, Madame, par la lettre que V. A. R. me fait l'honneur de m'écrire, qu'elle a passé la fête dans tous les exercices de piété auxquels elle pouvoit s'appliquer; et comme, sans doute, elle aura joint à toutes ces actions extérieures celles du cœur, il ne se peut qu'elle n'en ait tiré de grands avantages. V. A. R. est parfaitement instruite de tous ses devoirs; elle a trop d'envie de s'en acquitter avec toute la dignité nécessaire, pour qu'elle oublie rien de ce qui peut y contribuer. Dieu aime les âmes qui lui sont fidèles, qui rendent leurs voies exactes, et le soin que l'on a de répondre à ses grâces en attire l'augmentation. Plus on lui rend, plus il donne; et l'on peut dire qu'il se plaît à combler les âmes reconnoissantes.

V. A. R. a raison de dire que la consolation que l'on a quand on a perdu les personnes que l'on a aimées, est qu'elles sont mortes dans le sein de l'Eglise, dans la communion des saints, d'offrir des prières à Dieu, afin qu'il les mette dans le nombre de ses élus, et d'espérer qu'après en avoir été séparé dans le temps, on les retrouvera dans l'éternité, pour jouir avec elles d'un bonheur constant, dont la possession ne peut être interrompue ni troublée. Il faut avouer, Madame,

que , quand on met ces biens-là auprès de ceux d'ici-bas , quelque grands qu'ils soient , on aperçoit entre les uns et les autres des distances infinies ; et on ne sauroit trop s'étonner que les derniers , qui n'ont pas plus de durée et de réalité qu'un songe , occupent tout le sentiment de nos cœurs à l'exclusion des autres , dont la beauté et la richesse n'a ni bornes ni mesure.

Je loue Dieu de ce que la santé de V. A. R. est meilleure ; et nous lui en demanderons la continuation avec toute l'application dont nous sommes capables.

CXCVIII.

A LA MÊME.

7 décembre 1693.

JE vois , Madame , par ce que me mande V. A. R. , que sa santé a eu bien des attaques différentes depuis peu. Cela lui marque qu'elle doit en avoir soin , et ne rien négliger de ce qui est nécessaire pour sa conservation. Votre complexion est fort délicate et demande de grands ménagements. Je loue Dieu de ce que V. A. R. se porte mieux.

Vous ne devez point faire de difficulté de quitter votre bréviaire dans vos incommodités : l'application, dans ces temps-là , vous est préjudiciable ; et le moins que vous en pouvez avoir , c'est le mieux. C'est une

chose étrange, comme le dit V. A. R. de se négliger pendant qu'on est en état de penser à soi; car d'ordinaire, dans les maladies, on est dans la foiblesse, comme dans l'impuissance de rien faire qui puisse être utile : l'esprit ne se peut occuper, le cœur est muet et sans mouvement; on est plein de son mal et de soi-même; et hors la vue de ses besoins et des soulagemens qu'on désire, on est sans action et comme dans une espèce de léthargie, et par conséquent, bien éloigné de s'entretenir des choses que l'on devroit avoir devant les yeux, et qui devroient, pour lors, faire des impressions vives et profondes.

Le grand secret, Madame, pour ne se pas trouver dans cet inconvénient, c'est de regarder chaque jour de sa vie comme le dernier, et de se mettre autant qu'il est possible dans la situation où l'on voudroit être au moment qui doit faire la décision de notre sort pour jamais; je veux dire être à l'égard de Dieu et des hommes, ce que Dieu veut que nous soyons : et c'est à quoi on ne sauroit satisfaire qu'en l'aimant uniquement, en ne voulant que lui seul, et en regardant les hommes (je dis ceux mêmes dont nous aurions de justes sujets de nous plaindre) comme nous voudrions qu'il nous regardât, puisqu'il s'est engagé à nous mesurer à la mesure dont nous mesurons les autres, et à nous traiter comme nous les traiterons. En un mot, Madame, le caractère qui distingue ceux qui sont à Dieu de ceux qui n'y sont pas, c'est de pardonner et d'ou-

blier ; et le propre d'un véritable chrétien est d'être sans souvenir, sans mémoire et sans ressentiment. Etre persuadé de cette vérité et la mettre en pratique , c'est la marque la plus évidente et la plus assurée que nous puissions avoir de notre prédestination.

Nous ne cessons point, Madame, de prier Dieu pour V. A. R. et de lui demander qu'il la remplisse de son esprit, afin qu'elle n'agisse que par les mouvements et les lumières qu'elle en recevra.

— J'ai lu, Madame, la copie de la lettre que V. A. R. m'a envoyée. Si j'avois toutes les apologies qui me regardent faites et à faire, je les mettrois dans le feu au moment qu'il est ; et j'attends ma justification de Dieu et non point des hommes. Mais de retenir la plume de celui qui a envie d'écrire, c'est ce qui ne se peut. Cela me donne de la peine, parce que chacun en jugera à sa fantaisie, les uns pour, les autres contre ; la paix vaut bien mieux que tout cela. Cependant, mettant à part tout intérêt, si j'étois à la place de ceux à qui la lettre est adressée, je ne ferois nulle difficulté de prendre le parti qu'on offre ; il n'y a rien, ce me semble, à cela, qui ne soit avantageux.

La destinée de M. de la Vauguyon est épouvantable : il faut que la tête en ait été étrangement attaquée pour s'être laissé aller à une telle fureur (1). De quoi est-ce que l'homme, quand il est abandonné de Dieu, n'est point

(1) Le 20 novembre 1693, M. de la Vauguyon se tua de deux coups de pistolet qu'il se donna dans la gorge, dans son lit, après s'être défait de ses gens, sous prétexte de les envoyer à la messe. La misère l'avait rendu fou et le porta à cet acte de désespoir. Voy. Saint-Simon.

capable? Nous n'avons point eu, depuis longtemps, une aventure si tragique que celle-là.

Pour ma santé, Madame, elle est toujours la même. Je marche avec facilité; mais la plaie de mon bras est augmentée; c'est, je crois, le froid qui en est cause.

CXCIX.

A ARNAULD D'ANDILLY.

(Blois), 8 février 1660.

JE n'aurois pas été tant de temps sans avoir l'honneur de vous écrire, si la maladie et la mort de Monsieur ne m'en avoient empêché (1). Je vous avoue que l'ayant assisté autant que je l'ai pu dans les derniers moments de sa vie, je suis tellement touché d'un spectacle si déplorable, que je ne puis m'en remettre. On a cette consolation, qu'il est mort avec tous les sentiments et toute la résignation qu'un véritable chrétien doit avoir en la volonté de Dieu. Il reçut Notre-Seigneur dès le commencement de son mal, et eut le soin lui-même de le demander une seconde fois pour viatique, avec de grandes démonstrations d'une foi vive et d'un parfait mépris des choses du monde.

(1) Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, mort à Blois, le 2 février 1660. Rancé était son premier aumônier. Cette lettre, qui renferme quelques circonstances de la mort du prince, a été rapportée par M. de Châteaubriand, p. 80.

Quelle leçon, Monsieur, pour ceux qui n'en sont pas détachés et pour ceux qui sont persuadés de son néant et qui travaillent pour s'en déprendre !

Ce pauvre prince dit le matin du jour de sa mort ces mêmes mots : *Domus mea, domus desolationis* ; et comme on lui voulut dire qu'il n'étoit pas si mal qu'il pensoit, il répliqua : *Solum mihi superest sepulchrum* : ensuite il demanda l'Extrême-Onction, et dit qu'il étoit résolu à la volonté de Dieu. Enfin, je suis persuadé qu'il lui a fait miséricorde.

Je ne puis vous mander les circonstances de sa mort ; j'écris de Blois, malade d'un rhume qui me cause une oppression qui m'empêche d'écrire. Je vous supplie de demander à Dieu, et de lui faire demander pour moi, qu'il me fasse la grâce de retirer tout le bien et l'avantage que je dois d'une rencontre aussi touchante que celle-là l'est.

Je reviens à la mort de ce pauvre prince : la désolation qui parut dans sa maison qui retentissoit de plaintes et de gémissements au moment de sa mort, l'esprit humain ne se sauroit rien figurer de si pitoyable ; je confesse que j'en suis accablé de douleur.

CC.

AU MÊME.

Ce 5 avril 1660.

Vous aurez vu par la dernière que j'ai eu l'honneur de vous écrire, que je ne pensois pas que la visite que l'on vous avoit rendue eût eu les suites que vous me mandez (1). On ne pouvoit pas se porter à de plus grandes extrémités, et particulièrement en un temps où le repos et le silence dans lequel on se contient semblent devoir mettre les gens à couvert de semblables orages. On m'avoit écrit de Paris que la personne dont vous me parlez n'y avoit contribué en rien; mais comme vous êtes mieux informé que moi, je n'ai rien à vous dire, sinon que, quoiqu'il n'y ait entre lui et moi nulle liaison intime d'amitié, je ne laisse pas d'avoir un extrême déplaisir que vous ayez sujet de vous plaindre d'un homme qui soit autant de ma connoissance qu'il en est. Il n'y a rien de si vrai qu'il y a peu d'amis, et que la fidélité est rare dans les gens. C'est ce que l'on connoît d'abord dans le monde, pour peu que l'on regarde, et il ne faut pour cela ni une fort longue vie, ni une fort grande expérience. Je ne vous

(1) On sait qu'Arnauld d'Andilly, depuis 1644, s'était retiré à Port-Royal; en 1660 commencèrent les persécutions qui devaient aller jusqu'à la destruction complète de Port-Royal, en 1710.

répète point ni mes sentiments , ni les peines que j'ai de toutes celles que vous avez ; il suffit que vous me connoissiez , pour croire qu'elles ne peuvent être plus grandes , étant plus parfaitement à vous que je ne vous le puis dire. Je commence à ressentir de la joie de ce que ce mois-ci ne se passera point sans que j'aie l'honneur de vous voir. Ne me faites plus celui de m'écrire ; car je prétends partir de chez moi dans cinq ou six jours , pour m'en aller en Normandie. Ainsi , vous n'aurez plus de mes nouvelles que par moi-même , et je ne pourrois pas recevoir des vôtres.

CCI.

AU MÊME.

A Veretz , ce 17 octobre 1660.

ENFIN je suis de retour dans mon désert , infiniment content du temps que j'ai passé auprès du saint prélat que je viens de quitter (1). Je vous avoue que je n'ai pas ouï parler d'une sainteté pareille à la sienne. Le détachement dans lequel il vit de toutes les choses de la terre est tel , que l'on peut dire qu'il semble que ce qui est nature et humanité soit mort en lui ; au

(1) Gilbert de Choiseul , alors évêque de Comminges , transféré à Tournai en 1670 , ami particulier d'Arnauld d'Andilly.

moins il ne paroît pas qu'elles aient aucune part dans aucune de ses actions. Nous avons cent fois parlé de vous ensemble avec un extrême plaisir, et je vous puis assurer qu'il vous regarde avec des sentiments d'amitié et d'estime tout à fait extraordinaires, et qu'il vit, dans les lettres que vous me fîtes l'honneur de m'écrire, ce que vous me mandiez pour lui, avec toute la correspondance de cœur que vous pouviez désirer. Nous aurons de grandes conversations sur son sujet, quand j'aurai l'honneur de vous voir, et je vous en dirai assurément des choses qui vous raviront.

Je ne vous parle point de l'autre prélat (1); vous en connoissez le cœur et l'âme aussi bien que moi. Si Dieu ne le tenoit dans le lieu où il est par une protection admirable, il n'y seroit pas un jour sans y mourir. Toute la nature ensemble n'a rien de si affreux que le pays et les gens avec lesquels il faut qu'il passe sa vie. Je vous conjure de demander bien à Dieu que je règle la mienne selon sa volonté, et non pas selon l'opinion des hommes. Je ne vous dis pas cela sans raison (2). Aimez-moi toujours, je vous en supplie, et me faites la justice de croire que l'on ne peut être plus absolument à vous que j'y suis.

(1) Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth. Voy. M. de Châteaubriand, p. 82 et suiv.

(2) Il méditait le grand parti qu'il embrassa en 1663. *Note de M. Monmerqué.*

CCII.

AU MÊME.

Ce 8 décembre 1660.

JE suis arrivé à Paris depuis quelques jours , où je vous assure que je n'ai pas de plus sensible joie que celle de penser que j'aurai bientôt l'honneur de vous voir. Comme je ne m'imagine pas que vous sortiez de votre désert , je fais état de vous y aller chercher , afin de vous y entretenir avec plus de liberté que je n'en aurois si vous étiez à Paris. Je remets en ce temps-là toutes les choses que j'ai à vous dire , qui ne sont pas en petit nombre , et je me hâte de donner ordre aux affaires qui m'ont obligé de quitter ma solitude pour venir ici , étant plus persuadé que je ne l'ai jamais été , que ce ne peut être le lieu de mon repos ni de ma vie , et qu'il est presque impossible de conserver de l'innocence et de la sincérité dans un monde aussi corrompu que celui que nous voyons. Je vous conjure de prier Dieu pour moi et de m'aimer toujours.

CCIII.

A L'ÉVÊQUE D'ALETH (1).

A la Trappe, le 5^e avril 1670.

MONSEIGNEUR,

Je me donnai l'honneur de vous écrire lorsque M. Hardy (2) se retira dans notre maison, et je vous supplie très-humblement de trouver bon que je vous importune encore une fois sur le même sujet, pour vous dire, Monseigneur, que s'il ne m'eût paru tout à fait impossible de l'obliger à retourner à Aleth, pour rien du monde je n'aurois eu la pensée de le recevoir dans notre monastère. L'opposition insurmontable qu'il me fit paroître pour cela, la détermination dans laquelle je le vis d'embrasser la vie monastique, et quelques autres considérations pressantes que je vous dirois si j'avois l'honneur de vous voir, me persuadèrent que j'étois obligé de lui accorder ce qu'il me demandoit avec d'extrêmes instances, et que la charité m'engageoit à lui tendre la main, pour le tirer

(1) Le Nain, t. 1, p. 79 et s.; Marsollier, t. 1, p. 142 à 193, et M. de Châteaubriand, p. 102 et suiv., rapportent quelques fragments de lettres adressées à l'évêque d'Aleth (Nicolas Pavillon), de 1661 à 1664, dans lesquelles Rancé fait l'histoire des combats qu'il eut à soutenir à cette époque.

(2) D. Paul Hardy, prêtre, théologal d'Aleth, fit profession à la Trappe en 1671, et y mourut en 1675.

de l'embarras dans lequel il étoit. Et, bien loin de penser que mon action vous pût déplaire, je crus qu'il n'y avoit nul meilleur expédient à prendre pour empêcher les différentes explications que l'on pouvoit donner à sa retraite, n'y ayant nul moyen de le réduire à retourner à Aleth, que de le retenir dans notre monastère et de l'y cacher. Et je regardai comme une providence particulière de Dieu le désir ardent qu'il me témoigna de s'y retirer pour le reste de ses jours. Je fus même bien aise de trouver lieu dans ses dispositions de lui donner l'habit de la religion, après trois semaines d'épreuves, dans la crainte que j'avois qu'il ne regardât comme une exclusion le retardement que j'y aurois apporté. Quelques personnes qui sont affectionnées à vos intérêts, ont trouvé à redire au procédé que j'ai tenu dans cette rencontre. Cependant, Monseigneur, j'ai eu peine à me convaincre que j'aie manqué dans ma conduite, soit que l'orgueil dont je suis rempli m'en empêche, soit que ce soit un effet de la sincérité de mes intentions et de la netteté de ma conscience à votre égard. Lorsque vous aurez eu la bonté de me faire savoir que j'ai failli, je reconnoîtrai aussitôt ma faute, et il n'y a rien de possible que je ne fasse pour la réparer et pour vous témoigner, Monseigneur, que si j'en puis faire par imprudence, je suis incapable d'en commettre avec dessein contre le respect que je vous dois, et la profession publique que je fais depuis si longtemps et que je ferai toute ma vie,

d'être , avec une sincérité parfaite et une très-profonde vénération , votre ; etc.

CCIV.

AU MÊME.

A la Trappe , le 28 juillet 1672.

MONSEIGNEUR ;

Le P. Cordon, qui est ici il y a déjà plus d'une année, se donne l'honneur de vous écrire quelques jours avant celui qu'il semble que Dieu destine pour sa profession ; je n'ai pu laisser partir sa lettre sans y joindre celle-ci, seulement pour vous demander la continuation de l'honneur de votre amitié et le secours de vos prières. Ma plus grande consolation en ce monde, est de penser au bonheur que j'ai eu de me trouver à vos pieds. Trouvez bon, Monseigneur, que je m'y jette en esprit, et que je vous conjure avec toutes les instances possibles de me donner votre sainte bénédiction, non-seulement pour ma personne, mais pour tous ceux qu'il semble que la Providence divine conduit dans cette maison pour le servir dans la pénitence. Je n'ai point de paroles pour vous exprimer avec combien de reconnoissance, de vénération et de respect, je suis en notre Seigneur Jésus-Christ, Monseigneur, votre etc.

— Vous ne serez pas fâché, Monseigneur, que je vous

dise que D. Paul Hardy vit ici dans un grand repos et dans toute l'exactitude possible. Comme la paix de son cœur marque sa vocation, elle fait voir aussi qu'il n'étoit pas digne d'être auprès de vous; d'y être, c'est, dans mon estime, le plus grand bonheur qui puisse arriver à un ecclésiastique en cette vie.

CCV.

A. DOM BERNARD (1).

21 janvier 1671.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Je recevrai toujours avec une joie sensible toutes les marques que vous voudrez bien me donner de votre amitié et de votre confiance; mais encore particulièrement celles qui me feront connoître votre persévérance et votre fidélité à conserver les sentiments que Dieu vous a inspirés dans votre dernière maladie. En vérité, mon très-cher Père, vous devez en avoir une vive reconnoissance, et rien ne doit jamais les effacer de votre cœur. Vous savez combien ces sortes de retours et de changements sont rares dans les âmes qui n'ont pas répondu aux obligations et aux devoirs de leur consécration. Je ne suis point capable de vous donner nul conseil; je n'ai ni vertu ni lumière pour

(1) Sous-prieur des Bernardins, à Paris.

cela ; mais je ne saurois pas m'empêcher de vous dire que l'emploi auquel vous me mandez que l'on vous destine , est plein de dangers. Outre la dissipation qui est inséparable de ces fonctions , vous êtes le supérieur d'un grand nombre de personnes mal réglées ; vous devez à Dieu le compte de leurs âmes , et vous ne pouvez en être quitte , que vous n'ayez apporté tous les soins , toute la vigilance et toute la fermeté nécessaire pour les réduire dans leurs devoirs et les faire vivre conformément à leur règle. Jugez à quoi cela vous oblige et à quelles contradictions cette charge vous expose. Elles sont sans nombre ; l'embarras des ordinations est encore terrible. Les supérieurs majeurs , à ce que j'ai ouï dire , désirent quelquefois que l'on donne des congés pour des religieux que l'on envoie aux ordres , et à moins que vous ne les en estimiez dignes , vous ne pouvez les leur accorder avec conscience. Les supérieurs ne sont , en de telles rencontres , les maîtres ni de votre cœur , ni de votre main , et vous ne leur devez nulle obéissance. Je vous assure , mon révérend Père , que les inconvénients qui se trouvent comme attachés à cet emploi , font peur quand on considère la chose de près , et que l'on le pèse au poids de la vérité. Vous êtes en lieu où vous ne manquez point de personnes à qui vous en pouvez parler ; mais si vous voulez ne point vous mécompter , ne prenez point de détermination que celle que vous prendriez si vous étiez près de paroître au jugement

de Jésus-Christ. C'est le véritable pied sur lequel il faut fonder ses résolutions en toutes choses, mais particulièrement quand elles sont importantes, et qu'il s'agit d'une vocation à un état qui vous engage dans la conduite des âmes. Je prie Notre-Seigneur, mon très-cher, qu'il ne vous laisse faire en nulle rencontre aucun pas qui ne soit dans son ordre et dans le dessein que vous avez de travailler à votre salut par-dessus toutes choses. Je vous ai parlé parce que vous l'avez désiré, et je l'ai fait dans le mouvement de mon cœur. Je vous demande la continuation de votre amitié, le secours de vos prières et la grâce de me croire, au-delà de ce que je puis vous exprimer, votre, etc.

CCVI.

A L'ABBÉ DE L'ÉTOILE.

27 juin 1673.

MON TRÈS-RÉVÉREND PÈRE,

Aussitôt que le livre fut imprimé, il y eut ordre de vous l'envoyer, et je suis surpris que vous l'ayez eu si tard (1). Vous y verrez bien des choses dont le monde ne conviendra pas, qui cependant sont des vérités et des maximes constantes. L'ouvrage a eu

(1) Probablement *Constitutions de l'abbaye de la Trappe*, avec un *Discours sur la réforme*, 1671, in-12.

toute l'approbation qu'on pouvoit désirer, et, à la réserve d'un petit nombre de gens de notre profession même, je n'ai pas ouï dire qu'il trouvât aucune opposition. Ceux qui l'ont approuvé, qui sont d'un mérite extraordinaire, l'ont lu et examiné avec tant d'exactitude, qu'ils n'eussent eu garde de rien laisser passer qui n'eût été dans l'ordre, et selon toutes les règles de la piété des cloîtres. Vous en jugerez par vous-même.

Que vous êtes heureux d'être libre et déchargé d'un emploi, duquel vous ne pouviez vous acquitter qu'avec beaucoup de peine, et dont la mauvaise disposition des hommes vous a empêché de tirer tout le fruit et l'utilité nécessaire ! Je souhaite que les définitions qu'ils ont faites dans le chapitre général, aient des suites heureuses ; mais il faut qu'il arrive pour cela de grands changements dans les cœurs et dans les esprits. Comme rien ne vous empêchera de vous appliquer à l'établissement de votre maison, je ne doute point que dans peu elle ne se ressente de votre présence, et qu'elle ne vous donne toute la consolation que vous souhaitez, il y a si longtemps. Nous demanderons à Notre-Seigneur, par nos prières, qu'il vous comble de ses grâces ; c'est le seul service que nous puissions vous rendre, et la seule marque que nous puissions vous donner du respect et de la sincérité avec laquelle je suis votre, etc.

CCVII.

A M. DE BRANCAS (1).

Ce 13 d'août 1676.

JE vous dis, en parlant de M. Arnauld et de ces messieurs, que le pape étoit content d'eux, et qu'il avoit reçu leurs signatures en la manière qu'ils l'avoient donnée. Vous me répondîtes ce que déjà des personnes de piété m'avoient donné comme une chose constante, qu'ils l'avoient surpris, et que le pape avoit fait comme ceux qui mettent la main devant leurs yeux, et qui font semblant de ne pas voir. Cependant, Monsieur, il m'est tombé entre les mains, depuis quelques jours, l'arrêt qui a été donné contre M. l'évêque d'Angers (2), qui porte expressément que le pape, avec beaucoup de prudence, a voulu recevoir la signature de quelques particuliers avec une explication plus étendue, pour les mettre à couvert de leurs scrupules et des peines portées par les constitutions. Tellement, Monsieur, que non-seulement il n'a pas fait semblant de ne pas voir qu'ils aient signé avec expli-

(1) Sur cette lettre, voy. d'Avrigny, *Mém. chronol. et dogm.*, t. iv, p. 182; elle a été citée tout entière par M. de Châteaubriand, p. 175.

(2) Henri Arnauld, frère du grand Arnauld, évêque d'Angers, fut l'un des quatre évêques qui refusèrent de signer simplement le *Formulaire*.

cation , mais même il l'a prouvé et s'en est contenté. Je suis bien heureux , Monsieur, de n'avoir jugé personne. Où en serois-je réduit si j'avois condamné des gens que le pape reçoit dans le fait même pour lequel je les aurois condamnés ? et à quelle réparation ne serois-je point tenu si j'avois porté un jugement contre eux , et que j'eusse donné à d'autres de faire la même chose sur mon témoignage ? car, dans le fond , j'aurois , contre le respect que je dois au pape et contre ses intentions , condamné ceux qu'il justifie , et considéré comme personnes qui sont dans l'erreur et dans la désobéissance celles dont il est satisfait et qu'il reçoit dans son sein et dans sa communion , et par une conduite pleine de charité et de sagesse. Je vous assure , Monsieur, qu'il ne m'arrivera pas de juger , et que je serai plus religieux que jamais dans les résolutions que j'ai prises sur ce sujet-là. Je vous parle sans passion et dans un désintéressement entier de tous les partis (car je n'en ai aucun , et je suis incapable d'en avoir que celui de l'Eglise) ; mais dans la créance que c'est Jésus-Christ qui me met au cœur ce que je vous vas dire.

Il est impossible que Dieu demande compte ni à vous ni à moi de ce que nous nous serons abstenus de juger , n'ayant pour cela ni caractère ni obligation ; mais il se peut très-bien faire qu'une conduite opposée chargeroit nos consciences , quelque bonnes que soient nos intentions. Si ceux qui ont autorité ou qui ont obli-

gation de juger se mécomptent après y avoir apporté toute l'application, les soins et la diligence nécessaires, ils peuvent espérer que Dieu, qui connoît le fond de leurs cœurs, leur fera miséricorde; mais pour ceux qui s'avancent et qui n'ont point de mission, si ce malheur leur arrive, ils ne peuvent attendre qu'une punition rigoureuse; car, dès le moment qu'ils se sont ingérés et ont usurpé un droit qui ne leur appartenait point, ils ont mérité que Dieu les abandonne à leurs propres ténèbres. Je vous assure, Monsieur, soit que je pense que Jésus-Christ nous a déclaré qu'il châtieroit d'un supplice éternel celui qui diroit à son frère une légère injure, ou que je me regarde comme étant sur le point d'être jugé moi-même, il n'y a rien dont je sois plus éloigné que de juger les autres.

Voilà quelle doit être la disposition de tout homme qui ne sera point prévenu, qui regardera les choses dans leur vérité, sans intérêt et sans passion; mais le mal est que nous croyons n'en pas avoir, parce que nous n'en avons point de propre et de particulière. Cependant nous sommes souvent engagés dans celles des autres sans nous en apercevoir. Pour moi, je suis persuadé qu'en de telles matières, la voie la plus sûre est de demeurer dans la soumission et dans le silence. C'est le moyen de m'attirer tous les partis et de ne plaire à personne; mais, pourvu que je plaise à Dieu et que je me tienne dans son ordre, je ne me mets point en peine de quelle manière les hommes expli-

queront ma conduite. Véritablement, je ne suis plus de ce monde, et je ne suis pas assez malheureux pour y rentrer, après l'avoir quitté, par le dessein que j'aurois de le contenter contre mon devoir et les mouvements de ma conscience. Vous connoîtrez sans doute, Monsieur, qu'il est si difficile, lorsqu'on parle dans les causes même les plus justes, de se tenir dans les règles de la modération et de la charité; que ceux-là sont heureux que Dieu a mis dans des états où rien ne les oblige ni de parler ni de se produire! et je vous confesse que je ne me lasse point d'admirer et de plaindre en même temps l'aveuglement de la plupart des hommes qui ne font non plus de difficulté de dire : Cet homme est schismatique, que s'ils disoient : Il a le teint pâle et le visage mauvais. Quand je vous dis, Monsieur, que je ne vous parle que pour vous seul, ce n'est pas que je ne veuille bien que l'on sache quels sont mes sentiments et mes pensées sur ce point-là; mais je serois encore plus aise, comme c'est la vérité, que l'on ne s'imagine pas que je m'occupe des affaires qui ne me regardent point.

Je ne saurois m'empêcher de vous dire encore qu'il n'y a rien de moins vrai que ce que l'on dit que je faisois pénitence d'avoir signé le *Formulaire*, puisque je le signerai toutes les fois que mes supérieurs le désireront, et que je suis persuadé qu'en cela mon sentiment est le véritable. Mais je ne nie point que, dans le nombre presque infini de crimes et de maux dont

je me sens redevable à la justice divine, celui d'avoir imputé aux personnes qu'on appelle Jansénistes, des opinions et des erreurs dont j'ai reconnu dans la suite qu'ils n'étoient pas coupables, n'y puisse être compris. Etant dans le monde, avant que je pensasse sérieusement à mon salut, je me suis expliqué contre eux en toute rencontre, et me suis donné sur cela une entière liberté, croyant que je le pouvois faire sur la relation des gens qui avoient de la piété et de la doctrine. Cependant je me suis mécompté, et ce ne sera point une excuse pour moi au jugement de Dieu, d'avoir cru et d'avoir parlé sur le rapport et sur la foi des autres. Cela m'a fait prendre deux résolutions que j'espère de garder inviolablement avec la grâce de Dieu : l'une de ne croire jamais le mal de personne, quelle que soit la piété de ceux qui le diront, à moins qu'ils ne me fassent voir une évidence; l'autre est de ne rien dire jamais à moins qu'avec l'évidence je n'y sois engagé par une nécessité indispensable. Celui qui craint les jugements de Dieu et qui sait qu'il a mérité d'en être jugé avec rigueur, est bien malheureux quand il juge ses frères, puisque le plus grand de tous les moyens pour engager Jésus-Christ à nous juger dans sa miséricorde, est de nous abstenir de juger.

Je croirois faire un mal si je soupçonnois leur foi (1); ils sont dans la communion et dans le sein

(1) Celle des Jansénistes.

de l'Eglise. Elle les regarde comme ses enfants ; et par conséquent je puis et ne dois les regarder autrement que comme mes frères.

Vous dites , Monsieur, qu'ils sont suspects ; mais Dieu me préserve de me conduire par mes soupçons ! Je sais par ma propre expérience , et je l'éprouve tous les jours , jusqu'où va l'injustice et la violence de ceux qu'on appelle Molinistes. Il n'y a point de calomnies dont ils n'essaient de ruiner ma réputation ; point de bruits injurieux qu'ils ne répandent contre ma personne. Comme ils ne sauroient attaquer mes mœurs, ils attaquent ma foi et ma créance , et trouvent dans les règles de leur morale et dans la fausseté de leurs maximes qu'il leur est permis de dire contre moi tous les maux que l'envie et la passion leur peut suggérer. *Circumveniamus justum , quoniam inutilis est nobis , et contrarius est operibus nostris.* Ma conduite n'est pas conforme à la leur ; mes maximes sont exactes , les leurs sont relâchées ; les voies dans lesquelles j'essaie de marcher sont étroites , celles qu'ils suivent sont larges et spacieuses : voilà mon crime ; cela suffit , il faut m'opprimer et me détruire : *Opprimamus pauperem justum , gravis est nobis etiam ad videndum , quoniam dissimilis est aliis vita illius.*

Comment voulez-vous , Monsieur, que je leur donne quelque créance ? et peuvent-ils passer pour autre chose dans mon esprit que pour des emportés et des injustes ? En quel endroit de l'Ecriture et des

livres des saints Pères ces gens, si zélés pour la défense de la vérité, ont-ils lu qu'ils puissent en conscience imputer le plus grand de tous les crimes sous des imaginations toutes pures, et décrier par toutes sortes de voies publiques et secrètes des personnes qui servent Dieu dans la retraite et dans le silence, qui ne se mêlent ni des contestations ni des affaires, qui donnent de l'édification à l'Eglise, et dont la vie, de l'aveu même de ceux qui ne les aiment pas, est irrépréhensible? Jugez vous-même, Monsieur : qu'est-ce qui se peut présenter plus naturellement, lorsqu'il me revient quelque chose des soupçons que l'on forme contre les Jansénistes, sinon que, puisque les Molinistes ne font nul scrupule de m'imputer des excès dont je ne suis pas moins exempt que vous-même, quoique je n'aie jamais rien dit à leur désavantage et qu'ils n'aient aucun sujet de se plaindre de moi, il est très-possible qu'ils attribuent des erreurs imaginaires à des personnes qui n'ont pas eu pour eux les mêmes égards ni les mêmes ménagements, et contre lesquelles ils ont depuis si longtemps une guerre toute déclarée?

Pour vous parler franchement, Monsieur, je ne suis rien moins que Moliniste, quoique je sois parfaitement soumis à toutes les puissances ecclésiastiques. Je ne pense point comme eux pour ce qui regarde la grâce de Jésus-Christ, la prédestination de ses saints et la morale de son Evangile, et je suis persuadé que

les Jansénistes n'ont point de mauvaise doctrine. Ce seroit une grande foiblesse de régler sa conduite sur les caprices et les imaginations du monde ; et les gens de bien qui ne regardent que Dieu dans toutes les circonstances de leur vie, ne se mettent guère en peine que l'on se scandalise de leur procédé, lorsqu'il n'y a rien qui ne soit dans l'ordre et dans les règles. Le scandale ne retombe point sur eux , mais sur ceux qui veulent trouver des sujets d'en prendre des occasions qui ne sont point blâmables.

Enfin, Monsieur, j'ai vu , depuis que j'ai quitté le monde , les différents partis qui ont agité l'Eglise. J'ai vu de tous les côtés les intérêts et les passions qui les ont continués ; et , par la grâce de Dieu , je n'y ai pris aucune part que celle de m'en affliger, d'en gémir devant Dieu, et de le prier d'inspirer des sentiments de paix et de charité à ceux qui paroissent en avoir de tout contraires. J'ai vécu entre les uns et les autres dans un état de suspension ; je me suis soumis à l'Eglise , sans avoir de liaison avec personne , parce que j'ai cru qu'il n'y en avoit point qui ne fût dangereuse , et que le meilleur des partis étoit de n'en point avoir, mais de s'attacher simplement à Jésus-Christ et à ceux auxquels il a donné sa puissance et son autorité dans son Eglise.

J'ai demeuré dans le repos et dans le silence ; et comme je pense souvent à cette grande vérité, que Dieu jugera sans miséricorde ceux qui auront jugé

eurs frères sans compassion , je me suis abstenu de m'expliquer et de condamner la conduite et les sentiments de personne , sachant que je ne le devois pas , à moins que d'avoir des évidences et des certitudes que je n'ai jamais eues , et d'y être engagé par de véritables nécessités. Je n'ai nul dessein de plaire aux hommes ; je ne recherche ni leur approbation ni leur estime , et je sais trop que Dieu ne marque jamais plus clairement dans ceux qui sont à lui qu'il ne rejette point les services qu'ils lui rendent , que quand il permet qu'on les persécute ; et la seule peine que j'aie est de voir que ces gens-là engagent leurs consciences , comme s'ils ne savoient pas que Dieu jugera les calomniateurs avec autant de rigueur et de sévérité que les homicides et les adultères.

Il me reste , Monsieur , une autre affaire , qui est d'empêcher qu'on ne croie que je favorise le parti des Molinistes ; car je vous avoue que la morale de la plupart de ceux qui en sont est si corrompue , les maximes si opposées à la sainteté de l'Evangile et à toutes les règles et instructions que Jésus-Christ nous a données , ou par sa parole ou par le ministère de ses saints , qu'il n'y a guère de choses que je puisse moins souffrir que de voir qu'on se servît de mon nom pour autoriser des sentiments que je condamne de toute la plénitude de mon cœur. Ce qui me surprend dans ma douleur , c'est que , sur ce chapitre , tout le monde est muet , et que ceux même qui font profession d'avoir

du zèle et de la piété, gardent un profond silence, comme s'il y avoit quelque chose de plus important dans l'Eglise que de conserver la pureté de la foi dans la conduite des âmes et dans la direction des mœurs. Pour moi qui n'ai jamais pris de chaleur contre personne, parce que je me suis toujours préservé de toutes sortes de liaisons, quand je regarde les choses dans le désintéressement d'un homme qui ne veut avoir que Dieu et sa vérité devant les yeux, et que j'essaie de discerner ce qui fait qu'on est si échauffé de certaines matières et que sur les autres on n'a que de l'indifférence et de la froideur; rien ne se présente plus naturellement, sinon que ce qui donne le mouvement à la plupart des hommes, c'est l'intérêt que d'un côté il y a à plaire et à gagner, et que de l'autre il n'y a rien qu'à perdre (j'entends de ceux qui sont théologiens et qui ne peuvent ignorer le fond et les conséquences des choses); et comme je n'ai rien à perdre ni à gagner en ce monde, et que j'ai réduit à l'éternité toute seule mes prétentions et mes espérances, ce sont des tempéraments et des retenues que je ne puis goûter ni comprendre. En vérité, si Dieu n'a pitié du monde et s'il n'empêche l'effet de l'application avec laquelle on travaille à détruire les maximes véritables pour en substituer d'autres en leur place qui ne le sont pas, les maux se multiplieront, et l'on verra dans peu une désolation presque générale.

CCVIII.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS (1).

30 novembre 1678.

IL ne faut point douter, Monsieur, que la main de Dieu ne vous soutienne dans les lieux où sa Providence vous engage ; et comme vous n'êtes pas attaché à la cour par des sentiments d'ambition et de vanité, vous devez espérer qu'il ne vous refusera pas, dans les orages du monde, la même protection qu'il accorde dans le calme de la solitude.

Cependant, s'il n'est pas impossible de chanter les cantiques du Seigneur dans une terre étrangère, il faut croire, et on a besoin de se le dire souvent, qu'il est très-difficile de garder fidèlement ses voies, lorsqu'on est environné d'affaires, de plaisirs, de soins, d'occasions et d'exemples qui nous en proposent incessamment de toutes contraires.

Dieu n'a pas commandé à tous les hommes de quitter le monde, et il est de sa miséricorde, de sa grandeur et de sa gloire d'avoir dans toute sorte de lieux et d'états des personnes qui le servent, et qui soient selon son cœur ; mais il n'y en a point à qui il

(1) La calomnie cherchait à rendre suspecte à la cour la doctrine de Rancé : il se vit obligé d'écrire cette lettre, que nous a conservée Marsollier, t. II, p. 63 et suiv.

n'ait défendu d'aimer le monde, ni aucune des choses qui lui appartiennent. C'est une obligation de laquelle il ne dispense qui que ce soit, c'est un précepte général, et rien ne marque mieux la difficulté qu'il y a à l'accomplir, que la rareté de ceux qui l'observent.

Enfin, Monsieur, tout homme qui veut être à Jésus-Christ, et demeurer en lui (selon l'expression de l'Apôtre), c'est-à-dire vivre de son esprit et lui être uni par les liens de sa charité et de sa grâce, il faut de nécessité qu'il marche comme Jésus-Christ a marché : *Qui dicit se in ipso manere, debet, sicut ille ambulavit, et ipse ambulare* ; qu'il vive comme il a vécu sur la terre, qu'il pense et qu'il agisse comme lui, qu'il épouse en un mot toutes ses affections et toutes ses haines, et qu'il fasse en toute occasion ce qu'il croit que Jésus-Christ feroit, s'il étoit en sa place.

C'est se tromper que de s'imaginer que la vie d'un véritable disciple soit autre chose qu'un retracement de celle du maître, et ce seroit fort inutilement que nous prétendrions être semblables à Jésus-Christ dans l'éternité (ce qui est l'attente et l'ambition de tous les chrétiens), si nous ne travaillions dans le temps à rendre en tout notre vie semblable à la sienne.

C'est une vérité qui paroît dure à ceux qui aiment le monde et qui ont fait pacte avec lui, mais qui pour cela n'est pas moins constante, puisque c'est la Vérité même qui nous l'a enseignée. Mais, au lieu de faire sur nous de tristes impressions et d'abattre nos espé-

rances, il faut au contraire qu'elle anime notre foi, qu'elle excite notre zèle, notre vigilance et notre piété. Car celui qui nous a imposé cette obligation, nous donne des moyens et des facilités pour l'accomplir. Dieu ne tend point de pièges aux hommes, il donne le pouvoir d'exécuter ce qu'il commande, et il ne sait ce que c'est de ne se pas laisser trouver à ceux qui le cherchent avec des intentions pures et sincères.

Je suis assuré, Monsieur, que les pays où vous êtes ne sont pas si destitués de gens de bien, que vous n'en rencontriez qui pensent comme moi, et qui font davantage, car ils vivent selon leurs pensées. Je m'attends bien que le nombre en sera petit, et si cela n'étoit pas, Jésus-Christ ne nous auroit pas dit comme il a fait, que le chemin de la vie est resserré, et que la porte en est si étroite, que même entre ceux qui la cherchent il y en a peu qui la trouvent.

Tout cela montre, Monsieur, la nécessité qu'il y a de veiller sans cesse, d'observer avec soin toutes ses voies, et d'avoir devant les yeux, autant qu'il est possible, celui qui doit être la règle et l'âme de toutes nos actions. C'est à quoi vous n'avez pas de peine à vous rendre fidèle, Dieu vous ayant fait sentir dans votre retraite que le monde n'a rien que de désagréable pour ceux qui sont à Jésus-Christ, et que rien n'est comparable au plaisir qu'il y a de le servir et de lui plaire.

Au reste, Monsieur, je ne puis m'empêcher de vous

ouvrir mon cœur, touchant les bruits qu'on ne se lasse point de répandre sur mon sujet, et auxquels, par la grâce de Dieu, je n'ai jamais donné aucun fondement légitime par ma conduite. Je ne vous en parle pas pour votre éclaircissement, parce que vous ne doutez point de la pureté de mes sentiments, et que vous me rendez en tout une entière justice, mais afin que vous puissiez, dans les rencontres (si vous jugez à propos de me donner cette marque de votre bonté), dire précisément ce que j'ai toujours été et ce que je suis encore sur les matières du temps.

Je vous dirai donc, Monsieur, que depuis que je ne suis plus du monde, je n'ai jamais été d'aucun parti que de celui de Jésus-Christ et de son Eglise (car je confesse qu'avant ma retraite je n'étois que trop dans celui de mes ennemis, je veux dire le monde même, la chair et le démon); j'en ai vu les contestations avec une douleur sensible, et je n'y ai point pris d'autre part que celle qu'y peut avoir un homme qui s'en afflige devant Dieu, et qui gémit au pied de ses autels, en considérant le sein et les entrailles de sa mère déchirés par ses propres enfants. J'ai toujours cru que je devois me soumettre à ceux que Dieu m'avoit donnés pour supérieurs et pour pères (j'entends le pape et mon évêque); j'ai fait ce qu'ils ont désiré de moi, et j'ai signé simplement le Formulaire concernant les propositions de Jansénius, sans restriction et sans réserve. J'ai gardé tant de mesures sur tous

ces différends , que non-seulement je me suis abstenu d'en parler , mais j'ai même empêché que les relations n'en soient venues jusqu'à cette communauté , et que l'on n'y a jamais ouvert la bouche , ni des questions , ni des personnes entre lesquelles elles s'étoient excitées. Plus j'ai vu que les esprits s'engageoient dans la dispute et que la chaleur augmentoit entre les deux partis , plus je m'en suis tenu à l'écart , de crainte d'entrer en rien qui fût contraire à ma profession , ni qui fût capable de troubler le repos de ma solitude et d'interrompre la tranquillité que j'y avois cherchée , en demeurant cependant dans une résolution ferme et constante d'embrasser avec une soumission parfaite les ordres du pape et les décisions de l'Eglise. En effet , il se peut dire que pendant que tout le monde a été dans l'agitation , nous avons joui d'un calme et d'une paix profonde.

Touchant le fond des matières , j'ai toujours estimé que ce n'étoit point mon fait de m'en mêler ; que Dieu ne demandoit pas de moi que je contestasse des dogmes de la foi , mais que j'essayasse de pratiquer les vérités qu'elle m'enseigne , et qu'au lieu de disputer des secrets de la grâce de Jésus-Christ , je devois plutôt penser à l'attirer sur ma personne et sur tous ceux desquels il lui avoit plu de me confier la charge et la direction , en persévérant dans la prière , dans le silence , dans l'humilité et dans d'autres dispositions semblables , et qu'à moins d'un ordre de Dieu tout

évident, je ne devois pas sortir d'une situation si propre et si convenable à mon état. Cependant, si quelqu'un vouloit savoir en cela quelles sont mes opinions, je n'en ai jamais eu de particulières, et j'ai toujours suivi celles de saint Thomas.

Pour ce qui est de mes sentiments sur la morale chrétienne, je fais une profession publique de m'attacher uniquement à ceux que Jésus-Christ nous a enseignés dans son Evangile, en la manière que les saints Pères, qui sont ses interprètes et qui ont eu son esprit et sa mission, nous les ont expliqués. C'est là, comme dans de véritables sources, que je crois que les chrétiens doivent puiser les règles de leur conduite, et je ne saurois ni goûter ni comprendre qu'on affoiblisse des vérités saintes pour fortifier les inclinations de la nature et pour favoriser ses convoitises : Jésus-Christ nous ayant déclaré qu'il n'étoit point venu dans le monde pour y établir une paix fausse, mais pour y apporter l'épée, c'est-à-dire, pour y faire des séparations et des retranchements, et pour y détruire la loi de la chair, afin d'y faire régner celle de l'esprit.

Je suis fort convaincu qu'il faut se garantir des opinions excessives, et ne pas porter les choses à un point où personne ne puisse atteindre ; mais je le suis aussi, qu'il n'est pas moins dangereux d'élargir les chemins au-delà des bornes que Jésus-Christ leur a prescrites, de donner le nom de bien à ce qui est mal, d'entrer dans des condescendances molles, de flatter

les pécheurs dans leurs iniquités, et de mettre, comme dit le Prophète, des coussins dessous leurs coudes, au lieu de couvrir leur tête du sac et de la cendre. J'entends par là qu'on ne doit jamais manquer de leur dire la vérité et de leur faire connoître leurs obligations et la grandeur de leurs blessures, et de leur inspirer les sentiments d'une conversion qui soit profonde et sincère.

Voilà, Monsieur, une déclaration de mes pensées et de ma conduite. Je prie Dieu que les hommes s'en contentent, car je serois très-fâché d'être à personne un sujet de chute et de scandale ; mais si je ne suis pas assez heureux pour que cela arrive selon mes desirs, Dieu qui me défend d'avoir pour but et pour dessein de plaire aux hommes, et qui m'apprend qu'un chrétien ne doit point chercher de consolation ni de repos ailleurs que dans le témoignage de sa conscience, me conservera celui qu'il m'a donné jusqu'à présent, et j'espère qu'il ne permettra pas qu'il se passe rien en moi à l'égard de ceux qui me traitent avec si peu d'équité, qui méritent qu'il m'en prive, et qu'il m'abandonne au trouble et à la confusion.

La plus grande de mes peines en tout cela, c'est que des chrétiens s'engagent, sans y faire d'attention, dans une perte toute certaine, lorsqu'ils essayent, sans scrupule aussi bien que sans sujet, de rendre suspecte la foi et la religion d'un homme très-catholique, de décrier sa personne, et de lui attribuer des maximes

et des opinions qu'il n'a jamais eues. Il n'y a rien de plus étrange que de voir ceux qui ne voudroient pas toucher aux mœurs de leur prochain dans les choses les plus légères, ne faire aucune difficulté d'attaquer sa foi, de dire que sa créance n'est pas saine, ce qui est l'accuser du plus grand de tous les crimes.

Cependant il faut qu'ils sachent que leur zèle et leur intention, quelle qu'elle soit, ne les justifiera que dans cet instant auquel Dieu mettra les fausses justices dans leur véritable jour, et qu'il punira les médisants et les calomniateurs avec autant de sévérité que les blasphémateurs, les homicides et les adultères.

Il est constant qu'on ne peut croire avec conscience, ni publier du mal d'une personne, qu'on ne connoisse avec certitude qu'elle en est coupable, et qu'il n'y ait obligation de le déclarer; et je voudrois bien demander à ceux qui se donnent si facilement le droit et la liberté de décider sur la doctrine d'un homme caché, parfaitement soumis, qui ne se mêle de rien et qui n'a jamais ni dit ni écrit une parole qui puisse recevoir une explication fâcheuse, quelle nécessité les y engage et quelle certitude ils peuvent avoir de ses maximes et de sa conduite, ne l'ayant peut-être jamais vu, et n'en sachant rien que ce qu'ils en ont appris par des relations vagues et incertaines, et comment ils accommodent cela avec le principe de Jésus-Christ qui leur défend si absolument de juger, et sous des peines si rigoureuses? Prétendent-ils, après avoir

excité des soupçons injustes et fait courir des bruits diffamants contre une personne innocente, qu'ils en seront quittes pour dire : « J'ai été mal informé, et je n'y pensois pas; » et que Dieu les dispensera de réparer, par des satisfactions publiques, le tort et l'injure qu'ils lui ont faite ?

Après tout, Monsieur, j'aurois honte de me plaindre s'il s'agissoit d'une accusation moins importante et moins injurieuse, et si les saints ne m'apprenoient pas qu'un chrétien doit témoigner qu'il est sensible, quand on touche à sa foi et à sa créance; car, d'ailleurs, je sais que ma profession veut que je me regarde comme un vase brisé qui n'est plus bon qu'à être foulé aux pieds et réduit en poussière; et dans la vérité, si les hommes me prennent par des endroits par où je ne suis pas tel qu'ils me croient, il y a en moi des maux et des iniquités presque infinies, qui ne sont connues de personne et sur lesquelles on ne me dit mot; de sorte que je ne puis pas croire que les injustices apparentes qui me viennent du côté du monde, ne soient des justices secrètes et véritables de la part de Dieu, et ne pas considérer en cela les hommes comme les exécuteurs de ses vengeances.

C'est la disposition dans laquelle je suis et que je dois conserver, d'autant plus que les extrémités de ma vie étant proches, et me trouvant aux portes de l'éternité, il n'y a rien de plus puissant pour faire que Dieu nous juge dans sa bonté et dans sa clémence,

que d'être jugés des hommes sans compassion et sans justice , pourvu que nous demeurions dans la charité et dans la paix , et que nous le priions de faire miséricorde à ceux qui nous la refusent.

Voilà, Monsieur, une grande lettre pour un homme qui fait profession de vivre dans le silence. Je me suis étendu plus que je ne pensois ; mais je suis assuré que je ne l'ai pu faire à personne qui prît plus d'intérêt à ce qui me touche que vous , qui m'honorât d'une bonté plus particulière , ni qui eût , pour me supporter, plus de charité que vous en avez ; et puis , c'est pour la dernière fois que je parlerai de ces sortes d'affaires. La retraite dans laquelle j'ai résolu d'achever le reste de ma vie , sera , s'il plaît à Dieu , si exacte et si resserrée , que les bruits du monde ne passeront pas à notre solitude et ne viendront pas jusqu'à nous. Il n'y a point de moments à perdre , et quoiqu'il faille être ménager de tout le temps , c'est particulièrement lorsqu'il en reste peu , qu'on est près d'en aller rendre compte , et qu'on est aussi convaincu que je le suis , qu'il faut se repentir de tous ceux qui n'auront servi de rien , ni pour la gloire de Jésus-Christ , ni pour notre propre sanctification.

Je prie Dieu , Monsieur, qu'il vous comble de toute sorte de bénédictions et de prospérités ; je n'aurois garde de vous souhaiter de celles du monde , si je n'étois plein d'espérance que vous êtes en état d'en faire un saint usage , et qu'elles vous serviront à de-

venir encore meilleur que vous n'êtes pas. Je suis ,
avec un profond respect , votre , etc. (1).

CCIX.

A MONSEIGNEUR DE POMPONNE (2).

Trappe, 3 décembre 1679.

J'AI trop d'attachement à tous vos intérêts , Monsieur , pour manquer à vous le protester dans la conjoncture présente , et de vous assurer que j'en ai appris la nouvelle avec toute la sensibilité possible. Il n'y a rien de stable ici-bas : tout y est sujet à des incertitudes et des révolutions continuelles ; et quand même elles ne nous viendroient pas du côté des hommes , la mort , qui est toujours proche et qui dérange toutes

(1) Sur les mouvements divers qu'occasionna cette lettre , voy. Marsollier , t. II , p. 77. On n'épargna rien pour porter Arnauld et Nicole à écrire contre Rancé. Le premier répondit qu'il se garderait bien de décrier un homme dont la pénitence avait fait tant d'honneur à l'Eglise ; et Nicole ajouta qu'il aimerait mieux qu'on lui eût coupé le bras droit , que d'employer sa plume contre un homme dont il ne pouvait s'empêcher de respecter la vertu.

(2) Après avoir été intendant des armées françaises et ambassadeur , Arnauld , marquis de Pomponne , devint ministre des affaires étrangères , en 1671. Une intrigue de cour l'obligea de donner sa démission , le 18 novembre 1679. Voy. Saint-Simon. Ce fut à l'occasion de cette disgrâce que l'abbé de la Trappe lui écrivit la lettre qu'on va lire.

choses , ne seroit pas longtemps sans nous faire changer de situation. Ainsi, Monsieur, le mieux qu'on puisse faire est de souffrir avec patience la privation de ce que nous ne pouvons pas conserver longtemps, et la différence qu'il y a entre le perdre un peu plus tôt ou un peu plus tard, ne mérite pas d'être considérée. Je prie Dieu, qui seul peut tirer des biens des véritables maux, de faire que vous trouviez dans cet événement-ici des avantages solides et des utilités effectives : je veux dire celles qui ne dépendent point du monde, et que toute sa puissance ne nous sauroit ôter. Comme l'unique service que nous puissions vous rendre est de vous offrir à Notre-Seigneur dans nos prières, je vous supplie très-humblement de croire, Monsieur, que c'est un devoir dont je m'acquitterai avec tout le soin et l'application dont je suis capable, et que personne ne sera jamais avec plus de respect et de fidélité que moi, votre, etc.

CCX.

A LA PRIEURE DE L'ABBAYE DE MAUBUISSON.

14 novembre 1680.

MA RÉVÉRENDE MÈRE,

Je prie Notre-Seigneur qu'il donne sa bénédiction à la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire, et qu'il fasse que vous y trouviez votre consolation et l'éclair-

cissement de vos difficultés et de vos doutes ; c'est dans cette espérance que je me rends à ce que vous avez désiré de moi, sans m'arrêter à beaucoup de raisons qui pouvoient m'en empêcher.

Je vous dirai donc, M. R. M., que le but et que la fin de la règle que vous avez embrassée est de vous élever à la perfection de l'Évangile, par la pratique des préceptes, des conseils, des instructions et des exemples que Jésus-Christ nous a donnés.

Saint Benoît, qui est notre premier père, nous a prescrit pour cela des voies et des moyens que nous sommes obligés de garder conformément au vœu et à la profession que nous en avons faite.

Ces préceptes sont de deux sortes : les uns sont intérieurs et spirituels, concernant le règlement du cœur, la direction des mœurs et la conduite de la vie intérieure, comme le chapitre des instruments des bonnes œuvres, celui de l'obéissance, de l'humilité, de la pauvreté, de l'oraison, du bon zèle que les frères doivent avoir, et de la soumission qu'ils sont obligés de se rendre.

Les autres sont extérieurs, comme l'abstinence de la viande, les jeûnes, l'office de l'Eglise, les veilles, le silence, l'obéissance et la pauvreté extérieures, le travail des mains, etc. Les premiers sont immuables et ne reçoivent ni exception, ni dispense. Un religieux ne peut manquer de les observer, sans manquer à ce qu'il a promis à Dieu, et sans violer ce que sa pro-

fession a de principal et de plus essentiel. Il faut , par exemple , qu'il aime Dieu de toutes ses forces et de toute sa puissance ; qu'il accomplisse tout ce qui lui est ordonné dans l'article de l'obéissance ; qu'il s'en acquitte dans toute l'étendue et l'intégrité qui lui est prescrite , jusqu'à entreprendre , non-seulement sans contradiction et sans murmure , mais avec patience et charité , les choses même impossibles , lorsqu'elles lui seront commandées ; qu'il ait , autant qu'il pourra , la crainte de Dieu devant les yeux et la présence de ses jugements ; qu'il s'éloigne de toutes les manières et de toutes les façons de faire du siècle ; qu'il désire la vie éternelle de tout le sentiment de son cœur ; qu'il ait de la charité pour tout le monde ; qu'il haïsse sa propre volonté ; qu'il souffre dans une disposition paisible et tranquille les contradictions , les injures , les opprobres , de quelque manière et de quelque endroit qu'elles lui arrivent ; qu'il trouve sa satisfaction et son plaisir dans les choses les plus viles et les plus abjectes , et que , dans tous les emplois et les occupations dont on le charge , il se regarde comme un méchant ouvrier et incapable d'y réussir ; qu'il s'estime et qu'il se confesse le dernier et le plus misérable de tous les hommes , non-seulement de la parole , mais de la conviction du cœur. Ce sont-là , M. R. M. , des pratiques fondamentales de votre état , qui obligent toutes sortes de personnes et dans tous les temps , et qui ne changeront jamais.

Entre les autres il y en a dont l'obligation est indispensable , comme la pauvreté et l'obéissance extérieures , qui sont les fondements et les bases de la profession monastique ; il y en a aussi , lesquelles , quoique l'observation en soit commandée et par conséquent nécessaire , ne laissent pas d'être soumises à l'autorité des supérieurs , comme l'abstinence de la viande , les jeûnes réguliers , les veilles , l'assistance au chœur , le silence , le travail des mains , etc. Ils peuvent en dispenser , pourvu que ce soit dans l'esprit de la règle , pour des nécessités véritables , par des raisons et des considérations légitimes ; et pour lors l'inobservation n'a rien de mauvais ; elle est permise , c'est une disposition régulière , et on auroit tort de la considérer une transgression de la loi.

Cependant si quelqu'un , sans une juste dispense , par imprudence , par surprise ou par quelque autre accident semblable , manquoit de les observer , il est certain qu'il pécheroit contre la règle , quoique l'offense ne fût que vénielle. Mais pour ceux qui , avec attention , avec détermination , ou par une négligence affectée , par le peu de cas et d'estime qu'ils en font , les transgressent sans difficulté et sans scrupule , on ne sauroit douter qu'ils ne commettent une offense mortelle , et que Dieu , duquel ils se sont moqués , pour me servir des termes de la règle , ne punisse leur péché d'une condamnation éternelle , à moins qu'ils ne réparent leurs fautes par un repentir véritable et par une conversion qui soit sincère.

On a beau dire que la règle de saint Benoît n'oblige point sous peine de péché, puisqu'on ne peut manquer de l'observer en la manière que je vous l'exprime, que ce ne soit un véritable mépris; ce qui, dans la pensée de saint Bernard, est un péché qui donne la mort. En effet, ce mépris n'attaque pas seulement saint Benoît comme auteur et instituteur de sa règle; mais si on remonte à la source, il va jusqu'à Jésus-Christ, qui en est auteur premier et principal : ses saints n'ayant fait que nous déclarer ses ordres et ses volontés en qualité de ses ministres et de ses interprètes; et je ne vois pas qu'on puisse regarder autrement que comme une témérité condamnable, de traiter de bagatelle et d'inutilité les règles que ces grands hommes qui ont eu l'esprit et la mission de Dieu, ont établies comme des pratiques solides, importantes et nécessaires à la sanctification.

Il y a néanmoins quelques points de la règle moins considérables, qui ont pu être changés ou abolis par la disposition des supérieurs, par des coutumes contraires, et qu'on n'est plus obligé de pratiquer, ni de reprendre.

Mais afin de lever toutes vos difficultés et vos scrupules sur ces pratiques extérieures, vous devez être persuadée, M. R. M., qu'encore que vous soyez obligée de garder l'abstinence et les jeûnes en la manière que la règle vous l'ordonne, vous pouvez néanmoins en être dispensée pour des causes et par une

autorité légitimes. C'est la même chose des veilles et de l'assistance à l'office; et vous ne sauriez en cela vous mécompter, en vous abandonnant à la prudence de celle à laquelle il a plu à Dieu de commettre votre conduite : elle a trop de lumières et de religion, pour mal user du pouvoir que Dieu lui a donné, et pour vous accorder ce que la règle lui défend de vous permettre.

Pour le silence, c'est une chose surprenante que, sans avoir aucun égard au sentiment de saint Benoît, qui l'établit et le commande comme une régularité importante aux avantages qu'on en retire lorsqu'on le garde exactement, et aux inconvénients qui naissent lorsqu'on le néglige, on l'ait rejeté comme un assujétissement insupportable, et on se soit donné en cela une si grande liberté, qu'il semble que ceux qui servent Jésus-Christ ne soient pas plus obligés de mettre un frein à leur langue que ceux qui servent le monde. C'est cela principalement qui fait le dérèglement des monastères, qui remplit les cloîtres de distractions, de médisances, de murmures, de cabales, de conspirations, d'intelligences, d'amitiés et de liaisons particulières, des affaires et des nouvelles du monde; qui empoisonnent les âmes; qui les rendent toutes séculières et toutes mondaines; éteignent en elles l'esprit de piété, de religion; les mettent dans un état entièrement opposé à l'ordre de Dieu, et empêchent par conséquent qu'elles n'arrivent et même qu'elles

ne tendent jamais à la perfection à laquelle leur profession les engage.

Ce que vous devez faire pour ne pas tomber dans ces irrégularités et ces infractions, c'est d'éviter toutes sortes de discours, d'entretiens et de communications inutiles; de faire en sorte que la crainte de déplaire à Dieu et de vous écarter de votre règle, tienne votre bouche fermée, et que la nécessité toute seule vous oblige de l'ouvrir.

On peut dire la même chose du travail des mains; car, quoiqu'il soit si expressément ordonné par saint Benoît, si autorisé par l'exemple de tous les saints, que l'institution en soit très-sainte, très-utile et très-nécessaire; que cet exercice contribue autant ou plus que pas un autre à la conservation de la discipline et de la piété; qu'il bannisse des maisons religieuses l'inutilité, l'ennui, le dégoût, la paresse; qu'il comble les vides que l'oisiveté ne manque jamais de remplir d'occupations vicieuses contraires à la loi de Dieu et à la règle selon laquelle on a promis de vivre et de se conduire: on l'a tellement aboli, qu'il y a très-peu de lieux où l'on en reconnoisse les moindres traces et les moindres vestiges.

C'est une obligation à laquelle je m'assure que vous ne manquez pas de satisfaire, ne doutant point que vous n'ayez des heures réglées pour le travail, les occupations et les ouvrages des mains, selon les besoins et les nécessités différentes d'une communauté

aussi grande et aussi nombreuse que la vôtre ; et que vous ne vous conduisiez en cela par l'ordre et par l'application de votre supérieur : j'entends des ouvrages utiles et convenables à votre profession , et non pas ceux qui servent à la vanité du monde.

Touchant l'obligation de la pauvreté , je vous dirai, M. R. M., qu'il n'y a rien dont la vérité et l'étendue soit plus ignorée. On se contente de lui donner une explication grossière , et on se persuade qu'il suffit , pour s'acquitter de ce devoir, de ne point reprendre les biens , les héritages , les possessions et les fortunes du monde que l'on a quittés ; et on ne veut pas s'apercevoir que la pauvreté dont on a fait profession , ne dit pas moins qu'un abandonnement , une désappropriation parfaite et un renoncement entier et sans réserve à toutes choses , hors l'usage de celles qui peuvent se trouver précisément nécessaires pour la subsistance et la conservation de la vie.

Lorsque Dieu a obligé les religieux à un dégagement si grand et si général , son dessein a été de se les attacher uniquement par une liaison intime , en les séparant de tout ce qui pouvoit être comme un milieu entre eux et lui ; afin que n'ayant plus ni affections , ni soins , ni inquiétudes , ni sentiment pour les choses de la terre , rien ne les empêchât d'acquérir cette pureté souveraine qui , seule , les rend dignes de l'alliance sacrée qu'ils ont contractée avec lui par les vœux de la religion.

Quoiqu'il n'y ait rien de plus constant , et qu'on ne puisse le contester avec justice , on se conduit néanmoins comme si on n'en avoit aucune connoissance : les uns ont des pécules , et fondent en cela leur innocence sur la permission que leurs supérieurs leur donnent de les avoir, quoique ces sortes de dispenses ne servent qu'à engager la conscience de ceux qui les accordent et de ceux qui les reçoivent.

Les autres ont des ajustements et des meubles propres , curieux et recherchés dans leurs chambres ou dans leurs cellules ; des tableaux , des vases , des peintures, des montres, des cabinets et d'autres choses semblables , et trouvent ainsi le secret de faire revivre leurs passions, de flatter leurs cupidités , de nourrir leurs convoitises et d'introduire dans le cloître la propriété , le luxe , la superfluité et la vanité du monde , contre leurs engagements et leurs promesses.

Il y en a qui ne font point de difficulté de recevoir, de leurs amis , de leurs parents ou de leurs proches , l'argent qu'ils veulent bien leur donner, et s'imaginent qu'ils n'y ont aucun attachement qui blesse et qui contrevienne à l'obligation qu'ils ont d'être pauvres , pourvu qu'ils le mettent entre les mains d'un officier du monastère , comme s'ils s'en dépouilloient véritablement , quoique dans le fond ils s'y retiennent un droit , et le regardent si bien comme une chose qui leur est propre , qu'ils trouveroient mauvais que d'autres qu'eux s'en servissent , et qu'il ne fût pas

employé à leurs plaisirs , à leur satisfaction et à leur usage.

On peut encore pécher contre la pauvreté, lorsque, dans les réceptions, qui doivent être toutes gratuites, toutes pures et toutes désintéressées , au lieu de n'avoir devant les yeux que la gloire de Dieu , l'édification de la communauté et la sanctification de la personne qu'on reçoit, on agit par des vues d'intérêt ; en sorte que ce n'est pas la vertu toute seule qui décide de la vocation, mais une utilité basse , grossière et honteuse. C'est un abus qui est devenu si universel et qu'on couvre de tant de prétextes, qu'il n'est presque aperçu de personne , chacun se figurant qu'il doit et qu'il peut avec innocence procurer, autant qu'il lui est possible, l'avantage, la conservation et l'agrandissement du monastère.

Je vous crois, M. R. M., fort exempté du désordre dont je viens de parler, m'imaginant bien que vous vous en tenez à la simplicité que votre règle vous prescrit, au dépouillement auquel votre profession vous engage , et que vous n'avez garde ni d'aimer les excès , ni d'user des superfluités qu'elle condamne ; et que, pour les réceptions, vous vous y conduisez par un esprit et par un motif si religieux, que vous n'y considérez rien que la piété, le mérite et la dignité du sujet.

Je ne vous dirai rien, touchant les offices et les charges , sinon que vous avez raison de vous estimer

comme une servante inutile dans la maison du Seigneur ; mais néanmoins qu'après avoir exposé votre indignité et votre foiblesse , vous devez suivre et vous rendre au jugement de celle à qui l'ordre de Dieu vous a soumise.

On n'est guère plus religieux ni plus exact dans l'exercice de l'obéissance que dans celui de la pauvreté ; et l'idée qu'on s'en fait d'ordinaire n'est rien moins que celle qu'on en doit avoir. On se figure qu'on en accomplit les devoirs, pourvu qu'on demeure à l'égard des supérieurs dans une dépendance éloignée ; qu'on en prenne quelques permissions dans les rencontres ; qu'on s'abstienne de former des murmures, des résistances éclatantes à leurs volontés , quoiqu'on n'y obéisse qu'à regret, sans amour, avec contradiction et répugnance, lorsqu'il se trouve quelque chose d'incommode et qui ne plaît pas , et que d'ailleurs on fasse ce que l'on peut pour contenter ses inclinations , donner à son amour-propre ce qu'il demande , et se mettre , autant qu'on en rencontre d'occasions et de moyens , dans la main de son propre conseil.

Vous jugez bien , M. R. M., qu'une telle obéissance n'a rien de véritable ; qu'elle n'a que l'apparence et le nom de ce qu'elle n'est point en effet. Celle que vous avez promise est conforme à une règle qui vous veut dans une soumission entière et immédiate et dans tous les temps. Elle ne fait point de

distinction de l'âge et de la qualité des personnes ; elle n'a ni restriction ni réserve ; elle s'étend aux choses les plus rudes et les plus difficiles ; elle veut même qu'on embrasse celles qui surpassent les forces, lorsqu'elles sont ordonnées ; qu'on y joigne une charité , une patience , une douceur et une humilité qui marquent évidemment qu'elle est dans le cœur comme dans sa source , avant qu'elle passe dans les actions et qu'elle s'exprime par les œuvres. Enfin , on peut dire que , si elle est fidèle , il n'y a que le péché tout seul qui lui mette des bornes , parce qu'il n'y a point de commandement qu'on ne doive entreprendre et exécuter, quand il n'y a rien qui soit contraire à la loi de Dieu et qui blesse l'intégrité de la règle.

Cela se voit d'une manière si expresse et si positive dans les degrés de l'humilité et dans le chapitre de l'obéissance, que, pour peu qu'on y fasse attention, il ne se peut pas qu'on n'en soit convaincu.

Voilà , M. R. M., des sentiments et des maximes très-assurés, selon lesquels vous réglez votre conduite. Vous répondrez aux desseins que Dieu a sur vous ; vous vivrez saintement dans une profession sainte ; vous remplirez toutes vos obligations ; vous calmerez vos inquiétudes ; vous apaiserez ces mouvements de votre cœur qui vous donnent de la peine , et vous trouverez enfin le repos que vous cherchez , puisque la paix , comme le Saint-Esprit nous l'apprend , est le fruit de la piété et de la justice , et que Dieu promet

une tranquillité profonde à ceux qui aimeront l'observation de sa loi. Ayez une confiance ferme en la bonté de Jésus-Christ ; croyez qu'il vous ouvrira les portes de son royaume, et que vous ayant tirée, comme il l'a fait, du milieu de la tempête en vous retirant du monde, il ne permettra pas que vous fassiez naufrage dans le port. Regardez toutes les pensées contraires comme des tentations dangereuses et des pièges qui vous sont tendus par la malignité du démon, pour vous jeter dans la défiance, dans l'abattement et dans la langueur, afin d'éteindre en vous cette ardeur et cette vivacité sainte, sans laquelle il n'est pas possible de servir Dieu d'une manière qui vous soit utile ni qui lui plaise. Nous ne manquerons pas de lui recommander votre personne et vos besoins. J'espère la même grâce de votre charité, et celle de croire que je suis véritablement vôtre, etc.

CCXI.

A M. DE SANTEUL, DE SAINT-VICTOR.

14 octobre 1689.

IL est vrai que je fus surpris lorsque M. le procureur général de la cour des aides me dit que vous aviez pensé à moi dans les hymnes que vous avez composés des saints moines, car il y a des distances si infinies

entr'eux et nous , que je ne me serois pas imaginé que vous eussiez pu nous avoir devant les yeux , en exprimant des choses si fort au-dessus de celles que nous pratiquons. Il est vrai que nous voudrions bien leur ressembler et tracer dans nos vies des actions qui les ont rendus l'édification des hommes et la joie des anges ; mais , avec tous nos efforts , à peine sommes-nous les ombres de ces corps d'une beauté et d'une clarté si grande. Vous parlez d'une manière si noble et si sainte des vertus de ces grands hommes , et vous les mettez tellement dans leur jour , que ceux qui ont un zèle véritable pour *leur* gloire , ou plutôt pour celle de Jésus-Christ , qui n'a fait que leur communiquer la sienne , en conserveront une éternelle mémoire. Dieu ne manquera pas de récompenser votre piété , et il n'y a rien que vous ne deviez attendre auprès de cette multitude innombrable de saints intercesseurs , à la louange desquels vous avez si heureusement consacré votre temps , votre plume et votre étude. Nous lui demanderons avec toute l'instance possible qu'après vous avoir donné la grâce de nous les représenter avec des couleurs si choisies et si vives , il vous donne celle de les imiter. C'est le souhait de votre , etc.

CCXII.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

A la Trappe , ce 29 octobre 1690.

Je suis très-fâché, Monseigneur, de ce que vous partîtes de la Trappe sans que je pusse vous entretenir un moment sur le sujet du roi d'Angleterre (1). Je fis sur cela tout ce qui me fut possible, mais je ne pus pas en trouver le temps. Je mourois d'envie de vous dire tout ce que j'avois remarqué dans ce prince si digne de respect et de la compassion des gens de bien. Je vous avoue, Monseigneur, que je lui vis un fonds de piété et de religion qui me surprit; un dégagement de toutes les choses du monde, et une résignation à la volonté de Dieu, qui ne peut être qu'un pur effet de sa grâce et une impression de son esprit. Il connoît parfaitement la grandeur et l'étendue de sa disgrâce, quand il la regarde avec des vues humaines; mais le sentiment qu'il en a ne lui sert que de matière pour offrir à Dieu un continuel sacrifice, et s'attirer par là toute la protection dont il a besoin dans une

(1) Jacques II, victime du désir qu'il eut de rétablir la religion romaine dans ses états, fut, comme on sait, détrôné en 1688, par son gendre, Guillaume, prince d'Orange; généreusement accueilli et vainement soutenu par Louis XIV, il vint tenir une petite cour à Saint-Germain, où il mourut en 1701. Il visita deux fois la Trappe. Voy. M. de Châteaubriand, p. 264, 268, et *supra*, p. 224.

infortune aussi achevée que la sienne. On ne sauroit ne point voir que ce qui fait sa consolation, c'est qu'il est persuadé qu'il n'avoit ce qu'il perd que pour peu de temps, et qu'il falloit tôt ou tard en souffrir la privation; mais que ce qu'il attend est éternel; que Jésus-Christ lui prépare une couronne qui n'est point sujette au changement, et qui ne peut lui être ôtée, ni par la malignité des démons, ni par la conspiration des hommes. J'ai admiré la retenue et la modération avec laquelle il parle de ses ennemis. Il ne sort pas un mot de sa bouche qui ne soit en cela selon les règles les plus exactes de l'Évangile. La nature n'a nulle part à ce qu'il en dit : tous les mouvements en sont arrêtés. C'est assurément ce qui n'est point en la puissance de l'homme; et on ne peut pas douter que Dieu dans ces moments ne soit le maître de son cœur. Rien n'égale la vivacité de sa foi et l'ardeur de son zèle pour l'intérêt de l'Eglise et pour le service de Jésus-Christ; et il s'estime heureux dans son malheur de ce que Dieu l'a jugé digne de souffrir quelque chose pour la gloire de son nom. Il sait et ressent que la persécution est le caractère de ceux qui lui appartiennent. Nous le vîmes, vous vous en souvenez, Monseigneur, s'approcher de la sainte table avec une piété qui n'est point ordinaire. Il pria Dieu pendant l'office et la grande messe toute entière, sans interruption. Il quitta le drap de pied sur lequel il étoit, il se mit sur la dernière marche de l'autel et rejeta le carreau

qu'on lui présenta. Il y eut dans le même temps une circonstance qui mérita d'être remarquée : comme on lui donnoit la sainte hostie, le chœur chanta ce qu'on appelle la *communion* de la messe, dont les paroles ne pouvoient être plus justes ni plus expresses, quand elles auroient été faites avec dessein. Les voici :

Confundantur superbi, quia injustè iniquitatem fecerunt in me, ego autem exercebor in mandatis tuis :

« Que les superbes soient confondus en punition de l'injustice avec laquelle ils m'ont traité; pour moi, Seigneur, ma consolation sera de me soumettre à vos ordonnances: »

Toute cette conduite, Monseigneur, paroît visiblement appuyée sur les véritables principes, c'est-à-dire, sur la confiance en la bonté de Dieu et sur une ferme conviction que toutes les choses qui passent ne méritent point d'être désirées de ceux qui vivent dans l'espérance des biens qui ne passeront jamais. Il faut avouer, Monseigneur, que l'état où nous voyons ce prince infortuné donne une grande idée de la vanité de ce qu'il y a ici-bas de plus éclatant, et tout ensemble de l'immensité de la miséricorde de Dieu. L'on remarque cette vanité dans l'audace de l'usurpateur, dans la chute imprévue de ce grand roi, dans la révolte de ses peuples, et dans la perfidie de ses serviteurs; et l'on voit la miséricorde de Dieu dans la fermeté avec laquelle ce prince porte la grandeur

de sa disgrâce, qui l'auroit accablé, si la main toute-puissante de Dieu ne l'avoit garanti de ce malheur. Heureux celui qui connoît l'incertitude des choses humaines ! Mais plus heureux celui qui ne se contentant pas de la simple spéculation, prend soin de régler ses voies sur cette connoissance, dont le bon usage est si rare et si difficile !

Je vous puis assurer, Monseigneur, que si ce grand prince a trouvé quelque consolation parmi nous, comme il nous l'a témoigné, il nous a laissé une édification dont nous ne perdrons jamais la mémoire. Après le roi que Dieu a gravé dans le fond de nos cœurs, et tout ce qui touche sa personne sacrée, il y tiendra la première place : je dois cela à tant de grandes qualités qu'il a reçues de Dieu, à sa persécution, à son attachement inflexible à la défense de la foi, et je le dois encore à toutes les marques qu'il m'a données d'une bonté dont je n'étois pas digne.

Voilà, Monseigneur, une partie de ce que j'avois à vous dire, et que je n'ai pu m'empêcher de vous écrire. Il ne me reste qu'à vous demander la continuation de l'honneur de vos bonnes grâces (1).

(1) Marsollier, t. 2, p. 158, rapporte une autre belle lettre de Rancé, sur le même sujet, adressée à une personne qu'il ne nomme pas; M. de Châteaubriand en cite un passage, p. 267.

CCXIII.

AU CURÉ DE SAINT-JACQUES DU HAUT-PAS.

7 avril 1692.

JE vous assure , mon très-cher Monsieur , que quoi que le monde puisse dire , j'ai toujours considéré et estimé le P. Mabillon , comme je le fais encore , pour sa vertu , pour sa piété , comme pour son érudition. Deux choses m'ont fait écrire : l'une est que j'ai été persuadé que son livre combat et renverse le principal principe sur lequel tout l'ordre monastique a été fondé , je veux dire la sainteté et la simplicité , et qu'étant pénétré comme je l'étois de ce sentiment , ma conscience m'empêchoit de l'étouffer et de le supprimer , et que la volonté de Dieu n'étoit pas que je gardasse le silence sur une matière de cette nature et de cette importance , d'autant plus qu'il n'y avoit point d'apparence que personne se mît en peine de défendre une vérité attaquée ou plutôt détruite , parce qu'on publioit partout et qu'il passoit pour constant que son livre étoit sans réplique. L'autre raison est que j'ai cru que ma conscience et l'édification publique vouloient que je fisse connoître que je n'avois rien écrit qui ne fût conforme à la conduite de toute l'antiquité et selon les instructions que les saints Pères nous ont laissées ou par leurs exemples ou par leurs écrits , et

d'empêcher par là que ma personne et ma mémoire ne fussent flétries par un des docteurs qui ont approuvé le livre du P. Mabillon, en me qualifiant de novateur, d'extravagant, d'ignorant et d'homme qui enseigne des opinions erronées, (opinions) que quatre des plus fameux prélats de ce siècle ont approuvées (1). Les saints qui, en matière de foi et de créance, ont été jaloux de leur réputation, n'ont pu se taire lorsqu'on les a soupçonnés et qu'on a donné la moindre atteinte à l'une ou à l'autre, et je ne pouvois pas mieux faire connoître avec quelle injustice on m'imputoit un dérèglement dont je ne suis point capable, qu'en faisant voir que l'opinion contraire aux sentiments que j'avois avancés n'a rien de véritable ni de solide. Il est vrai que d'abord je ne m'étois proposé que de parler à nos religieux; mais enfin je crus que cela ne suffisoit pas, et qu'il falloit rendre ma justification publique. Je fus sollicité à cela et poussé par des personnes de piété qui entrèrent dans toutes mes vues et m'en firent voir les conséquences. J'honore le P. Mabillon, je vous le répète encore, et je suis assuré qu'il ne se seroit pas avisé par lui-même d'écrire comme il a fait sur la nécessité des études par rapport aux moines et aux solitaires de profession. On m'a mandé que notre Réponse l'avoit affligé; cela me donne beau-

(1) Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims; Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux; Henri de Barillon, évêque de Luçon; Etienne Le Camus, évêque de Grenoble.

coup de déplaisir si cela est , et je ressens sa peine plus que je ne puis dire. Au reste , je suis tout à fait fâché de ce que vous n'avez pas eu un livre que vous deviez avoir des premiers , et qu'on ne vous en ait point porté deux exemplaires pour les personnes que vous me nommez. Enfin , mon très-cher Monsieur , j'apprends , à l'heure qu'il est , que vous avez reçu notre livre , et en même temps que l'on a envie d'y répondre. J'en serai très-fâché , dans la crainte d'être obligé à une réplique. Cependant , à moins que ma conscience ne m'oblige de parler , je demeurerai dans le silence , et je me contenterai de ce que j'ai dit. Pour ce qui est de l'approbation du docteur , celui qui l'a faite mérite une répréhension publique (1). Les sentiments contre lesquels il s'élève avec tant de témérité , sont précisément ceux qui ont été approuvés , comme je viens de vous le dire , par gens qui valent mieux que lui , et à qui il doit respect. Je vous avoue que , si quelqu'un m'avoit dit que le P. Mabillon enseigne des erreurs , je n'aurois pas voulu l'écouter , et , pour rien du monde , je n'aurois pas voulu recevoir une approbation qui l'auroit traité comme je l'ai été. S'il ne pouvoit obliger ce docteur à rabattre de son chagrin et de son aigreur , pour ne pas dire quelque chose de pis , il devoit laisser son approbation , il en avoit assez d'autres. Tout ce qu'il y a de gens d'hon-

(1) Ph. Du Bois. Voy. p. 210 et 303.

neur et de piété en sont scandalisés. Dans le fond , j'ai fait mon devoir de soutenir la gloire de l'état où il a plu à Dieu de m'engager , ou plutôt la gloire de Dieu même qui est attaquée par la flétrissure qu'on a voulu faire à la profession monastique , en faisant passer les moines pour des gens qui travailloient à devenir doctes , au lieu que toute leur ambition a été de devenir saints. Adieu , mon très-cher Monsieur , vous aurez bientôt M. du Charmel qui vous dira de nos nouvelles.

CCXIV.

A LA DUCHESSE DE GUISE.

21 avril 1692.

J'ADMIRE , Madame , la bonté de V. A. R. de vouloir bien donner quelques moments de son attention à l'affaire dont elle me fait l'honneur de m'écrire. Je n'ai jamais eu la pensée ni de blesser , ni de faire la moindre peine aux religieux de la congrégation de Saint-Maur et de Saint-Vannes ; j'ai seulement dit les choses que j'ai cru propres pour appuyer une vérité qui est plus importante qu'on ne se l' imagine , et comme il passoit pour constant que le livre du P. Mabillon étoit sans réplique , j'ai été persuadé que je ne pouvois me servir de trop de raisons pour faire voir que son sentiment n'étoit pas si incontes-

table qu'on le pensoit ; cela n'empêche pas , Madame , que je n'aie pour lui toute l'estime qu'il mérite , et que je ne considère toute sa congrégation au point que je le dois. Ce qui est de fâcheux , c'est que , dans ces sortes de discussions , on ne sauroit convaincre qu'en se servant d'expressions fortes , qu'on attribue souvent à l'humeur , qui n'y a point de part. Si je voyois , Madame , le P. Mabillon , je suis assuré qu'il seroit content des dispositions où il me trouveroit à son égard , qui assurément sont telles qu'on les peut souhaiter , et selon Dieu , et selon les hommes.

Il est vrai , Madame , que les contestations sont à éviter entre les personnes qui font une profession particulière d'être à Dieu ; cependant il y a quelquefois des questions qu'il faut éclaircir , d'où il peut revenir des biens considérables ; celle-ci en est une , et peut-être des principales , à cause de ses suites et de ses conséquences. Les hommes en jugeront ce qui leur plaira ; mais je puis dire qu'il ne m'est pas échappé une parole qui se ressente de l'aigreur qui se rencontre dans ceux qui parlent seulement pour disputer et contredire. Il est certain , Madame , que ce seroit un bien , si tout cela demeuroit assoupi et qu'on n'en parlât pas davantage ; car ma crainte est que , si on répond à ce que j'ai dit , il n'y ait des gens qui écrivent pour le soutenir , qui n'observeront pas les mesures que j'ai gardées , et cela arrivera d'autant plus qu'à la réserve de quelques personnes prévenues , le

grand nombre est persuadé que j'ai raison et que la vérité est de mon côté.

Pour le livre du P. Mabillon, je l'ai entendu comme tout le monde l'entend, et il n'y a presque qui que ce soit qui n'y ait vu qu'il engageoit les religieux à des études trop vastes et trop étendues. Enfin, Madame, il n'y a rien que je ne sois prêt de faire, sans blesser la vérité, pour contenter ceux qui croient avoir sujet de se plaindre de moi, et je puis dire à V. A. R. que j'ai, en cela comme en toute autre chose, une entière déférence pour tout ce qu'elle voudroit m'ordonner et me prescrire. Je la supplie très-humblement de croire que nous ne cessons point de prier Dieu pour sa conservation.

CCXV. .

AU CURÉ DE SAINT-JACQUES DU HAUT-PAS.

8 septembre 1692.

J'AI reçu plusieurs lettres sur le sujet du livre de la Réplique du P. Mabillon. Un homme d'un grand discernement et parfaitement instruit des choses monastiques trouve qu'il bat la campagne, mais qu'il ne détruit point les vérités que j'ai établies, et qu'elles subsistent malgré tout ce que lui et ceux qui l'ont aidé ont pu écrire (car ce n'est pas l'ouvrage d'un seul homme, soit pour le style, soit pour les raisons). Je

ne l'ai point encore lu, et je n'ai point envie de le lire, parce que je tiens la cause que j'ai défendue indubitable; mais si sa Réplique n'est rien que ce que l'on m'a dit en détail qu'elle étoit, je la suivrois pied à pied, si Dieu me mettoit au cœur d'y répondre; et je le ferois avec autant de facilité et de succès que dans la Réponse. On disoit la même chose de son Traité des Etudes. Vous m'avez mandé vous-même que M. Du Bois l'avoit dissuadé d'écrire, et qu'il n'étoit pas content de son ouvrage. Comme M. Nicole l'a vu et corrigé avec beaucoup de soin et d'application, il ne se peut qu'il ne le trouve à son goût. Ce qui est de vrai, c'est que, sous ce prétexte que j'ai fait dire au P. Mabillon plus qu'il ne disoit, et que j'ai porté ses pensées plus loin, il se sera prudemment rétracté en se réduisant à des opinions plus supportables. Je ne suis convenu de rien avec le P. Lami; mais je n'ai point voulu disputer avec lui sur rien, car je ne veux disputer contre personne. Je lui ai seulement témoigné que j'honorois sa congrégation, et que j'avois pour elle toute la considération qu'elle méritoit, et c'est la vérité. Des gens ont dit et disent encore qu'il y a des choses trop vives dans ma Réponse; d'autres disent qu'elle est pleine de modération. Vous savez ce que vous en a mandé M. le cardinal Le Camus; la vérité est que quantité de personnes m'ont écrit et m'ont loué de ce que j'avois pu m'exprimer avec tant de force et de ménagement tout ensemble. Pour le ma-

nuscrit du P. Mabillon ; je ne l'ai point vu. C'est un mauvais avis qu'on lui a donné. Les Approbateurs lui ont gardé plus de fidélité qu'il ne pense.

CCXVI.

A D.^r MABILLON.

7 juin 1693.

MON RÉVÉREND PÈRE,

On ne peut pas être plus touché que je l'ai été de toutes les marques que vous m'avez données de votre amitié, dans le voyage que vous avez fait à la Trappe. Quelque sentiment que vous puissiez avoir de ma reconnaissance, vous voulez bien que je vous dise qu'il seroit beaucoup au-dessus de ce que vous l'avez, si vous aviez pu pénétrer dans les dispositions de mon cœur (1) ; au reste, je regarde tout ce que vous me

(1) Il parlait de cette même visite à M^{lle} de Courcelles en ces termes : « Il est vrai que le P. Mabillon s'est donné la peine de nous venir voir, et ce que je puis vous dire, c'est que ce n'a pas été une simple cérémonie ni de sa part ni de la mienne, mais une entrevue toute sincère et toute cordiale ; et la vérité est qu'il n'est pas possible d'y être plus sensible que je l'ai été. J'en ai marqué mes sentiments toutes les fois que j'ai eu occasion de le faire, et ce que vous me mandez des dispositions de D. Mabillon à mon égard m'a été confirmé par quantité d'endroits. C'est un religieux qui a beaucoup de mérite, non seulement du côté de son érudition qui est grande, mais encore de sa piété et de sa vertu qui ne lui est point inférieure. » Voy. p. 235.

dites de notre maison comme un pur effet de votre charité, et j'en aurois meilleure opinion que je ne l'ai eue jusqu'à présent, si je la croyois digne de celle que vous mandez que vous en avez. Je souhaite, M. R. P., que rien ne vous empêche d'exécuter le dessein où vous êtes de nous venir voir avec plus de temps et plus de loisir. C'est une grâce que j'attendra avec beaucoup d'impatience et comme un moyen de vous témoigner, avec plus d'étendue que je n'ai pas fait, qu'on ne sauroit vous honorer plus que je fais, ni être, avec une estime plus cordiale et plus sincère que je suis, votre, etc.

CCXVII.

A MONSIEUR DE MEAUX.

Mars 1697.

JE vous avoue, Monseigneur, que je ne puis me taire; le livre de M. de Cambrai m'est tombé entre les mains, je n'ai pu comprendre qu'un homme de sa sorte pût être capable de se laisser aller à des imaginations si contraires à ce que l'Evangile nous enseigne, aussi-bien que la tradition sainte de l'Eglise. Je pensois que toutes les impressions qu'avoit pu faire sur lui cette opinion fantastique, étoient entiè-

rement effacées , et qu'il ne lui restoit que la douleur de l'avoir écoutée ; mais je me suis bien trompé.

On sait que vous avez écrit contre ce système si monstrueux , c'est-à-dire , que vous l'avez détruit ; car tout ce que vous écrivez , Monseigneur , sont des décisions. Je prie Dieu qu'il bénisse votre plume , comme il a fait en quantité d'autres occasions , et qu'il lui donne la force nécessaire , en sorte qu'il n'y en ait pas un trait qui ne porte coup. Pendant que je ne puis penser à ce bel ouvrage de M. de Cambrai sans indignation , je demande à Notre-Seigneur qu'il lui fasse la grâce de reconnoître ses égarements. Dieu vous a choisi dans nos temps entre les autres hommes pour soutenir la vérité , et vous l'avez fait jusqu'ici en toutes rencontres et avec tant de succès que je ne doute point que vous ne le fassiez encore dans celle-ci avec le même bonheur. Je n'ai pas besoin de vous dire l'intérêt que je prends dans tout ce qui vous regarde , car je m'assure que vous en êtes persuadé aussi bien que de la reconnoissance , de l'attachement et de tout le respect avec lequel je suis votre , etc. (1).

(1) On répandit avec affectation dans le public cette lettre de Rancé , ainsi que la suivante. Les expressions en parurent très-déplacées dans la bouche d'un religieux , parlant d'un archevêque aussi recommandable que Fénélon. L'archevêque ne pouvait , ni ne devait répondre à des critiques qui ne lui étaient point adressées ; mais il profita d'une occasion naturelle pour y faire la seule réponse qui pouvait convenir à son caractère et à celui de l'abbé de Rancé. Ce fut en comblant la mesure de tous

CCXVIII.

AU MÊME.

A la Trappe, le 14 avril 1697.

JE n'ai reçu que depuis deux jours le livre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer ; je ne vous dirai

les procédés et de tous les égards que méritaient la vie édifiante de l'abbé de la Trappe et les grands exemples de vertu et de pénitence qu'il donnait au monde. Lorsqu'il publia, au mois d'octobre 1697, son Instruction pastorale, il en adressa directement un exemplaire à l'abbé de Rancé, avec la lettre suivante :

« Je prends la liberté, mon révérend Père, de vous envoyer une Instruction pastorale que j'ai faite sur mon livre. Cette explication me parut nécessaire dès que je vis, par vos lettres répandues dans le monde, qu'un homme aussi éclairé et aussi expérimenté que vous, m'avoit entendu dans un sens très-contraire au mien. Je n'ai point été surpris que vous ayez cru ce qu'on vous a dit contre moi, et sur le passé et sur le présent. Je ne suis point connu de vous, et je n'ai rien en moi qui rende difficile à croire le mal qu'on en peut dire. Vous avez déféré aux sentiments d'un prélat, dont les lumières sont très-grandes. Il est vrai, mon révérend Père, que si vous m'eussiez fait l'honneur de m'écrire ce qui vous avoit scandalisé dans mon livre, j'aurois tâché, ou de lever votre scandale, ou de me corriger. En cas que vous ayez cette bonté, après que vous aurez lu l'Instruction pastorale ci-jointe, je serai encore tout prêt à profiter de vos lumières avec déférence. Rien n'a altéré en moi les sentiments qui sont dus à votre personne et à l'œuvre que Dieu a faite par vos mains. D'ailleurs, je suis persuadé que vous ne serez point contraire à la doctrine de l'amour désintéressé, quand les équivoques dont on l'obscurcit seront bien levées, et que vous aurez vu combien j'aurois horreur d'affoiblir la nécessité de l'espérance du désir de notre béatitude en Dieu. Je ne

point, Monseigneur, qu'il ait surpassé mon attente, mais bien que j'y ai trouvé dans le peu que j'en ai lu tout ce qu'on pouvoit désirer pour l'établissement de la vérité et la destruction de l'erreur, et que rien ne peut être plus capable de désabuser ceux qui se sont laissé aller à leurs folles imaginations, et de prévenir les esprits qui pourroient écouter ces mêmes extravagances. Vous traitez la chose avec une profondeur et

veux là-dessus que ce que vous savez, mieux que moi, que saint Bernard a enseigné avec tant de sublimité. Il a laissé cette doctrine à ses enfants comme son plus précieux héritage. Si elle étoit perdue et oubliée sur tout le reste de la terre, c'est à la Trappe que nous devrions la retrouver dans le cœur de vos solitaires. C'est cet amour qui donne le véritable prix aux saintes austérités qu'ils pratiquent. Ce pur amour, qui ne laisse rien à la nature, en donnant tout à la grâce, ne favorise point l'illusion qui vient toujours de l'amour naturel et excessif de nous-mêmes. Ce n'est pas en se livrant à ce pur amour, mais en ne le suivant pas assez, qu'on s'égare. Je ne puis finir cette lettre sans vous demander le secours de vos prières et celles de votre communauté : j'en ai besoin. Vous aimez l'Eglise ; Dieu m'est témoin que je ne veux avoir de vie que pour elle, et que j'aurois horreur de moi, si je croyois me compter pour quelque chose en cette occasion. Je serai toute ma vie, avec une vénération sincère, etc. »

Cette lettre dut, sans doute, faire regretter à Rancé de s'être exprimé avec tant de sévérité sur les sentiments d'un évêque qui lui écrivait avec tant d'estime et de douceur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'entendit plus prononcer le nom du réformateur de la Trappe dans la suite de cette controverse. Il vécut encore assez pour la voir terminée par une décision rassurante pour l'Eglise, honorable pour Bossuet, et que la soumission de Fénélon rendit glorieuse pour lui-même. De Bausset, *Hist. de Fénélon*, t. 1, p. 399 et 568.

une étendue digne de vous, et quoique Dieu donne à tout ce qui sort de votre plume une bénédiction particulière, il me semble que ce dernier ouvrage en a été encore plus favorisé que les autres. Il est vrai, Monseigneur, que rien n'a jamais été plus important pour l'honneur de l'Eglise, le salut des fidèles et la gloire de Jésus-Christ, que la cause que vous soutenez ; car, en vérité, si les chimères de ces fantastiques avoient lieu, il faudroit fermer le livre des divines Ecritures, laisser l'Evangile, quelque saintes et nécessaires qu'en soient les pratiques, comme si elles ne nous étoient d'aucune utilité ; il faudroit, dis-je, compter pour rien la vie et la conduite de Jésus-Christ, tout admirable qu'elle est, si les opinions de ces insensés trouvoient quelque créance dans les esprits, et si l'autorité n'en étoit entièrement exterminée. Enfin, c'est une impiété consommée, cachée sous des termes extraordinaires, des expressions affectées, des phrases nouvelles, qui n'ont été imaginées que pour imposer aux âmes et les séduire. Nous ne manquerons pas de prier Dieu qu'il touche les cœurs, qu'il éclaire les esprits, qu'il s'en rende tellement le maître qu'ils profitent des instructions que vous leur donnez, les uns en abjurant avec sincérité l'erreur qu'ils ont embrassée, les autres en la regardant comme le renversement de toute la société chrétienne. Je suis, Monseigneur, avec tout l'attachement, le respect et la reconnoissance possible, votre, etc.

CCXIX.

A L'ARCHEVÊQUE DE PARIS (1).

(1698.)

MONSEIGNEUR,

Le père abbé de la Trappe se démet de l'abbaye que le roi lui a donnée : il vous en envoie la démission avec le brevet, et vous supplie de remettre l'une et l'autre entre les mains de Sa Majesté. Dieu a mis dans son cœur un sentiment si vif de passer ses jours et de les finir dans une retraite profonde, et de renoncer à tout ce qui peut l'en distraire et lui causer la moindre dissipation, qu'il ne peut pas demeurer chargé plus longtemps d'un poids qui l'accable de peines et de soins.

Je n'ai point voulu écrire au roi sur le sujet d'un successeur; mais si Sa Majesté vous en parle, ou si vous voulez bien, Monseigneur, avoir la bonté de lui en dire un mot, marquez-lui, je vous en supplie, que je suis tellement comblé des grâces qu'il m'a faites, et de toutes les marques qu'il m'a données de sa bonté,

(1) Cette lettre, sans suscription et sans date, a été vraisemblablement adressée à l'archevêque de Paris, et en 1698, à l'occasion de la démission d'Armand-François Gervaise. Voy. Marsollier, *Vie de Rancé*, t. II, p. 265 et s. et M. de Châteaubriand, p. 247.

que je ne pense à rien davantage qu'à les reconnoître devant Dieu par de continuelles prières.

Pour ce qui est d'un successeur à l'abbé de la Trappe, j'ai des religieux capables de conserver dans la maison toute la piété et l'édification qui y a été jusqu'à présent, avec tout l'exemple et l'exactitude possible. Enfin, Monseigneur, j'espère que vous ne négligerez pas ce qui pourra contribuer à la conservation de notre maison. Je n'ai point de paroles pour vous exprimer avec combien de fidélité, d'attachement et de respect je suis votre, etc.

CCXX.

AU MÊME.

(1698.)

MONSEIGNEUR ,

J'avois consenti à la démission du père abbé, et je m'étois rendu à ses raisons, espérant que Dieu seroit glorifié de cet exemple, et que le monde en recevroit de l'édification, après l'orage qui s'étoit élevé contre lui; mais voyant un effet tout contraire à ce que j'avois pensé, et étant parfaitement informé que la malignité des hommes abuse d'une occasion si chrétienne et si sainte (c'est ce que je sais par le grand nombre des libelles diffamatoires, des écrits et des

lettres pleines de faussetés et de calomnies, qui me sont tombées entre les mains depuis deux ou trois jours); voyant que, dans la disposition présente, les hommes encore échauffés par les bruits qui ont précédé, feroient un méchant usage de ce qui devrait contribuer à leur salut, il m'est venu fortement dans l'esprit, Monseigneur, que ce seroit un grand bien si l'on pouvoit différer l'effet de cette démission; et que, dans un autre temps, les dispositions du monde étant changées, l'œuvre de Dieu seroit mieux reçue; qu'il verseroit ses bénédictions avec plus d'abondance sur le gouvernement de celui qui entreroit en charge, et que le nom de Jésus-Christ en seroit plus glorifié. Je laisse la chose, Monseigneur, à votre sagesse et à votre piété; et je vous supplie très-humblement de ne pas négliger l'avis que je prends la liberté de vous donner, si vous croyez qu'il en vaille la peine. Je ne regarde, en tout cela, que la gloire de Jésus-Christ, et l'accomplissement de ses desseins sur la personne du père abbé.

Je suis, avec tout l'attachement, la soumission et le respect possible, votre, etc.

CCXXI.

AU MÊME.

13 novembre 1698.

MONSEIGNEUR ,

Dom Antoine , qui étoit autrefois religieux dominicain , qui a passé , depuis , cinq ou six ans à la Trappe , et qui a vécu avec beaucoup d'édification , a désiré avoir l'honneur de vous écrire. Il dit qu'il a celui d'être connu de vous il y a longtemps : il vous ouvre son cœur avec simplicité. Je n'ai point voulu le détourner de son dessein , m'imaginant que vous ne l'auriez point désagréable.

Je ne puis m'empêcher d'ajouter à ce billet , Monseigneur , qu'il m'est revenu qu'on répandoit par le monde , qu'il y avoit des gens qui ne faisoient point de difficulté de publier que la Trappe étoit pleine de Jansénistes , et que c'étoit une cabale de Jansénistes qui pensoient à l'établissement de dom Malachie (1). Je puis vous assurer qu'il n'y a point de lieu qui en soit

(1) D. Malachie Garnequin , du diocèse de Grenoble , avait fait profession à la Trappe , en 1682. Il eut la pensée d'écrire pendant quelque temps , au sortir du chapitre ou des conférences , ce que Rancé avait dit de plus remarquable ; ce fut l'origine des *Instructions sur les principaux sujets de la piété et de la morale chrétienne* ; Paris , Mugnet , 1693 , in-12. Il devint , plus tard , abbé de Buon-Solazzo , en Toscane , où il mourut en 1709.

plus exempt que celui-ci ; et que c'est une calomnie , une imposture si aisée à justifier, que je ne comprends pas qu'on ait osé l'avancer. J'ai cru , Monseigneur, qu'il étoit à propos que je vous en informasse , afin que vous n'en fussiez pas surpris , si cela venoit jusqu'à vous. Vous voulez bien que je vous dise que j'ai la dernière confiance dans la bonté que vous m'avez toujours témoignée ; que la reconnoissance que j'en ai est au-delà de ce que je puis vous en dire , aussi bien que l'attachement et le profond respect avec lequel je suis votre , etc.

CCXXII.

AU MÊME.

3 décembre 1698.

MONSEIGNEUR ,

Je ne saurois assez vous remercier de toutes les marques que vous me donnez de votre bonté ; mais si les expressions me manquent pour vous faire connoître le fond de mon cœur, je vous supplie très-humblement de croire qu'il est tel qu'il doit être , et que rien ne peut aller plus loin que ma reconnoissance.

Je vous dirai , Monseigneur, sur les dernières lettres qui m'ont été écrites de votre part , que si vous le jugez à propos et que vous trouviez occasion de le

faire, vous pouvez nommer au roi dom Malachie, comme un sujet capable de s'acquitter avec édification de la conduite de la Trappe : il est non-seulement des plus anciens de profession, mais il a particulièrement conservé le premier esprit que Dieu y a mis. J'attends tout de la piété de Sa Majesté, de votre charité et de vos soins. Je ne veux pas vous importuner davantage, et je suis assuré que je n'ai pas besoin de beaucoup de discours pour vous persuader qu'on ne peut pas vous honorer plus que je fais, ni être, avec plus de fidélité, d'attachement et de respect que je suis, votre, etc.

— J'ai une grâce à vous demander, qui est que personne ne sache que je vous ai nommé dom Malachie ; si j'avois jamais l'honneur de vous voir, je vous en dirois la raison. Comme vous en avez été informé d'ailleurs, à ce que me mande M. le C. du Ch., et qu'on vous en a dit beaucoup de bien, ce vous est une raison de le proposer par vous-même.

CCXXIII.

A MADAME ***.

S. d.

MADAME,

Il ne faut pas s'étonner si vous ne trouvez pas en vous ce fond de paix et de tranquillité que vous y

cherchez , et si , quand vous voulez rentrer en vous-même , vous y sentez quelque chose qui vous blesse et qui fait que vous ne pouvez en être contente. L'état où vous avez été jusqu'à présent n'a rien eu de consistant et de fixe. Vous avez vécu dans le mouvement et l'agitation de vos affaires , dans une incertitude et dans une suspension continuelle , et par conséquent dans une disposition tout à fait opposée à ce repos que vous n'avez point encore goûté depuis que vous pensez à Dieu et que vous avez quelque application pour votre salut.

La communication et le commerce que vous avez conservé avec le monde est un sujet d'une grande dissipation. Le cœur en reçoit des atteintes et des impressions si fâcheuses , qu'il est presque impossible qu'il ne tombe dans la langueur , que la volonté que l'on a de servir Dieu n'en devienne plus molle et plus foible , et que la piété n'en soit altérée.

L'homme se remplit des personnes et des choses dont il s'occupe. Plus le monde a de place dans ses pensées et dans ses actions , moins il en donne à Dieu ; et s'il est vrai qu'on lui ôte injustement tout ce qu'on ne fait pas pour l'amour de lui et qui n'a point de rapport à sa gloire , comment se pourroit-il faire que ceux qui s'amuse avec le monde , qui ont part à ses inutilités par des entretiens et des conversations toutes vaines , dont on ne retire ni fruits ni avantages , trouvassent dans le témoignage de leur

conscience la consolation qui , à proprement parler, est la récompense de la pureté de la vie et de la fidélité de la conduite?

C'est une obligation à tous les chrétiens d'avoir incessamment Dieu devant les yeux, d'agir dans tous les temps dans la vue de lui plaire, et d'éviter avec soin tout ce qui peut les en éloigner; mais ce devoir est beaucoup plus étroit et plus indispensable pour ceux qu'il a prévenus d'une grâce particulière, qu'il a retirés du monde comme d'un naufrage, qu'il a touchés de sa crainte et préférés, par une miséricorde qui n'est pas commune, à un nombre presque infini de gens qu'il laisse dans les ténèbres et dans les voies de la mort. Il n'y a moment de leur vie qui ne dût être employé à lui rendre des actions de grâce; et quand ils vivroient plusieurs siècles, ils n'auroient pas assez de temps pour épancher leur cœur en sa présence et lui parler du sentiment qu'ils ont de ses bontés; quand je dis parler, je n'entends pas par une méditation continuelle, mais je veux dire qu'on lui doit parler dans toutes les circonstances et les endroits de la vie, en ne faisant rien qui ne soit dans son ordre, selon ses desseins, et par où on ne puisse lui plaire.

Comme je suis assuré que vous n'avez pas gardé toute l'exactitude que vous deviez, je n'hésite point à vous dire que c'est ce qui fait le sujet de vos plaintes, ce qui est cause que vous apercevez en vous un vide, une sécheresse, une espèce d'inquiétude qui vous

donne de la peine et qui vous empêche de prendre en Dieu une confiance aussi vive et aussi entière que vous voudriez l'avoir et qu'en effet elle devoit être.

Dieu ne veut point de partage ; il ne souffre point que les âmes qu'il a chéries aient pour lui de réserve ; qu'elles se laissent salir par les affaires et les communications du monde , qui n'est plus pour elles , qui ne répand et qui n'inspire que des affections et des maximes toutes contraires à celles que Dieu exige des personnes qui ont le bonheur de le servir, et particulièrement quand elles reviennent à lui après avoir eu le malheur de lui déplaire.

Si vous me demandez les moyens de vous garantir de ces inconvénients , je vous dirai que c'est de vous retirer dans votre maison de campagne , lorsque vous aurez terminé vos affaires , d'y vivre dans une retraite exacte , d'y partager vos journées par les exercices de la prière , par des lectures saintes , par l'occupation des mains , par l'application que vous devez au gouvernement de votre maison et au maniement de vos affaires ; enfin par des œuvres de charité , qui sont si puissantes et si efficaces pour l'effacement des péchés.

Animez le corps de vos actions de votre confiance en sa bonté¹, et brisez contre l'assurance qu'il nous a donnée que ceux qui espéreront en lui ne seront point confondus , comme contre un rocher, toutes les tentations de découragement et de défiance qui pourroient vous arriver. Si le souvenir de vos amis , de vos

liaisons et des habitudes que vous avez quittées vous revient , faites réflexion au compte que Dieu vous demandera de l'inutilité , de la vanité de tant d'entretiens que vous avez eus avec eux et des complaisances que vous leur avez rendues.

Si l'ennui vous attaque , pensez que vous attendez Jésus-Christ , que son retour en ce monde ne sauroit être éloigné , qu'il n'y a point d'instant dans lequel il ne puisse vous surprendre ; que toute votre course et sa durée ne vous paroîtront qu'une vapeur dans ce point auquel il faudra qu'elle finisse , et que , lorsque Jésus-Christ fendra les nuées et viendra environné de feux et de flammes pour juger le monde , ceux-là seulement le verront avec consolation , qui auront vécu dans l'attente comme dans la foi de son avènement.

Je suis bien trompé si , quand vous aurez embrassé le parti que je vous propose , vous n'y trouvez une douceur que vous n'avez point encore éprouvée , et si Dieu ne vous dit des paroles que vous n'avez point encore entendues. Le monde et tout ce qu'il enferme n'est bon qu'à lui être sacrifié , et tout ce que vous croirez y ménager pour votre satisfaction , ne vous produira dans la suite que de la confusion , de l'amertume et de la douleur.

Je m'attends que vous considérerez mes pensées comme des effets sincères des dispositions que Dieu m'a données pour vous depuis si longtemps et de la part que je prends dans tout ce qui vous regarde.

CCXXIV.

A SA SOEUR, RELIGIEUSE AUX CLAIRETS.

JE vous avoue que j'ai été tout à fait surpris de vous voir dans les dispositions et les pensées auxquelles je ne me serois point du tout attendu; car qu'est-ce que Dieu pourroit faire davantage pour vous assurer contre les craintes de la mort, que de vous appeler dans un état qui doit par-dessus toutes choses vous donner de l'éloignement et du mépris de la vie, de vous engager sous une règle très-sainte, et dans un monastère où elle s'observe avec toute sorte d'exactitude, d'exemple et d'édification? Le premier pas que doivent faire ceux qui se consacrent à Jésus-Christ par les vœux de la religion (à ce que nous disent les saints), est celui d'un affranchissement de toute appréhension de la mort; et, dans la vérité, une personne qui renonce à tout, qui se dépouille de tout, et qui se met la première dans le nombre des choses dont elle se sépare, pour se donner à Jésus-Christ avec plénitude de cœur, et qui le prend uniquement pour son partage, comme vous avez fait, doit désirer et regarder la fin de sa vie comme le commencement de son bonheur, car il faut qu'elle cesse de vivre pour être entièrement liée à Jésus-Christ et d'une manière qui ne l'en sépare jamais.

Si je n'étois persuadé que vous avez été tout à fait

fidèle dans l'observation de votre règle, et que vous avez vécu dans cette ponctualité que Dieu demande de vous, je regarderois la frayeur que vous donne la pensée de la mort comme un effet de votre infidélité; mais comme je ne doute point que vous n'ayez répondu par toutes vos actions à la sainteté de votre état, et que votre conduite n'ait été digne des promesses que vous avez faites à Dieu, je veux croire que c'est une tentation, et que le démon, qui n'a pu jusqu'à présent vous ôter la fidélité, veut vous faire perdre la confiance. C'est un ennemi qui nous fait une guerre cruelle, et quand il n'a pu nous empêcher de servir Dieu avec piété et cette religion qu'il demande des âmes qu'il s'est unies par les liens de la plus sainte profession, il n'y a point d'efforts qu'il ne fasse, point d'artifices dont il n'use pour nous empêcher d'en tirer le fruit et la récompense, et quand il ne sauroit nous porter à nous donner des pensées avantageuses de nous-mêmes et à nous faire estimer nos œuvres, pour nous jeter dans l'orgueil, il les décrie, il nous persuade qu'elles n'ont rien de bon et qu'elles ne méritent que des châtimens, pour nous faire tomber dans le désespoir. Cependant, ma chère sœur, quelque bonne opinion que j'aie de vous, je ne laisse pas de vous donner un conseil que je prendrois pour moi-même, si j'étois à votre place. Je m'examinerois avec soin, j'entrerois autant qu'il me seroit possible dans tous les replis de mon cœur. Je m'étudierois devant Dieu et avec une

application particulière , à connoître le fond de ma conscience ; j'appliquerois ma règle dans toute son étendue à l'état et à toutes les suites de ma vie ; et , parce que nous sommes pour l'ordinaire de mauvais juges de nous-mêmes , je consulteroîs la personne que Dieu m'auroit donnée pour supérieure , et si , selon ses lumières , aussi bien que selon vos connoissances , votre conduite vous semble exacte , vous n'y trouviez rien qui vous donne de justes sujets de vous faire des reproches , s'il vous paroît que vous ayez été fidèle à Jésus-Christ , que vous ayez gardé la foi , vous devez bannir toute crainte , demeurer dans la paix et espérer de sa miséricorde qu'il achèvera en vous ce qu'il y a commencé. Mais si , après cette discussion , vous jugez votre conduite moins réglée qu'elle n'a dû être , votre conversation moins sainte , vos œuvres moins pleines , si vous vous apercevez que vous n'avez pas observé votre règle dans tous ses points , que vous en ayez négligé quelques-uns , et que vous servant de cette malheureuse distinction qui renverse toute la piété et la discipline des cloîtres , vous ayez omis les endroits de la règle ou de vos constitutions que vous avez estimés moins considérables , vous contentant des principaux , sans vous ressouvenir que les choses que l'on fait de dessein et de volonté ou même par imprudence , quand elles sont causées par des négligences habituelles contre les moindres articles des règles , doivent être censées comme des transgressions criminelles ; enfin

si vous vous êtes dispensée en quoi que ce soit de ce qui est établi par votre règle pour vous avancer dans le service de Dieu , et que vous ayez manqué de soin et de vigilance pour l'exécuter dans tout son détail, assurez-vous , ma chère sœur, que l'appréhension que vous avez de la mort n'a point d'autre cause que la conviction et le remords secret de votre conscience , et que vous devez la prendre comme un avertissement que Dieu vous donne afin que vous changiez vos voies, que votre conduite devienne plus régulière, et que par là vous obteniez de lui cette confiance sainte qu'il ne refuse jamais aux âmes fidèles et qui le servent avec religion, qui étendent leur zèle sur les moindres choses comme sur les plus grandes, et qui n'appréhendent rien tant au monde que de lui déplaire. Les saints disent que nous craignons de mourir, parce que nos âmes ne sont pas assez pures pour paroître aux yeux de celui qui les doit juger, et que d'ordinaire notre indignité est la véritable cause de nos frayeurs. Je vous dis cela, ma chère sœur, parce que c'est un abus qui n'est que trop commun dans les cloîtres. On s'imagine que l'on en fait assez pour s'acquitter des devoirs de sa profession, quand on en conserve quelque exactitude dans ce qui semble de plus essentiel dans les vœux, pendant que l'on transgresse les règles que l'on se figure moins importantes, et que l'on se dispense sans scrupule des pratiques que l'on croit n'être pas nécessaires; et l'aveuglement est si grand , que de ne pas remarquer

que les transgressions , quelque légères qu'elles puissent être , lorsqu'elles sont négligées , nous en attirent de plus grandes ; que tout ce qui se fait contre les règles avec connoissance et avec une volonté déterminée , est une faute griève , parce qu'elle enferme le mépris , et que l'on ne peut omettre un règlement établi par une autorité sainte et légitime , sous le prétexte qu'il n'est pas ou nécessaire , ou utile , sans condamner la conduite de celui qui l'a institué , sans préférer son jugement au sien , et suivre son propre sens aux dépens de la déférence que l'on doit avoir pour ses lumières , ou , pour mieux dire , sans rejeter l'ordre de Dieu ou faire injure à sa bonté et à sa sagesse , parce que les lois qui ont été établies pour la direction des congrégations religieuses ne sont point des imaginations humaines , mais de purs effets de la miséricorde qui s'est servie du ministère des hommes et de l'entremise de ses saints et de ses saintes pour nous déclarer ses volontés , comme par ses interprètes , et nous prescrire les voies et les moyens par lesquels il a résolu de nous sanctifier. Ainsi , ma chère sœur , on ne sauroit comprendre à quel point nous irritons contre nous la majesté de Dieu , lorsque nous mettons des distinctions entre le précepte et le précepte , entre la loi et la loi , que nous rejetons les uns et que nous nous soumettons aux autres , par notre discernement , selon nos vues particulières , et pour dire en un mot , pour favoriser nos cupidités et nos pensées naturelles ,

qui nous portent à reprendre une liberté qui n'est plus à nous , à laquelle nous avons renoncé par notre profession , pour nous assujettir au joug de Jésus-Christ ; et il arrive que ceux qui vivent dans des dispositions si méchantes et dans des maximes si peu religieuses , passent une vie malheureuse et la finissent d'une manière encore plus déplorable. Il ne faut point se tromper : il n'y a point de repos en ce monde que pour ceux qui se tiennent dans l'ordre de Dieu , qui regardent ses volontés comme leur règle , qui non-seulement sont exacts dans l'observation de ses commandements , mais qui suivent jusques aux moindres de ses desseins pour les embrasser et pour les suivre. Hors de là , ma chère sœur , tout est inquiétude , confusion et affliction d'esprit , et Dieu ne donnera jamais la paix qu'à ceux qui la désirent par-dessus toutes choses et qui la préfèrent à tout ; et comme je crois que ce sont là vos véritables sentiments et que vous êtes bien éloignée d'en avoir d'autres , j'attribue , comme je vous l'ai déjà dit , cette appréhension si étrange de la mort à un effort que le démon fait pour vous jeter dans la défiance et troubler la paix et la sérénité de votre cœur. C'est une tentation que vous détruirez par votre confiance comme par l'exactitude de votre vie , et pourvu que vous vous teniez auprès de Jésus-Christ et que vous le serviez avec cet amour et cette fidélité qu'exige cette union si étroite , si tendre et si sainte que vous avez avec lui , il calmera les agitations

de votre cœur, il en bannira toutes les craintes, et vous regarderez avec joie et comme un partage de bénédiction, cette séparation dernière, dont la seule pensée, à ce que vous me mandez, ébranle votre constance. Je vous supplie de croire, ma chère sœur, que l'on ne peut prendre plus de part que je fais à tout ce qui vous touche, que je ressens vos peines et vos maux comme vous-même. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous remplisse de sa grâce et de l'esprit de votre profession.

CCXXV.

A UN RELIGIEUX D'ALLEMAGNE.

MON RÉVÉREND PÈRE,

J'aurois répondu à la lettre que vous me mandez que vous avez pris la peine de m'écrire, si elle m'avoit été rendue plus tôt. Je ne manque jamais de ponctualité en ces sortes de rencontres, lorsqu'elle peut être utile, et contribuer à la consolation de ceux qui la désirent de moi. Il est vrai que je vous ai dit, M. R. P., et c'est une vérité très-constante, qu'il ne sert de rien de s'être engagé dans le service de Jésus-Christ par les vœux de la religion, si l'on n'observe avec piété la règle que l'on a embrassée, et si l'on ne joint l'esprit à la lettre, c'est-à-dire, la sainteté aux pratiques ex-

lérieures. Quelque différentes que soient les observances régulières par la diversité des exercices, elles doivent toutes convenir en ce point, si elles sont de Dieu, et si elles ont été formées par son esprit : ce point consiste à donner à ceux qui en font profession les moyens et les facilités de se sanctifier et de s'élever à la perfection de l'Evangile. Tendre à cette perfection, selon le sentiment des saints, est l'obligation la plus essentielle de l'état monastique ; c'est là le dessein principal de Dieu sur ceux qu'il y appelle, et quelle apparence y a-t-il que l'on entre dans ce dessein de Dieu, que l'on se conforme à son ordre comme on y est obligé, si l'on se contente de pratiquer quelques régularités extérieures, de se trouver dans quelques exercices d'une manière commune et languissante, et de suivre un genre commun de vie, si dans la vérité (ôté l'habit et quelques différences sensibles), vous n'êtes pas moins éloigné de celui que Dieu a voulu établir par le ministère des saints dont il s'est servi pour former les observances régulières, que le peut être la conduite de ceux qu'il a laissés dans l'embarras et dans la corruption du monde ? Quelque modération que l'on apporte à l'institution primitive des règles monastiques, ce qui ne se doit jamais faire que par des considérations saintes, quelques mitigations que l'on établisse dans les ordres religieux, on n'a jamais prétendu dispenser personne de la sainteté de son état. On a dispensé de cette austérité première

que les pères et les fondateurs ont instituée , mais non pas de la sainteté dont ils ont fait profession ; on a exempté de toute la rigueur de la lettre , mais on est obligé d'en conserver l'esprit , et à moins qu'on ne travaille , par une application fidèle et principale , par toutes les régularités et les pratiques saintes contenues dans les règles (je mets à part celles qui ont pu souffrir quelque adoucissement légitime) , à acquérir une perfection pour laquelle on doit savoir que les observances régulières ont été suscitées de Dieu , l'on n'est point dans un état de salut. Il ne faut pas que vous vous y trompiez , M. R. P. ; l'abnégation , le renoncement à son plaisir , la séparation de toutes les choses dont l'usage peut être permis aux gens du monde ; l'amour de la retraite et du silence , la méditation de la loi de Dieu , l'obéissance de la manière que la règle la prescrit , cette humilité profonde que vous y voyez recommandée en tant d'endroits ; enfin , ce dégagement et cette pureté de cœur qu'elle exige de tous ceux qui la veulent embrasser , sont des dispositions saintes dans lesquelles vous devez vivre , et sont des devoirs dont personne ne peut vous dispenser. On modère les austérités et les pratiques extérieures , mais pour les obligations intérieures on ne les modère point. Ce sont des dettes qui sont toujours les mêmes. Elles subsistent dans leur entier : Dieu n'en remet rien , les hommes n'ont nul droit d'y toucher , et ce qui est de plus fâcheux et qui n'est pas moins

véritable, c'est qu'en diminuant les exercices et les pratiques de pénitence et de régularité, on diminue les moyens de satisfaire aux devoirs de sa profession. Je ne suis point surpris si votre état vous donne de l'inquiétude, et si votre âme n'est point tranquille; car, posé que l'on puisse faire son salut dans l'observance dans laquelle vous êtes, il faut que vous demeuriez d'accord que vous y trouvez tant d'obstacles et si peu de secours, tant de choses qui s'opposent aux desseins que vous avez de vous sanctifier, et si peu qui y contribuent, toutes les facilités que la règle vous donne pour cela, sont tellement retranchées, et les mauvais exemples, qui sont les tentations les plus dangereuses, y sont dans un si grand nombre et dans une telle malignité, que l'on peut s'écrier avec beaucoup de fondement : *Quis poterit salvus esse?*

Ce qui fait la grandeur de nos maux, et ce qui les rend presque sans remède, c'est que nos obligations, pour ce qui regarde les dispositions secrètes et intérieures (je vous le répète encore), étant ce qu'elles étoient il y a cinq cents ans, vous manquez de tous les moyens que les saints avoient institués pour les accomplir. Si sainte Thérèse a dit, avec beaucoup de vérité, que le plus grand malheur qui puisse arriver à une personne qui quitte le monde, est d'entrer dans une observance dans laquelle il y a deux voies, que peut-on penser d'une observance toute détruite, et qui ne conserve que le nom de ce qu'elle étoit autre-

fois? Croyez-moi, M. R. P., saint Bernard avoit grande raison et étoit plus sage et plus éclairé que ceux qui l'ont suivi, quand il a dit que, si les religieux savoient bien la grandeur de leurs obligations, ils ne mangeroient pas un morceau de pain qui ne fût détrempé de leurs larmes. Remontez aux origines, regardez les choses dans leur vérité et dans leur naissance : vous voyez quelle a été l'intention de Dieu lorsqu'il a voulu former notre saint ordre, qu'il l'a inspiré à nos pères, et que par le mouvement de son esprit ils jetèrent les premiers fondements. Lisez avec attention une partie de l'exorde de Cîteaux : *In arctâ et angustâ viâ, quam regula demonstrat, usque ad exhalationem spiritûs desudem*, et mettez les idées que vous en concevez auprès de ce que vous avez devant les yeux, vous trouverez qu'il y a des distances infinies entre ce qui se fait et ce qui se devoit faire, entre les obligations et les œuvres. On dit qu'on satisfait à son devoir en gardant ses trois vœux principaux, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Plût à Dieu que l'on eût sur ces trois points la fidélité nécessaire ! l'Eglise ne seroit point scandalisée, comme elle l'est tous les jours, par les excès et par les dérèglements de ceux qui ne font nul scrupule de les violer ; mais je veux que l'on les observe avec plus de religion que l'on ne fait pas, il ne s'ensuit pas pour cela que l'on s'acquitte de ses devoirs. L'ordre de Cîteaux n'a point été institué pour l'accomplissement de ces trois vœux.

C'est une obligation qui lui est commune avec tout ce qu'il y a d'observance monastique dans l'Eglise ; mais ce qu'il y a de principal et de propre , ce qui fait sa distinction et sa différence , c'est la pratique exacte de la règle de saint Benoît en la manière que nos pères l'ont observée. C'est uniquement pour cela qu'ils quittèrent, par l'ordre de Dieu, leur premier monastère. Leur sortie de Molèmes n'eut point d'autre motif ni d'autre fin. Ils le déclarèrent dans la lettre primordiale de notre ordre , ils en firent un état et un règlement fondamental. Ils ont défendu à leurs successeurs de s'en séparer jamais. Les papes l'ont confirmé , les chapitres généraux y ont joint tout ce qu'ils ont d'autorité. Que l'on apporte sur cela tous les raisonnements que l'on voudra , on ne sauroit empêcher que ce n'ait été là le dessein de Dieu , et que nos pères, qui en ont été les exécuteurs et les ministres, ne nous l'aient expliqué d'une manière si précise et si pressante , et ne nous en aient laissé des monuments si constants et si authentiques, qu'il n'est pas possible d'en disconvenir. Pendant que les hommes ont encore quelque désir de faire la volonté de Dieu , quoiqu'ils ne la fassent pas , ils en conservent la connoissance ; ils en parlent , ils se la proposent avec quelque plaisir. Quand ce sentiment commence à se perdre , et qu'ils ne veulent pas s'élever, ils essaient de l'abaisser, et font ce qu'ils peuvent pour la réduire et la faire tomber dans leurs inclinations particulières , et enfin ,

quand ils l'ont entièrement abandonnée, et qu'il arrive quelle ne leur soit plus que d'un sujet de reproche et de condamnation, ils la détruisent entièrement dans leur mémoire, comme elle l'est déjà dans leurs actions et dans leurs œuvres. Dieu, qui est la source de toute lumière, se cache et se retire, et cette absence laisse après soi des ténèbres si épaisses et si étendues que le mal prend la place du bien, et l'erreur celle de la vérité, et souvent ceux qui ont les intentions les meilleures ne s'aperçoivent pas d'un si étrange renversement. Je vous laisse à tirer les conséquences de ces principes, et pour moi je me contente de vous dire qu'il n'y a de repos dans la vie et de consolation à la mort que pour ceux qui se tiennent dans l'ordre de Dieu, qui font et qui pensent comme les saints, et que l'on doit avoir pour suspect tout ce qui s'éloigne de leurs sentiments et de leurs maximes. Je vous avoue que je ne me serois point avisé de vous écrire sur cette matière si vous ne m'en aviez pressé; mais ayant regardé l'instance que vous m'en faites comme une suite de la première disposition de Dieu, qui a permis que vous soyez venu passer quelque temps dans notre monastère pour y entendre ce qui ne vous avoit point été dit, je n'ai eu garde à ne me point rendre à ce que vous avez désiré de moi, et de manquer une occasion qu'il semble que la divine Providence me présente, pour vous faire penser à des devoirs essentiels sur lesquels je suis assuré que vous n'avez pas fait jusqu'ici toute la ré-

flexion que vous deviez. Je prie Dieu qu'après avoir jeté dans votre cœur cette parole de vérité, comme une semence de bénédiction, il fasse par la même miséricorde qu'elle y pousse des racines et qu'elle y rapporte le fruit qu'il en attend. C'est ce que nous lui demanderons avec toute l'application possible. Je vous conjure de le croire ; au reste , je n'écris point ceci comme un secret , je veux bien que l'on sache quels sont mes sentiments et mes pensées sur l'état de notre ordre. Votre, etc.

CCXXVI.

AU ROI D'ANGLETERRE (1).

S. d.

SIRE ,

Je me serois contenté de conserver dans le fond de mon cœur le ressentiment que j'ai de toutes les bontés dont Votre Majesté a bien voulu nous combler, et le souvenir de l'édification dont elle a rempli tout notre monastère , si elle ne m'ordonnoit , par la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire , de lui parler et de lui dire mes pensées sur ce qui la regarde.

Il faut que je lui avoue que je n'ai pu me lasser de

(1) Voyez M. de Châteaubriand , p. 264 , 266 , et *suprà* , p. 224 et 385.

louer Dieu des miséricordes qu'il lui a faites , en la rendant supérieure à la plus grande de toutes les disgrâces : C'est une situation si extraordinaire , qu'il n'y en a point qui marque avec plus d'évidence l'application de Dieu sur sa personne et sur sa conduite. Il n'y a point d'inquiétude et de mouvement qu'un tel accident n'y dût produire , si la nature étoit écoutée ; mais comme c'est la voix de Dieu qui se fait entendre , et que V. M. la considère comme la seule règle de sa vie , il ne faut point s'étonner si on la voit dans la paix et dans la tranquillité , puisque Dieu la donne à tous ceux qui suivent les opérations de sa grâce et de son esprit , et qui se laissent aller aux dispositions de sa Providence.

V. M. connoît si parfaitement ce que Dieu a fait pour elle , et les impressions qu'elle en conserve sont si vives et si profondes , qu'on ne peut douter qu'elle n'en ait dans la suite toute la protection qui lui sera nécessaire ; car , comme il n'y a rien qui puisse nous en priver davantage que le défaut de la gratitude qui lui est due , il n'y a rien aussi qui l'attire davantage que la reconnoissance ; c'est elle qui presse la compassion , c'est elle qui l'engage avec plus de certitude , et le grand moyen d'avoir Dieu de son côté et de ne le point perdre , c'est de ne point oublier ce qu'on lui doit ; et ce qu'il y a , Sire , de plus important , c'est qu'il ne faut pas que ce sentiment soit superficiel , mais il faut qu'il soit effectif , qu'il

s'exprime dans les œuvres, et que toute la vie en soit une preuve constante et continuelle. Il paroît bien que V. M. est convaincue de cette vérité par toutes ses actions et les circonstances de sa conduite.

V. M., Sire , a grande raison , quand elle dit qu'on peut faire son salut dans tous les états , c'est-à-dire que Dieu regarde dans sa miséricorde tous les hommes, que les rois y ont part , nonobstant cet éclat qui les environne , ces grands soins et ces occupations qui les remplissent ; mais il est vrai aussi qu'ils ont plus d'obstacles , plus de difficultés à vaincre , plus de tentations à combattre , et c'est ce qui les oblige à veiller sur eux-mêmes avec plus d'attention et à s'adresser à Dieu avec plus de foi et de religion , afin d'en obtenir les secours dont ils ont besoin pour se rendre les maîtres de tant de passions dont ils sont incessamment attaqués , et de lui faire un sacrifice de tout ce qui peut s'opposer à l'envie et l'obligation qu'ils ont de lui plaire.

V. M. sait qu'ils peuvent conserver la grandeur qui les distingue et qui les met au-dessus des autres hommes , mais qu'ils ne doivent pas l'aimer. Dieu veut bien qu'ils marchent avec des équipages et des suites qui les rendent redoutables à leurs ennemis et qui les fassent craindre , aimer et respecter de leurs peuples ; mais il ne veut pas qu'ils s'y attachent , ni qu'ils s'en élèvent , et pendant qu'il les met sur la tête d'un nombre infini de personnes qui leur obéissent ,

il veut qu'ils se considèrent eux-mêmes, dans sa présence, comme l'un d'entre ceux qui sont sous leurs pieds.

En un mot, Sire, l'Évangile de Jésus-Christ, qui est pour les grands monarques comme pour leurs sujets, n'ouvre les portes de son royaume qu'à ceux qui ont vécu dans une humilité sincère et dans un détachement véritable de toutes les choses d'ici. Il n'en exempte personne, et il n'y a qui que ce soit qui ne doive s'appliquer cette déclaration si sainte, mais si peu connue, qu'il a faite lorsqu'il a dit : « Quiconque ne renoncera pas à tout ce qu'il possède, ne peut être mon disciple. » C'est une conviction qui doit être dans le cœur. Le roi, qui est assis dans son trône par l'ordre de Dieu, doit l'avoir comme les autres. Elle ne l'empêche point de tenir les rênes qui lui ont été confiées ; elle n'affoiblit point son autorité, elle la confirme au contraire, et jamais les peuples ne sont plus soumis à ses volontés, que lorsqu'il est plus dépendant lui-même de celles de Dieu, à moins que Dieu, par des considérations particulières, n'interrompe en cela (pour ainsi dire) le cours ordinaire de ses conseils.

Enfin, Sire, Dieu a voulu faire voir (comme V. M. le remarque) que la sainteté étoit compatible avec la puissance souveraine ; il a voulu que le sceptre se trouvât entre les mains des saints. C'est ce que nous avons vu dans la personne des Henri, des Louis, des Edouard, des Edmond et de quantité d'autres. V. M.

suit leurs traces avec tant de fidélité, qu'il y a tout sujet de croire qu'elle aura part à leurs récompenses et à leurs couronnes, soit par le bon usage qu'elle fera de celle que nous espérons qui lui sera rendue, soit par la résignation qu'elle aura aux desseins de Dieu, au cas qu'il veuille qu'elle achète par la perte d'une grandeur bornée et passagère, une gloire d'une durée et d'une valeur infinie.

Je ne mérite pas, Sire, la confiance que V. M. me témoigne; mais je la puis assurer qu'il ne me sauroit arriver en ce monde un plus grand bonheur que de pouvoir contribuer quelque chose à sa consolation et à son service. Nous continuerons, Sire, d'offrir nos prières à Dieu, et de lui demander qu'il ne cesse point de répandre ses bénédictions et ses grâces sur V. M., sur la personne de la reine et sur le prince son fils, et je la supplie très-humblement de croire que je regarde cela désormais comme un devoir indispensable, et qu'on ne peut rien ajouter à l'attachement inviolable non plus qu'au profond respect avec lequel je suis, Sire, etc.

FIN.

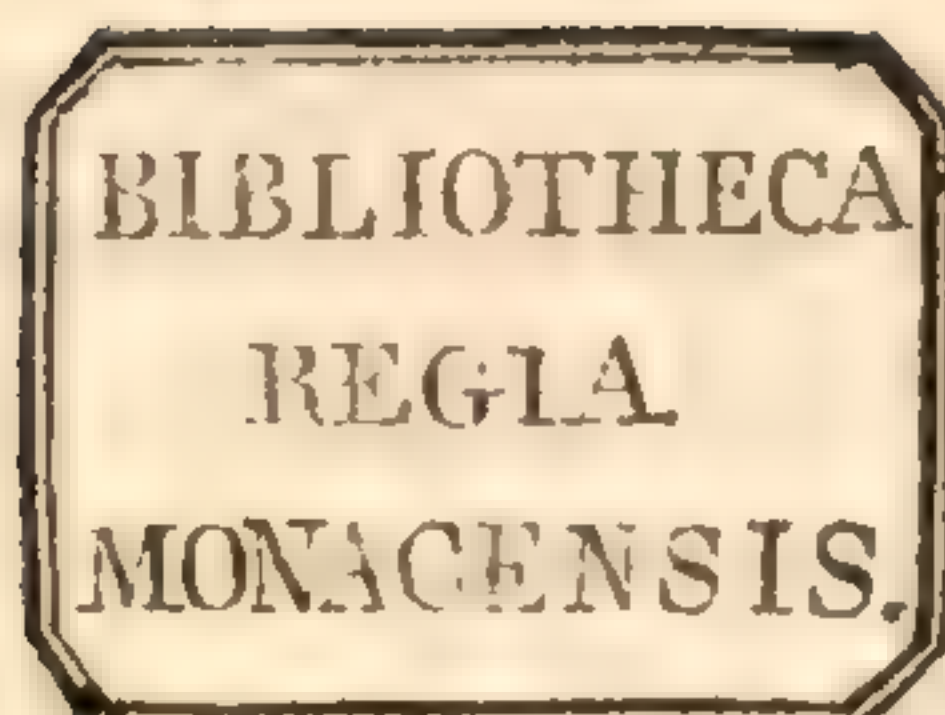


TABLE DES LETTRES.

I, à M. Favier.	en 1642	p. 1
II à LII, à l'abbé Favier.	1642-1692	2
XXI, à M. de Bellérophon.	1658	27
XLII, à M ^{me} la comtesse d'Albôn.	1679	66
LIII à CLXXI, à l'abbé Nicaise.	1680-1700	85
CLXXII à CXCVIII, à la duch. de Guise.	1692-1693	287
CCXIV, à la même.	1692	392
CXCIX à CCII, à Arnaud d'Andilly.	1660	337
CCIII et CCIV, à l'évêque d'Aleth. ...	1670-1672	343
CCV, à dom Bernard.	1671	346
CCVI, à l'abbé de l'Etoile.	1673	348
CCVII, à M. de Brancas.	1676	350
CCVIII, au maréchal de Bellefonds.	1678	360
CCXII, au même.	1690	385
CCIX, à Monseigneur de Pomponne.	1679	370
CCX, à la prieure de l'abb. de Maubuisson.	1680	374
CCXI, à M. de Santeul, de St Victor.	1689	383
CCXIII, au curé de St Jacques du Haut-Pas.	1692	389
CCXV, au même.	1692	394
CCXVI, à dom Mabillon.	1693	396
CCXVII et CCXVIII, à Monsieur de Meaux.	1697	397
CCXIX à CCXXII, à l'archevêque de Paris.	1698	402
CCXXIII, à Madame ***.	s. d.	407
CCXXIV, à sa sœur, religieuse aux Clairets.	s. d.	412
CCXXV, à un religieux d'Allemagne.	s. d.	418
CCXXVI, au roi d'Angleterre.	s. d.	425

.....

TABLE.

- Albon (M. d'), p. 13, 15, 32, 35, 39, 44, 52, 60.
 — (M^{me} d'), 32, 39, 69?
 — (Lettre à M^{me} d'), 66.
 Anisson (M.), 183.
 Arnauld (M.), 12, 244, 245, 246, 247, 248, 250, 350.
 — évêque d'Angers, 350.
 Aus... (l'abbé), 153.
 Auvergne (M^{me} d'), 327.
- B... (l'abbé), 211.
 B... (M.), 179, 244, 247.
 B*. (le maréchal de), 299.
 B... (le P.), 119, 233.
 Barbarigo (le cardinal), 217, 224, 231, 260.
 Barge (M^{me} de la), 39.
 Beauvais (M. de), 40, 71, 73.
 Belair (M. de), 6.
 Belin (M. de), 4, 5.
 — (M^{me} de), 5, 10, 328, 330.
 Bellefonds (maréchal de), 191.
 Bellérophon (M. de), 8, 9, 10, 16, 26, 27, 38.
 Ber... (l'abbé), 286.
 Bernard (D.), 346.
 Bible (lecture de la), 184, 193.
 Bl... (M^{me} de), 294.
 Boccone (le P.), 86, 87, 167, 168, 177, 200, 221.
 Boissard (D.), 148.
- Boivin (le sr), 262, 264.
 Bonnivet (mis de), 5, 6.
 Bosquillon (M.), 273.
 Bouillon (M. de), 57.
 — (cardinal de), 328.
 Bourdelot (M.), 246.
 Brèze, 22.
 Brézy (M. de), 176.
 Bruno (M.), 13.
- C... (M. de), 254.
 Cambrai (M. de), 267, 271, 277, 282, 284, 397, 399.
 Casanata (cardinal), 283.
 Ch... (M. de), 287.
 Chambre (l'abb. de la), 135, 166.
 Champ (M. le C. de), 130, 135, 136.
 Ch... (le C. du), 407.
 Charleroi (prise de), 330.
 Charmois (M. de), 300.
 Chartreux, 259, 261, 274, 279.
 Chevalier (M.), 300.
 Chevreil (M. du), 7.
 Choiseul (Gilbert de), évêque de Comminges, 340.
 Cîteaux (ordre de), 56, 213, 422.
 Commendes, 61.
 Cordon (le P.), 345.
 Cour (Jacques de la), 280.
 Curés n'aimant pas leur profession, 159.

- De Lettre (M.), 90.
D... (Dijon) (monast. de), 234.
Droüas (abbé), 85.
Du Bois, 210, 303, 395.
Edit de Nantes, révocation, 113, 114.
Edmond (Fr.), 45, 46, 51, 53, 58.
Félibien, 127, 138.
Féré (abbé), 118.
Fi... (M. de), 203.
Furnes (prise de), 314.
Gaston, duc d'Orléans, 337.
Gérard (M.), 37.
Gerbais (M.), 235.
Gervaise (D.), 259, 260, 262, 402, 403.
Godet-Desmarais, 278.
Gourdan (le P.), 271.
Guise (M^{me} de), 56.
Hardy (M.), 343, 346.
Harlai (M. de), 331.
Hémine de St-Benoît, 115, 123, 167, 199.
Hermant (M.), 184.
Hogue (combat naval de la), 306.
J... (abbé), 87.
Jacques II, roi d'Angleterre, 224, 307, 308, 385, 425.
Jannon (abbé), 303.
Jansénistes, 354, 405.
Janson (abbé de), 76, 81, 82, 83, 84.
Joly (M^{me}), 286.
L... (le P.), 145.
La Chambre (abbé de), 135, 166, 170.
Lami (le P.), 395.
Le Camus, év. de Grenoble, 37, 108, 122, 124, 395.
Le Moine (le P.), 8.
Longueville (M^{me} de), 56.
M... (M.), 212.
Mabillon (le P.), 100, 103, 150, 167, 199, 201, 203, 207, 209, 217, 220, 221, 226, 231, 232, 235, 300, 301, 303, 389, 393, 394, 396.
Maheut (M.), 33, 34.
Malachie (D.), 405, 407.
Manin (Fr.), 284, 285.
Maréchal (D.), 98, 180?
Martin (M.), 3, 13.
Masson (D.), général des Chartreux, 238.
Meaux (M. de), 96, 154, 267, 278, 280, 285.
— liv. des *Variations*, 154, 160.
Ménage (M.), 153.
Merbes (le P.), 98.
Michodière (M^{me} de la), 281.
Mo... (D.), 232.
Moines, 195.
Molinistes, 355, 358.
Molinos, 215.
Montpensier (M^{lle} de), 322.
Mornay (M^{me} de), 296, 302, 328.
Muce (D.), 188, 201.
Mysticisme, 216.
N... (M.), 154.
N... (le P.), 164.

- Namur (prise de), 307, 309.
 Népotisme, 124.
 Nicaise (abbé), *Explication d'un tombeau*, 87, 163, 180.
 — *Relation d'un voyage à la Trappe*, 131, 170.]
 — *Sirènes*, 204.
 Nicole, 107, 109, 395.
 Nocey (M. de), 292.
- Orange (le prince d'), 307.
 Ouvrard (M.), 129, 134, 217, 236.
- Pasquin, 217.
 Pavillon, év. d'Aleth, 341, 343.
 Pellisson (M.), 67, 69, 315.
 Pereyret (M.), 23.
 Petit (M.), 122, 205, 206.
 Picot, 140.
 Pomponne (M. de), 370.
 Port-Royal (persécut. contre), 339.
 Puits d'Orbe (abbesse du), 212, 213, 220, 250, 273.
- Quesnel (le P.), 161, 169? 178, 247, 248, 255, 265.
 Quiétisme, 141, 267, 274, 275, 277, 283, 285, 401.
- R... (M.), 139, 246.
 R..., (l'abbé), 87, 182, 214.
 Raissant (M.), 21.
 Rancé (M. de) père, 5, 7, 17, 18.
 Rancé (l'abbé de) prêche, 18.
 — prend les ordres, 21.
 — Examen de licence, 22.
 — *Entretiens de l'abbé Jean*, 54.
- Rancé (l'abbé de). *Eclaircissements de quelques difficultés*, 112.
 — *Instr. de S. Dorothee*, 119.
 — *Maximes chrétiennes*, 272.
 — *Vie monastique*, 79, 95, 97, 105.
 — *Réponse au Tr. des Etudes monastiques*, 83, 209.
 — sa soumission à l'Eglise, 187, 356, 363.
 — insensible aux critiq., 317.
 — cas qu'il fait des apologies, 336.
 — ses opinions sur la morale, 365.
 — ses opinions sur la grâce, 333, 364.
 — sa manière d'envisager les injustices du monde à son égard, 57, 368.
 — s'abstient de juger, 351.
 — sa neutralité entre les partis, 56, 245, 357, 363.
- Réformes, décriées, 71, 75.
 Regnier (l'abbé), 120, 161, 212, 214?
 Retz (cardinal de), 57.
 Rhinfelds (siège de), 313.
 Rongère (marquise de la), 133, 137, 145?
- Sainte-Marthe (Denis de), 236, 239.
 Saint-Julien (abbesse de), 285.
 Saint-L... (M^{me} de), 308.
 Saint-Symphorien (abbaye de), 71, 75, 84.
 Saint-Vire (abbé de), 223.

Santena (M. de), 203.	Tourville (M. de), 304.
Santeul, 101, 190, 196, 198, 270, 271.	Trappe (aumônes de la), 139, 310.
Séguir (M. de), 200.	Trembl's de terre en Sicile, 230.
Ser... (le P.), 294.	Tripoli, (évêque de), 165.
Sluse (cardinal), 101, 113, 114, 123, 141.	Tristan (M.), 73, 75, 76.
Soirot (le P.), 88, 91.	Troisville (M. de), 166.
Souvert (M. de), 90.	Turgot (M.), 82.
Suel, curé de Châtres, 54.	V... (le P.), 161.
Tard (abbaye du), 225, 229, 230, 250, 273, 281.	Vauguyon (M. de la), 336.
Thiers (M.), 228, 241, 256, 274, 276.	Victor-Amédée, duc de Savoie, 308, 318.
Thiers (maladie qui désole la ville de), 85.	Veretz, 17.
Tillemont (M. de), 37.	Vernassal (M. de), 42, 48.
	— (Mlle de), 67, 69.
	Zozime (D.), 254, 256, 257.

FIN DE LA TABLE.

1215

Wärster

Rancé, Armand Jean Le Bouthillier <<de>> ,

Lettres

Paris 1846

Epist. 725 f

urn:nbn:de:bvb:12-bsb10403733-1